

Ready for the shift



CENERGY
H O L D I N G S



The world
runs on Cenergy

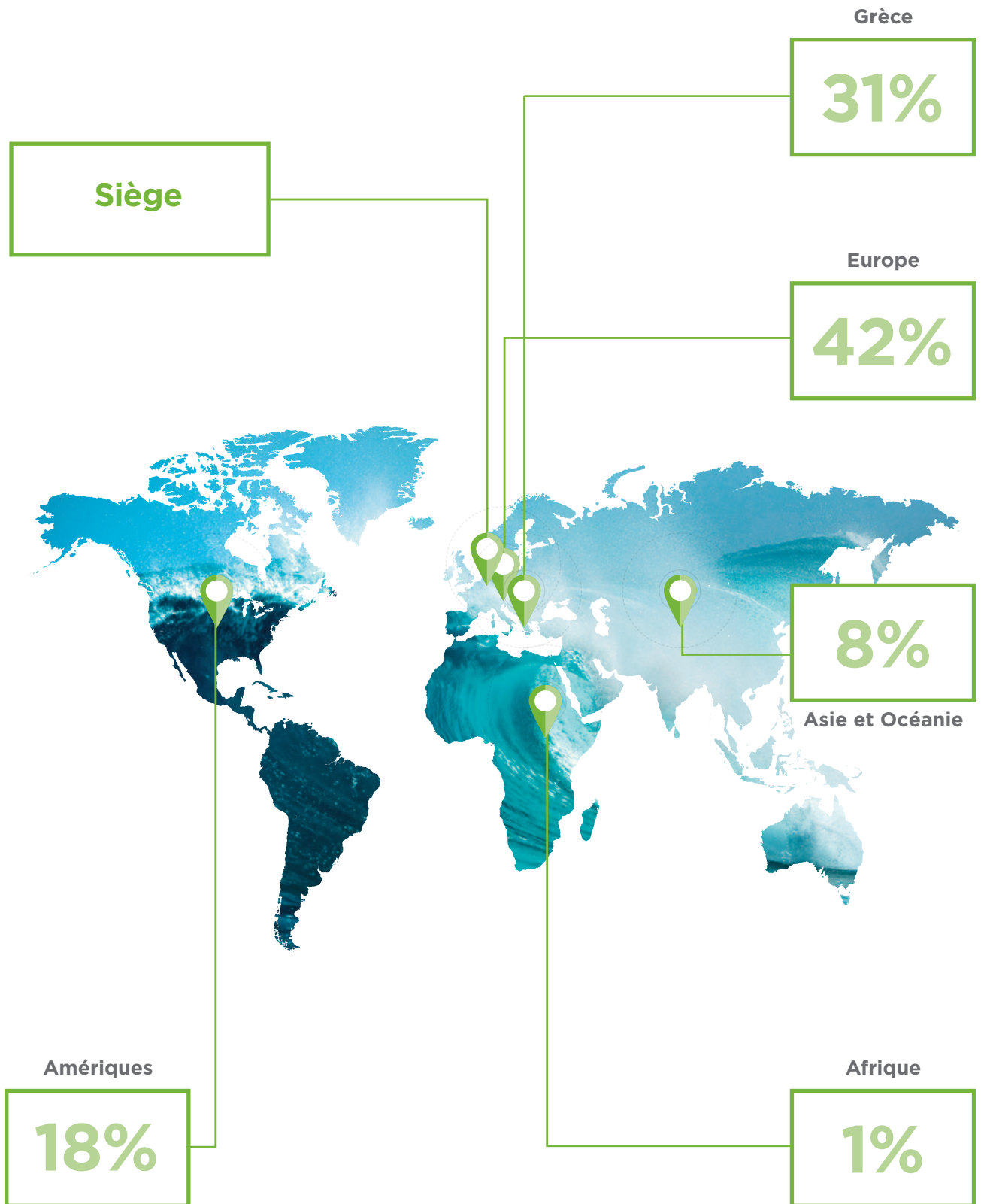


Sommaire

6.	Message du Président	97.	Audit Externe
8.	Segments et sociétés	98.	Gestion des risques et fonction d'audit interne
12.	Chiffres clés de 2022	100.	Structure de l'actionnariat
13.	Principaux résultats financiers pour l'année	106.	États financiers consolidés 2022
13.	Résultats financiers du Groupe	186.	Rapport du commissaire
16.	Perspectives	190.	Déclaration des personnes responsables
18.	Activités des segments et Perspectives	192.	États financiers statutaires simplifiés
20.	Câbles	194.	Autres mesures de la performance
30.	Tubes d'acier	198.	Principes de reporting du règlement européen sur la taxonomie
38.	Événements postérieurs à la clôture	210.	Informations à l'attention des actionnaires
40.	Risques et incertitudes	212.	Glossaire
48.	Déclaration non financière		
86.	Déclaration de Gouvernance d'entreprise		
87.	Conseil d'administration		
93.	Direction exécutive		
93.	Politique de rémunération		

Cenergy Holdings S.A. (« Cenergy Holdings », « la Société », ou « la Holding ») prépare et publie des états financiers consolidés au format ESEF en français et en anglais. La Société est cotée sur Euronext Brussels, où sa langue officielle de publication est le français, et sur la bourse d'Athènes (Athex), où sa langue officielle de publication est l'anglais. En outre, la Société met à disposition ses états financiers consolidés au format pdf en français, en anglais et en grec. Les états financiers consolidés préparés au format ESEF par la société en français et en anglais sont tous deux des « versions ESEF officielles » des états financiers consolidés annuels qui déchargent la Société des obligations incluses dans la directive sur la transparence. Les états financiers consolidés disponibles en format pdf sur le site web de la Société, ainsi que les états financiers consolidés préparés au format ESEF dans une autre langue que le français ou l'anglais sont donc considérés comme des versions et traductions non officielles. Les versions officielles ESEF prévalent sur toutes les versions non officielles et traduites. Les versions officielles ESEF des états financiers consolidés annuels de la Société sont disponibles sur le site web de la Société.

Présence mondiale



Aperçu du Groupe

Chiffre d'affaires en millions d'euros

1.426

^ **35%**
vs 2021

Exportation (hors Grèce)

69%

^ **3%**
vs 2021

EBITDA ajusté en millions d'euros

137

^ **31%**
vs 2021



2.600+

Employés



530 millions
d'euros

Investissements
durant les 10 dernières
années



9

Usines

(5 sites principaux de
production)

Fournissent des produits à valeur ajoutée sur les marchés de niche



possèdent une
longue expérience
de la mise en
œuvre de projets à
grande échelle
dans plus de 70
pays



desservent des
clients majeurs
dans le monde
entier depuis près
de 70 ans



+ 406 employés
par rapport à
l'année
précédente



ont investi 79
millions d'euros en
2022



Fournissent des
produits à valeur
ajoutée sur les
marchés de niche





Cenergy Holdings S.A.

Cenergy Holdings S.A. (« **Cenergy Holdings** », « **la Société** » ou « **la Holding** ») investit dans des entreprises industrielles positionnées à la pointe de secteurs à forte croissance, tels que la distribution d'énergie et les télécommunications.

Établie en Belgique, la Société a été fondée en 2016 et est cotée sur Euronext Bruxelles ainsi qu'à la bourse d'Athènes (Athex).

Cenergy Holdings est une filiale de Viohalco S.A., une société holding de plusieurs sociétés européennes de premier plan dans le secteur de la métallurgie. Les filiales de Viohalco sont spécialisées dans la fabrication de produits en aluminium, cuivre et acier, de tubes d'acier et de câbles, ainsi que dans le développement d'applications industrielles de pointe. Elles disposent de sites de production en Grèce, Bulgarie, Roumanie, Royaume-Uni, Macédoine du Nord et Turquie.

Le rapport de gestion sur les comptes consolidés prescrit par l'article 3:32 du Code belge des sociétés et des associations (le « **CSA** »), inclut les informations à publier conformément aux obligations réglementaires de la Société et comprend les sections suivantes :

- Revue des activités (pages 8-47) ;
- Informations non financières (pages 48-85) ;
- Déclaration de gouvernance d'entreprise (pages 86-102).

Le rapport de gestion doit être lu conjointement avec les états financiers consolidés audités de Cenergy Holdings.

Message du Président

Amélioration constante dans
questions matérielles en
investissant dans les ressources
humaines et financières



Nous continuons de nous concentrer sur la croissance en valeur plutôt qu'en volume et restons confiants sur notre capacité à générer des bénéfices grâce à notre rôle unique de « facilitateur énergétique » pour toutes nos parties prenantes

Notre engagement en faveur de la qualité et notre détermination à atteindre l'excellence opérationnelle nous ont permis d'accroître davantage nos ventes, d'augmenter notre rentabilité opérationnelle et d'enregistrer un nouveau record dans notre carnet de commandes

CHERS ACTIONNAIRES,

À l'aube de l'année 2022, Cenergy Holdings était confrontée à des signaux apparemment contradictoires. D'une part, la dynamique a été positive par rapport à l'année précédente, le carnet de commandes s'est montré solide et l'optimisme était au rendez-vous pour surmonter la pandémie. D'autre part, le monde a rapidement été confronté à une guerre aux portes de l'Europe, à une incertitude géopolitique croissante et à un risque de bouleversement dans la gestion de la chaîne d'approvisionnement à l'échelle mondiale.

Les filiales de Cenergy Holdings ont réagi rapidement et prudemment et ont réussi à tirer parti de l'amélioration constante des conditions dans le secteur de l'énergie tout en limitant les effets négatifs de la guerre en Ukraine. Notre engagement en faveur de la qualité et notre détermination à atteindre l'excellence opérationnelle nous ont permis d'accroître davantage nos ventes, d'augmenter notre rentabilité opérationnelle (qui s'élève à 137 millions d'euros, soit 30 % de plus que son niveau de 2021) et d'enregistrer un nouveau record dans notre carnet de commandes, qui a dépassé le seuil de 2 milliards d'euros à la fin de l'année. Je tiens à féliciter la direction et le personnel de nos entreprises pour cette excellente performance et à les remercier pour leur engagement à long terme vis-à-vis des valeurs et des objectifs de Cenergy Holdings.

Le segment Câbles s'est développé à la fois sur les marchés offshore et onshore et est resté le moteur de la

rentabilité du Groupe, les deux unités opérationnelles ayant mené à bien des projets énergétiques de grande envergure. Afin de répondre à la demande croissante de câbles offshore, le segment a investi dans l'amélioration de l'infrastructure portuaire et le désengorgement de certaines lignes de production. Un programme d'investissement de deux ans a été annoncé ; il vise à agrandir de manière conséquente l'usine de câbles sous-marins de Corinthe, en Grèce, et à permettre le développement des unités opérationnelles onshore. Grâce à ces fondations solides, nous sommes prêts à explorer davantage le potentiel éprouvé du marché éolien offshore et la transition accélérée vers une économie à faibles émissions de carbone.

La demande de tubes d'acier a connu une forte reprise, laissant derrière elle deux années de perturbations sans précédent sur les marchés de l'énergie. L'année 2022 a été une année de reprise pour Corinth Pipeworks. Outre son engagement à minimiser son empreinte environnementale, la société a enregistré une rentabilité en nette amélioration ainsi qu'une part de marché croissante, et a su se positionner comme leader dans les technologies de transition énergétique, telles que les pipelines d'hydrogène et de captage et de stockage du carbone (CSC). Plusieurs projets importants lui ont été confiés et ont permis d'atteindre un carnet de commandes record de 670 millions d'euros à la fin de l'année, ce qui laisse présager une poursuite de la croissance dans un avenir proche.

En 2023, les deux segments sont confiants quant à la pérennité de leurs solides performances, la demande restant forte. La dynamique de l'électrification en Europe et la demande croissante pour les connexions au réseau devraient alimenter le carnet de commandes de câbles. Nous nous attendons à ce que le secteur du gaz combustible poursuive sa croissance dynamique, conformément aux piliers de la transition énergétique, ce qui devrait également ouvrir des perspectives positives pour l'année prochaine dans le segment Tubes d'acier. Nous continuons à nous concentrer sur la croissance en valeur plutôt qu'en volume et restons confiants dans notre capacité à générer des bénéfices grâce à notre rôle unique de « facilitateur énergétique » pour toutes nos parties prenantes.

Xavier Bedoret

Président du Conseil d'administration

137
EBITDA
ajusté en
millions
d'euros
(en 2022)

Segments et sociétés



SEGMENT CÂBLES :

- Hellenic Cables S.A. (« Hellenic Cables »), l'un des principaux producteurs de câbles en Europe, fabrique des câbles d'alimentations et de télécommunications pour divers secteurs, notamment le pétrole et le gaz, les énergies renouvelables, le transport et la distribution d'énergie, la construction et les télécommunications.
- Fulgor S.A. (« Fulgor »), filiale de Hellenic Cables, fabrique des câbles sous-marins (de moyenne à très haute tension), des câbles sous-marins à fibre optique, des câbles composites, des câbles à usage spécifique, ainsi que des fils et des tiges de cuivre et d'aluminium.
- Icme Ecab S.A. (« Icme Ecab ») fabrique des câbles pour installations intérieures, énergie, contrôle, applications industrielles et externes, basse et moyenne tension, câbles ignifuges, résistants au feu et sans halogène, câbles miniers, câbles pour applications marines et spéciales, câbles de télécommunication, câbles de signalisation, de contrôle à distance et de transmission de données, conducteurs en cuivre et aluminium, et composés de plastique et de caoutchouc
- Lesco O.o.d. (Bulgarie), filiale de Hellenic Cables, située en Bulgarie, produit des emballages en bois.
- Lesco Romania S.A., basée à Bucarest en Roumanie, assemble, répare et recycle les produits d'emballage en bois.
- De Laire Ltd, société de droit chypriote est un véhicule d'acquisition (société holding).
- Hellenic Cables Trading, filiale détenue à 100 % par Hellenic Cables, fournit à nos clients aux États-Unis une assistance directe et une expertise tout au long de la durée de vie des projets énergétiques sur le marché américain.
- Hellenic Cables Americas est une filiale détenue à 100 %, créée aux États-Unis.
- Sparrows Point Properties Holdings LLC est une filiale détenue à 100 %, récemment créée aux États-Unis.
- Sparrows Point Properties LLC est une filiale détenue à 100 %, récemment créée aux États-Unis.



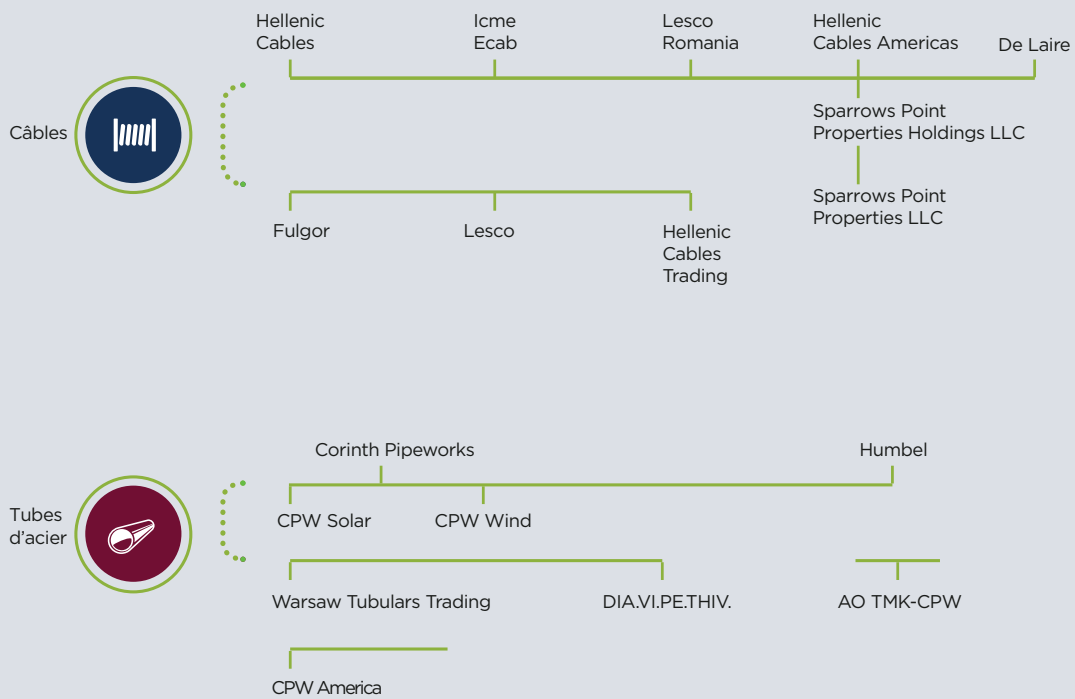
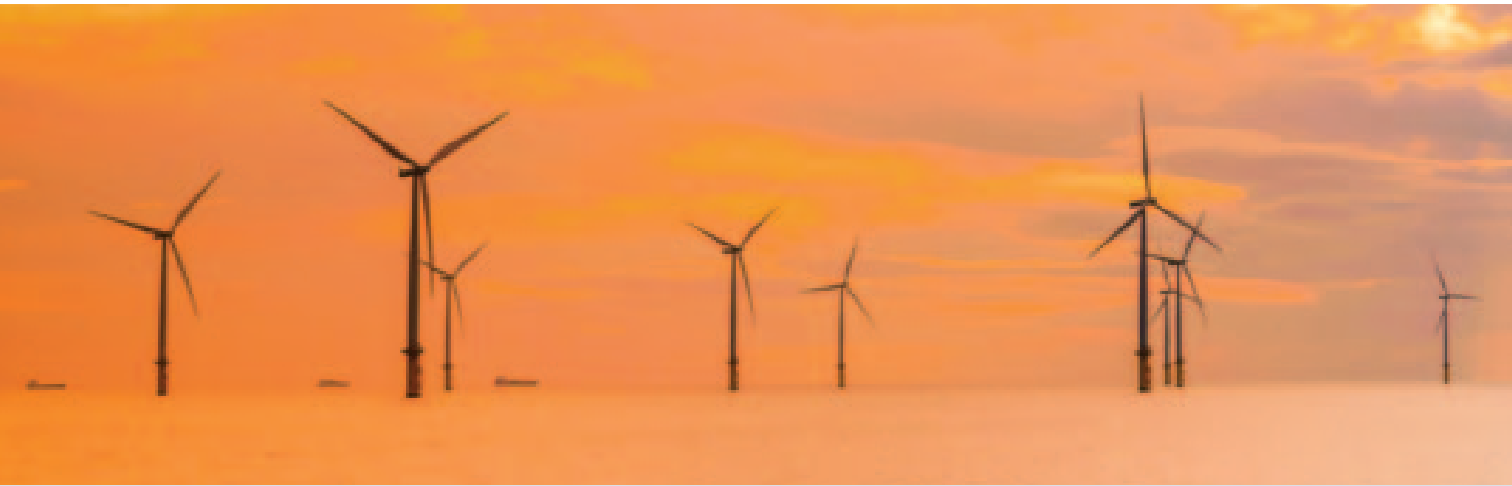
SEGMENT TUBES D'ACIER :

- Corinth Pipeworks est l'un des principaux fabricants mondiaux de tubes d'acier et de sections creuses pour les secteurs de l'énergie et de la construction.
- CPW America, basée à Houston, aux États-Unis, a pour objectif de promouvoir les produits de Corinth Pipeworks et de fournir un service commercial aux clients du groupe, ainsi qu'aux sociétés de Viohalco situées en Amérique du Nord et du Sud.
- Warsaw Tubulars Trading, société de droit polonais, est un véhicule d'acquisition.
- AO TMK-CPW est une entreprise associée de Cenergy Holdings (détenue à 49 %) formée par Corinth Pipeworks et TMK, fabricant de tubes et de profilés creux.
- Humbel Ltd est une société constituée à Chypre, filiale à 100 % de Cenergy Holdings.
- CPW Solar S.A. est une filiale détenue à 100 %, récemment créée en Grèce.
- CPW Wind S.A. est une filiale détenue à 100 %, récemment créée en Grèce.

Les sociétés de Cenergy Holdings fournissent des solutions et des services clés en main à un grand nombre de clients dans les secteurs de l'énergie, des télécommunications et de la construction. Avec une expérience importante dans la mise en œuvre de projets de grande envergure au niveau mondial et un accent particulier sur la satisfaction de la clientèle, les sociétés jouent un rôle de premier plan dans leurs secteurs respectifs.

Cenergy Holdings

Segments d'activités






CENERGY
 HOLDINGS



Notes:

* Consolidées selon la méthode de mise en équivalence.

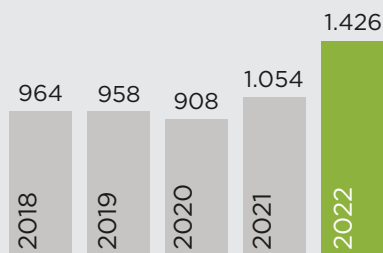
** Entités non consolidées (autres investissements significatifs).

CHIFFRES
CLÉS DE 2022

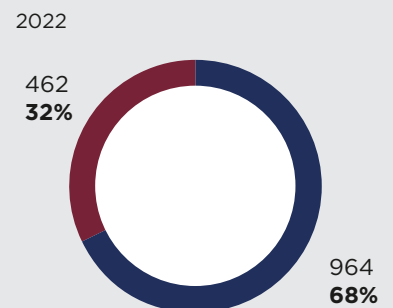
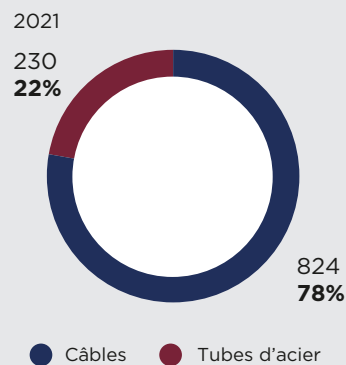
Principaux résultats financiers

- Chiffre d'affaires : 1.426 millions d'euros
- EBITDA ajusté : 137 millions d'euros
- EBIT ajusté : 110 millions d'euros
- Bénéfice avant impôt : 70 millions d'euros
- Bénéfice après impôt : 60 millions d'euros
- Capitaux propres : 342 millions d'euros
- Total des actifs : 1.699 millions d'euros
- Dette nette : 438 millions d'euros
- Carnet de commandes: 2 milliards d'euros

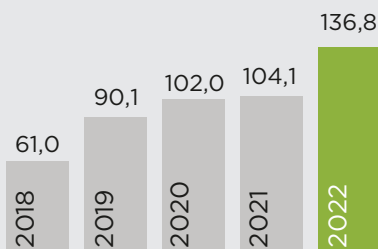
Chiffre d'affaires
(en millions d'euros)



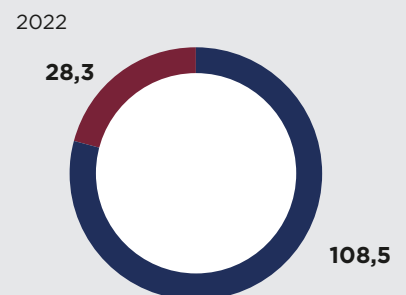
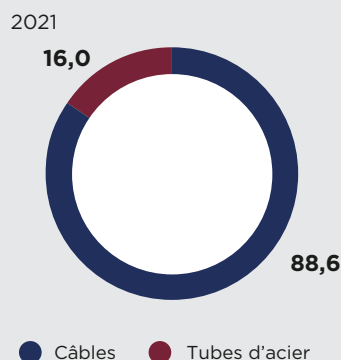
Par segment :



EBITDA ajusté
(en millions d'euros)



Par segment :



Principaux résultats financiers pour l'année

Résultats financiers du Groupe

Tout au long de l'année 2022, Cenergy Holdings a pu tirer parti de l'amélioration constante des conditions dans le secteur de l'énergie, la forte demande de produits de tubes d'acier ayant repris tandis que le segment Câbles s'est développé à la fois sur les marchés offshore et onshore. Les deux segments ont mené à bien leurs projets d'énergie, ce qui a permis d'atteindre de nouveaux niveaux de rentabilité pour l'année.

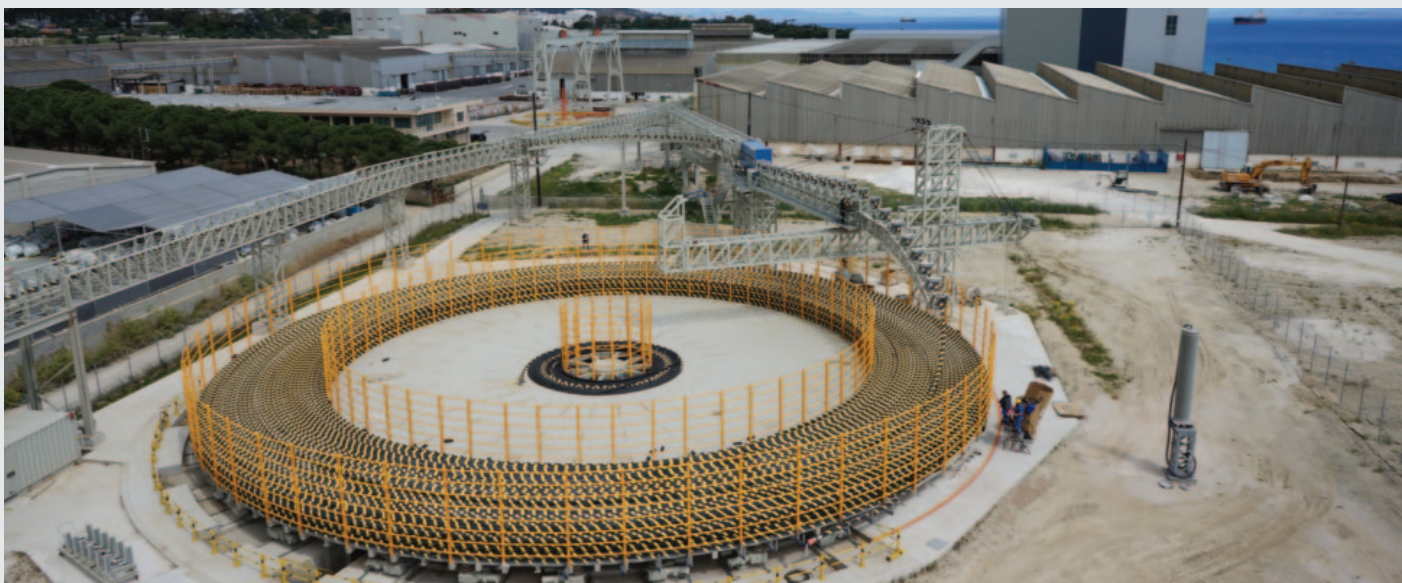
Plus précisément, la rentabilité opérationnelle (EBITDA ajusté) a atteint 136,8 millions d'euros, soit une hausse de 31 % par rapport à 2021, tandis que le bénéfice après impôt a atteint 60 millions d'euros, ce qui a permis à la direction de la Société de proposer à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires d'approuver une distribution de dividendes pour la première fois de son histoire.

Pour le **segment Câbles**, le taux d'utilisation élevé de toutes les lignes de production, le carnet de commandes record de 1,35 milliard d'euros à la fin de l'année et l'exécution réussie de projets de premier plan figurent parmi les faits marquants de

l'année 2022. L'attention portée sur les produits à valeur ajoutée et les conditions favorables du marché ont conduit à une croissance considérable de tous les indicateurs de rentabilité, améliorant ainsi l'EBITDA ajusté de 22 %. Par conséquent, et compte tenu de la demande croissante pour les câbles offshore, le segment a réalisé des dépenses d'investissements d'environ 71 millions d'euros en 2022, en grande partie pour améliorer l'infrastructure portuaire et désengorger certaines lignes de production, ainsi que pour permettre un agrandissement des unités commerciales offshore et onshore. Pour explorer davantage le potentiel éprouvé du marché de l'éolien offshore et la transition accélérée vers une économie à faible émission de carbone, un programme d'investissement d'environ 80 millions d'euros sur deux ans a été annoncé début 2023. Ce programme a pour but d'étendre considérablement l'usine de câbles sous-marins de Corinthe, en Grèce, en doublant la capacité de production, en fournissant un espace de stockage supplémentaire et en améliorant nettement les installations portuaires de l'usine.

Après une période de deux ans de

perturbation sans précédent sur les marchés de l'énergie, 2022 a été une année de reprise pour le **segment Tubes d'acier**, l'EBITDA ajusté ayant dépassé les niveaux de 2019 pour atteindre 28 millions d'euros. Cette rentabilité accrue est le résultat d'un quatrième trimestre solide au cours duquel les projets à forte marge, récemment approuvés, ont commencé. Avec toutes les initiatives stratégiques prises au cours des années précédentes, Corinth Pipeworks a réussi à accroître sa part de marché dans un marché plus fort, prenant une position de leader dans les technologies de transition énergétique, telles que les pipelines d'hydrogène et ceux de transport et stockage de carbone (CSC). La reprise significative du marché de l'énergie en 2022 et une série de projets importants attribués ont permis d'atteindre un carnet de commandes record de 670 millions d'euros à la fin de l'année. Dans le même temps, la filiale s'est engagée à minimiser son empreinte environnementale et à se fixer des objectifs ambitieux à moyen et long terme, tout en obtenant des certifications dans le cadre d'une déclaration environnementale de produit (EPD) pour ses produits en acier.



Le chiffre d'affaires a augmenté de 35 % en glissement annuel pour atteindre 1.426 millions d'euros, le quatrième trimestre 2022 se situant à peu près au même niveau que le trimestre précédent.

Toutes les usines de câbles ont fonctionné à une capacité de production proche de la pleine capacité tout au long de l'année, ce qui a permis d'augmenter le chiffre d'affaires du segment de 17 %

(+6 % pour les projets de câbles et +28 % pour les produits électriques et de télécommunication), tandis que les tubes d'acier ont réussi à doubler leur chiffre d'affaires par rapport à 2021.

Tableau 1 : Analyse de rentabilité¹

Montants en milliers d'euros	2022	2021	Changement (%)
Chiffre d'affaires	1.426.008	1.054.203	35 %
Marge brute	145.314	108.673	34 %
Marge brute (%)	10,2 %	10,3 %	-12 bps
EBITDA ajusté	136.809	104.140	31 %
Marge EBITDA ajusté (%)	9,6 %	9,9 %	-28 bps
EBITDA	133.630	85.203	57 %
Marge EBITDA (%)	9,4 %	8,1 %	129 bps
EBIT ajusté	109.598	78.435	40 %
Marge EBIT ajusté (%)	7,7 %	7,4 %	25 bps
EBIT	106.418	59.498	79 %
Marge EBIT (%)	7,5 %	5,6 %	182 bps
Résultat financier net	(36.462)	(28.985)	26 %
Bénéfice avant impôt	69.957	30.513	129 %
Bénéfice après impôt pour l'année	60.420	22.079	174 %
Marge nette (%)	4,2 %	2,1 %	214 bps
Résultat attribuable aux propriétaires	60.417	22.077	174 %

Montants en euros	2022	2021	Changement (%)
Résultat par action	0,31771	0,11610	174%

L'ensemble du calendrier de production a soutenu la hausse de l'**EBITDA ajusté**, qui a atteint 136,8 millions d'euros en 2022 (+31 % en glissement annuel), tandis que la rentabilité opérationnelle trimestrielle est restée stable. Les marges à deux chiffres obtenues au cours du deuxième semestre de l'année ont

permis aux marges annualisées de se rapprocher du niveau de l'année précédente, ce qui est nettement supérieur à la marge EBITDA ajusté de 7,8 % enregistrée au premier semestre.

La forte rentabilité opérationnelle en 2022 s'est traduite par un **bénéfice avant impôt** de 70 millions d'euros

(+129 % en glissement annuel), les éléments exceptionnels et autres ajustements étant nettement inférieurs à ceux de 2021. Le **bénéfice après impôt** a suivi avec 60,4 millions d'euros, contre 22,1 millions d'euros en 2021 (4,2 % du chiffre d'affaires contre 2,1 % en 2021).

1. Source : Compte de résultat consolidé et Autres mesures de la performance

Tableau 2 : État consolidé de la situation financière (simplifié)

Montants en milliers d'euros	31 déc. 2022	31 déc. 2021
ACTIFS		
Immobilisations corporelles	526.156	476.458
Immobilisations incorporelles	31.957	31.254
Entités mises en équivalence	40.959	36.431
Autres actifs non courants	21.511	15.622
Actifs non courants	620.582	559.765
Stocks	507.545	284.025
Créances clients et autres débiteurs	192.769	132.040
Actifs sur contrats	195.481	98.217
Trésorerie et équivalents de trésorerie	167.160	129.606
Autres actifs courants	15.209	2.298
Actifs courants	1.078.163	646.185
TOTAL DES ACTIFS	1.698.745	1.205.950
CAPITAUX PROPRES	341.631	277.541
PASSIFS		
Emprunts et dettes financières	127.161	174.941
Obligations locatives	2.233	2.080
Passifs d'impôt différé	35.318	38.382
Autres passifs non courants	28.427	28.615
Passifs non courants	193.139	244.017
Emprunts et dettes financières	474.749	215.699
Obligations locatives	1.224	1.216
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	549.283	422.622
Passifs sur contrats	108.780	26.009
Autres passifs courants	29.940	18.846
Passifs courants	1.163.975	684.392
TOTAL DES PASSIFS	1.357.114	928.409
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	1.698.745	1.205.950

Le total des dépenses d'investissements du Groupe a atteint 79,0 millions d'euros en 2022, répartis entre le segment Câbles pour 71,2 millions d'euros et le segment Tubes d'acier pour 7,8 millions d'euros.

D'autre part, le **fonds de roulement** total a considérablement augmenté pour atteindre 214 millions d'euros à la fin de l'année, contre 41 millions d'euros au 31 décembre 2022. Cette hausse s'explique par quatre facteurs sous-jacents :

- L'incertitude géopolitique générée par la guerre en Ukraine a nécessité une approche plus prudente de la gestion de la chaîne d'approvisionnement et une nouvelle augmentation des stocks de matières premières ;

- Les prix des matières premières ont augmenté au cours de l'exercice ; à titre indicatif, le prix moyen du cuivre coté sur le LME a augmenté de +6 % en 2022 (de 7.881 euros/tonne à 8.334 euros/tonne) et le prix moyen de l'aluminium coté sur le LME a augmenté de +22 % (de 2.101 euros/tonne à 2.559 euros/tonne) ;
- L'augmentation des volumes de ventes a nécessité des fonds de roulement plus importants ;
- Il y a eu des retards dans les paiements intermédiaires pour certains projets en cours d'exécution au quatrième trimestre.

Ce fonds de roulement étant plus important, des taux d'intérêt plus

élevés ont été facturés, en particulier au cours du quatrième trimestre, ce qui a entraîné une augmentation des charges financières de 7,5 millions d'euros (+26 % en glissement annuel). Alors que les politiques monétaires du monde entier se resserraient et que les pressions sur les taux d'intérêt s'intensifiaient, les deux sociétés ont pris des positions de couverture sur les marchés des instruments dérivés, en particulier pour les coûts de gestion des prêts à plus long terme, tout en négociant de meilleurs taux variables.

Cette augmentation du fonds de roulement devrait s'inverser à moyen terme pour les raisons suivantes :

- les paiements intermédiaires devraient se réduire pour les projets arrivant à échéance ;

- les sociétés font pression pour obtenir de meilleures conditions de paiement auprès de leurs partenaires de la chaîne d'approvisionnement ; et
- les stocks de matières premières reviennent à des niveaux normaux

tandis que les nouveaux achats sont étroitement surveillés, ce qui garantit une exécution réussie des projets attribués.

Les dépenses d'investissements ayant été principalement financées en

interne, le fonds de roulement a été le seul moteur de l'augmentation notable de la **dette nette**, à 438 millions d'euros le 31 décembre 2022, soit une hausse de 174 millions d'euros par rapport à la fin de l'année 2021.

Perspectives

Dans l'ensemble, Cenergy Holdings privilégie la croissance de la valeur par rapport au volume et anticipe une année positive, avec un chiffre d'affaires stable soutenant les marges opérationnelles. Sa stratégie consiste à continuer de générer des bénéfices

grâce à son rôle unique de « facilitateur énergétique » et à investir dans sa capacité de production pour répondre aux besoins des marchés de l'éolien offshore et de l'électrification en pleine croissance.



Activités des segments et Perspectives





Câbles

Activités

Le segment Câbles de Cenergy Holdings est composé de trois sociétés, ci-après dénommées collectivement Hellenic Cables :

- Hellenic Cables Industry S.A. (ci-après « Hellenic Cables Industry ») et sa filiale Fulgor S.A. (ci-après « Fulgor »), opérant en Grèce, et
- Icme Ecab S.A. (ci-après « Icme Ecab »), qui opère en Roumanie.

Hellenic Cables est une entreprise présente au niveau mondial sur les marchés de la transmission et de la distribution d'énergie, ainsi que des sources d'énergie renouvelable (SER), des télécommunications, de la transmission de données, de la construction et de l'industrie en général. Hellenic Cables se démarque par sa croissance axée sur les exportations.

Hellenic Cables est un fournisseur agréé des plus grands Gestionnaires de Réseau de Transport (« GRT ») d'électricité internationaux et possède en Grèce, à Corinthe, l'une des usines de câbles sous-marins les plus importantes et les plus avancées au monde. Depuis sa création, Hellenic Cables adopte des technologies de pointe afin de développer une large gamme innovante de câbles et vise à fournir des produits et services d'avant-garde compétitifs destinés aux marchés internationaux.

La gamme de produits qu'elle propose comprend une grande variété de câbles et de fils qui répondent à

différentes demandes du marché. Elle se compose de câbles sous-marins et terrestres, de câbles d'alimentation à basse (BT), moyenne (MT), haute (HT) et très haute tension (THT), de câbles d'alimentations, de câbles à fibre optique, de câbles de données, de signalisation et de télécommunication, ainsi que de conduites sous-marines flexibles.

Hellenic Cables Industry a plus de 70 ans d'expérience dans la fabrication de câbles d'alimentations et de télécommunication et détient deux usines en Grèce, situées à Thèbes et à Cenophyta. Elle fabrique des câbles électriques terrestres, allant de la basse à la très haute tension, ainsi que des câbles de télécommunication, tous conçus sur mesure pour répondre aux spécifications de nos clients.

Fulgor a été créée en 1957 et acquise par Hellenic Cables en 2011. Au cours des soixante dernières années, Fulgor a installé une grande partie des réseaux d'électricité et de télécommunications ainsi que la plupart des connexions par câbles sous-marins en Grèce. Son usine fabrique des câbles sous-marins (de moyenne à très haute tension), des câbles sous-marins à fibre optique, des câbles composites, des câbles à usage spécifique ainsi que des fils et des tiges de cuivre et d'aluminium.

Un plan d'investissements important déployé au cours des dernières années a permis à Fulgor de mettre en place

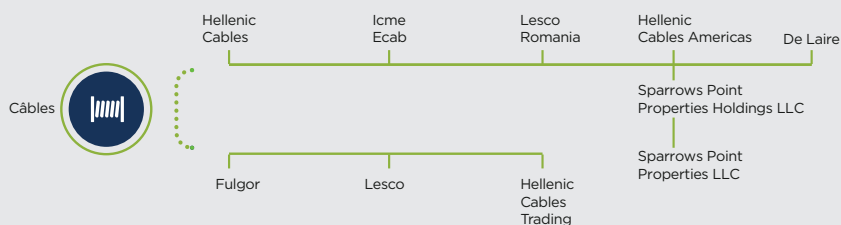
avec succès des solutions rentables, fiables et innovantes dans le cadre de projets complexes livrés clés en main, ce qui lui a assuré une place de premier plan sur le marché de la fabrication de câbles sous-marins ainsi que dans le secteur mondial de l'énergie offshore.

Icme Ecab, avec plus de 50 ans d'expérience sur les marchés roumain et international du câble, a rejoint les entreprises Hellenic Cables en 1999. Elle dispose d'un portefeuille de produits diversifiés, axé sur les câbles destinés aux installations en intérieur et fournit les marchés locaux et internationaux, soit via le réseau d'Hellenic Cables soit directement auprès des clients finaux.

Parmi les clients du segment Câbles figurent E.ON, Vattenfall, Tennet, Energinet, Ørsted, Enel, DEMA, Tideway, Van Oord, ENBW, SSE, Iberdrola, Electricity Northwest, Terna, Alliander, KONČAR, DEWA, HEDNO, IPTO (ADMIE), EAC Cyprus, Litgrid, Sonelgaz, Takreer, Motor Oil, Hellenic Petroleum, Carillion, Semco Maritime, Aktor, Metka, ABB, Schneider Electric, Landis+Gyr, Siemens, Hyundai, Sagem, Thales, Vivacom, Vodafone, Cyta, DNO, Cosmote, GO (Malte), Armentel, Santerne, ALSTOM Transport, Bombardier, Siemens, Network Rail (Royaume-Uni), OSE (Grèce), Attiko Metro (Grèce) et TE connectivity (Belgique).

Stratégie d'entreprise

Les objectifs stratégiques qui orientent les activités opérationnelles des sociétés du segment Câbles sont les suivants :



- développer en permanence des produits et services à forte valeur ajoutée, tels que des câbles sous-marins et souterrains à haute et très haute tension, ainsi que des services d'installation et des solutions clés en main ;
- diversifier la couverture géographique dans des régions dynamiques telles que l'Europe et les États-Unis. Ces marchés investissent massivement dans le développement de réseaux d'énergie et de télécommunications et dans des projets d'énergies renouvelables ;
- maintenir de hauts niveaux de productivité en rationalisant davantage la base de coûts, en appliquant une gestion des stocks plus stricte et en améliorant encore les performances opérationnelles des unités de production ;
- conserver l'attention portée au capital humain et au développement durable de ses entreprises.

Portefeuille de produits

Hellenic Cables propose une large gamme de câbles sous-marins et terrestres (de basse à très haute tension), de services d'installation et de solutions clés en main pour les réseaux électriques, l'interconnexion,

l'éolien offshore et onshore, l'énergie solaire, le pétrole et le gaz ainsi que les industries lourdes. Hellenic Cables produit également des câbles de télécommunication et de transmission de données, des câbles de jaugeage et

de commande, des câbles à fibre optique (sous-marin, monomodal et multimodal), des câbles de signalisation et de signalisation ferroviaire, etc.

Énergie

Systèmes de câbles sous-marins

Câbles sous-marins de basse, moyenne, haute et très haute tension, pour les îles et l'interconnexion de parcs éoliens.

Câbles HVDC

Câbles de courant continu de haute tension pour les interconnexions offshore et onshore.

Câbles de haute et très haute tension

pour l'interconnexion onshore dans les réseaux de transmission.

Câbles de distribution d'alimentation

Câbles de basse et moyenne tension pour la distribution d'alimentation.

Applications industrielles

Câbles pour les parcs éoliens

Câbles de basse, moyenne et haute tension pour les parcs éoliens.

Câbles industriels

Câbles de basse, moyenne et haute tension et des câbles de commande pour l'usage industriel.

Câbles ferroviaires

Câbles de basse, moyenne, haute et très haute tension comme des câbles de signalisation et de signalisation ferroviaire.

Câbles de télécommunication et de transmission de données

Câbles de transmission de données

Câbles à fibre optique

Câbles à fibre optique jusqu'au domicile

Solutions clés en main

Au cours des dernières années, le groupe Hellenic Cables, déjà connu pour la fourniture de câbles destinés à différentes applications, est devenu un prestataire de services à part entière à même de réaliser des projets complets clé en main, tant pour les réseaux

onshore qu'offshore. Pour y parvenir, Hellenic Cables a mis en place en interne un bureau de gestion de projets (BGP), qui réunit du personnel hautement qualifié et des sous-traitants expérimentés, afin d'assurer la fourniture et l'installation de systèmes de câbles

sous-marins de moyenne à très haute tension, des systèmes de câbles à fibre optique sans répéteur, des systèmes de câbles électriques souterrains et composites électriques pouvant atteindre les 400 kV ainsi que des systèmes souterrains à fibre optique.

Le BGP propose à ses clients les services suivants :

- Des services d'installation de systèmes de câbles souterrains de haute à très haute tension, ainsi que de tous les systèmes de câbles sous-marins de Hellenic Cables.
- Les réparations et les remplacements de systèmes d'interconnexion souterrains pour les câbles de haute tension, ainsi que de systèmes de câbles offshore et à fibre optique.
- Les services OEM (fabricant de matériel d'origine), notamment la conception, la fabrication et le conditionnement.
- Les applications personnalisées pour une mise en œuvre optimale des systèmes déjà installés.
- Les services de supervision, pour les produits fournis par des tiers, en particulier lors de l'installation de câbles souterrains et sous-marins.
- L'assistance technique, en matière de conception, solutions de maintenance pour les câbles souterrains et sous-marins, assistance post-installation, etc.
- Les services de transport et de

stockage pour tous les types de produits de Hellenic Cables.

- La formation et l'information des clients, soit directement, soit par des collaborateurs expérimentés et spécialisés de Hellenic Cables, soit par l'intermédiaire de sociétés de conseil technique renommées.
- La fourniture du matériel de remplacement, comme des pièces de rechange pour la maintenance des systèmes d'énergie et de télécommunications installés, tout au long de la durée de vie de chaque interconnexion conçue.

Sites de production et installations portuaires

Après avoir beaucoup investi dans l'extension et l'amélioration de leurs installations de production, Hellenic Cables et ses filiales disposent d'une base de production performante regroupant trois usines en Grèce, une en Roumanie et une en Bulgarie :

- **Usine de production de câbles d'alimentations et à fibre optique | Thèbes (Grèce)**

Capacité de production annuelle :
60.000 tonnes

L'usine de Thèbes, détenue par Hellenic Cables, occupe une superficie totale de 175.082 m², dont 53.237 m² de bâtiments. Elle est spécialisée dans la production de câbles terrestres de transport d'énergie et de télécommunication.

- **Port et usine de production de câbles sous-marins | Corinthe (Grèce)**

Capacité de production annuelle :
50.000 tonnes de câbles

L'usine, propriété de Fulgor, est située à Soussaki, dans le district de Corinthe, et occupe un terrain de 245.306 m², dont 100.895 m² de bâtiments (incluant les fonderies de cuivre et d'aluminium). À la suite du déploiement d'un important plan

d'investissement au cours de la dernière décennie, l'usine est dorénavant l'une des plus avancées au monde dans le domaine des câbles sous-marins de haute et très haute tension. Elle se distingue par les caractéristiques suivantes :

- ✓ son intégration verticale grâce à la production en interne de fils de cuivre et d'aluminium
- ✓ sa capacité à produire de très grandes longueurs continues de câbles sous-marins jusqu'à 500 kV
- ✓ le chargement direct à bord de navires de pose de câbles au port de l'usine, accessible toute l'année
- ✓ l'une des plus grandes capacités de stockage au monde.

Au cours des cinq dernières années, l'accent a été mis sur le développement des lignes de production de câbles inter-réseaux afin de répondre de manière adéquate à la demande croissante de câbles provenant de parcs éoliens offshore.

- **Usine de câbles d'alimentations et de télécommunication | Bucarest (Roumanie)**

Capacité de production annuelle :
50.000 tonnes

L'usine, détenue par Icme Ecab, est située à Bucarest, en Roumanie, sur un

terrain d'une superficie totale de 267.789 m², dont 102.138 m² de bâtiments. Elle produit une large gamme de câbles terrestres et de télécommunication, ainsi que d'autres câbles sur demande spécifique.

- **Usine de production de composés en plastique et en caoutchouc | Ćenophyta (Grèce)**

Capacité de production annuelle :
24.000 tonnes

L'usine de production de composés d'Ćenophyta, en Grèce, assiste Hellenic Cables dans la production de composés en PVC et en caoutchouc et couvre une superficie totale de 21.262 m², dont 9.216 m² de bâtiments. Elle inclut un laboratoire de pointe spécialisé dans les polymères qui permet d'analyser les polymères et de réaliser des analyses chimiques spécialisées aux fins de contrôle qualité.

- **Acquisition d'un nouveau site industriel | Thèbes, Grèce**

Au quatrième trimestre 2022, Hellenic Cables a acquis un site industriel en Béotie, Grèce centrale. Ce site, d'une surface de 245.718 m², comprend 49.673 m² de bâtiments et de surfaces couvertes.

Hellenic Cables prévoit de construire un centre d'excellence unique et dédié qui regroupera les activités de fabrication, de test et de développement de câbles de basse tension, ainsi que de télécommunication, actuellement dispersées sur de nombreux sites.

Cette acquisition permettra à Hellenic Cables de rationaliser la production sur l'ensemble de ses sites de fabrication

grecs et de répondre de manière optimale à la demande croissante en produits tout en satisfaisant les attentes plus élevées des clients et des parties prenantes dans le domaine de l'électrification et de la transition énergétique, qui est en plein essor.

- **Usine de production d'emballages en bois | Blagoevgrad (Bulgarie)**

Capacité de production annuelle :

16.500 tonnes de produits d'emballage en bois

L'usine, détenue par Lesco O.o.d., est une entreprise forestière moderne établie en 1998 à Blagoevgrad, en Bulgarie, et exclusivement spécialisée dans la fabrication de produits d'emballage en bois (cales, enrouleurs, palettes, caisses) permettant d'enrouler différents types de câbles.

Innovation, technologie et investissements

En 2022, le segment Câbles a investi 71,2 millions d'euros dans son important plan d'investissement déployé au cours de la dernière décennie. Cela a renforcé la capacité de l'usine de Corinthe à produire des câbles sous-marins pouvant atteindre 500 kV en grandes longueurs continues, tout en augmentant ses capacités annuelles de stockage des câbles sous-marins et en mettant ses infrastructures portuaires à niveau.

Toutefois, une autre forme d'investissement permanent est plus précieuse encore pour Hellenic Cables : la recherche et développement (R&D). Un service de R&D dédié, fort d'une équipe de chercheurs et d'ingénieurs

de haut niveau (électriques, mécaniques et des matériaux) et s'appuyant sur des logiciels avancés et des installations d'essais modernes, mène des activités de recherche fondamentale, de développement de produits, d'innovation et d'optimisation de produits, tout en apportant une assistance technique en matière d'ingénierie et de fabrication. En outre, les activités de R&D viennent étayer la stratégie d'extension du segment visant à proposer davantage de produits verts, à empreinte environnementale réduite.

Hellenic Cables collabore avec plusieurs universités et centres de recherche afin de créer des réseaux de

recherche et de promouvoir les nouvelles technologies. Parmi ces centres figurent de nombreuses institutions grecques (Université polytechnique nationale d'Athènes, Université de Patras, Université Aristote de Thessalonique, Université Démocrite de Thrace), l'université d'Exeter (Royaume-Uni), l'université de Southampton (Royaume-Uni), l'université de Montpellier (France), l'université de Turin (Italie), l'université technique de Berlin (TUB, Allemagne), ainsi que divers organismes de certification tels que SINTEF (Norvège), KEMA-DNV GL (Pays-Bas) et le centre de recherche d'EDF (France).

Activités de recherche et développement en 2022

L'année 2022 s'est caractérisée par des défis de taille dans le domaine de la recherche et du développement, qui sont abordés dans le cadre de projets de R&D spécifiques. Certains projets de R&D ont poursuivi en 2022 des initiatives lancées en 2021, tandis que d'autres ont été mis en place pour répondre aux nouveaux besoins du marché et aux nouvelles tendances technologiques. Ces projets portent

notamment sur la fourniture de produits fiables et de qualité supérieure à des clients existants et à de nouveaux clients, le développement de nouvelles solutions offshore et onshore et l'optimisation des conceptions existantes en termes de coûts et de spécifications techniques. Les résultats de ces projets de développement sont résumés ci-dessous :

Nouveaux clients – nouveaux marchés

Pour les produits déjà développés tels que

- les câbles d'interconnexion de 66 kV
- les câbles d'exportation électriques sous-marins de 275 kV
- les câbles onshore (terrestres) de moyenne tension, et de haute tension, pour divers gestionnaires de réseau de transport européens

Développement de nouveaux produits

- a) Nouvelle conception de câbles d'exportation dynamiques, en mesure de fonctionner en présence de fortes contraintes mécaniques, avec des systèmes de suivi des contraintes intégrés
- b) Développement de la conception de
 - a. câbles sous-marins d'interconnexion de 132 kV
 - b. câbles sous-marins d'exportation de 400 kV
 - c. joints de transition pour conducteurs en différents métaux et diamètres avec une nouvelle méthode de soudage
- c) Nouveaux composés pour les pièces non conductrices des câbles onshore. L'accent a été mis sur une utilisation accrue de matériaux recyclables
- d) Système de câbles respectueux de l'environnement de 90 kV

Recherche appliquée

- Vérification expérimentale de nouveaux matériaux dans le cadre d'essais de vieillissement sur 2 ans pour les opérations à fortes contraintes électriques
- Élaboration d'une méthodologie de mesure de la capacité thermique des câbles installés dans des tubes J.
- Élaboration en interne d'une méthodologie de mesure de la résistance CC et CA des conducteurs en aluminium et en cuivre de type Milliken
- Algorithmes d'apprentissage

machine pour les modèles de prédiction de performance au feu et de performance mécanique des câbles terrestres et sous-marins

- Développement interne de nouveaux composés aux propriétés thermomécaniques
- Publication de nouveaux sujets dans des revues et dans le cadre de conférences, et participation à des comités techniques tels que la Cigre et la CEI.

Participation aux programmes de recherche de l'UE

Ayant appliqué avec succès sa feuille de route de recherche et développement adoptée l'année dernière, Hellenic Cables est désormais considérée comme un partenaire d'innovation clé. Dans ce contexte, Hellenic Cables participe à plusieurs programmes financés par l'UE et consortiums de l'UE :

- **Projet FLOTANT** : le projet a pour principal objectif de développer l'ingénierie conceptuelle et de base des systèmes d'amarrage et d'ancrage nécessaires aux fermes éoliennes en eaux profondes (DWWF, Deep Water Wind Farms). Le projet inclut le développement d'un câblage dynamique léger haute performance afin d'améliorer la rentabilité et d'accroître la flexibilité et la robustesse d'une structure flottante hybride en béton/plastique conçue pour être déployée à des profondeurs de 100 m à 600 m.
- **Projet NextFloat** : ce projet

paneuropéen lancé en novembre 2022 à Paris vise à accélérer le déploiement de la nouvelle génération de solutions éoliennes flottantes. Il conduira au déploiement d'un prototype d'éolienne flottante de 6 MW sur le site de test Mistral en Méditerranée française afin d'apporter une preuve à grande échelle du concept innovant de plateforme flottante intégrée, tout en progressant dans les dossiers d'industrialisation et de mise à l'échelle de la solution intégrée jusqu'à 20 MW+, en préparation de la commercialisation de parcs éoliens flottants qui sont en cours de développement en Europe.

- **Projet Trieres** : ce projet vise à développer, déployer et démontrer le fonctionnement d'une vallée de l'hydrogène (H2) conformément à la Stratégie européenne en matière d'hydrogène et au Pacte vert pour l'Europe.
- **Projet MUSICA** : solution à guichet unique décarbonée pour les petites îles ; MUSICA couvrira leurs initiatives et écosystèmes maritimes (croissance bleue).

Les dépenses de R&D pour 2022 ont atteint 10,7 millions d'euros au total (2021 : 10,0 millions d'euros), dont 4,4 millions d'euros (2021 : 3,1 millions d'euros) ont concerné la recherche fondamentale et les activités de recherche spécifiques aux clients.

Nouveau plan d'investissement dans l'usine de Corinthe

Au début de l'année 2023, Hellenic Cables a annoncé le lancement d'un programme d'investissement d'environ 80 millions d'euros sur un horizon de deux ans pour répondre à la demande croissante d'électrification due à l'accélération de la transition vers une économie à faibles émissions de carbone.

Ce programme comprend une expansion majeure de l'usine de câbles sous-marins de pointe de Corinthe, en Grèce, qui doublera la capacité de production de câbles sous-marins, fournira un stockage supplémentaire et mettra à niveau les installations portuaires de l'usine. Dans ce contexte,

la société a acquis une propriété voisine d'une superficie totale de 43.000 m².

Cet investissement permettra à Hellenic Cables d'améliorer son centre d'excellence de fabrication existant pour une large gamme de câbles sous-marins, des câbles de MT aux câbles de THT, nécessaires sur des marchés à

croissance rapide tels que l'éolien offshore, les interconnexions sous-marines et l'alimentation terrestre.

Les énergies renouvelables devraient jouer un rôle important dans ces initiatives à l'avenir, car la majeure partie de leur croissance provient de

l'éolien offshore. En outre, les interconnexions au réseau national et international devraient encore améliorer la sécurité énergétique.

Hellenic Cables, par le biais de cet important programme

d'investissement, vise à renforcer son rôle de catalyseur clé de cette transition. Ces investissements lui permettront d'exécuter sans problème un carnet de commandes record et de répondre à la demande croissante, ainsi qu'aux attentes plus élevées des clients et des parties prenantes.

Projets récents

Dans l'optique d'atteindre une pleine capacité de production, Hellenic Cables a continué à répondre à des appels d'offres dans plusieurs régions et est parvenue à obtenir plusieurs marchés pour de nouveaux projets et des accords-cadres.

La liste ci-dessous présente des projets marquants obtenus en 2022.

Projet / Accord-cadre	Client	Description et champ d'application	Période d'exécution
Interconnexion Lavrio-Sérifos / Sérifos-Milos, Grèce (4 ^e phase de l'interconnexion des Cyclades)	IPTO (ADMIE)	Ce projet « clé en main » englobe la conception, la fabrication et la fourniture de 150 kV de câbles de haute tension onshore et offshore, ainsi que leurs accessoires, l'installation, la pose et la protection des câbles onshore et offshore, le raccordement et les terminaisons, les essais et la mise en service. La production des câbles sous-marins pour le projet a débuté en 2022.	2022 - 2024
Ostwind 3, Allemagne	50Hertz	Conception, fourniture, livraison, stockage, installation, raccordement, terminaison, tests et mise en service d'un câble d'exportation sous-marin à trois conducteurs de 105 km (220 kV), ainsi que d'un câble d'exportation onshore de 13,5 km (220 kV), d'un câble de plateforme de 2 km (220 kV) et d'un câble de plateforme de 2 km (66 kV).	2023 - 2025
Interconnexion Zante-Kyllini, Grèce	IPTO (ADMIE)	Ce projet « clé en main » englobe la conception, la fabrication et la fourniture de 150 kV de câbles terrestres et sous-marins de haute tension, ainsi que des accessoires associés. La production des câbles sous-marins pour le projet a débuté en 2022.	2022 - 2023
Parc éolien offshore de Hai Long, Taïwan	Hai long	Fourniture d'environ 140 km de câbles d'interconnexion 66 kV à isolation XLPE et des accessoires associés. Il s'agit du premier marché remporté par Hellenic Cables en Asie.	2023 - 2024
Parc éolien offshore de Sofia, Royaume-Uni	Van Oord	Fourniture d'environ 360 km de câbles et d'accessoires d'interconnexion de 66 kV. Une fois le parc mis en service, l'énergie générée par les turbines de Sofia permettra d'économiser plus de 2,5 millions de tonnes d'émissions de carbone par an par rapport à l'utilisation de combustibles fossiles au Royaume-Uni.	2023 - 2024
Dogger Bank C, Royaume-Uni	DEME Offshore	Conception, fabrication, essais et fourniture d'environ 240 km de câbles d'interconnexion 66 kV à isolation XLPE et des accessoires associés. Cela s'ajoute aux 650 km de câbles d'interconnexion déjà attribués pour les phases A et B et fait de Hellenic Cables le fournisseur exclusif de câbles d'interconnexion pour le plus grand parc éolien offshore au monde dans le cadre d'un projet d'1,2 GW développé en trois phases par SSE Renewables et Equinor.	2023 - 2025

La liste suivante présente les principaux projets achevés en totalité ou en partie en 2022.

Projet / Accord-cadre	Client	Description et champ d'application	Période d'exécution
Parc éolien Kafireas II, Grèce	Terna Energy SA	Le système de câble d'interconnexion comprend environ 70 km de câbles sous-marins composites à trois conducteurs de 150 kV, ainsi que 11 km de câbles souterrains onshore à un conducteur de 150 kV, ainsi que tous les accessoires, joints, terminaisons et raccords nécessaires à la réalisation du système. L'installation de tous les câbles s'est achevée en 2022.	2021 - 2022
Vesterhav Nord / Syd, Danemark	Vattenfall	Conception, fabrication, essais et fourniture d'environ 70 km de câbles d'interconnexion 66 kV à isolation XLPE et des accessoires associés pour les projets de parcs éoliens offshore Vesterhav Nord / Syd. La production de tous les câbles sous-marins pour le projet s'est achevée en 2022.	2022 - 2023
Interconnexion Santorin- Naxos, Grèce	IPTO (ADMIE)	La section sous-marine de l'interconnexion Santorin-Naxos aura une longueur totale de 82,5 km et les câbles sous-marins ont été installés à une profondeur maximale de 400 mètres en 2022.	2022 - 2023
Projet « clé en main » pour l'interconnexion de câbles sous-marins moyenne tension, Grèce	HEDNO	Le projet « clé en main » englobe la production et la fourniture de câbles sous-marins, la fourniture et l'installation de leurs accessoires, ainsi que la réalisation de tous les travaux pertinents pour la connexion des câbles sous-marins au réseau terrestre HEDNO. La production de tous les câbles sous-marins pour le projet s'est achevée en 2022, tandis que les installations seront terminées en 2023.	2022 - 2023
Dogger Bank A&B, Royaume-Uni	DEME Offshore	Conception, fabrication, essais et fourniture d'environ 650 km de câbles d'interconnexion 66 kV et des accessoires associés. La production de plusieurs lots de câbles sous-marins pour le projet s'est achevée en 2022 et les derniers lots seront produits en 2023.	2020 - 2024

Performance financière 2022

La croissance du chiffre d'affaires du segment en 2022 a été stimulée par l'activité Produits, le chiffre d'affaires des câbles électriques et de télécommunication ayant augmenté de 28 %. Dans le même temps, le chiffre d'affaires des projets a augmenté de 6 % grâce à l'exécution efficace de commandes exigeantes et au développement de son carnet de commandes en remportant des contrats importants en Grèce et à l'étranger. Grâce à cela, le chiffre d'affaires du segment Câbles a atteint 964 millions d'euros (+17 % en glissement annuel). En 2022, le segment a concrétisé la reprise de la demande pour les produits de câbles

dans toutes ses principales régions géographiques (c'est-à-dire l'Europe centrale, les Balkans et les pays du sud-est de la Méditerranée), améliorant à la fois le volume de ventes et ses marges bénéficiaires par tonne de produits vendus. Ce fait, associé à une meilleure composition des ventes, à un calendrier de production complet tout au long de l'année et à des marges élevées constantes dans l'activité projets, a entraîné une augmentation de 22 % de l'EBITDA ajusté en glissement annuel (+ 19,9 millions d'euros).

En 2022, Hellenic Cables a poursuivi son activité d'appel d'offres avec

succès en remportant plusieurs **nouveaux projets** sur les marchés de l'éolien offshore et de l'interconnexion :

- Dans le secteur offshore, nous notons les projets clés en main d'interconnexion Lavrio - Sérifos / Sérifos - Milos (phase 4 de l'interconnexion des Cyclades en Grèce avec une longueur de câble totale de 170 km) et Zakynthos - Kidini (longueur totale du câble : 23 km) en Grèce, ainsi que le contrat de 105 km de câbles d'exportation pour Ostwind 3 en Allemagne, la première attribution de 50Hertz à la société.
- Sur le marché de l'interconnexion, Hellenic Cables a conservé sa

position de leader, en assurant la fourniture de 360 km de câbles et d'accessoires 66 kV pour le parc éolien offshore Sofia au Royaume-Uni et 140 km de câbles 66 kV à isolation XLPE et d'accessoires associés pour le Hai long Offshore Wind à Taïwan, la première attribution sur le marché asiatique.

- Dans le secteur onshore, la société a remporté d'importants contrats clés en main et d'approvisionnement dans toute l'Europe, en particulier en Allemagne et au Royaume-Uni.

En conséquence des éléments ci-dessus, le **carnet de commandes** du segment a atteint **1,35 milliard d'euros** (31/12/2021 : 650 millions d'euros) à la fin de l'année.

Dans le même temps, tout au long de l'année 2022, plusieurs projets ont été menés à bien, en totalité ou en partie, notamment :

- La production et l'installation du câble sous-marin de 83 km de long pour l'interconnexion électrique entre les îles de Naxos, Santorin et Thirasia en mer Egée en Grèce ont été terminées en 2022, tandis que les tests finaux sur site sont prévus pour le premier semestre 2023.
- Les premiers lots de câbles d'interconnexion 66 kV pour les phases A et B du parc éolien offshore de Dogerbank au Royaume-Uni, le plus grand parc éolien offshore au monde, ont été

réalisés ; les quantités restantes seront produites et livrées en 2023.

- La production de 70 km de câbles d'interconnexion 66 kV à isolation XLPE pour les projets de parcs éoliens offshore Veterhav Nord & Syd en mer du Nord, au Danemark, a été achevée.
- L'interconnexion du parc éolien Kafireas II avec le réseau de la Grèce continentale a été effectuée dans les délais au début de l'année.
- Plusieurs projets onshore sur le marché britannique, accordés en 2021, ont été terminés.

Les volumes de ventes de l'unité commerciale en charge des produits ont augmenté de 4 % en 2022, suite à la reprise de la demande. Conjuguée à une gamme de produits avantageuse, cela a contribué à la rentabilité du segment.

Grâce aux éléments ci-dessus, le segment Câbles a réussi à franchir la barre des 100 millions d'euros pour l'EBITDA ajusté pour la première fois de son histoire, atteignant 108,5 millions d'euros en 2022, soit une hausse de 19,9 millions d'euros par rapport à 2021. Le bénéfice avant impôt correspondant a atteint 62,8 millions d'euros, contre 44,9 millions d'euros en 2021, tandis que le bénéfice net après impôt a suivi la même tendance pour atteindre 49,6 millions d'euros (37,2 millions d'euros en 2021).

La dette nette du segment a augmenté de 138 millions d'euros pour atteindre 335 millions d'euros au 31/12/2022. Comme indiqué précédemment, cette hausse est due à une augmentation des besoins en fonds de roulement, les flux de trésorerie opérationnels ayant financé l'augmentation des dépenses d'investissements de 71,2 millions d'euros engagées au cours de la période, ainsi que la hausse des charges financières nettes de 24,8 millions d'euros.

Les dépenses d'investissements en 2022 pour l'ensemble du segment ont été axées sur les éléments suivants :

- investissements sélectifs visant à augmenter la capacité de production de câbles sous-marins dans l'usine de Corinthe ;
- améliorations apportées au port de Corinthe ;
- acquisition d'un bien immobilier, à proximité de l'usine de Corinthe, afin de préparer un agrandissement nécessaire à partir de 2023 ;
- acquisition d'un site industriel à Viotia, en Grèce centrale, s'étendant sur 245.718 m² (dont 49.673 m² de bâtiments et de surfaces couvertes) qui permettra à Hellenic Cables d'agrandir encore ses lignes de production de câbles onshore ; et
- dépenses de 6,0 millions d'euros pour soutenir la construction d'une usine de câbles sous-marins aux États-Unis.

Tableau 3 : Analyse de rentabilité – segment Câbles²

Montants en milliers d'euros	2022	2021
Chiffre d'affaires	964.388	824.291
Marge brute	116.875	92.521
Marge brute (%)	12,1 %	11,2 %
EBITDA ajusté	108.497	88.625
Marge EBITDA ajusté (%)	11,3 %	10,8 %
EBITDA	105.710	83.273
Marge EBITDA (%)	11,0 %	10,1 %
EBIT ajusté	90.436	71.777
Marge EBIT ajusté (%)	9,4 %	8,7 %
EBIT	87.649	66.425
Marge EBIT (%)	9,1 %	8,1 %
Résultat financier net	(24.821)	(21.539)
Bénéfice avant impôt	62.827	44.886
Marge nette avant impôt (%)	6,5 %	5,4 %
Bénéfice après impôt de l'exercice	49.628	37.216
Résultat attribuable aux propriétaires	49.625	37.214

Perspectives 2023

Dans un contexte financier et géopolitique incertain, le **segment Câbles** est convaincu de poursuivre sa dynamique de performance dans les produits, car la demande reste forte. Plusieurs projets validés et un niveau élevé d'utilisation des capacités de toutes les usines tout au long de l'année 2023 favoriseront la rentabilité de l'ensemble du segment cette année.

La dynamique de l'électrification en Europe et la demande croissante pour les connexions au réseau devraient alimenter le carnet de commandes de câbles terrestres. Pour s'y préparer, Hellenic Cables a acquis une zone

industrielle près de son usine de Thèbes afin de l'utiliser à la fois comme site de production étendu pour ses câbles terrestres basse tension et de télécommunication, et comme entrepôt de matières premières et de produits semi-finis. En ce qui concerne l'unité commerciale chargée des projets, plusieurs contrats ont été obtenus au cours des derniers mois et d'autres projets devraient être attribués cette année. Hellenic Cables, par le biais d'un important programme d'investissement s'étendant sur la période 2023-2024, vise à renforcer son rôle de catalyseur clé de la transition vers l'énergie verte. Tous ces

investissements lui permettront d'exécuter sans problème un carnet de commandes record et de répondre à la demande croissante, ainsi qu'aux attentes plus élevées des clients et des parties prenantes. Enfin, et suite aux annonces précédentes, les discussions avec Ørsted sur le partenariat pour la construction d'une usine de câbles d'interconnexion sous-marins dans le Maryland, aux États-Unis, se poursuivent.

De plus amples informations sont disponibles sur le site Internet de Hellenic Cables : www.hellenic-cables.com.

2. Source : Compte de résultat consolidé et Autres mesures de la performance



Fournir des produits et des solutions qui
permettent la transition énergétique

Tubes d'acier

Activités

Corinth Pipeworks (ci-après « CPW ») figure au nombre des leaders mondiaux de la fabrication de tubes d'acier et de profilés creux pour les secteurs de l'énergie et de la construction. Forte d'un parcours et d'une expérience menés avec succès depuis plus d'un demi-siècle, l'entreprise a mis en œuvre des projets très complexes avec les plus grandes sociétés du secteur de l'énergie dans le monde entier. Les tubes d'acier fabriqués par l'entreprise au cours des 15 dernières années peuvent couvrir plus de la moitié du périmètre de la terre.

La philosophie orientée client de la Société a permis de créer des relations

solides et mutuellement bénéfiques à long terme et d'élargir sa présence dans toutes les régions du monde.

Ses clients dans plus de 45 pays comprennent :
 ABB, Allseas, AngloAmerican, Balticpipe, BP, Cheniere Energy, Chevron, Collahuasi, DCP Midstream, Denbury, DEPA, DESFA, DNOW, E.ON, EDF, Enbridge, Energy Transfer, ENGIE, ENI, EPCO, EXXON MOBIL, Equinor, GASCO, Gaz System, Genesis, Jemena, KPO, MRC Global, National Grid, Noble Energy, OGC, OMV, PDO, PEMEX, Plains All American, Qatar Petroleum, Repsol, Saipem, Sapura energy, Saudi Aramco, Shell, Snam, Socar, Sonatrach, Spartan, Spectra Energy, Subsea 7,

STEG, TechnipFMC, TotalEnergies

Notre objectif constant est d'être l'une des entreprises leaders dans le domaine des solutions innovantes pour le secteur de l'énergie : des innovations qui faciliteront la transition vers une économie axée sur l'énergie verte. Dans ce contexte, CPW est une pionnière dans le domaine des solutions technologiques qui permet le transport du gaz naturel et du biogaz, principal combustible de transition énergétique, ainsi que de l'hydrogène jusqu'à 100 % dans des tubes d'acier et du CO₂ utilisé dans les technologies de captage et de stockage du carbone.

Stratégie d'entreprise

Alors que ce nouvel environnement se dessine dans le secteur de l'énergie, l'importance de la responsabilité environnementale pour CPW devrait être soulignée. La société joue un rôle de premier plan dans la transition énergétique et la réponse au changement climatique, en développant des produits innovants et en réduisant l'empreinte carbone de nos opérations. Dans le même temps, elle continue d'améliorer son efficacité en mettant en œuvre des programmes ciblés dans ses installations de production, en accordant la priorité à ceux liés à la R&D.

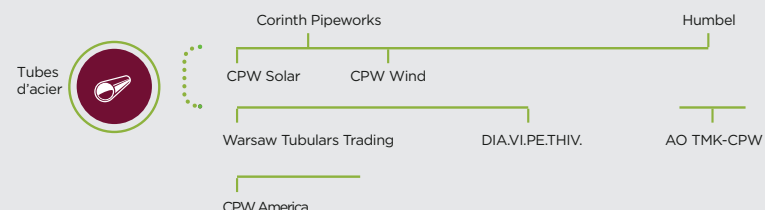
En outre, durant les deux dernières

années, la Société a adopté une stratégie de développement durable intégrée et cohérente qui comprend des mesures pour tous les risques et opportunités majeurs liés à l'environnement, à la société et à la gouvernance d'entreprise.

CPW entretient un dialogue continu avec l'ensemble de sa chaîne de valeur qui contribue au produit final, ce qui

est important pour les fournisseurs et les clients, et s'engage à publier chaque année de manière transparente tous les indicateurs de performance et initiatives clés.

Cette stratégie de développement durable pose les bases d'une identification, d'un suivi et d'une gestion efficaces de tous les risques ESG importants.



Portefeuille de produits

Corinth Pipeworks possède une vaste expérience et de solides antécédents dans la mise en œuvre de projets complexes pour le secteur de l'énergie dans le monde entier, à la fois sur terre et en mer. CPW propose l'une des plus

vastes gammes de produits de l'industrie, ainsi que des solutions sur mesure pour des projets exigeants. L'entreprise combine la technologie de pointe, des machines et des équipements avancés avec une équipe

unique d'experts, désireux de répondre et de trouver des solutions aux besoins des clients.

CPW produit des tubes d'acier de haute qualité pour transporter en toute sécurité

des gaz et des combustibles liquides, de l'hydrogène, du CO₂ et des boues. Ses principaux produits sont les tubes d'acier soudés de moyen et grand diamètre, à soudure longitudinale (LSAW) et à soudure hélicoïdale (HSAW), ainsi que les tubes soudés par induction à haute

fréquence (HFW), ainsi que les tubes soudés par induction à haute fréquence (HFW). Le fait d'être un fournisseur de tubes d'acier de niveau 1 est le résultat d'un engagement fort en faveur de l'innovation et des services intégrés fournis par CPW.

Corinth Pipeworks reconnaît la nécessité de lutter contre le changement climatique et de prendre des mesures pour minimiser son empreinte environnementale.

Principaux piliers de notre stratégie

Nous nous engageons à lutter contre le changement climatique et à fonder notre stratégie à long terme sur les principaux piliers qui permettent la transition énergétique et contribuent à un avenir énergétique vert, tels que :

Gaz et combustibles liquides

Le gaz naturel est considéré comme l'alternative à l'énergie propre, produisant environ la moitié du dioxyde de carbone (CO₂) et seulement un dixième des polluants atmosphériques du charbon lorsqu'il est brûlé pour produire de l'électricité. Dès lors, comme depuis de nombreuses années, les activités du segment dans le secteur de l'énergie se concentrent principalement sur les projets de transport de gaz.

Hydrogène

Notre objectif est de contribuer au secteur de l'énergie et d'avoir un impact sur le changement climatique en parvenant à des émissions nettes de carbone nulles et en développant des solutions innovantes qui peuvent nous rapprocher de l'hydrogène. Que l'hydrogène soit produit dans des parcs éoliens en mer ou dans des parcs photovoltaïques, des solutions modernes sont nécessaires pour transporter l'électricité et l'hydrogène jusqu'au réseau de gaz naturel ou jusqu'au point de consommation.

À la pointe de l'innovation technologique, notre recherche et développement dans le domaine du transport de l'hydrogène, à travers des pipelines, fourniront la technologie et les produits nécessaires à la transition vers une énergie verte. CPW, en collaboration avec des sociétés internationales d'infrastructure énergétique, est à la pointe de l'ère de l'hydrogène. Parallèlement, nous sommes l'une des premières entreprises au monde à participer à l'Alliance européenne pour l'hydrogène pur (Hydrogen Alliance) ainsi qu'à Hydrogen Europe.

Capture et stockage du carbone (CSC)

Les technologies de captage et de stockage du carbone empêchent la libération dans l'atmosphère du dioxyde de carbone résultant de la combustion de combustibles fossiles ou de processus industriels. Cette technologie est en constante évolution et considérée comme une technologie destinée à des applications spécifiques, qui contribuera à lutter contre le changement climatique. Corinth Pipeworks possède déjà une longue expérience dans les pipelines de CO₂. Au cours des 15 dernières années, l'entreprise a produit des pipelines de transport de CO₂ d'une longueur

totale de plus de 1.150 kmet est prête à relever le défi.

Éolien

Aujourd'hui, l'énergie éolienne représente un choix énergétique technologiquement mûr, économiquement compétitif et respectueux de l'environnement. Source d'énergie inépuisable, l'industrie de l'énergie éolienne est l'une des technologies énergétiques qui connaît la plus forte croissance au monde, en particulier dans les parcs éoliens flottants en mer. Notre société évalue l'entrée dans ce secteur dynamique.

Construction

Corinth Pipeworks dessert le marché de la construction métallique avec sa vaste gamme de tubes de structure et de sections creuses de forme carrée, rectangulaire et ronde, utilisés dans des applications architecturales, industrielles et d'infrastructure.

La famille de produits des tubes de structure établit la norme dans la construction en acier en fournissant des aciers à haute résistance et à grain fin. Ces aciers sont produits dans une large gamme de formes et d'épaisseurs de paroi et conviennent aux structures en acier très exigeantes et soumises à de fortes contraintes.

Sites de production et installations portuaires

Le site industriel de CPW se situe à Thisvi, district de Béotie, en Grèce.

• Usine et port de Corinth Pipeworks Pipe Industry | Thisvi (Grèce)

Corinth Pipeworks exploite une usine de pointe à Thisvi, en Grèce (investissement de plus de 350 millions d'euros entre 2002 et 2022) avec une capacité de 925 milliers de tonnes par an. Elle investit en permanence pour fournir des solutions fiables et de qualité dans les délais impartis.

Les produits de Corinth Pipeworks sont utilisés pour des applications dans les domaines de l'énergie et de la construction, avec un portefeuille qui comprend :

- Tubes pour le transport de gaz naturel et de combustibles fossiles, en mer et sur terre
- Tubes pour colonnes montantes de pétrole et de gaz/caissons FTTP
- Sections creuses
- Pipelines pour le transport de l'hydrogène
- Pipelines pour le captage et le stockage du carbone (CSC)
- Tubes pour les canalisations d'eau.

La société propose - en un seul site - toutes les méthodes de fabrication de tubes soudés (4 laminoirs de tubes)

et les opérations en aval de revêtement de tubes nécessaires à la fourniture d'un ensemble complet de tubes d'acier on/offshore :

Laminoirs de tubes

- HFW (High Frequency Welded / induction à haute fréquence)
- LSAW (Longitudinal Submerged Arc Welding / soudage à l'arc submergé hélicoïdal)
- HSAW (Helical Submerged Arc Welding /soudage à l'arc submergé longitudinal)

Opérations en aval :

- Laminoirs à revêtement externe et interne (FBE, ARO, 3LPE, 3LPP, époxy interne)
- Installation de revêtement de lestage en béton
- Installation de double connexion
- Ligne d'assemblage par soudage
- Laboratoire (+ hydrogène + conditions de service acides)
- Zones de stockage

Port

- Corinth Pipeworks a l'usage exclusif du port, qui est adjacent à l'usine de Thisvi, ce qui lui donne l'avantage d'importer des matières premières et d'exporter ses produits avec des taux de fret bas et des délais minimaux.

La société propose des options pour :

- Revêtement interne/externe des tubes.
- Revêtement extérieur en béton (CWC) pour les applications offshore.
- Certification des pipelines à l'hydrogène (laboratoire de tests pour l'hydrogène).
- Installation de double connexion pour la production de très longs pipelines.
- Essais de matériaux et de corrosion et essais non destructifs sur les matières premières et le produit final, conformément à la norme EN/IEC 17025, dans le centre d'essais en laboratoire accrédité.
- Connecteurs à souder pour tubes de forage utilisés dans le cadre du forage et de l'extraction.
- Services supplémentaires (y compris le traitement, la coupe, la préfabrication et l'apposition de marquages spéciaux).
- Étude de propositions alternatives pour la méthode de production de tubes d'acier (par exemple, solutions de tubes soudés ou sans soudure).
- Optimisation des processus d'emballage, de transport et de stockage, achat de tubes ou sous-traitance du revêtement de tubes.
- Transport multimodal des tubes.

Innovation, technologie et investissements

Investir dans l'avenir - Innovation

L'efficacité opérationnelle et les réalisations commerciales de Corinth Pipeworks dans le monde entier reposent sur sa capacité à fabriquer des produits de pointe et à rester à l'avant-garde du secteur par le biais de ses investissements en R&D. La Société collabore avec des organismes de recherche internationaux et participe régulièrement à des projets de recherche liés à ses activités commerciales principales.

- *Certification de l'hydrogène*
CPW participe à l'initiative « European Hydrogen Backbone » et répond aux besoins croissants de ses clients en matière de certification de pipelines pour l'hydrogène.

En 2022, la Société a encore développé ses capacités en ajoutant un nouveau laboratoire de test pour l'hydrogène de pointe à son centre de test agréé. Ce laboratoire est l'un des premiers du genre et permet à la Société de répondre au besoin du marché concernant le développement d'un réseau d'hydrogène. Il convient de mentionner que de nombreux contrats standard de pipelines de gaz naturel attribués récemment ont nécessité une certification pour le transport de l'hydrogène afin que les tubes produits aujourd'hui et installés dans les réseaux actuels puissent couvrir le mix énergétique de demain.

Ce nouveau site prend principalement

en charge les tests de qualification des nouveaux projets de pipelines d'hydrogène, ainsi que les tests de R&D.

• *Énergie éolienne*

Étude du marché de l'énergie éolienne et du potentiel des parcs offshore.

• *Autres initiatives*

- Mise en œuvre de techniques d'optimisation des processus combinées à de nombreuses productions d'essais internes, visant à réduire la plage de fonctionnement optimale pour toutes les variables, afin d'obtenir une plus grande uniformité des produits.
- Tubes d'acier résistants au sulfure d'hydrogène.
- Tubes offshore pour hautes

- pressions/tubes sous-marins de profondeur.
- Risques de rupture dans des conditions de basses températures (inférieures à zéro).
- Élargissement de sa gamme de production en matière d'épaisseur et de qualité.
- Surveillance avancée des techniques de soudage.
- Programme d'excellence opérationnelle (BEST).
- Gestion numérique des ressources humaines.
- Essais de technologies non destructives.
- Développement de systèmes de

- suivi et de contrôle de processus avancés.
- Collaboration avec des organismes et instituts de recherche internationaux (EPRG, TWI, ELKEME).
- Participation à de grands projets européens et internationaux visant à développer à la fois les propriétés des tubes et l'intégrité des tubes d'acier (projets JIP, RFCS).

Dans la lignée des programmes exécutés au cours de la décennie écoulée, le segment Tubes d'acier a investi 7,8 millions d'euros supplémentaires en 2022.

Digitalisation

CPW accorde une grande importance à la gouvernance des données ESG et tente d'intégrer les indicateurs ESG dans son cadre de contrôle interne et son programme d'audit. Elle a donc mis en œuvre Sphera, une plateforme numérique intégrée pour mesurer, surveiller et déclarer les objectifs ESG. Cette plateforme couvre un large éventail d'indicateurs et affiche les données sous forme de tableau de bord, ce qui permet à la Société d'optimiser la collecte manuelle des données et de simplifier les processus de reporting.

Projets récents

Tout au long de l'année 2022, le marché du transport de gaz combustible s'est transformé en raison, tout d'abord, de la hausse constante des prix de l'énergie et, ensuite, de la question pressante de la sécurité énergétique à laquelle sont confrontés de nombreux pays européens en raison des turbulences géopolitiques en Ukraine. La croissance de la demande et un environnement financier plus favorable ont permis de relancer de

nombreux projets de gazoducs, précédemment reportés, et de les faire passer rapidement à la phase d'exécution. Au cours de cette période, CPW a poursuivi avec succès son programme intensif de qualifications et a été récompensé par les Energy Mastering Awards 2022 pour ses meilleures pratiques en matière d'efficacité énergétique et de technologies de contrôle de l'énergie.

Au cours de l'année, CPW a exécuté avec succès un certain nombre de projets en cours et s'est vu attribuer de nouveaux projets importants. Outre des contrats en Italie, dans la région méditerranéenne, en mer du Nord et en mer de Norvège, ainsi qu'en Australie, en Afrique du Sud et aux États-Unis, il convient de noter les marchés remportés ci-dessous :

Principaux marchés remportés en 2022 :

Client	Projet/pays	Quantité	Produit
TOTAL AUSTRAL	FENIX/Argentine	40km	Tubes en acier soudés longitudinalement à l'arc submergé de 24 pouces
Saipem S.p.A	FSRU pipeline/ Grèce	30km	Tubes en acier SAWL de 30 pouces, avec revêtement anticorrosion et revêtement de lestage en béton
Compañía Minera Doña Inés de Collahuasi (CMDIC)	Projet de pipeline Fuente Hídrica Complementaria (FHC)/Chili	201km	Pipeline soudé longitudinalement à l'arc submergé (LSAW) de 44 pouces, avec 3 couches de revêtement externe en polyéthylène et revêtement interne FBE
Jemena Asset Management Pty Ltd	Port Kembla Lateral Pipeline/Australie	13km	Pipeline soudé par induction haute fréquence (HFW) de 18 pouces de diamètre, certifié pour transporter jusqu'à 100 % d'hydrogène, avec revêtement FBE et revêtement époxy interne
DESFA	Macédoine de l'Ouest/Grèce	163km	Pipelines certifiés pour l'hydrogène : 97 km de LSAW 30 pouces et 66 km de ERW 14 pouces et 10 pouces
GAZ-System SA	Gustorzyn - Wronow/Pologne	80km	Tubes avec revêtement en acier de 40 pouces de diamètre, parmi les premiers en Europe à être certifiés pour transporter à l'avenir jusqu'à 100 % d'hydrogène

Performances financières 2022

Dans le segment Tubes d'acier, le chiffre d'affaires a doublé par rapport à l'année précédente pour atteindre 461 millions d'euros, contre 230 millions d'euros en 2021, tandis que le bénéfice avant impôt est devenu positif, à 7,2 millions d'euros, contre une perte de 13,9 millions d'euros en 2021. Environ deux tiers de la variation du chiffre d'affaires sont dus à une augmentation du volume de ventes, tandis que le reste est dû à la hausse des prix de l'acier (le prix moyen de l'acier en 2022 était 22 % plus élevé qu'en 2021).

Tout au long de l'année 2022, le marché du transport de combustibles gazeux s'est redressé en raison, tout d'abord, de la hausse constante des prix de l'énergie, puis du problème de sécurité énergétique que rencontrent de nombreux pays européens en raison de l'instabilité géopolitique en Ukraine. La croissance de la demande et un environnement financier plus favorable ont permis de relancer de nombreux projets de pipelines, précédemment reportés, et de les faire passer rapidement à la phase d'exécution.

Dans ce contexte d'amélioration, Corinth Pipeworks a consolidé sa position sur le marché et est désormais considérée comme un fabricant de tubes de niveau 1 et un leader dans les technologies de transition énergétique, telles que les pipelines d'hydrogène et de CCS. Au cours de l'année, la société a mené à bien un certain nombre de projets de pipelines et s'est vu attribuer de nouveaux projets importants. Outre les contrats en Italie, dans la région méditerranéenne, en mer du Nord et en mer de Norvège, ainsi qu'en Australie, en Afrique du Sud et aux États-Unis, il convient de noter

les attributions suivantes :

- Contrat pour 201 km de pipelines d'eau dessalée par Collahuasi au Chili.
- Attribution par DESFA de 163 km de pipelines certifiés pour transporter jusqu'à 100 % d'hydrogène en Macédoine occidentale (Grèce).
- Attribution par Jemena en Australie de 13 km de tuyaux certifiés hydrogène.
- Nouveau contrat de Saipem S.p.A pour 28 km de pipelines pour l'unité flottante de stockage et de regazéification (Floating Storage and Regasification Unit ou FSRU) d'Alexandroupolis exploitée par Gastrade.
- Nouvelle attribution par TotalEnergies de 40 km de pipelines pour le gisement de gaz offshore de Fenix en Argentine.

En raison des attributions susmentionnées, le carnet de commandes à la fin de l'année 2022 a atteint 670 millions d'euros, son plus haut niveau depuis 2018.

L'augmentation du chiffre d'affaires a entraîné une nette amélioration de la rentabilité, avec une marge brute de 28,4 millions d'euros en 2022 (contre 16,2 millions d'euros en 2021) et un EBITDA ajusté, à 28,3 millions d'euros (une hausse de plus de 75 % par rapport aux 16,0 millions d'euros en 2021).

L'amélioration de la rentabilité opérationnelle s'est traduite par un bénéfice net de 10,8 millions d'euros pour l'exercice, contre une perte nette de 14,7 millions d'euros en 2021. Il convient toutefois de noter que les résultats nets de 2021 ont été considérablement affectés par une charge de provision exceptionnelle de

12,8 millions d'euros due à la mise en œuvre rétrospective du taux de droits antidumping imposé par le département du Commerce des États-Unis.

La hausse du chiffre d'affaires (+101 %) et l'augmentation des besoins en matières premières liés à d'importants projets du carnet de commandes, qui seront exécutés au premier trimestre 2023, ont fait grimper le fonds de roulement du segment Acier d'environ 40 millions d'euros par rapport à ses niveaux de 2021, bien que ce faible niveau (5,4 % des ventes) devrait être considéré comme un plus bas record exceptionnel dû à l'effondrement des marchés du pétrole et du gaz. Le fonds de roulement a donc fait grimper la dette nette de 35,6 millions d'euros fin 2022 pour atteindre 103,7 millions d'euros. Néanmoins, en raison de l'augmentation de la rentabilité susmentionnée, le ratio dette nette/EBITDA ajusté est passé de 4,3 x à 3,7 x.

Les dépenses d'investissement dans le segment Tubes d'acier se sont élevées à 7,8 millions d'euros en 2022 (2021 : 9,5 millions d'euros), principalement liées à certaines améliorations opérationnelles à l'usine CPW de Thisvi.

Enfin, au cours de l'année, Corinth Pipeworks a poursuivi son vaste programme de R&D sur le transport d'hydrogène vert, les technologies CCS et les opportunités potentielles dans le secteur de l'éolien offshore. Il s'agit là de l'aboutissement d'une stratégie d'innovation, qui comprend également une feuille de route pour la numérisation des processus, des qualifications des sociétés du secteur de l'énergie et une diversification géographique, ce qui permet d'obtenir un avantage concurrentiel plus important.

Tableau 4 : Analyse de rentabilité – segment Tubes d’acier³

Montants en milliers d’euros	2022	2021
Chiffre d’affaires	461.620	229.913
Marge brute	28.438	16.152
Marge brute (%)	6,2 %	7,0 %
EBITDA ajusté	28.327	15.974
Marge EBITDA ajusté (%)	6,1 %	6,9 %
EBITDA	27.934	2.388
Marge EBITDA (%)	6,1 %	1,0 %
EBIT ajusté	19.191	7.124
Marge EBIT ajusté (%)	4,2 %	3,1 %
EBIT	18.798	(6.462)
Marge EBIT (%)	4,1 %	-2,8 %
Résultat financier net	(11.630)	(7.478)
Résultat avant impôt	7.168	(13.940)
Marge nette avant impôt (%)	1,6 %	-6,1 %
Bénéfice après impôt pour l’année	10.831	(14.704)
Résultat attribuable aux propriétaires	10.831	(14.704)

Perspectives 2023

Le segment Tubes d’acier, quant à lui, a laissé derrière lui trois années difficiles marquées par la pandémie et la crise de l’énergie qui s’en est suivie, durant lesquelles le but était de garantir l’utilisation des capacités. L’année s’annonce positive grâce au carnet de commandes solide construit en 2022 et à un mix de projets à plus forte marge bénéficiaire. À l’avenir, Corinth Pipeworks s’attend à ce que le secteur du gaz combustible poursuive

sa croissance dynamique, conformément aux piliers de la transition énergétique. Grâce à de nouvelles solutions technologiques qui permettent d’accroître l’utilisation des sources renouvelables dans le bouquet énergétique et à la pénétration réussie des technologies de l’hydrogène, du captage et du stockage du carbone, ainsi que du stockage de l’énergie, Corinth Pipeworks est prête à prendre le

virage énergétique et à jouer un rôle de premier plan dans les années à venir. L’amélioration des conditions du marché se traduit par une amélioration du carnet de commandes, contribuant ainsi à des perspectives positives pour l’année prochaine.

De plus amples informations sur Corinth Pipeworks sont disponibles sur son site Internet : www.cpw.gr.

3. Source : Compte de résultat consolidé et Autres mesures de la performance.



>22.000 Km

Pipelines de gaz et combustibles liquides

>2.200 Km

Pipelines offshore

>400 Km

Tubes d'acier certifié hydrogène

>1.150 Km

Tubes d'acier CO₂

Ready for the shift



Hydrogène

Réseau certifié

En collaboration avec des entreprises et des laboratoires internationaux, CPW est un pionnier dans la recherche et le développement de solutions pour la certification des tubes d'acier pour le transport sûr de l'hydrogène sous forme de mélange avec le gaz naturel ou sous forme pure.



Gaz combustible / biogaz

Leaders du marché des gazoducs, onshore et offshore.

Expertise dans les applications offshore exigeantes telles que la pose en déroulé et les projets en eaux profondes, grâce à l'expérience acquise sur plus de 2 200 km de projets réussis.



CSC

Mener les développements du marché dans les projets de captage et de stockage du carbone (CSC) en s'appuyant sur l'expérience acquise avec plus de 1.150 km de tubes d'acier CO₂



Eolien

Structures éoliennes - Fondations flottantes

Plan d'entreprise pour une nouvelle usine fabriquant des structures en acier pour le secteur en pleine croissance de l'éolien offshore.

Événements postérieurs à la clôture



Le 8 mars 2023, le conseil d'administration de Cenergy Holdings a décidé de proposer à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, qui se tiendra le 30 mai 2023, d'approuver un dividende brut de 0,05 euro par action.



Risques et incertitudes



Le Conseil d'administration de Cenergy Holdings est responsable de l'évaluation du profil de risques de ses sociétés. Dans la mesure où Cenergy Holdings est une société holding qui ne possède ni infrastructures de production, ni clients, ni fournisseurs, ni personnels (en dehors des salariés employés à des fonctions administratives), les risques qui l'affectent sont principalement imputables à ses filiales et à leurs opérations, fournisseurs, clients et personnels.

Les sociétés de Cenergy Holdings interviennent sur des marchés dynamiques présentant des caractéristiques très différentes, de sorte que les risques doivent être gérés de manière structurée afin de réduire les incidences financières négatives potentielles. Chaque société a donc pour objectif d'identifier, d'évaluer et de hiérarchiser les risques, et de réagir de manière appropriée en adoptant les mesures adaptées permettant d'atténuer, de réduire ou de contrôler l'impact des événements négatifs. Cenergy Holdings considère la gestion des risques comme un outil de création de valeur au travers de la sensibilisation aux risques et de l'accent mis sur l'efficacité des opérations quotidiennes dans le cadre de la stratégie de chaque entreprise.

Il existe néanmoins un ensemble de directives communes qui fixent un cadre de gestion des risques à l'échelle de l'entreprise (Entreprise Risk Management ou ERM) et s'appliquent à toutes les filiales de Cenergy Holdings. Ces directives regroupent des principes en vue de la gestion efficace des risques dans l'ensemble des sociétés du groupe. Ce cadre fournit également des orientations sur les meilleures méthodes de gestion des risques et favorise les échanges sur les problématiques en question.

Pour sa part, la Direction exécutive de Cenergy Holdings est, en concertation avec le Conseil d'administration, chargée d'explorer au mieux les opportunités commerciales, tout en évaluant les risques possibles encourus et leurs mécanismes de contrôle à l'échelle des filiales avec l'aide du département indépendant d'Audit interne. En vertu de cette évaluation, la Société doit considérer si les filiales sont parvenues, de manière proactive et dynamique, à atténuer les risques identifiés et à les ramener à un niveau acceptable.

Le processus ERM appliqué par les

filiales de Cenergy Holdings suit les étapes suivantes :

- a) Identification des principaux risques et mesure/analyse de leur impact potentiel et de leur probabilité. Cette démarche est réalisée au niveau de chaque filiale puisque l'ensemble des risques financiers, opérationnels, de conformité et stratégiques sont liés à leurs propres opérations.
- b) Gestion des risques par la prise en compte des contrôles en place et la sélection, la hiérarchisation et la mise en œuvre d'actions appropriées. Cette étape est également conduite au niveau de chaque société sur la base des principes généraux fixés par le cadre ERM.
- c) Contrôle et suivi de l'environnement interne et externe pour repérer les éventuelles évolutions des risques et veiller à ce que les réponses apportées conservent leur efficacité. Chaque filiale contrôle ses risques et les réponses qu'elle apporte à la lumière des directives communes du cadre ERM, mais aussi des procédures, systèmes et mécanismes mis en place par la Direction de chaque société en interne.
- d) Enfin, chaque société, à la fois au niveau interne et au niveau de Cenergy Holdings, présente une évaluation consolidée de ses risques, intégrée à un examen de sa performance financière. En conséquence, la direction exécutive de Cenergy Holdings évalue l'équilibre global risque/rendement de chaque société et présente ses conclusions au Comité d'audit et au Conseil d'administration. Le Comité d'audit surveille l'efficacité des systèmes de contrôle interne des filiales et se penche régulièrement sur des aspects spécifiques du contrôle et de la gestion des risques.

Le fait que les principaux flux de revenus des sociétés proviennent de

marchés distincts, présentant chacun leur dynamique propre, offre, dans une certaine mesure, un effet de diversification naturelle des risques. Cependant, dès lors que les sociétés de Cenergy Holdings sont, d'une manière ou d'une autre, reliées aux tendances mondiales des marchés de l'énergie, elles sont en principe exposées à des risques similaires. Il semble cependant que le segment des câbles haute tension et celui des tubes de grand diamètre dépendent principalement des grands projets d'infrastructure, et leur évolution est donc indépendante de la conjoncture macroéconomique. À l'inverse, une partie des ventes de câbles et des profilés creux de Corinth Pipeworks est liée aux activités de construction, secteur fortement cyclique.

Le modèle de gestion des risques de la société (ERM) décrit ci-dessus assure que les risques sont identifiés et traités en premier lieu par la Direction des segments concernés et, le cas échéant, par les fonctions de support. Cette structure d'information, conçue sur mesure, facilite la sensibilisation aux risques, le recensement des opportunités, et l'adoption des mesures d'atténuation des risques.

Principaux risques

Les risques sont classés en deux grandes catégories : risques financiers et risques liés à l'activité. La première regroupe différents types de risques de marché qui concernent l'activité de chaque société (principalement les taux de change, les taux d'intérêt et les matières premières), de même que le risque de crédit, le risque de contrepartie et le risque de liquidité.

La catégorie des risques liés à l'activité, globalement définie comme regroupant l'ensemble des risques hors bilan, est ventilée en sous-catégories pour mieux comprendre et réagir aux différents risques :

- A. Les **risques opérationnels et technologiques** sont définis comme le risque de perte découlant de l'inadaptation ou de la défaillance des processus, des équipes et des systèmes ou encore d'événements extérieurs. Les risques opérationnels couvrent l'ensemble des risques associés aux opérations quotidiennes telles que la santé et la sécurité, les questions environnementales, les risques juridiques (en rapport avec les processus) à l'exclusion des risques stratégiques ou de réputation.
- B. Les **risques de conformité et de réputation** regroupent l'ensemble

des répercussions négatives (économiques telles que les amendes, les pénalités, etc., et autres comme l'exclusion de marchés) découlant du non-respect des règles et normes en vigueur. Les conséquences potentielles sur l'image de marque et la réputation⁴ des filiales et de la Holding, de même que le risque comptable⁵, en font également partie.

- C. Les **risques stratégiques** regroupent les risques liés à l'environnement commercial au sens large (contexte macroéconomique, sectoriel, etc.), au marché et à la concurrence, ainsi que le processus

décisionnel sur un horizon à moyen et long termes, et qui sont susceptibles d'avoir un impact sur la continuité et la rentabilité des activités.

Une brève classification des risques liés à l'activité est présentée ci-dessous pour les filiales de Cenergy Holdings, ainsi que les mesures prises afin d'identifier, d'évaluer, de contrer et de maîtriser ces risques. Il est ainsi approprié d'élaborer une « matrice des risques » pour les principaux risques auxquels sont exposées les sociétés de Cenergy Holdings.

Risques liés à l'activité

Opérations et technologies

Risque de défaillance produit

Des produits défectueux ou non conformes peuvent exposer les sociétés à des pénalités, des réclamations et des retours, ce qui entraîne une perte de chiffre d'affaires, de parts de marché et une atteinte à la réputation. Dans cette catégorie, nous incluons également le risque de non-respect des conditions contractuelles des projets « clés en main », où nos entreprises doivent non seulement fournir un bon produit en soi, mais également garantir une conception, un entretien et une assistance appropriés jusqu'à la mise en service finale du système demandé (par ex. transport, installation, pose, protection, etc.).

Pour atténuer de manière proactive ce risque, toutes les sociétés appliquent des systèmes rigoureux de gestion de la qualité au sein de leurs usines, et maintiennent en place les polices d'assurance appropriées couvrant ces réclamations et la responsabilité du

fabricant sur ses produits. Le contrôle qualité comprend des tests d'échantillons par lot ou par référence, l'installation d'équipements de suivi à certains stades de la production pour identifier les défauts, des systèmes de traçabilité de bout en bout, etc. Le respect de règles de contrôle qualité très strictes est encore plus important en cas de forte utilisation des capacités comme lors de l'année 2022, une situation qui devrait perdurer en 2023.

Risque d'interruption des opérations

Outre l'indisponibilité des matières premières ou d'autres ressources essentielles, la continuité de l'activité des filiales peut également être menacée par un manque de main-d'œuvre qualifiée et/ou des risques de panne affectant les équipements, particulièrement lorsque les usines fonctionnent pratiquement à pleine capacité. Afin de minimiser ces risques, toutes les sociétés font appel à des services de maintenance spécialisés pour réduire les risques de panne de matériel, mettre à niveau les équipements et lignes de production

des usines afin de réduire les risques d'obsolescence et surveiller en permanence les niveaux de stocks de sécurité. Un certain nombre d'usines, de sites et de lignes de production sont interchangeables. Elles ont été configurées de manière à permettre, si nécessaire, un déplacement et une continuité de la production. Les risques résiduels sont atténués par des polices d'assurance contre le risque d'interruption de l'activité.

Risque de manque ou de perte de ressources clés

L'incertitude géopolitique de 2022 devrait malheureusement persister au cours de l'année suivante. Des perturbations dans l'approvisionnement en énergie, en métaux et autres matières premières et composants clés peuvent menacer la capacité des sociétés à fabriquer des produits de qualité à des prix compétitifs en temps opportun. Toutes les sociétés prennent donc les mesures adaptées pour réduire de tels risques (par exemple, diversification des fournisseurs, listes de matériaux de substitution, contrats de niveau de

4. L'ensemble des perceptions relatives à la société des différentes parties prenantes avec lesquelles elle interagit, en interne comme en externe.

5. Le risque lié à l'image juste et fidèle de la situation économique et financière de chaque société, ainsi qu'au respect de l'ensemble des réglementations associées (IFRS, etc.).

service conclus avec les principaux fournisseurs, réduction de l'exposition au marché au comptant).

En ce qui concerne les ressources humaines, la reprise de la croissance économique en Europe du Sud-est qui a suivi les deux années de récession liées à la pandémie a entraîné une reprise de la demande de main-d'œuvre dans la région et une forte baisse du chômage. Par conséquent, les deux segments rencontrent des difficultés lorsqu'ils cherchent une main-d'œuvre qualifiée et de qualité pour les usines de production. La situation économique locale des communautés à proximité de chaque site de production peut aggraver le problème (par exemple, la concurrence d'autres secteurs tels que le tourisme).

Pour faire face à ces risques de manque de main-d'œuvre et de forte rotation du personnel, nos entreprises s'engagent à bâtir une culture de rémunération équitable et de confiance. Cela implique la création d'un environnement et des processus nécessaires à la performance et au développement des collaborateurs, l'établissement d'un dialogue ouvert et honnête avec le personnel, la mise en œuvre de plans de développement individuel et d'un suivi, ainsi que la planification des talents et la gestion de la succession.

Risque lié à l'efficacité des canaux de distribution

Des canaux de distribution mal positionnés ou peu performants peuvent menacer la capacité des entreprises à avoir accès de manière efficace et effective aux clients et utilisateurs finaux actuels comme potentiels. Les sociétés gèrent ce risque par le biais de responsables commerciaux par projet/marché. La révision régulière des budgets est le principal outil utilisé pour définir et contrôler les objectifs en matière de canaux de distribution.

Risque lié aux technologies de l'information (IT)

Le risque informatique est généralement défini comme la probabilité de survenance d'une menace particulière (déclenchée accidentellement ou en exploitant intentionnellement une vulnérabilité) et l'impact résultant de la survenance de cette menace. Il comprend évidemment, mais sans s'y limiter, les risques de cybersécurité.

La plupart des filiales de Cenergy Holdings se caractérisent par une forte intensité de capital et s'appuient sur leurs systèmes informatiques pour piloter et optimiser leur production. La défaillance des équipements informatiques, les erreurs humaines et/ou l'utilisation, la divulgation, la modification ou la destruction non autorisée de données, l'exfiltration de données, les cyber-attaques, la violation de zones délimitées par le réseau ou de la sécurité physique des datacenters représentent des risques importants pour l'activité et la rentabilité des entreprises. L'identification et l'application continues de contrôles appropriés et proportionnés qui limitent l'exposition à ces menaces sont donc indispensables pour assurer l'intégrité des systèmes informatiques de toutes les sociétés et le respect des exigences légales applicables.

Toutes les filiales se conforment à la norme ISO 27001 et au Règlement général 2016/679 de l'UE sur la protection des données (RGPD), et ont mis à profit cette obligation pour évaluer et améliorer leur situation globale à l'égard des risques informatiques, allant au-delà des exigences réglementaires. En outre, toutes les filiales sont soutenues par un centre des opérations de sécurité informatique commun et ont mis en œuvre les dernières technologies du secteur afin de protéger les données et l'infrastructure informatique (systèmes,

réseau et appareils). De plus, les services informatiques effectuent des tests de pénétration afin d'identifier les vulnérabilités potentielles. Enfin, un programme de sécurité des informations a été lancé. Il comprend divers projets informatiques et formations de sensibilisation à l'ingénierie sociale pour tous les employés, présentant les risques en matière de cybersécurité et les politiques informatiques.

Risques de conformité et de réputation

Risque de réglementation financière

En ce qui concerne les obligations liées à ses inscriptions en Bourse, Cenergy Holdings a mis en place les structures et les procédures nécessaires afin de garantir leur respect continu, y compris l'adoption de sa Charte de gouvernance d'entreprise, qui couvre des questions telles que la responsabilité des administrateurs et des dirigeants, les principes d'une bonne gouvernance, le délit d'intériorité et les conflits d'intérêts.

Risque lié à la conformité

Des lois et règlements s'appliquent à de nombreux aspects des opérations des filiales, y compris sans s'y limiter, les lois relatives au travail, les réglementations relatives à la santé, la sécurité et l'environnement, les permis de construire et les licences d'exploitation, la législation anticorruption et les lois antitrust, la réglementation sur la protection des données, les restrictions à l'exportation, etc.

Cenergy Holdings exige de toutes ses sociétés en portefeuille qu'elles respectent l'ensemble des lois et des règlements en vigueur, que ce soit au niveau local, européen ou international, sur les questions de santé et de sécurité sur les sites de production, le

droit du travail et le droit social, la protection de l'environnement, la lutte contre la corruption et la fraude financière. En sa qualité de société holding, Cenergy Holdings requiert de ses filiales qu'elles développent leurs propres politiques relatives à toutes ces questions et que les sociétés soient seules responsables de leur respect de ces politiques.

Des informations complémentaires sont présentées dans la section Déclaration non financière (p. 48 - 85).

Risques stratégiques

Risque lié au pays

Les risques politiques propres aux pays dans lesquels les sociétés de Cenergy Holdings sont présentes, par des activités commerciales ou de fabrication, peuvent menacer les produits et les flux de trésorerie futurs, tant en amont qu'en aval. Concernant la production, les filiales de Cenergy Holdings sont actuellement présentes dans trois pays de l'UE (Grèce, Roumanie et Bulgarie) qui présentent un risque politique minime, voire nul. La disponibilité et les prix des matières premières de base, telles que le cuivre, l'aluminium et l'acier, dépendent des marchés internationaux. Ceux-ci sont influencés principalement par la situation géopolitique mondiale, qui s'est considérablement détériorée en 2022 avec la guerre en Ukraine, et ne sont pas affectés par l'évolution de la situation dans un pays particulier.

La principale réponse à ces risques est la diversification, tant du point de vue de la production que de la chaîne d'approvisionnement et de la distribution. Les filiales de Cenergy Holdings suivent de près et de manière continue les évolutions de l'environnement international et national et adaptent en temps

opportun leur stratégie commerciale et leurs politiques de gestion des risques afin de minimiser l'impact des conditions macroéconomiques mondiales sur leurs activités.

Enfin, 2023 étant une année électorale en Grèce, des retards dans les décisions réglementaires, juridiques et administratives affectant les opérations industrielles des filiales pourraient survenir, bien que le verdict des urnes lui-même ne devrait pas augmenter le risque politique.

Risque lié au secteur

Le risque lié au secteur qui concerne le secteur d'activité précis dans lequel les sociétés de Cenergy Holdings interviennent tient principalement au caractère cyclique de la demande et au taux de remplacement de certains de leurs produits. La dimension cyclique de la demande est atténuée par l'expansion sur les marchés mondiaux, de sorte que les effets du cycle diffèrent d'une zone géographique à l'autre. Quant au taux de remplacement des produits, le risque de substitution est atténué par une différenciation au sein de la gamme de produits, par exemple en privilégiant les produits qui présentent un taux de remplacement plus faible.

Risque lié à la concurrence

Les questions de stratégie liées à la concurrence sont évaluées dans le cadre du processus budgétaire annuel de toutes les filiales de Cenergy Holdings et du plan stratégique de commercialisation de chaque société. Par ailleurs, le risque de concurrence est atténué par un engagement fort en faveur de la qualité, une politique de prix concurrentiels pour l'achat des produits de base et un ciblage en faveur des produits à forte marge.

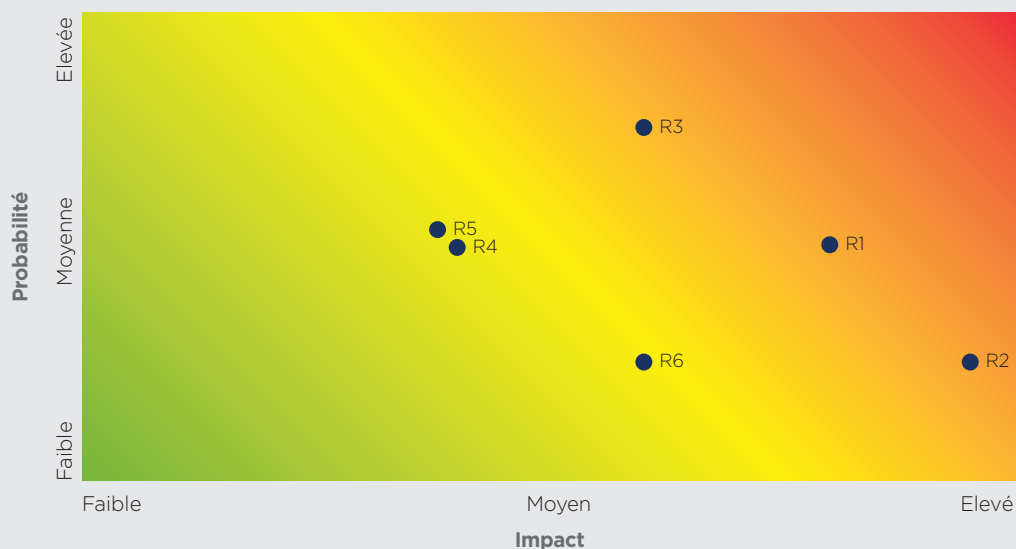
Sur les marchés mondialisés comme

ceux sur lesquels les deux segments sont en concurrence, un examen permanent des informations du marché est nécessaire pour comprendre à temps les évolutions stratégiques et tactiques des concurrents. Il faut notamment mentionner la menace des concurrents asiatiques dans le segment des câbles, car ils sont de plus en plus présents dans les appels d'offres des projets de l'UE. Cette question devrait être traitée par les institutions de l'UE, toujours dans selon les règles et les procédures de l'OMC.

Risque lié aux innovations technologiques

Dans un monde en mutation technologique rapide, le fait de ne pas suivre de manière efficace les évolutions technologiques ou de ne pas investir dans les infrastructures technologiques nécessaires peut affecter gravement les résultats actuels et futurs d'une entreprise. Un autre risque concerne les entreprises qui ne tirent pas parti de ces avancées technologiques pour étendre leur avantage concurrentiel. Celles-ci peuvent rester à la traîne et souffrir fortement de la concurrence. Les filiales de Cenergy Holdings gèrent principalement ce risque stratégique par la conclusion de contrats d'assistance technique et de transfert de connaissances avec les chefs de file mondiaux de leurs différents secteurs. Toutes les sociétés investissent fortement dans la recherche et le développement (R&D) et coopèrent avec des organismes scientifiques et des centres de recherche internationaux de premier plan.

Pour les différents segments, les principaux risques liés à l'activité sont présentés dans la matrice ci-dessous, qui tient compte de la probabilité des risques et de leur impact.

Figure 1 : Cenergy Holdings - Cartographie des risques de 2022

Tableau 5 : Principaux risques pour les sociétés de Cenergy Holdings (estimés pour 2022)

No.	Segment / Taxonomie	Identification	Résumé	Actions d'atténuation, le cas échéant
R1	Les deux / Risque financier	Risque de taux d'intérêt	Un resserrement de la politique monétaire est attendu en 2023, avec de nouvelles hausses des taux.	Rechercher activement des facilités de prêt à taux fixe. Explorer les possibilités de couverture
R2	Les deux / Risque lié à l'informatique	Cybersécurité	Les usines sont vulnérables aux cyberattaques, car la production est entièrement automatisée.	Toutes les sociétés sont soutenues par un centre des opérations de sécurité informatique commun et ont mis en œuvre les dernières technologies afin de protéger leurs données et l'infrastructure informatique
R3	Les deux / Risque opérationnel	Perturbation des opérations	Un taux d'utilisation très élevé d'une usine peut augmenter le risque de panne des équipements	Respecter scrupuleusement les meilleures pratiques de maintenance. S'assurer de la disponibilité des pièces de rechange
R4	Les deux / Risques liés à la chaîne d'approvisionnement	Risque lié aux ressources humaines	Les difficultés de recrutement de travailleurs manuels qualifiés peuvent retarder les plans d'expansion dans les deux segments	Améliorer les conditions d'emploi aussi bien en matière de rémunération que d'évolution de carrière
R5	Câbles / Risques stratégiques	Risque lié à la concurrence	Les concurrents asiatiques (en particulier la Corée) font leur apparition dans les appels d'offres de l'UE	Maintenir des produits et services de haute qualité. De possibles mesures européennes sont attendues
R6	Tubes d'acier / Risques financiers	Risque de fret	La volatilité des prix du fret peut compromettre la rentabilité d'un projet	Viser des contrats FOB. Lorsque cela n'est pas possible, essayer de partager le coût du fret avec le client final

Le risque géopolitique mondial, qui a commencé il y a deux ans avec la pandémie de Covid-19 et s'est renforcé avec la guerre en Ukraine de 2022, a certainement atteint des niveaux sans précédent, au moins pour ce siècle. Il a bouleversé l'activité des entreprises partout dans le monde, en commençant par faire passer l'objectif en matière d'approvisionnement de « le moins cher / juste à temps » à celui de « accès sécurisé, diversification des sources / au cas où » pour l'énergie, les matériaux critiques, les équipements et les matières

premières. La guerre a modifié la gestion de la chaîne d'approvisionnement, mis sous pression les normes technologiques et augmenté la volatilité sur les marchés financiers, laissant même prévoir une possible récession pour 2023.

L'impact sur les marchés de l'énergie a été immédiat et brutal : L'Europe s'est rapidement employée à augmenter son approvisionnement en gaz en provenance d'autres pays que la Russie, en important davantage de GNL et en accélérant la transition

vers les énergies renouvelables. Le choc des prix a néanmoins été brutal pour tous les consommateurs. Les segments de Cenergy Holdings ne sont toutefois pas classés dans les secteurs à forte consommation d'énergie, les coûts énergétiques combinés (électricité et gaz naturel) représentant en moyenne moins de 3 % des coûts de production totaux. Quoi qu'il en soit, nos sociétés surveillent de près l'évolution de la situation et travaillent avec Viohalco à la sécurisation de prix de l'électricité fixes par le biais d'accords PPA.

Risques financiers

En tant qu'entreprises complexes et internationales, les sociétés de Cenergy Holdings sont également exposées à des risques financiers ne figurant pas dans la matrice des risques présentée précédemment. Ces risques proviennent des fluctuations des marchés financiers et consistent pour l'essentiel en des expositions au risque de change et au risque de matières premières. Les sociétés de Cenergy Holdings s'efforcent en premier lieu, lorsque c'est possible, de couvrir naturellement ce type de risque, et utilisent différents instruments financiers dérivés pour couvrir les expositions importantes et protéger les bénéfices et les actifs contre des fluctuations prononcées.

Risque de taux d'intérêt

En règle générale, les entités de Cenergy Holdings ne prennent pas de positions spéculatives sur des taux d'intérêt de quelque nature que ce soit et s'efforcent toujours de suivre des stratégies d'immunisation naturelle. D'autre part, compte tenu du contexte actuel de resserrement de la politique monétaire, chaque entité tente, dans la mesure du possible, de sécuriser des lignes de financement à taux fixe afin d'éviter

les variations brutales des frais financiers et de faciliter l'établissement du budget des investissements.

Par conséquent, afin de compenser l'augmentation potentielle des frais financiers à l'avenir, les sociétés de Cenergy Holdings ont commencé, au deuxième trimestre 2022, à utiliser des swaps de taux d'intérêt pour des prêts à taux variable qui exposent les sociétés à un risque de volatilité des taux (risque de flux de trésorerie).

Au cours du premier semestre 2022, les deux segments ont acheté des swaps de taux d'intérêt pour une valeur nominale de 80 millions d'euros afin de compenser d'éventuels frais d'intérêt futurs plus élevés sur leurs prêts, tous les swaps ayant une durée initiale de 7 ans. Les mesures susmentionnées sont conformes à la politique des sociétés de Cenergy Holdings visant à garantir qu'un certain pourcentage de son exposition aux taux d'intérêt est à taux fixe.

Ainsi, au 31 décembre 2022, l'exposition de Cenergy Holdings aux taux d'intérêt, sur une base

consolidée, se composait de 117,6 millions d'euros d'instruments financiers à taux fixe ou équivalent et de 487,8 millions d'euros d'instruments à taux variable. Par ailleurs, une variation de 25 points de base des taux d'intérêt des passifs financiers à taux variable aurait eu un effet positif ou négatif de 0,7 million d'euros, après impôt, sur le compte de résultat consolidé de 2022.

L'effort de transition vers un pourcentage plus élevé d'instruments à taux fixe dans le profil d'endettement des filiales se poursuivra en 2023, tout en continuant à tenir compte des coûts de couverture relatifs et des horizons de planification.

Risque de change

Cenergy Holdings détient des participations dans des sociétés qui possèdent des usines de production et conduisent des opérations commerciales dans le monde entier. Ces sociétés sont ainsi exposées à des pertes financières (transactions), comptables (conversion) et économiques liées à la volatilité des taux de change. Les sociétés gèrent ce risque avec prudence, en visant des

couvertures naturelles chaque fois qu'elles le peuvent (notamment en faisant correspondre les devises des opérations de vente et d'achat anticipées, mais également des créances et des dettes) et utilisent des produits de couverture standard, à l'instar des contrats à terme, si nécessaire.

Risque lié aux produits de base

Les filiales de Cenergy Holdings utilisent des matières premières métalliques dans leur production, de sorte que les fluctuations de prix (notamment ceux de l'aluminium, du cuivre, du nickel et du zinc) peuvent donc les exposer à une baisse des marges sur les produits ou à des pertes sur les transactions.

Les contrats à terme (futures) sur le cuivre et l'aluminium négociés sur le London Metal Exchange (LME) proposent un choix de couverture évident pour les sociétés actives sur ce segment : premièrement, toutes les sociétés du segment Câbles enregistrent des positions sur les métaux résultant de la fixation des prix sur le LME pour les achats et les ventes. Elles assurent un suivi du risque de prix lié aux métaux et s'efforcent de faire correspondre les achats aux ventes. L'exposition nette résultante est couverte globalement au moyen de contrats LME, ce qui produit des marges quasi exemptes de risques.

En ce qui concerne l'acier, la principale matière première du segment des tubes en acier, après la hausse de 2021 juste après la sortie de la pandémie, les prix des bobines se trouvent

désormais à des niveaux inférieurs, ce qui est favorable aux producteurs de pipelines de plus petit diamètre, tandis que l'offre de plaques d'acier de haute qualité reste relativement limitée, ce qui contribue à l'augmentation des chiffres d'affaires et des marges pour les projets de pipeline de plus grand diamètre. Dans l'unité commerciale chargée des projets, le risque de prix des matières premières est intrinsèquement couvert par des clauses d'ajustement des prix, de sorte que l'impact résiduel sur la rentabilité opérationnelle devrait être limité.

Risque de liquidité

Les filiales de Cenergy Holdings suivent constamment leurs besoins en liquidités, au moyen de rapports financiers mensuels sur les ratios de liquidité et d'endettement et en évaluant en permanence les financements disponibles sur les marchés locaux et internationaux. Elles atténuent le risque de liquidité en maintenant des lignes de financements engagées non utilisées auprès de divers établissements financiers

La dette totale de Cenergy Holdings (y compris les obligations locatives) s'élève à 605,4 millions d'euros (393,9 millions d'euros au 31 décembre 2021). Compte tenu de 167,2 millions d'euros de trésorerie et équivalents de trésorerie, la dette nette s'élève à 438,2 millions d'euros avec 21,4 % (43,3 % au 31 décembre 2021) de la dette totale à long terme et le reste à court terme. Les prêts et emprunts sont détenus auprès de banques et d'institutions financières notées de A- à B par l'agence Standard & Poor's.

Environ 94 % de ces prêts et emprunts sont détenus auprès de banques grecques.

Les crédits à long terme présentent une échéance moyenne de 4,25 ans, tandis que ceux à court terme sont principalement constitués de lignes de crédit renouvelables réexaminées annuellement associées à des dates d'échéance étalées dans l'année et, si nécessaire, reconductibles automatiquement. Les limites de crédit sont suffisantes pour répondre aux exigences du fonds de roulement et refinancer les emprunts à court terme.

Risque de crédit

Les filiales de Cenergy Holdings réalisent des ventes auprès d'un grand nombre de clients situés dans différents pays et appartenant à différents secteurs, s'efforçant d'éviter, dans la mesure du possible, la concentration des clients. Cependant, dans le cas de grands projets d'infrastructure qui représentent une partie significative du chiffre d'affaires des deux segments, cette concentration est inévitable. Par conséquent, les sociétés atténuent ce risque en effectuant des contrôles de solvabilité rigoureux des clients finaux par l'intermédiaire d'agences de notation de crédit et en définissant soigneusement les conditions de paiement appropriées.

Pour les unités opérationnelles produits, l'utilisation de garanties réelles ou financières et de contrats d'assurance-crédit est la norme.

Déclaration non financière



Introduction

Le présent document constitue la déclaration non financière consolidée (ci-après également dénommée « Déclaration Non Financière », « DNF », « déclaration » ou « Rapport sur la durabilité ») préparée par Cenergy Holdings S.A. (« Cenergy Holdings », « la Société », ou la « la Holding ») conformément au code belge des sociétés et des associations (décret législatif n° 83180/11.09.2017) pour l'exercice 2022.

L'objectif de cette DNF consiste à fournir un aperçu des réalisations essentielles de Cenergy Holdings et de ses filiales au cours de l'exercice 2022 ainsi qu'à présenter les principaux risques, opportunités et indicateurs de performance concernant les questions non financières telles que les questions environnementales, sociales et relatives aux employés, la lutte contre la corruption, la diversité et les questions relatives aux droits de l'homme, également dénommées « questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) ».

La DNF comprend des informations non financières sur Cenergy Holdings

et ses filiales, qui impactent différentes questions de durabilité susceptibles d'avoir un impact financier. Les sociétés contribuant de manière significative relèvent des deux segments opérationnels.

La DNF a été élaborée conformément au cadre de reporting des Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies qui adopte une approche exhaustive et universelle pour traiter les enjeux de durabilité auxquels les sociétés sont confrontées. Les ODD sont une liste de 17 objectifs globaux reliés les uns aux autres qui « nous donnent la marche à suivre pour parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous ». Ces objectifs répondent aux enjeux actuels auxquels les sociétés du monde entier sont confrontées. Ces 17 objectifs sont déclinés en 169 buts sous-jacents plus spécifiques qui stimulent l'action dans les domaines concernés. Bien que les filiales de Cenergy Holdings aient un impact direct ou indirect sur l'ensemble des 17 ODD, la DNF se concentre sur les ODD qui sont directement concernés ou impactés par les activités de la société et de ses filiales.

La DNF a également été établie conformément à certaines des dispositions énoncées dans la future directive concernant la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (Corporate Sustainability Reporting Directive or CSRD) qui sera associée à des normes européennes d'information en matière de durabilité (European Sustainability Reporting Standards ou ESRS), ce qui reflète l'engagement de Cenergy Holdings à gérer efficacement l'impact, les risques et les opportunités en matière de durabilité. Les normes européennes d'information en matière de durabilité (ESRS) préciseront les informations que les sociétés devront divulguer en vertu de la CSRD. Au total, 12 normes s'appliquent indépendamment du secteur d'activité et sont regroupées en normes globales et en normes locales sur les thèmes ESG. Enfin, une évaluation de la double matérialité a été effectuée pour toutes les filiales afin d'identifier les thèmes importants.

Audits de santé et sécurité au travail

Les filiales de Cenergy Holdings ont fait appel à un prestataire tiers pour mener avec diligence une première série d'audits de santé et de sécurité sur leurs plus grandes installations industrielles en préparation du lancement du plan d'amélioration 2023.

Dispositif de lanceur d'alerte

Cenergy Holdings et ses filiales ont mis en place un dispositif de lanceur d'alerte et lancé le lien « Integrity Hotline » sur tous les sites internet de l'entreprise.

Plateforme logicielle pour les données de durabilité

L'année 2022 a vu le lancement d'une nouvelle plateforme logicielle sur le cloud pour la gestion des données de durabilité entre les filiales.

Lien entre la rémunération et les performances en matière de durabilité

Cenergy Holdings fait le lien entre ses programmes de rémunération variable de la direction et les principales questions ESG, encourageant ainsi des performances élevées et mettant en avant les questions ESG dans l'ensemble de l'organisation.

2,3 millions d'euros

de dépenses environnementales en 2022

3,4 millions d'euros

de frais de santé et de sécurité en 2022

Lancement d'une initiative d'approvisionnement responsable pour les fournisseurs

Les filiales de Cenergy Holdings mettent désormais en œuvre des enquêtes EcoVadis auprès de leurs fournisseurs afin d'améliorer leurs performances en matière de durabilité sur l'ensemble de leur chaîne d'approvisionnement pour divers indicateurs de durabilité, par exemple l'impact environnemental, les pratiques de travail et le comportement éthique.

TCFD

Cenergy Holdings s'est engagée à adopter le cadre du Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat (Task Force on Climate-related Financial Disclosures ou TCFD) afin de communiquer de manière transparente son approche en matière de gestion des risques et des opportunités liés au climat et de démontrer son engagement à faire face aux impacts du changement climatique.

Evaluation de la double matérialité

Pour se préparer au déploiement de la CSRD, les filiales de Cenergy Holdings concernées ont effectué une double évaluation de l'importance relative afin de mesurer l'impact financier et non financier, les opportunités et les risques concernant les questions ESG.

43.500

heures de formation en 2022

100%

des filiales concernées certifiées ISO 14001, 45001 et ISO 50001

Modèle d'entreprise

Cenergy Holdings est une holding belge cotée sur Euronext Bruxelles (CENER) et à la bourse d'Athènes (CENER). Elle comprend des sociétés européennes leaders du secteur de la métallurgie, avec des activités diverses et une présence internationale. Ses sites de production sont situés en Grèce et en Roumanie.

Les filiales de Cenergy Holdings s'engagent à proposer des solutions de qualité, circulaires et innovantes. Elles sont actives sur un éventail de marchés dynamiques tels que le transfert d'énergie, les sources d'énergie renouvelable et les télécommunications, et la construction.

Les filiales de Cenergy Holdings proposent des produits et solutions qui sont fortement alignés avec les tendances et objectifs mondiaux actuels en faveur d'un avenir plus durable. Ces entreprises fournissent, entre autres, des produits recyclables à 100 %, ce qui leur permet de respecter les principes de l'économie circulaire. La gamme de produits et services industriels permet la transition vers la neutralité climatique grâce, par exemple, à la capacité de transporter de l'hydrogène vert et aux technologies d'électrification qui transforment le secteur des transports et contribuent au développement de modes plus sains de transports privés et publics dans les villes. En outre, les entreprises contribuent aux progrès technologiques en intensifiant la numérisation et en offrant une énergie propre et abordable.

En raison de l'intensité relativement faible en carbone opérationnel, les filiales de Cenergy Holdings sont moins vulnérables aux fluctuations des cours du carbone et sont beaucoup moins exposées aux hausses des coûts que les producteurs de métaux primaires. À titre indicatif, la contribution des émissions opérationnelles (scopes 1 et 2) des principales filiales actives dans les segments Câbles et Tubes d'acier est

inférieure à 15 %, le reste étant issu du scope 3 et plus spécifiquement des émissions relatives aux matières premières primaires.

Avec la transition énergétique qui s'annonce, on peut s'attendre à une hausse de la demande de nombreux produits des filiales de Cenergy Holdings, comme les câbles pour les installations de sources d'énergie renouvelable (SER), et les stations de chargement pour les véhicules électriques ainsi que les tubes d'acier pour le transport d'hydrogène vert, car la croissance attendue des SER, le développement des stations de chargement dans l'e-mobilité et la numérisation les ont rendus essentiels à la décarbonation des réseaux électriques dans le monde entier.

La réussite des filiales de Cenergy Holdings dépend largement de leur capacité à fonctionner de manière durable et responsable. Les filiales travaillent avec assiduité pour développer des objectifs supplémentaires d'amélioration de l'empreinte carbone et des mesures d'efficacité énergétique. En outre, elles s'engagent plus étroitement avec les fournisseurs pour garantir un approvisionnement responsable en matières premières et en services, comme expliqué plus en détail dans le chapitre suivant (Stratégie SER).

Les filiales de Cenergy Holdings exploitent des usines modernes dotées de fondements environnementaux tout en fabriquant des produits qui joueront un rôle pour qu'un avenir climatiquement neutre devienne une réalité. Un des objectifs stratégiques des sociétés est de couvrir leurs besoins en électricité grâce à des énergies renouvelables, en adoptant des méthodes durables, fiables et rentables pour y arriver.

Une filiale, Hellenic Cables, ainsi que les autres sociétés du segment Câbles, ont fixé des objectifs climatiques scientifiquement fondés, conformément

à l'Accord de Paris, en s'engageant à respecter la Science Based Target Initiative (SBTi) pour atteindre les objectifs de neutralité à court terme (2030) et à long terme (2050) conformément à l'objectif de 1,5°C. En outre, Corinth Pipeworks (segment Tubes d'acier) a annoncé ses objectifs de décarbonation scientifiquement fondés conformément à l'Accord de Paris, mais ils ne peuvent pas encore être validés en vertu du cadre SBTi, car, pour l'heure, aucune orientation spécifique au secteur n'a été développée pour son activité industrielle particulière. Veuillez consulter le chapitre « impact du changement climatique et énergie » pour de plus amples renseignements sur les objectifs et indicateurs utilisés par Cenergy Holdings en matière de changement climatique.

Les filiales du segment Câbles sont bien placées non seulement pour opérer dans une économie à faibles émissions de carbone, mais aussi pour remporter des parts de marché, car leur modèle opérationnel permet de travailler avec des sources de métaux de qualités diverses. L'importance accordée aux actions durables et les procédures d'entreprise à long terme ont permis aux filiales de Cenergy Holdings de rester résilientes sur un marché en constante évolution. En outre, les filiales de Cenergy Holdings doivent s'adapter à un environnement réglementaire en constante évolution, ce qui peut la désavantager vis-à-vis de ses concurrents en raison du cadre réglementaire européen et des critères environnementaux et opérationnels de plus en plus exigeants. Les filiales de Cenergy Holdings se préoccupent également des prix de l'énergie et de la sécurité, et mettent en œuvre des mesures pour assurer la continuité des activités. Pour de plus amples informations sur les risques non financiers, veuillez consulter le chapitre « Gestion intégrée des risques non financiers » à la page 77.

Stratégie ESG

Cenergy Holdings et ses filiales sont pleinement engagées dans le domaine de la durabilité qu'elles ont intégré à leur stratégie et à leurs processus de prise de décision. L'entreprise cherche à promouvoir des méthodes et techniques respectueuses de l'environnement, à développer des produits ayant un impact positif sur l'environnement tout au long de leur cycle de vie, à améliorer leurs performances environnementales, de santé et de sécurité opérationnelles et à accorder la priorité au développement du capital humain. Conformément à l'approche adoptée par les filiales de Cenergy Holdings en matière d'amélioration continue, les buts et objectifs de durabilité couvrant le spectre ESG sont fixés et intégrés

aux opérations commerciales, car l'entreprise reconnaît qu'elle ne peut prétendre à la croissance à long terme et à la prospérité sociale qu'en intégrant des principes de durabilité dans le modèle commercial de toutes les sociétés.

Comme annoncé l'année dernière, Cenergy Holdings et ses filiales ont fait des progrès significatifs en matière de durabilité en élaborant un cadre complet dans lequel les filiales vont travailler. La société a établi sa feuille de route environnementale, sociale et de gouvernance définissant sa stratégie ESG en évaluant les risques et opportunités et en les intégrant à sa stratégie commerciale. La stratégie ESG couvre sept politiques

fondamentales d'entreprise couvrant les questions environnementales, sociales et de gouvernance. Divers indicateurs qualitatifs et quantitatifs et des contrôles internes et externes de diligence raisonnable et de conformité réglementaire sont utilisés pour suivre ces politiques. La stratégie ESG comprend également des objectifs spécifiques pour les filiales industrielles, par exemple le remplacement progressif de l'électricité par les SER, l'engagement à atteindre des objectifs de réduction du carbone à court et à long terme, l'évaluation des principaux fournisseurs sur les questions ESG et un plan d'amélioration quinquennal pour la santé et la sécurité.

Mise en œuvre de la stratégie ESG en 2022

En 2022, Cenergy Holdings a commencé à déployer sa stratégie ESG, dont les principaux aspects sont décrits ci-dessous :

- **Efficacité énergétique et décarbonation** : Les filiales de Cenergy Holdings cherchent activement à remplacer l'intégralité de leur approvisionnement en électricité par des SER en utilisant des moyens fiables et rentables. À titre d'exemple, Icme Ecab (segment Câbles) a conclu un contrat d'approvisionnement en SER pour la deuxième année consécutive, qui couvre 100 % de ses besoins en électricité pour 2023.
- **Plan d'action quinquennal pour l'amélioration de la santé et de la sécurité** : Les filiales de Cenergy Holdings ont lancé un plan d'action quinquennal visant à améliorer leurs programmes de santé et de sécurité sur l'ensemble de leurs activités (l'année 2023 étant la deuxième du plan quinquennal). Ce plan vise à réduire les risques en matière de santé et de sécurité et à garantir un environnement de travail plus sûr à

l'ensemble des travailleurs et sous-traitants. En 2022, DuPont Sustainable Solutions (DSS+) a réalisé sa première série d'évaluations externes dans les quatre principales usines industrielles.

- **Dispositif de lanceur d'alerte** : Cenergy Holdings et ses filiales ont mis en place un dispositif de lanceur d'alerte en établissant une « Integrity Hotline » par téléphone et sur internet, qui fournit un canal de communication supplémentaire permettant aux employés et partenaires commerciaux de signaler tout cas de mauvaise conduite ou de comportement contraire à l'éthique, le cas échéant de manière anonyme. Une équipe dédiée et indépendante enquête et traite les cas signalés par le biais de ce mécanisme, en veillant à préserver la confidentialité et à éviter toute forme de représailles à l'encontre des personnes à l'origine des signalements.
- **Formation ESG** : Les filiales de Cenergy Holdings ont fait des progrès en matière de formation

ESG en dispensant plus de 250 heures de formation. Les programmes de formation se concentrent sur des sujets tels que l'équité, la diversité et l'inclusion, ainsi que sur la conduite éthique des employés et de la direction. La société prévoit de continuer à dispenser cette formation afin de s'assurer que les employés comprennent parfaitement son engagement en matière de droits de l'homme et d'éthique professionnelle.

- **Initiative d'approvisionnement responsable** : Cenergy Holdings et ses filiales ont mis en œuvre une initiative d'approvisionnement responsable en adoptant une nouvelle version du Code de conduite des fournisseurs et en demandant à leurs fournisseurs de s'engager à respecter les principes qui y sont énoncés. Parallèlement, les filiales de Cenergy Holdings collaborent activement avec le cabinet de conseil EcoVadis, qui évalue les fournisseurs selon divers critères de durabilité tels que l'environnement, les droits du

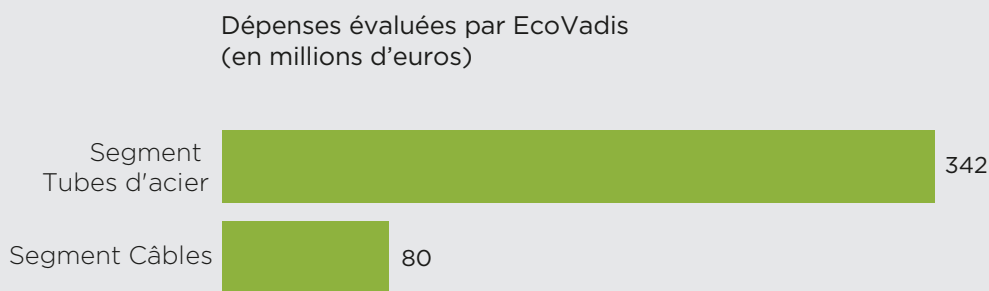
travail et de l'homme, l'éthique et l'approvisionnement responsable. Cette initiative vise à identifier les risques liés à ces thèmes essentiels et jusqu'à présent, les fournisseurs évalués représentent plus de 420 millions d'euros de dépenses des filiales. Le graphique ci-dessous contient de plus amples renseignements à ce sujet. Les filiales de Cenergy Holdings

poursuivront leur collaboration avec EcoVadis pour assurer l'évaluation de ses fournisseurs selon les critères internationaux de durabilité.

- **Numérisation des outils d'information** : Les filiales de Cenergy Holdings ont fait appel à un fournisseur externe pour lancer une plateforme en ligne de gestion des données de durabilité afin de

mieux suivre, analyser et rendre compte des performances en matière de durabilité. Cet outil offre une vue d'ensemble plus complète et à jour des performances, permet une meilleure compréhension de l'impact des filiales de Cenergy Holdings sur la durabilité et encourage la prise de décisions éclairées pour améliorer les pratiques et capacités globales.

Figure 2 : Sociétés évaluées par EcoVadis



A l'horizon 2023

En 2023, les thèmes prioritaires des initiatives de Cenergy Holdings sont les suivants :

- Les filiales de Cenergy Holdings s'engagent à **améliorer l'efficacité énergétique de leurs activités**. De la métallurgie thermique aux systèmes de refroidissement en passant par les réseaux d'air comprimé, les sociétés cherchent constamment de nouveaux moyens de réduire leur consommation d'énergie et donc leur empreinte carbone et leur impact sur l'environnement.
- Les **efforts de décarbonisation se poursuivront**, en plus des mesures d'efficacité énergétique susmentionnées, afin de décarboniser partiellement les émissions provenant de la consommation d'électricité. En outre, les sociétés examinent les possibilités d'électrifier davantage les processus industriels et de supprimer la consommation de combustibles fossiles dans les

activités quotidiennes, comme les besoins en transport, le chauffage, etc.

- Les filiales de Cenergy Holdings s'engagent également à **assurer la santé et la sécurité de leurs employés et des communautés** dans lesquelles elles opèrent. Elles poursuivront la mise en œuvre de protocoles et de procédures stricts pour s'assurer que leurs opérations soient menées de manière sûre et responsable. Il s'agit là de créer une culture de travail plus sûre et de promouvoir le bien-être du personnel.
- En 2023, la chaîne d'approvisionnement responsable deviendra également un domaine clé. Étant donné que les matières premières sont les principales responsables de l'impact global des filiales de Cenergy Holdings, la collaboration **étroite avec les fournisseurs est essentielle pour s'assurer qu'ils respectent les valeurs et engagements de**

Cenergy Holdings dans leur propre activité.

- Cenergy Holdings s'engage également à promouvoir la **diversité, l'équité et l'inclusion** sur le lieu de travail de ses sociétés par le biais de programmes de formation spécifiques destinés à tous les employés, y compris les membres de la direction. Une nouvelle formation sur le Code de conduite de l'entreprise, qui porte notamment sur la question des droits de l'homme, a été développée et sera déployée début 2023.
- Outre ces efforts, Cenergy Holdings se concentrera davantage sur son **engagement TCFD** en publiant un rapport TCFD distinct en 2023 et continuera à se préparer aux exigences d'information de la CSRD et à évaluer les domaines d'amélioration, ce qui constituera une tâche importante à l'avenir.

Gouvernance en matière de durabilité

La stratégie de Cenergy Holdings en matière de durabilité repose sur des structures de gouvernance appropriées en matière de durabilité au niveau du Conseil d'administration et sur la mise en œuvre de politiques dans toutes les filiales.

Un groupe de travail ESG a été mis en place pour conseiller le Conseil sur les questions ESG et s'assurer qu'elles sont correctement traitées par la

direction. Une équipe de direction de Steelmet Corporate Services, une filiale de Viohalco, se réunit régulièrement pour discuter des progrès réalisés en matière de stratégie ESG et les nouvelles initiatives ESG. En outre, au sein de chaque filiale, un coordinateur ESG est chargé de coordonner les différentes fonctions, de mettre en œuvre les actions ESG pertinentes et d'établir des rapports semestriels d'avancement. Ces structures ont été

créées pour garantir que notre croissance organique et notre réussite économique ne se font pas au détriment d'une concurrence loyale, de conditions de travail sûres ou de la conformité et la protection de l'environnement. La section « Gouvernance d'entreprise et éthique professionnelle » contient de plus amples renseignements sur la gouvernance en matière de durabilité.

Cadre stratégique

En tant que holding disposant d'un portefeuille industriel, Cenergy Holdings estime que ses filiales doivent absolument faire preuve du même niveau de responsabilité et adopter les mêmes valeurs et le même engagement en matière de durabilité afin de préserver la valeur à long terme pour les actionnaires.

Conformément à la stratégie ESG de la Société, les filiales s'engagent à exercer leurs activités de manière responsable en matière environnementale et sociale tout en collaborant étroitement avec leurs clients et parties prenantes au sein de la communauté pour créer un avenir plus durable pour toutes les parties concernées. Les filiales de Cenergy Holdings souhaitent instaurer une relation de responsabilité et de confiance avec leurs homologues et répondre aux attentes en respectant leurs engagements. Le fonctionnement fiable de ces sociétés, considéré comme une priorité absolue, est essentiel à leur réussite durable.

Pour gérer les questions de durabilité touchant l'entreprise, Cenergy Holdings a adopté sept politiques. En 2022, Cenergy Holdings a lancé le Code de conduite de l'entreprise, qui remplaçait la politique d'éthique professionnelle et de lutte contre la corruption. Le Code de conduite de la société a une portée plus vaste. Il

couvre un éventail plus complet de sujets, notamment les directives éthiques et les mesures et directives anti-corruption pour d'autres domaines tels que la responsabilité sociale, les droits de l'homme et la protection de l'environnement. La responsabilité de la mise en œuvre de ces politiques incombe au dirigeant le plus important de chaque société.

Les politiques en place couvrent les domaines suivants :

- Durabilité
- Environnement
- Énergie et changement climatique
- Droits de l'homme et du travail
- Santé et sécurité
- Code de conduite des fournisseurs
- Code de conduite de l'entreprise

Les politiques sont disponibles sur notre site internet https://cenergyholdings.com/about-us/#our_policies.

Les valeurs fondamentales de Cenergy Holdings se reflètent dans ses politiques en matière de durabilité, que ses sociétés se doivent de suivre. Les filiales de Cenergy Holdings ont, à leur tour, élaboré des politiques précises et complètes qui reprennent, au minimum, les directives de Cenergy Holdings.

Politique en matière de durabilité
Cenergy Holdings s'efforce de

répondre aux besoins sociétaux par le biais des activités de ses filiales en fournissant des produits fiables, inclusifs et durables, en créant une valeur partagée pour les parties prenantes et en contribuant aux objectifs de développement durable de l'ONU. Elle s'engage en particulier dans la lutte contre le changement climatique, la préservation des ressources naturelles dont les entreprises et la société ont besoin, la promotion du recyclage et de l'économie circulaire et l'intégration de la durabilité dans la stratégie et les opérations. Les filiales de Cenergy Holdings accordent la priorité à la préservation des actifs environnementaux, sociaux et économiques pour assurer la réussite à long terme et impliquent les parties prenantes concernées dans leurs initiatives de durabilité en considérant les employés comme un composant crucial.

Politique environnementale

Les filiales de Cenergy Holdings assument une responsabilité environnementale et sociale en privilégiant une gestion environnementale saine des sites de production et de stockage pour assurer la durabilité des activités des sociétés. Elles travaillent en totale conformité avec les réglementations environnementales nationales et européennes en vigueur, engagent un dialogue ouvert avec les

parties prenantes sur les questions environnementales et s'efforcent de maximiser l'utilisation de matières premières secondaires pour contribuer à une économie circulaire et minimiser l'empreinte carbone de leurs produits. En outre, les filiales de Cenergy Holdings utilisent efficacement l'eau dans leurs opérations et s'efforcent de réduire la consommation d'eau et de privilégier sa réutilisation.

Politique en matière d'énergie et de changement climatique

Les filiales de Cenergy Holdings s'engagent à contribuer de manière significative à l'effort mondial de lutte contre le changement climatique. En tant que consommatrices d'énergies non renouvelables et renouvelables, elles s'engagent à acheter et à utiliser l'énergie de manière responsable, efficace et économique, dans le but de réduire l'empreinte carbone.

Politique relative à la santé et à la sécurité

Toutes les filiales de Cenergy Holdings s'engagent à promouvoir continuellement la santé et la sécurité de leur personnel ainsi que de leurs partenaires, clients, fournisseurs, sous-traitants et visiteurs. Les sociétés doivent respecter strictement la législation applicable et appliquer les normes, instructions et procédures adéquates en matière de santé et de sécurité.

Politique relative aux droits de l'homme et du travail

Cenergy Holdings et ses filiales soutiennent et respectent les principes fondamentaux de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Les filiales de Cenergy Holdings soutiennent la protection des droits de l'homme à l'échelle internationale dans l'ensemble de la chaîne de valeur commerciale. Elles ne se prêteront à aucun abus ni aucune violation en la

matière. Elles n'acceptent aucun acte de discrimination fondé sur des questions de race, de genre, de religion, d'âge, de nationalité, d'origine sociale ou ethnique, de handicap, de croyance, d'orientation sexuelle ou d'engagement politique et syndical. Ces principes s'appliquent à leurs politiques de recrutement de nouveaux salariés, de gestion des ressources humaines et de promotion professionnelle basée sur le mérite des collaborateurs. Les seuls facteurs décisifs pour l'emploi sont les performances, l'expérience, l'efficacité, les compétences et les qualifications. Cenergy Holdings et ses sociétés n'acceptent aucune forme de travail forcé. Le travail au sein des entreprises s'effectue sur base volontaire. L'emploi de personnes n'ayant pas atteint l'âge minimum légal est interdit.

Les politiques et procédures des sociétés se conforment aux lois nationales en vigueur relatives à la liberté d'association, aux conventions collectives, à la non-discrimination, au travail forcé et à l'emploi de travailleurs mineurs.

Code de conduite des fournisseurs

Le Code de conduite des fournisseurs a pour objectif de s'assurer que les partenaires commerciaux des entreprises Cenergy Holdings partagent et promeuvent ses valeurs fondamentales en matière d'éthique et de durabilité. Les fournisseurs sont invités à signer le Code de conduite. Les filiales de Cenergy Holdings exigent de leurs partenaires commerciaux qu'ils respectent tous les principes du Code de conduite des fournisseurs et qu'ils les promeuvent en conséquence au sein de leur propre chaîne d'approvisionnement.

Cenergy Holdings attend de ses partenaires commerciaux qu'ils

acceptent une évaluation de leurs performances sur les questions de durabilité, par exemple leurs performances environnementales, sociales et éthiques, qu'elle soit réalisée par la société ou par des tiers associés à la société. La participation des partenaires commerciaux à l'évaluation de la durabilité est considérée comme essentielle pour la relation commerciale avec les filiales de Cenergy Holdings, car tous nos partenaires commerciaux doivent adopter des pratiques saines en matière de durabilité.

Code de conduite de l'entreprise

Le Code de conduite de la société décrit les comportements attendus de tous les employés des filiales de Cenergy Holdings, les règles de conduite auxquelles nous adhérons et la manière dont nous menons nos activités, en tenant compte de nos parties prenantes.

Cenergy Holdings et ses filiales s'engagent à appliquer des normes de performance exigeantes, à promouvoir l'excellence commerciale et à établir des relations à long terme avec les clients et les fournisseurs. Cenergy Holdings met fortement l'accent sur le leadership technologique et l'innovation. Elle valorise et développe son expertise technique pour fournir des solutions à faible coût, de haute qualité et à valeur ajoutée qui contribuent à un monde durable. Le travail d'équipe et la sécurité sur le lieu de travail sont également des valeurs fondamentales de Cenergy Holdings et de ses filiales, qui s'efforcent de maintenir un environnement de travail sûr pour tous les employés. En outre, les sociétés s'efforcent de fabriquer des produits ayant le moins d'impact possible sur l'environnement et la société civile en investissant dans des technologies et pratiques industrielles qui permettent d'atteindre cet objectif.



Diligence raisonnable opérationnelle

La conformité des politiques des filiales aux principes énoncés dans les politiques de Cenergy Holdings est assurée par un programme de diligence raisonnable mis en œuvre par Steelmet Corporate Services, qui est chargée de surveiller la performance des filiales de Cenergy Holdings en matière d'environnement, de santé et de sécurité. Steelmet Corporate Services emploie des experts compétents dans leurs domaines respectifs pour mener régulièrement des audits et évaluations des installations des filiales. Cela inclut au minimum un audit annuel de tous les domaines de la gestion environnementale, de la santé et de la sécurité, ainsi qu'une visite de suivi annuelle par les professionnels de Steelmet Corporate Services pour proposer des conseils et un soutien sur les domaines d'amélioration identifiés au cours de l'audit annuel.

Les résultats du programme de diligence raisonnable susmentionné font l'objet d'une discussion au cours des examens semestriels de l'activité

entre la direction exécutive de Cenergy Holdings et celle de chaque filiale. Au cours des examens de l'activité, la direction des filiales rend compte des indicateurs clés de performance, des risques et des mesures correctives jugées nécessaires pour améliorer les points spécifiques soulevés par les professionnels de Steelmet Corporate Services. Plusieurs indicateurs avancés et retardés, l'avancement des plans d'amélioration, le respect des procédures opérationnelles et les fiches d'évaluation personnalisées sont examinés pour évaluer l'efficacité des programmes environnementaux, de santé et de sécurité. Tous les problèmes de non-conformité avec les politiques de l'entreprise ou les conseils d'amélioration sont traités et, selon l'importance de chaque problème, les filiales sont tenues de prendre des mesures vérifiables dans un délai spécifique.

En outre, des auditeurs externes mènent chaque année un examen des pratiques en matière d'environnement, de gestion de l'énergie et de santé et

de sécurité lors des certifications périodiques des systèmes de gestion. L'intégralité (100 %) des sociétés de production qui entrent dans le périmètre du présent rapport sont certifiées dans le cadre du système de gestion environnementale ISO 14001:2015, du système de gestion de la santé et de la sécurité au travail OHSAS 45001:2018 et du système de gestion de l'énergie ISO 50001:2018. Compte tenu de la priorité stratégique accordée par Cenergy Holdings aux questions de santé et de sécurité, d'autres évaluations et bilans des programmes de santé et de sécurité sont effectués périodiquement par DuPont Sustainable Solutions (DSS+) afin de garantir une évaluation transparente et objective.

Les systèmes de gestion mentionnés ci-dessus définissent des domaines de responsabilité et des pratiques opérationnelles pour ces tâches dans les opérations de nos entreprises tout en assurant un suivi régulier de la conformité par le biais d'audits internes et externes. Afin de s'assurer

que nos filiales suivent une voie d'amélioration continue, les professionnels de Steelmet Corporate Service entretiennent une étroite

collaboration avec la direction et le personnel compétent des filiales afin d'élaborer des plans d'amélioration continue avec des mesures

d'amélioration spécifiques, par ordre de priorité, ainsi qu'un programme d'objectifs devant être atteints dans des délais spécifiques.

Notations des filiales de Cenergy Holdings sur les questions de durabilité

Comme mentionné précédemment, les filiales de Cenergy Holdings ont mis en œuvre une initiative d'approvisionnement responsable avec EcoVadis afin d'améliorer les performances en matière de durabilité sur l'ensemble de leur chaîne d'approvisionnement. EcoVadis évalue les fournisseurs selon divers critères de durabilité tels que l'environnement, le travail et les droits de l'homme, l'éthique et l'approvisionnement responsable. Les résultats des évaluations fournissent aux filiales de Cenergy Holdings des informations précieuses qui leur permettent de prendre des décisions éclairées afin de promouvoir la durabilité tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Suite à la demande de leurs clients

respectifs, les filiales de Cenergy Holdings des deux segments ont déjà fait l'objet d'évaluations ou sont en cours d'évaluation avec les mêmes critères que ceux demandés dans la plateforme de notation EcoVadis.

Sur la même période de reporting, **Corinth Pipeworks et Hellenic Cables ont reçu un prix Argent** pour leurs pratiques en matière de durabilité. Le prix Argent récompense les entreprises arrivées parmi les 25 % d'entreprises les plus performantes évaluées par EcoVadis en matière de durabilité.

En 2022, Corinth Pipeworks et Hellenic Cables ont également publié leurs performances environnementales par

le biais du CDP. Le CDP est une organisation internationale à but non lucratif qui exploite un système d'information mondial permettant aux entreprises de mesurer leurs émissions de gaz à effet de serre, leur consommation d'eau et leurs activités liées à la déforestation et de publier des rapports sur ces sujets. En 2022, Hellenic Cables a obtenu une note de C (niveau « sensibilisation ») dans CDP Climate change, ce qui signifie que la société a évalué les interactions entre les questions environnementales et ses activités, ainsi que la manière dont ses activités affectaient les personnes et les écosystèmes, tandis que Corinth Pipeworks a obtenu la note de D (niveau « divulgation »).

Évaluation de la double matérialité

L'un des éléments clés d'un rapport efficace sur le développement durable est la mise en œuvre de l'évaluation de la double matérialité, qui vise à fournir un aperçu complet et équilibré des performances d'une entreprise en matière de durabilité. L'évaluation de la double matérialité tient compte des impacts financiers et non financiers des activités d'une société, ce qui permet une évaluation plus approfondie des performances en matière de durabilité. Cette approche tient compte des opportunités et des risques financiers associés aux opérations d'une société, ainsi que de leurs impacts environnementaux et sociaux au sens large. En tenant compte des aspects financiers et non financiers, l'évaluation de la double matérialité fournit des informations

plus nuancées et complètes des impacts des filiales de Cenergy Holdings en matière de durabilité. La mise en œuvre de l'analyse de la double matérialité, inspirée par la CSRD, constitue une étape importante vers un reporting plus solide et transparent en matière de durabilité.

L'évaluation de la double matérialité a été réalisée sur quatre filiales de Cenergy Holdings issues des deux segments et couvre les plus grandes installations de production en termes de revenus et de personnel employé par les filiales de Cenergy Holdings placées sous le contrôle de cette dernière. Ces sociétés entrent dans le champ d'application du rapport et couvrent les principaux sujets environnementaux, sociaux et de

gouvernance, car elles représentent environ 99,7 % du chiffre d'affaires total des filiales de Cenergy Holdings et 99,6 % du total des employés des filiales de Cenergy Holdings. Par ailleurs, elles représentent environ 99,6 % de la consommation totale d'énergie et des émissions totales de GES (scopes 1 et 2) et 99,4 % de la consommation d'eau, ce qui constitue sans doute la grande majorité des impacts de Cenergy Holdings sur tous les spectres.

En raison des différents périmètres géographiques des sociétés et du degré variable de questions environnementales et sociales importantes auxquelles elles peuvent être confrontées, une analyse de la double matérialité a été effectuée

individuellement pour les deux segments. Pour le segment Câbles (Hellenic Cables, Fulgor et Icme Ecab), une analyse de la double matérialité a été réalisée conjointement avec les filiales du même segment, car elles ont un modèle commercial, des problèmes non financiers, des risques et des opportunités comparables.

La méthodologie utilisée pour effectuer l'évaluation de la double matérialité était la même pour les entreprises. Au cours de la première étape, chaque filiale a identifié les principaux thèmes de son activité selon diverses normes (GRI, SASB, ISO 6000, le guide de reporting ESG de la bourse d'Athènes, les directives ESG d'Euronext, les notations ESG, etc.). D'autres mises à jour de la méthodologie sont attendues à mesure que les pratiques du marché évoluent. Les thèmes identifiés ont ensuite été évalués en fonction de

leur impact et de leur importance financière :

- **Importance de l'impact** : Analyse des impacts importants réels ou potentiels, positifs ou négatifs sur les personnes ou l'environnement à court, moyen et long terme. Ainsi, une évaluation de l'impact de l'entreprise sur l'économie, l'environnement et la société a été réalisée en interne, parallèlement à une enquête électronique sur un nombre représentatif de nos parties prenantes.
- **Importance financière** : Analyse des effets financiers réels ou potentiels de chaque thème de durabilité sur les actifs de l'entreprise et la valeur globale de l'entreprise.

Le résultat de l'évaluation de la double matérialité pour chaque segment est présenté ci-dessous. De plus amples informations et détails sur l'approche adoptée par les deux segments sont

disponibles dans leurs rapports respectifs sur le développement durable, où ces sujets sont analysés plus en détail.

Les parties prenantes prises en compte dans l'évaluation de la double matérialité comprennent les principaux groupes de parties prenantes tels que les employés, les clients, les partenaires commerciaux, les communautés locales, les institutions universitaires, les gouvernements, les actionnaires, les institutions financières et les fournisseurs.

Les thèmes importants non financiers identifiés lors de la phase d'évaluation de la double matérialité des sociétés et les risques correspondants ont ensuite été corrélés avec les indicateurs non financiers du cadre de reporting des ODD, la CSRD et les Normes européennes de reporting en matière de durabilité qui lui sont associées (ESRS).

Figure 3 : Évaluation de la double matérialité corrélée aux données non financières du cadre de reporting des ODD et ESRS du CSRD

	Thèmes majeurs	Objectif de développement durable pertinent	ESRS	Risques et opportunités des thèmes majeurs
E	Changement climatique et énergie	 	ESRS E1	Émissions de carbone de la production, intensité de carbone des matières premières Consommation d'énergie, disponibilité d'énergie à faible teneur en carbone à un coût compétitif Opportunités dans les produits habilitants pour le carbone
	Économie circulaire et gestion des déchets	 	ESRS E5	Ferraille recyclée de haute qualité, positionnement sur le nouveau marché du recyclage
	Gestion de l'eau et des eaux usées		ESRS E2 and E3	Intensité de l'eau, disponibilité de l'eau, respect des limites de rejet des eaux usées
S	Santé et sécurité au travail	 	ESRS S1	Mise en place d'un environnement de travail sûr
	Formation et développement des employés		ESRS S1	Des cadres supérieurs et des employés qualifiés et compétents, attraction et rétention des employés
	Diversité, équité et inclusion	 	ESRS S1	Égalité des droits entre les travailleurs, conditions de travail, formation pour le développement des compétences des employés
	Chaîne logistique responsable	 	ESRS S3	Impact environnemental et droits de l'homme dans la chaîne d'approvisionnement
G	Gouvernement d'entreprise et éthique professionnelle		ESRS G1	Éthique commerciale, confidentialité des données, respect du système réglementaire



Responsabilité environnementale

Changement climatique et énergie (ODD 7 et 13 et ESRS E1)

Les filiales de Cenergy Holdings reconnaissent leur responsabilité dans la transition vers la neutralité climatique. Elles s'engagent à réduire les émissions de carbone dans leurs opérations et à utiliser des produits à faibles émissions qui sont importants pour la transformation de l'économie.

Pour accomplir cette ambition, Hellenic Cables s'est déjà engagée à respecter la Science Based Target

Initiative (SBTi) en vue d'atteindre les objectifs à court terme (2030) et à long terme de neutralité au plus tard d'ici 2050. Les objectifs de Hellenic Cables, à la fois à court et à long terme, s'alignent sur la trajectoire d'un réchauffement de 1,5 °C et ont été validés par la SBTi. Par ailleurs, Corinth Pipeworks a publié ses objectifs de décarbonation scientifiquement fondés, soit une réduction de 50% des émissions de scope 1 et de scope 2 en

2030, conformément à l'Accord de Paris, et vise à évaluer et prioriser 100 % de ses principaux fournisseurs d'ici à 2030 pour la réduction de ses émissions du scope 3. Les objectifs de décarbonation ne peuvent pas encore être validés en vertu du cadre SBTi, car, pour l'heure, aucune orientation spécifique au secteur n'a été développée pour son activité industrielle particulière.

Hellenic Cables s'engage sur des objectifs scientifiquement fondés

La Science Based Targets initiative propose aux sociétés une trajectoire clairement définie pour réduire leurs émissions conformément aux objectifs de l'Accord de Paris. Les objectifs sont considérés comme fondés sur la science s'ils sont conformes aux dernières avancées en matière de science du climat et à l'ambition de l'Accord de Paris, qui consiste à limiter le réchauffement climatique à moins de 2 degrés Celsius au-dessus des niveaux préindustriels et à poursuivre les efforts pour le limiter à degré Celsius. Le cadre SBTi est la première évaluation détaillée au monde, fondée sur la science qui met en correspondance les objectifs « net zéro » (zéro émission nette) des entreprises et les données climatiques.

Hellenic Cables, l'un des plus grands producteurs de câbles électriques et de télécommunications européen, a été la

première filiale de Cenergy Holdings à s'engager dans la SBTi et à obtenir la certification en 2022. Hellenic Cables cherche à suivre une trajectoire ambitieuse de décarbonation de ses émissions des scopes 1 et 2 d'au moins 4,2 % par an et de ses émissions du scope 3 d'au moins 2,5 % par an.

À court terme, Hellenic Cables s'est engagée à réduire ses émissions de GES des scopes 1 et 2 de 50 % d'ici 2030 et à faire passer sa consommation annuelle d'électricité renouvelable de 24 % en 2020 à 80 % en 2025 et à 100 % en 2030. La société s'est également engagée à réduire ses émissions de GES de scope 3 liées aux biens et aux services achetés, aux déplacements des employés et à l'utilisation des produits vendus de 25 % d'ici à 2030.



À long terme, Hellenic Cables a pour objectif de réduire ses émissions de GES des scopes 1, 2 et 3 de 90 % d'ici à 2050, en partant de 2020 comme année de référence. Ces engagements témoignent de la volonté de la société de réduire son empreinte carbone et de contribuer à l'effort mondial de lutte contre le changement climatique.

Toutes les sociétés, à savoir Hellenic Cables, Fulgor, Icme Ecab et Corinth Pipeworks, ont été certifiées conformes à la norme internationale de surveillance des émissions de GES ISO 14064.

En plus de fixer ces objectifs, les filiales de Cenergy Holdings ont procédé à

des analyses du cycle de vie (LCA) pour mesurer l'impact environnemental de leurs produits et services. Au cours de l'année, Corinth Pipeworks a mené des analyses du cycle de vie sur les tubes HFIW, LSAW, HSAW et HS. Elle a obtenu, pour chacune, une certification sous la forme d'une Déclaration

environnementale des produits (« Environmental Product Declaration » ou EPD) afin de fournir des informations transparentes et précises sur l'impact environnemental de ses produits. De plus, le segment Câbles a mené 4 analyses du cycle de vie des câbles d'alimentation souterrains en aluminium basse et moyenne tension,

ainsi que des câbles d'alimentation sous-marins haute tension en aluminium enterré, et a obtenu une certification EPD pour 3 d'entre eux.

Bien que les filiales de Cenergy Holdings s'efforcent constamment de réduire leurs émissions de carbone, leur plus grand défi reste la réduction des émissions sur les trois scopes, en particulier les émissions provenant de la chaîne d'approvisionnement (scope 3, catégorie 1) qui représentent généralement la grande majorité des émissions intégrées dans les produits finaux.

Pour que les sociétés de traitement des métaux atteignent la neutralité carbone d'ici 2050 une transformation mondiale de la production industrielle sera nécessaire. Il leur faudra encore plusieurs années, voire plusieurs décennies, pour avoir la capacité économique et technologique de réaliser les investissements nécessaires à grande échelle. L'un des éléments clés de cette transformation consiste à garantir un approvisionnement constant en électricité à faibles émissions de carbone, car ces entreprises sont fortement dépendantes de l'électricité pour la métallurgie thermique ou le traitement des métaux par le biais d'équipements mécaniques. Par conséquent, les filiales

de Cenergy Holdings ont généralement des émissions indirectes beaucoup plus élevées que les émissions directes. Pour minimiser les émissions indirectes, les entreprises chercheront à couvrir entièrement leurs besoins en électricité par des PPA (Power Purchase Agreement) d'énergie renouvelable. La négociation de PPA écologiques, tels qu'ils sont généralement dénommés, est toutefois difficile en raison des cadres réglementaires du marché de l'énergie dans les pays respectifs, ainsi que de la difficulté des opérateurs des réseaux à équilibrer l'offre et la demande en énergie de manière relativement rentable. Il peut donc s'avérer difficile de rendre les PPA sur les SER compétitifs par rapport aux coûts énergétiques traditionnellement plus faibles dont les concurrents des filiales de Cenergy Holdings bénéficient dans des pays hors Europe.

Les filiales de Cenergy Holdings n'améliorent pas les puits de carbone naturels et n'appliquent pas de solutions techniques pour éliminer les gaz à effet de serre de l'atmosphère (par ex. capture directe de l'air), car ces technologies ne sont toujours pas arrivées à maturité d'un point de vue économique ou technologique. En outre, elles ne participent pas aux projets d'atténuation des GES financés par des

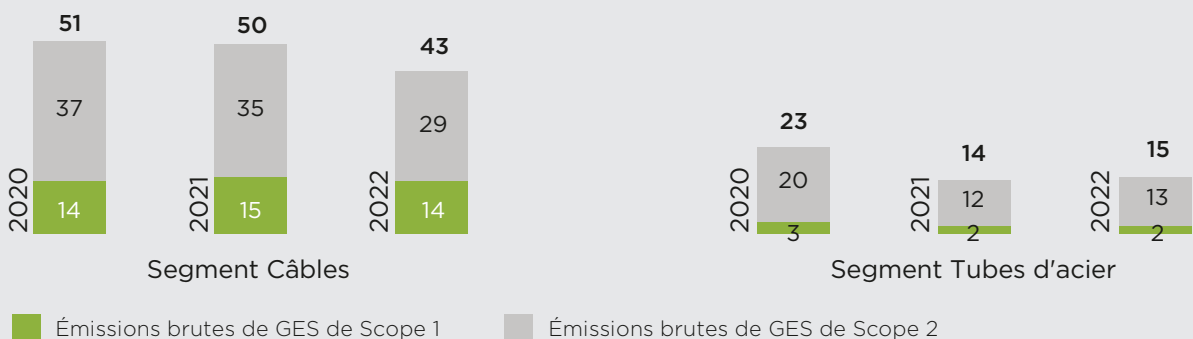
crédits carbone, car le manque de transparence et d'efficacité soulève des doutes quant à la contribution réelle de ces outils à un avenir à zéro émission nette. En outre, aucune entreprise ne participe au système communautaire d'échange des quotas d'émission (SCEQE).

Le total des émissions de GES pour les deux segments est présenté ci-dessous. Les chiffres de l'empreinte totale (scopes 1 et 2) sont rapportés conformément aux orientations du Protocole sur les gaz à effets de serre, la norme la plus couramment utilisée à l'échelle internationale. Les émissions totales sont restées relativement stables par rapport à l'année dernière, le segment Tubes d'acier affichant une légère augmentation des émissions (7 %) en raison de l'augmentation des volumes de production.

En revanche, le segment Câbles affiche une baisse de 14 % des émissions totales de GES, malgré l'augmentation des volumes de production, principalement en raison du contrat d'approvisionnement en électricité renouvelable qu'Ilcme Ecab a conclu avec Hidroelectrica, le plus grand producteur d'électricité renouvelable de Roumanie.

Figure 4 : Total des émissions brutes de GES des scopes 1 et 2

Total des émissions brutes de GES des scopes 1 et 2 (10³ tonnes d'équivalent de CO₂ par an)



1. Total des émissions de carbone en tonnes de CO₂ / an

2. Pour les émissions de scope 2, une approche basée sur l'emplacement a été suivie. La méthodologie European Residual Mix 2021 a été utilisée pour la Grèce et la Roumanie.

Comme expliqué dans la section précédente sur le changement climatique, la plupart des filiales de Cenergy Holdings consomment beaucoup d'électricité en raison de la nature de leurs activités, c'est-à-dire le traitement des métaux. Les filiales de Cenergy Holdings mettent beaucoup l'accent sur l'efficacité énergétique dans leurs activités. En effet, l'efficacité énergétique est essentielle non seulement pour des raisons économiques, mais aussi pour des raisons environnementales, car la

réduction de l'intensité énergétique entraîne une réduction de l'empreinte carbone.

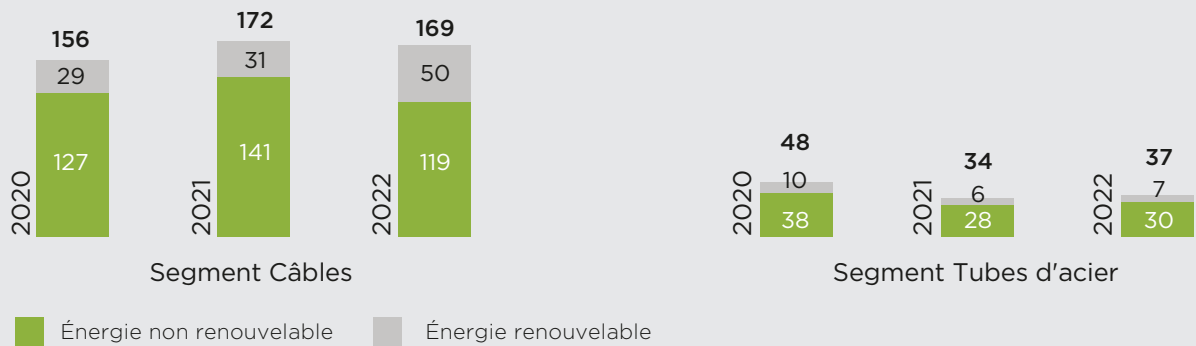
En matière d'amélioration de l'efficacité énergétique, Cenergy Holdings a pour principal objectif d'identifier les opportunités d'économie d'énergie par le biais d'audits énergétiques périodiques effectués par des consultants spécialisés. Toutes les entreprises concernées par ce rapport ont réalisé des audits énergétiques en 2022 et toutes ont été certifiées ISO

50001:2018 (système de gestion de l'énergie). Les conclusions des audits énergétiques seront utilisées comme base de mise en œuvre immédiate de mesures d'efficacité énergétique, aussi bien pour les équipements que pour les pratiques ou modifications opérationnelles.

Les chiffres indiqués dans la figure ci-dessous reflètent la répartition de la consommation d'énergie totale entre les sources non renouvelables et les sources renouvelables.

Figure 5 : Répartition de la consommation énergétique totale par source renouvelable et non renouvelable

Répartition de la consommation énergétique totale par source renouvelable et non renouvelable (10³ MWh)

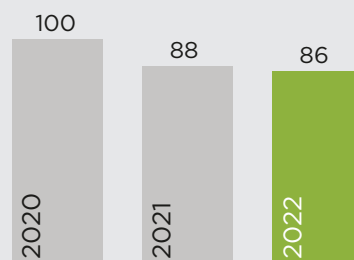


L'écart entre les années pour les différents segments est expliqué de manière plus détaillée ci-dessous.

La consommation énergétique du segment Câbles a légèrement reculé en 2022 malgré l'augmentation de la production dans son ensemble. Principalement, la fonderie à coulée en continu de fils de cuivre de Fulgor, le processus qui consomme le plus d'énergie thermique de la société, a affiché une nouvelle amélioration de l'intensité de la consommation d'énergie thermique pour la production de fils de cuivre. Une amélioration annuelle de 2 % a été enregistrée en 2022 après une progression significative de 12 % en 2021.

Figure 6 : Intensité de la consommation d'énergie thermique de la fonderie à coulée en continu de fils de cuivre de Fulgor

Intensité de la consommation d'énergie thermique de la fonderie à coulée en continu de fils de cuivre de Fulgor



Remarque : les chiffres d'intensité énergétique pour 2020 ont été utilisés comme référence, avec une valeur de 100. Les années suivantes sont comparées à la valeur de référence

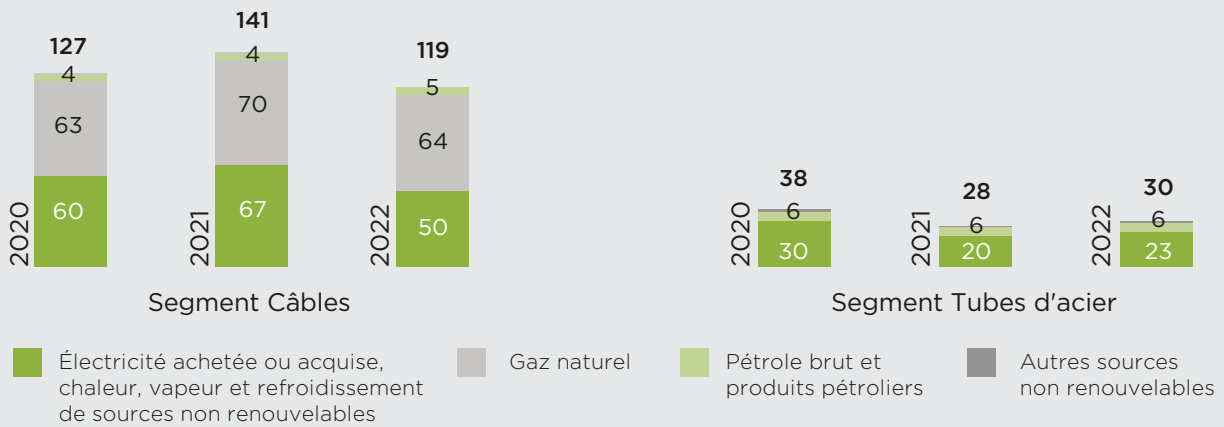
Segment Tubes d'acier : La consommation énergétique dans le segment Tubes d'acier a légèrement progressé en 2022, ce qui correspond à une augmentation de la production.

Dans l'ensemble, les filiales de Cenergy Holdings consomment directement l'électricité du réseau du pays dans lequel elles opèrent, de sorte que la source de l'électricité consommée

reflète la composition énergétique de chaque pays. Par conséquent, une partie de l'électricité non renouvelable consommée provient de centrales électriques au gaz naturel et au lignite.

Figure 7 : Consommation d'énergie totale par source non renouvelable

Consommation d'énergie totale par source non renouvelable (10³ MWh)

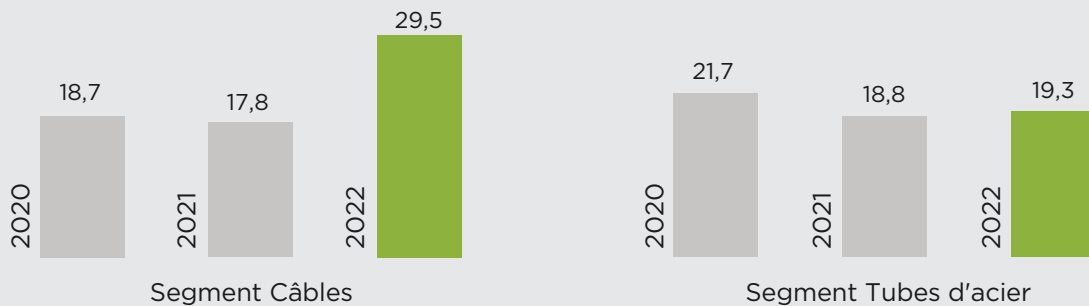


À partir des sources renouvelables disponibles, les filiales de Cenergy Holdings ne consomment que l'électricité renouvelable et, par

conséquent, aucun combustible renouvelable tel que le biogaz, l'hydrogène vert ou d'autres biocarburants.

Figure 8 : Part des sources renouvelables dans la consommation énergétique totale

Part des sources renouvelables dans la consommation énergétique totale (%)



Pour minimiser leur empreinte carbone et réduire leur exposition au prix du carbone par le biais des émissions indirectes, les filiales de Cenergy Holdings ont un besoin stratégique d'accès à l'électricité à faibles émissions de carbone. Dans ce contexte, les entreprises cherchent à couvrir leurs besoins en électricité avec des énergies renouvelables. Cependant, compte tenu de leur emplacement géographique et des

cadres réglementaires du marché de l'électricité dans ces pays, il est actuellement important de disposer d'autres options viables pour atteindre cet objectif.

Cependant, les filiales de Cenergy Holdings étudient les alternatives pour l'approvisionnement direct en électricité renouvelable, telles que des accords d'achat d'électricité verte (PPA) bilatéraux ou basés sur le marché.

L'ensemble du segment Câbles et Corinth Pipeworks sont en phase finale de signature de ce type d'accords d'achat d'électricité, qui devrait fournir au moins 80 % de puissance issue des énergies renouvelables d'ici 2025 au plus tard. En outre, Icme Ecab a conclu en 2022 un contrat d'approvisionnement en électricité renouvelable avec Hidroelectrica, le plus grand producteur d'électricité renouvelable en Roumanie.

Économie circulaire et gestion des déchets (ODD 9 et 12 et ESRS E5)

Les filiales de Cenergy Holdings contribuent à l'économie circulaire en utilisant des matières premières secondaires, en offrant des produits et des services recyclables et, dans la mesure du possible, à forte teneur en matières recyclées et, par conséquent, en minimisant la production de déchets. Les filiales de Cenergy Holdings sont engagées en gestion écologique des déchets et visent principalement à réduire les déchets générés et à améliorer leur taux de réutilisation et de recyclage, ainsi qu'à identifier des sous-traitants appliquant

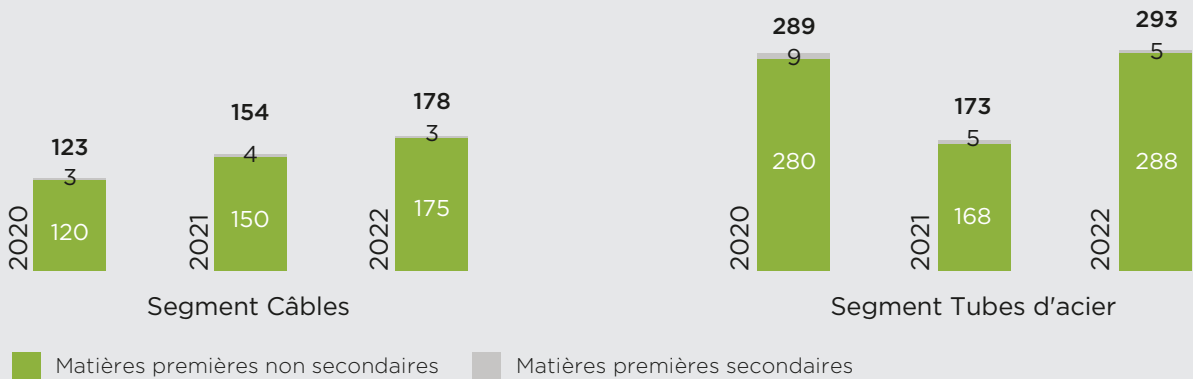
des méthodes de traitement plus écologiques.

En ce qui concerne la gestion des déchets, les filiales de Cenergy Holdings s'efforcent en permanence de minimiser l'impact environnemental de leurs opérations. Dans cette optique, des mesures de prévention pour le stockage et l'utilisation de produits chimiques et dangereux, ainsi que la surveillance continue en cas d'incidents accidentels (déversements ou fuites) dans l'environnement sont mises en œuvre. Les incidents environnementaux susceptibles d'avoir un impact direct ou

indirect sur l'environnement sont étroitement surveillés et des procédures ont été élaborées pour leur détection, leur examen et leur résolution immédiats, le cas échéant. Les entreprises ont mis en œuvre les mesures de sécurité nécessaires (confinements secondaires, système de responsables de zones, etc.) pour réduire la probabilité des incidents de pollution. Il convient de noter que 100 % des sociétés examinées dans le cadre du présent rapport sont certifiées conformes au système de gestion environnementale ISO 14001:2015. Les volumes de déchets ont

Figure 9 : Matières premières secondaires et non secondaires

Matières premières secondaires et non secondaires (10³ t)



généralement augmenté en 2022 en raison de l'augmentation de la production. La proportion de déchets récupérés a également augmenté dans les deux segments. Comme le montre

la figure ci-dessous, la part des déchets générés envoyés pour réutilisation, remise à neuf ou recyclage a progressé pour les deux segments en 2022. Elle est restée

élevée, ce qui soutient la transformation vers une économie circulaire.

Figure 10 : Total des déchets dangereux et non dangereux

Total des déchets dangereux et non dangereux (10³ t)

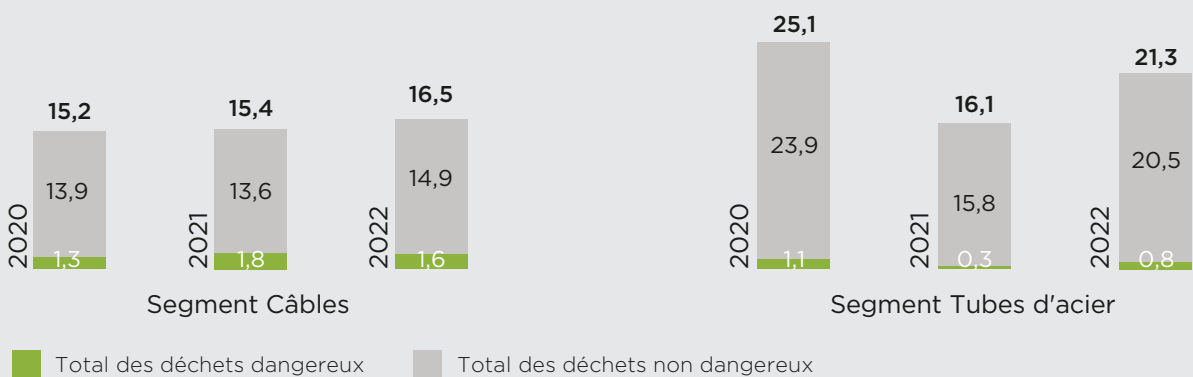


Figure 11 : Total des déchets dangereux récupérés et éliminés

Total des déchets dangereux récupérés et éliminés (10³ t)

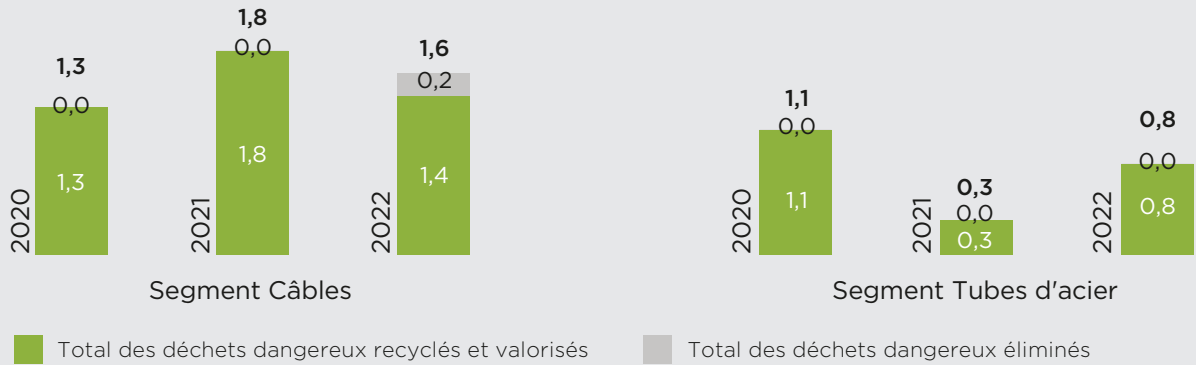
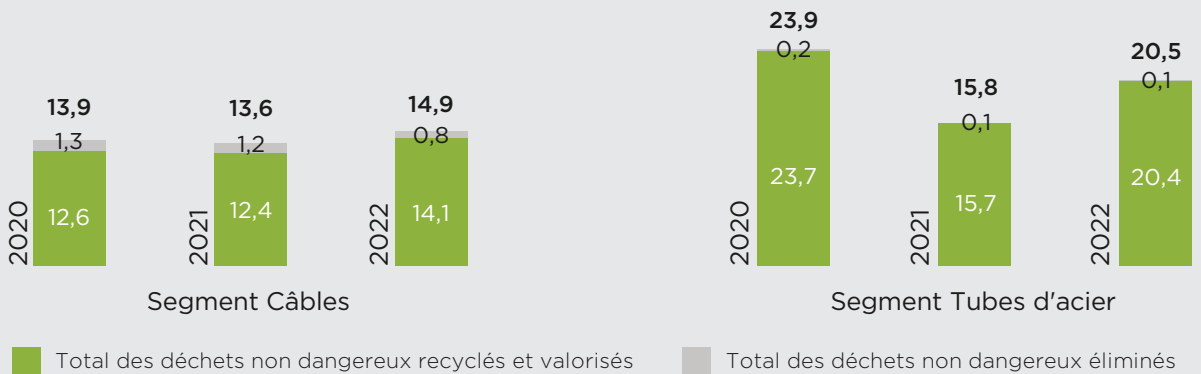


Figure 12 : Total des déchets non dangereux récupérés et éliminés

Total des déchets non dangereux récupérés et éliminés (10³ t)

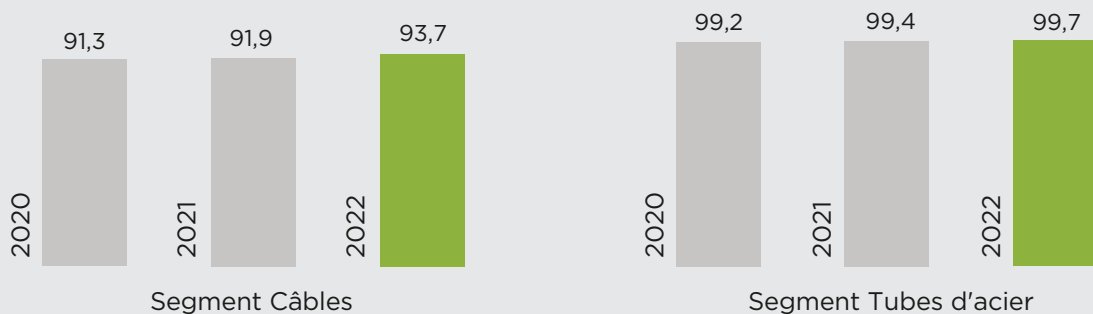


Comme le montre la figure ci-dessous, la part des déchets générés qui est récupérée pour être réutilisée, remanufacturée ou recyclée a

augmenté à nouveau en 2022 pour les deux segments, soutenant ainsi la transition vers une économie circulaire.

Figure 13 : Total des déchets recyclés et valorisés

Total des déchets recyclés et valorisés (%)



Gestion de l'eau et des eaux usées (ODD 6 et ESRS E2 et E3)

L'eau est un élément clé du processus de production de Cenergy et son utilisation responsable est donc essentielle à la continuité des activités des entreprises. Par conséquent, les entreprises appliquent différentes stratégies d'utilisation responsable de l'eau, telles que la réduction de l'intensité hydrique en ayant recours, dans la mesure du possible, à des technologies de conservation de l'eau, en surveillant en permanence la consommation d'eau pour détecter rapidement les fuites et en procédant à la maintenance préventive des réseaux d'eau pour minimiser les pertes. Une utilisation responsable de l'eau implique

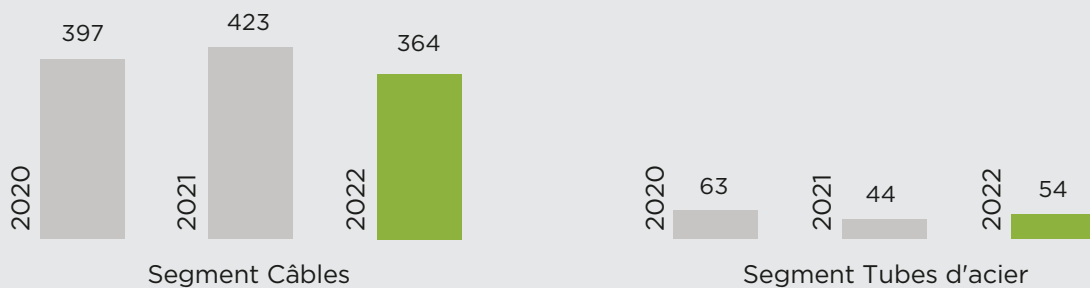
également d'évaluer la disponibilité de l'eau et d'adopter des mesures d'exploitation d'autres sources d'eau en cas de pénurie. En outre, les sociétés privilégient la maintenance et le fonctionnement corrects des stations d'épuration des eaux usées afin de respecter pleinement les limites d'évacuation des eaux usées.

La disponibilité de l'eau industrielle revêt une importance capitale pour les filiales de Cenergy Holdings et la majorité des usines disposent d'un programme de surveillance de la consommation d'eau afin de la réduire.

La consommation d'eau pour les deux segments en 2022 est présentée ci-dessous. Le segment Tubes d'acier a connu une augmentation du prélèvement total de l'eau en raison de l'augmentation proportionnelle des volumes de production, tandis que le segment Câbles a connu une baisse significative (14 %) de la consommation d'eau en glissement annuel malgré une hausse de la production. L'amélioration de l'intensité hydrique est principalement à mettre sur le compte des initiatives de conservation de l'eau et de détection des fuites au sein d'Icme Ecab.

Figure 14 : Prélèvement d'eau

Prélèvement d'eau (10³ m³)



En 2022, aucune des filiales n'a subi de pénuries d'eau. Il est important de souligner que les filiales de Cenergy Holdings n'opèrent pas dans des zones officielles de stress hydrique. Cependant, les entreprises surveillent la disponibilité de l'eau et le cycle hydrologique, car des changements pourraient se produire à l'avenir compte tenu de l'effet attendu du changement climatique dans la région méditerranéenne. Le mode d'approvisionnement en eau varie en fonction des entreprises et des régions où elles opèrent.

Les différents points de rejet des eaux usées sont périodiquement surveillés par du personnel spécialisé. L'évacuation des eaux usées traitées est un problème essentiel, en particulier pour les entreprises qui évacuent les eaux usées traitées directement vers un cours d'eau et non vers un réseau d'assainissement pour un traitement ultérieur. La mesure des incidents éventuels de dépassement des limites de rejet est essentielle pour déterminer le niveau de conformité et un éventuel besoin de mesures correctives. En 2022, aucune amende administrative n'a été

infligée pour cause d'échantillons d'eaux usées en dehors des limites de rejet.

Il convient de garder à l'esprit qu'aucune installation industrielle ne se trouve dans des zones sensibles sur le plan écologique ou à proximité de ces zones (par ex. Natura 2000) et que les installations n'ont pas d'effet direct sur la biodiversité locale ou les écosystèmes sensibles, comme indiqué dans les études d'impact environnemental approuvées des installations soumises à l'autorisation environnementale.

Taxonomie de l'Union européenne

La Taxonomie de l'Union européenne est un système de classification qui établit une liste d'activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental et sur lequel se fonde le plan d'action pour le financement de la croissance durable, qui soutient le Pacte vert européen. En créant un langage commun pour les activités durables, la taxonomie de l'Union européenne établit la première norme uniforme et crédible qui permet aux acteurs économiques de s'aligner sur la transition vers un avenir à faibles

émissions de carbone, résilient et durable.

Le Règlement sur la taxonomie de l'UE exige que les sociétés soumises à l'obligation de publier des informations non financières divulguent dans leur DNF la part de leur chiffre d'affaires, de leurs dépenses d'investissement et de leurs dépenses d'exploitation liée à « des activités éligibles et alignées sur la taxonomie ». La méthodologie d'évaluation suivie par Cenergy Holdings cette année a été affinée pour tenir compte de la mise à jour de

la législation et du document d'interprétation publié sur la plateforme taxonomie en 2022.

Cenergy Holdings a évalué les activités commerciales par rapport aux critères d'éligibilité à la taxonomie de l'Union européenne concernant l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique et a identifié les activités éligibles comme indiqué ci-dessous (cf. Règlement délégué (UE) 2021/2178) :

Activité économique éligible	Description de l'activité d'exploitation	Code de la NACE	Atténuation du changement climatique
3.1 Fabrication de technologies d'énergie renouvelable	Fabrication de technologies d'énergie renouvelable	C27.32	
3.6 Fabrication d'autres technologies à faibles émissions de carbone	Fabrication d'autres technologies à faibles émissions de carbone	C27.32	
4.9 Transport et distribution d'électricité	Services de construction et d'installation de réseaux de distribution d'électricité	C27.32	

Segment Câbles

Les produits du segment Câbles sont utilisés pour diverses applications, notamment la fabrication de technologies renouvelables (3.1), ainsi que des projets d'installation pour le transport et la distribution d'électricité (4.9). Les câbles et accessoires pour le secteur des télécommunications (fibre optique), ainsi que les câbles utilisés dans le secteur ferroviaire, qui

appartiennent à la catégorie Fabrication d'autres technologies à faibles émissions de carbone (3.6), ont également été intégrés au calcul du chiffres d'affaires éligible.

TABLEAUX DE RAPPORT D'ÉLIGIBILITÉ

Proportion du chiffre d'affaires des filiales de Cenergy Holdings 2022 constituée de produits ou services

associés à ces activités économiques éligibles à la taxonomie.

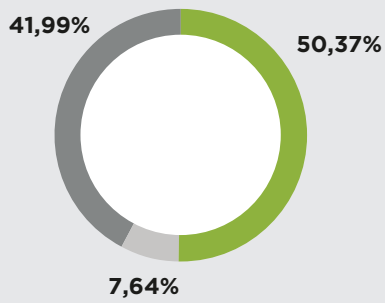
TABLEAUX DE RAPPORT D'ALIGNEMENT

Proportion du chiffre d'affaires des filiales de Cenergy Holdings 2022 constituée de produits ou services associés à des activités économiques alignées sur la taxonomie.

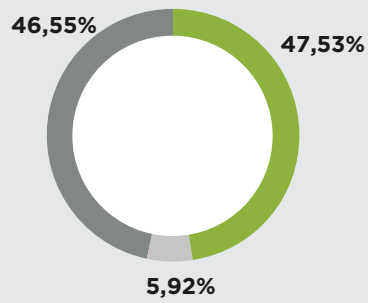
Table 6 : Taxonomie EU : résumé des résultats

2022	TOTAL	Proportion éligible à la taxonomie (non aligné)	Proportion des activités économiques alignées à la taxonomie	Proportion des activités économiques non éligibles à la taxonomie
Chiffre d'affaires	1.426.008.223	8%	50%	42%
Dépenses d'investissement	79.008.537	6%	48%	46%
Dépenses opérationnelles	21.937.712	4%	28%	68%

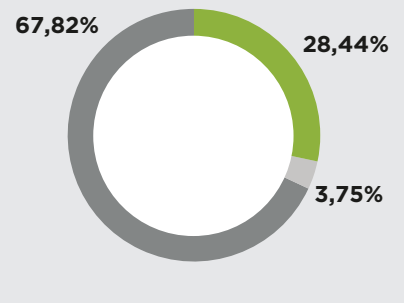
Chiffre d'affaires



CAPEX

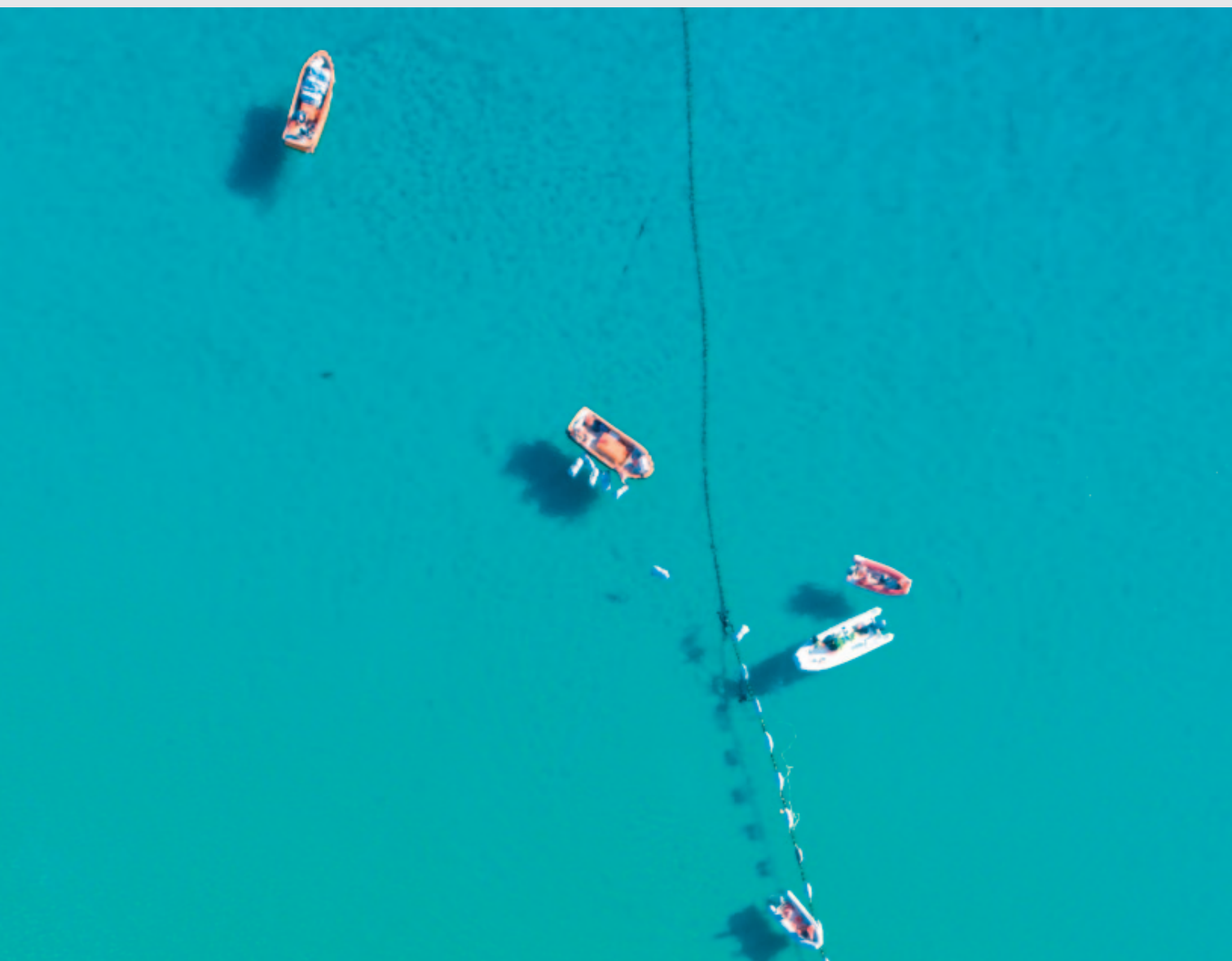


OPEX



● aligné ● éligible non aligné ● non éligible

Pour plus de détails et les templates, voir l'annexe sur la taxonomie (pg. 198).





Responsabilité envers la société

Santé et sécurité au travail (ODD 3 et 8 et ESRS S1)

Les sociétés de Cenergy Holdings présentent des profils de risque distincts en matière de santé et de sécurité au travail, en raison de facteurs tels que le type de production, les technologies mises en œuvre, les procédés de fabrication et matériaux utilisés. Malgré les différences de nature des activités, la santé et la sécurité du personnel sont d'une importance capitale pour Cenergy Holdings et ses sociétés, et des ressources importantes sont allouées à l'amélioration des conditions de travail et à la mise en place d'un environnement de travail plus sûr. Cet engagement se traduit par des investissements visant à améliorer l'infrastructure de sécurité

existante, à renforcer la formation des employés en matière de sensibilisation aux risques et de sécurité comportementale, et à mettre en œuvre des procédures et des systèmes de gestion robustes.

Les filiales de Cenergy Holdings réalisent des évaluations détaillées des risques permettant d'identifier les dangers et d'évaluer les risques associés. Les sociétés mettent également l'accent sur la conduite d'analyses rapides et précises des incidents afin de disposer d'un cadre solide, garantissant une approche systématique de la déclaration, de la gestion et de l'investigation des incidents, qui permette de définir des

actions correctives et préventives concrètes.

L'année 2022 a été la première année de mise en œuvre d'un plan d'action d'amélioration quinquennal visant à améliorer la santé et la sécurité, qui fait l'objet d'un suivi permanent. Comme déjà mentionné, toutes les entreprises concernées par ce rapport ont obtenu la certification ISO 45001:2018 relative aux Systèmes de management de la santé et de la sécurité au travail, et les employés travaillant sur le territoire de chaque société, qu'ils soient des employés directs ou des sous-traitants, sont couverts par le système de management de la santé et de la sécurité.

Santé et sécurité au sein des filiales de Cenergy Holdings

Audit d'évaluation conduit par un tiers
Compte tenu de l'importance stratégique des questions de santé et de sécurité pour les sociétés de Cenergy Holdings, d'autres évaluations et bilans des programmes de santé et

de sécurité ont été effectués périodiquement par un tiers (DSS+), afin de garantir une évaluation transparente et objective. En 2022, DSS+ a évalué une usine supplémentaire des sociétés de

Cenergy Holdings, portant à quatre le nombre total d'usines évaluées par cet intervenant. Ces évaluations ont permis aux sociétés d'identifier les domaines d'amélioration et d'élaborer des plans d'action pour 2023.

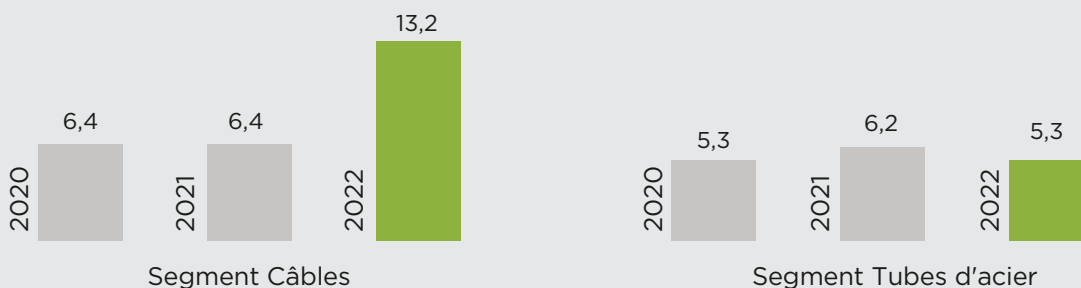
La formation en matière de santé et de sécurité est d'une importance cruciale et l'accent a été mis sur la réalisation d'une matrice de formation adaptée à chaque description de poste et sur la réalisation de toutes les sessions

nécessaires pour chaque employé. Le graphique ci-dessous présente les heures de formation en matière de santé et de sécurité par employé pour les deux segments. Le segment Câbles a connu une augmentation significative

des heures de formation à la santé et à la sécurité avec des chiffres qui ont plus que doublé, tandis que le segment Tubes d'acier a connu une diminution par rapport à l'année dernière.

Figure 15 : Heures de formation à la santé et à la sécurité par salarié

Heures de formation à la santé et à la sécurité par salarié



Les graphiques ci-dessous présentent le taux d'accidents avec arrêt de travail (LTIR), qui correspondent aux accidents subis par des employés ou sous-traitants entraînant un arrêt de travail nécessaire au rétablissement, ainsi que le taux de fréquence des accidents déclarés, qui dénombre les décès, accidents avec arrêt de travail, interventions de remplaçants et autres types de blessures nécessitant une

prise en charge par un professionnel de santé.

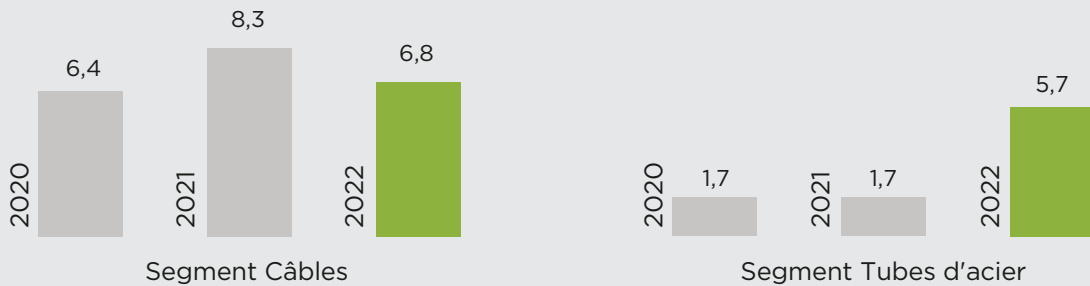
Le segment Tubes d'acier a connu une augmentation par rapport à 2021. Tous les incidents ont fait l'objet d'une enquête approfondie afin de remédier aux causes profondes et de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter des incidents similaires à l'avenir. En 2022, le segment Câbles a

enregistré une amélioration du taux d'accidents avec arrêt de travail par rapport à 2021.

Le segment Câbles a également recensé une baisse du taux de fréquence des accidents déclarés par rapport à l'exercice précédent, alors que le segment Tubes d'acier a vu cet indicateur augmenter en 2022.

Figure 16 : Taux d'accidents avec arrêt de travail

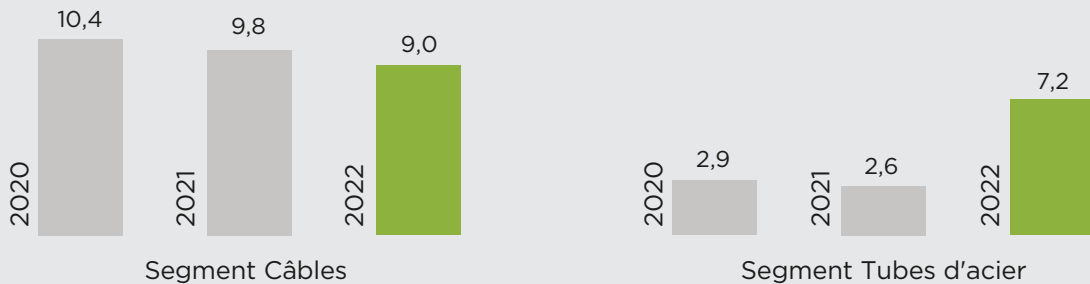
Taux d'accidents avec arrêt de travail (« LTIR »)*



* « LTIR » : Taux d'incidents avec arrêt de travail (nombre d'incidents avec arrêt de travail par million d'heures de travail)

Figure 17 : Taux de fréquence des accidents déclarés

Taux de fréquence des accidents déclarés (« TRIFR »)*



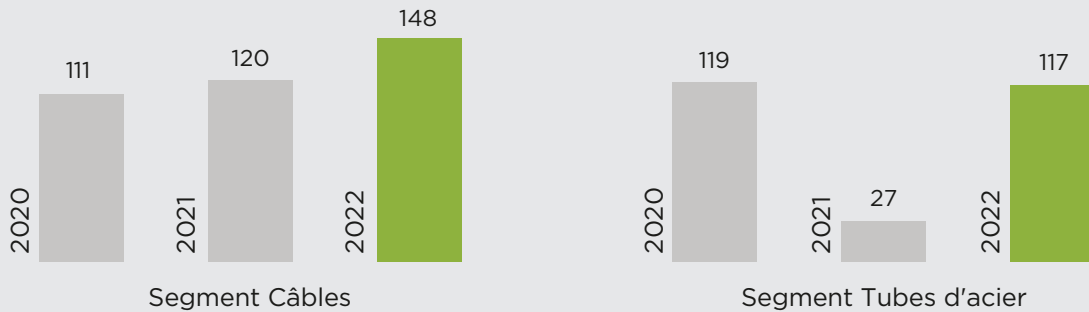
* « TRIFR » : Taux de fréquence des accidents déclarés (nombre d'accidents déclarés par million d'heures de travail)

Le taux de gravité, autre indicateur clé utilisé pour indiquer la gravité de chaque incident, a augmenté en 2022 dans les deux segments. Au cours des

trois dernières années, on n'a déploré aucun décès lié à un accident du travail ou à une maladie professionnelle.

Figure 18 : Taux de gravité

Taux de gravité (« SR »)*



* « SR » : Taux de gravité (nombre de jours de travail perdus par million d'heures de travail)

La performance des filiales en 2022 indique qu'un travail plus systématique et la mobilisation de ressources humaines et en capital sont nécessaires à la mise en place d'un environnement de travail plus sûr pour l'ensemble des employés et sous-traitants. Le plan d'amélioration pour 2023 comprend plusieurs initiatives et axes d'amélioration auxquels toutes les

filiales de Cenergy Holdings accorderont la priorité, tels que :

1. Amélioration des infrastructures
2. Formation des équipes dirigeantes à la sécurité
3. Formation à l'identification des risques et à la sécurité comportementale
4. Mise en œuvre des initiatives prioritaires, en se concentrant sur

les principaux domaines de risque tels que le travail en hauteur, la sécurité des machines, les procédures de verrouillage / consignation / vérification des machines (LOTOTO, Lock Out, Tag Out, Try Out) et les travaux sur installations électriques.

Formation et développement des employés (ODD 8 et ESRS S1)

Les filiales de Cenergy Holdings cherchent à offrir à leurs employés un lieu de travail assurant l'égalité des chances en investissant de manière significative et systématique dans la formation et le développement des compétences des collaborateurs. Dans le cadre de la stratégie ESG, les filiales de Cenergy Holdings ont mis en place une nouvelle formation des employés concernant l'éthique professionnelle et la lutte contre la corruption. Le programme de formation cible à la fois les équipes de direction et les employés qui occupent des postes à haut risque de par la nature de leurs fonctions. Il inclut des sessions dédiées pour les équipes de direction afin de garantir une vision d'ensemble des questions liées à l'éthique professionnelle, telles que le blanchiment de capitaux, le droit de la concurrence, la lutte contre la

corruption et la confidentialité des données. La société a l'intention de poursuivre cette formation pour s'assurer que les collaborateurs comprennent pleinement ses engagements d'entreprise.

En 2022, un programme de formation consacré aux notions de diversité, d'équité et d'inclusion a été mis en place. Il s'adresse dans un premier temps aux cadres dirigeants et devrait être déployé auprès des employés au cours des trois prochaines années.

Le nombre d'heures de formation et le nombre d'heures de formation par employé a considérablement augmenté après la levée des restrictions liées à la pandémie de Covid-19. En 2022, le nombre d'heures de formation des employés a

progressé dans tous les segments, avec une croissance de 38 % pour le segment Câbles et de 16 % pour le segment Tubes d'acier. Compte tenu de la nature industrielle des activités des filiales de Cenergy Holdings et du pourcentage plus faible de femmes dans la main-d'œuvre qui en découle, les heures de formation sont réparties proportionnellement entre les employés hommes et femmes.

En outre, parallèlement au nombre total d'heures de formation, les deux segments ont connu une progression du nombre total d'heures de formation par salarié. Plus précisément, dans le segment Tubes d'acier, les heures de formation par employé ont augmenté de 20 % par rapport à l'année dernière, tandis que la croissance dans le segment Câbles a atteint 12 %.

Figure 19 : Nombre total d'heures de formation

Nombre total d'heures de formation

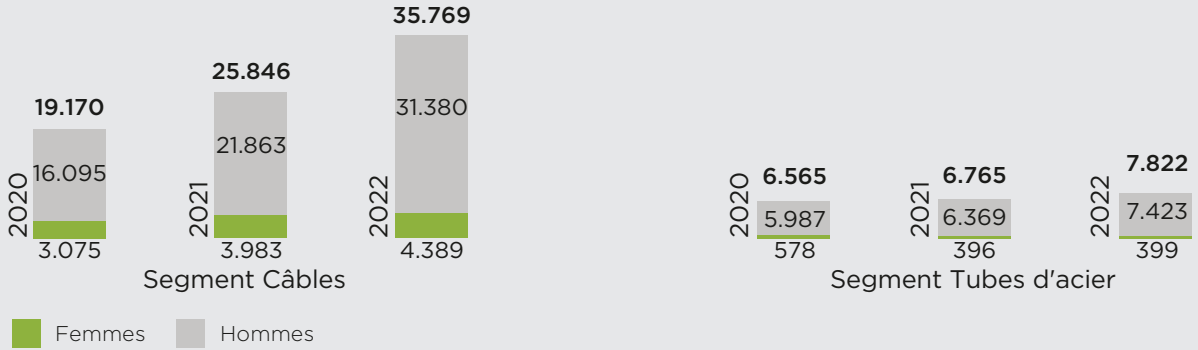
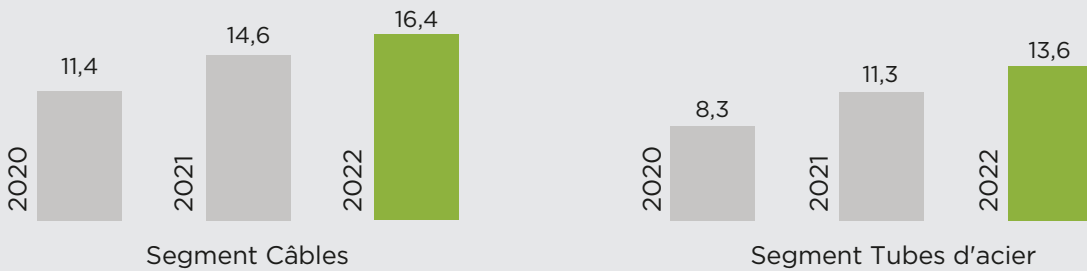


Figure 20 : Heures de formation par employé

Heures de formation par employé



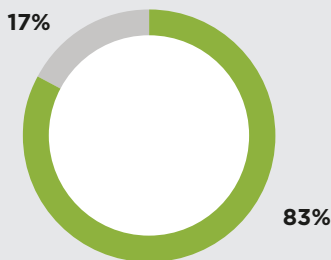
Les graphiques ci-dessous présentent la participation à la formation ESG pour 2022. La formation sur la lutte contre la corruption a été dispensée au niveau avancé, avec un taux de

réussite de 83 %. Le niveau débutant a également été lancé en fin d'année. La formation consacrée aux notions de diversité, d'équité et d'inclusion a été proposée aux cadres et aux employés,

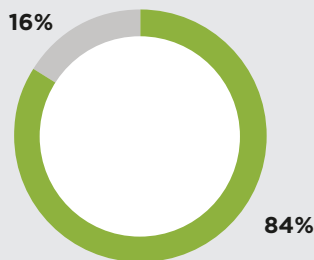
avec des taux de réalisation de 84 % et 52 % respectivement. L'objectif est que les deux formations atteignent un taux de réalisation de 100 % pour les deux niveaux en 2023.

Figure 21 : Déploiement de la formation ESG en 2022

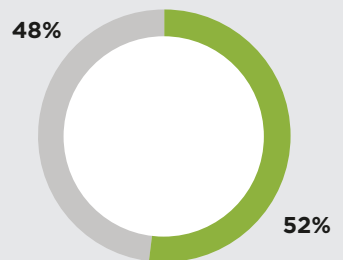
Lutte contre la corruption (Avancé)



Diversité, équité et inclusion (Managers)



Diversité, équité et inclusion (Employés)



● Complété ● Assigné

Diversité, équité et inclusion (ODD 5 et 8 et ESRS S1)

Les filiales de Cenergy Holdings reconnaissent la contribution de leur personnel à la réussite de leurs performances commerciales et à leur croissance et mettent tout en œuvre pour promouvoir l'égalité, la diversité et l'intégration. Les politiques et les procédures des sociétés se conforment aux lois nationales en vigueur relatives à la liberté d'association, aux conventions

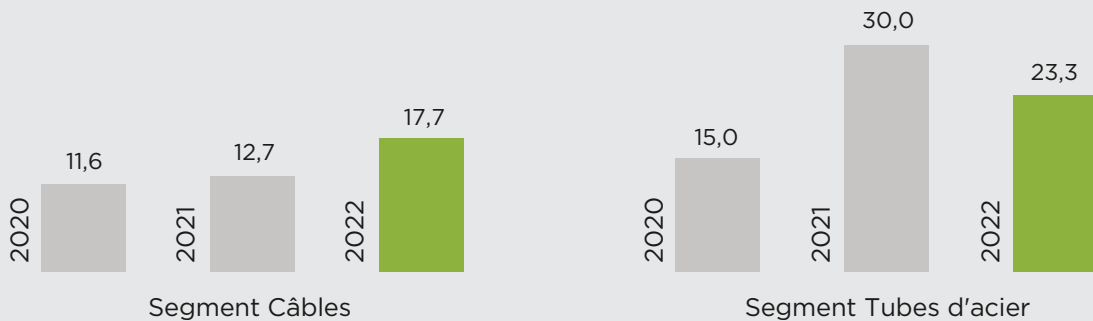
collectives, à la non-discrimination, au travail forcé et à l'emploi de travailleurs mineurs. En outre, les employés bénéficient d'une assurance maladie privée et de régimes de retraite, et leur rémunération est supérieure ou égale au niveau minimum fixé par le droit du travail du pays concerné.

Comme le montre le graphique ci-dessous, le segment Tubes d'acier

revient vers des valeurs plus normales après une année 2021 exceptionnelle, marquée par un niveau inhabituellement élevé de rotation du personnel en raison de la pandémie. Le segment Câbles a affiché une hausse raisonnable, au regard de la disponibilité des travailleurs de l'industrie dans les régions où les sociétés sont présentes.

Figure 22 : Taux de rotation total du personnel (employés directs et indirects)

Taux de rotation total du personnel (employés directs et indirects) (en %)*



* Taux de rotation du personnel = (employés qui quittent l'entreprise volontairement ou pour cause de licenciement, retraite ou décès en cours d'emploi)/Effectif total*100

Cenergy promeut la diversité dans Cenergy Holdings environnement de travail et les sociétés ont pris une série de mesures pour soutenir et augmenter la part des femmes

employées, par exemple en octroyant aux familles des aides pour la garde d'enfants qui s'ajoutent au salaire de base. Les segments Tubes d'acier et Câbles ont affiché une tendance

positive quant au nombre de femmes occupant des emplois de cadres supérieurs.

Figure 23 : Proportion de femmes dans les effectifs

Proportion de femmes dans les effectifs (en %)

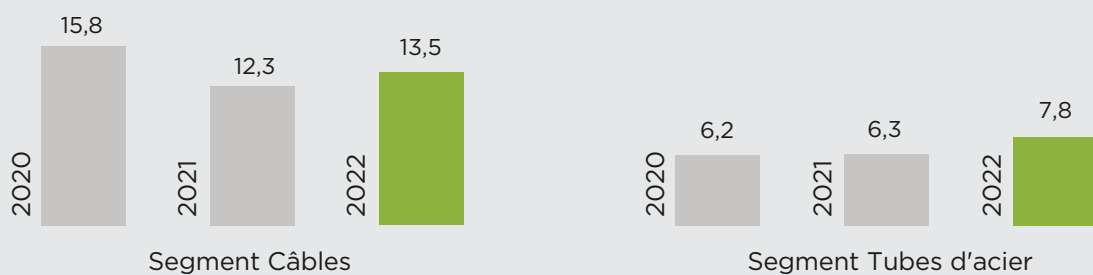
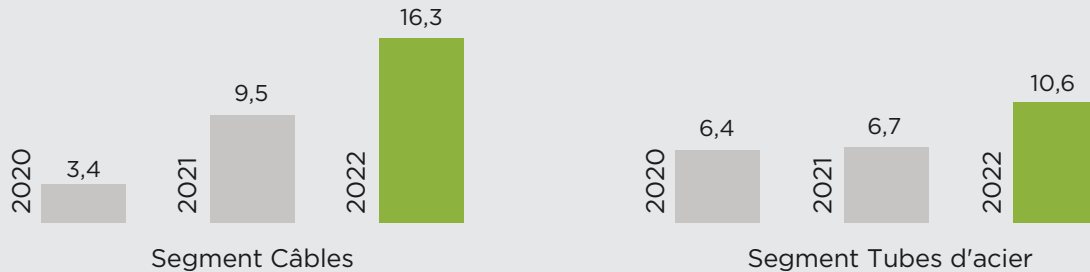


Figure 24 : Proportion de femmes aux postes de direction

Proportion de femmes aux postes de direction (en %)



En 2022, Cenergy Holdings et ses filiales ont lancé le dispositif de lanceur d'alerte, le principal processus visant à dissuader et identifier les éventuels comportements contraires à l'éthique, y compris les atteintes aux droits de l'homme. Ce dispositif établit des canaux appropriés de signalement pour toutes les personnes au sein ou à

l'extérieur de Cenergy Holdings et de ses filiales désirant signaler un comportement illégal relatif aux pratiques en matière de droits de l'homme ou du travail, de conformité environnementale et aux problèmes d'éthique professionnelle, tout en leur assurant une protection et un soutien complets. En outre, aucune plainte n'a

été déposée par le biais des canaux destinés aux salariés en interne ni concernant des atteintes aux droits de l'homme, et aucun incident lié aux personnels salariés n'a été signalé. La communication concernant le dispositif de lanceur d'alerte sera assurée auprès des collaborateurs au cours de l'année 2023.

Chaîne logistique responsable (OOD 8 et 12 et ESRS S3)

Les filiales de Cenergy Holdings s'engagent à faire preuve de responsabilité dans leurs activités et exigent le même sens des responsabilités de la part de leurs partenaires commerciaux. En raison de leur position dans la chaîne de valeur, les filiales dépendent fortement de producteurs de métaux primaires, souvent situés en dehors de l'Union européenne. Il est donc de la plus haute importance que les partenaires commerciaux et les fournisseurs de matières premières mettent en pratique une bonne gestion des enjeux ESG.

Les fournisseurs jouent un rôle essentiel pour les filiales de Cenergy Holdings, qui s'attachent à cultiver des partenariats stratégiques fondés sur des principes éthiques, sociaux et environnementaux équivalents. Dans le cadre de la stratégie ESG, deux

nouvelles initiatives ont été créées pour surveiller la performance des fournisseurs en matière de durabilité.

Tout d'abord, Cenergy Holdings et ses filiales ont adopté le Code de conduite des fournisseurs qui exige que les fournisseurs démontrent tous la même préoccupation pour la santé et la sécurité des employés, le respect et la protection de l'environnement, ainsi que le respect des droits de l'homme et du travail. Les fournisseurs sont tenus de souscrire au Code de conduite et les filiales de Cenergy Holdings exigent de leurs partenaires commerciaux qu'ils respectent les principes qui y sont énoncés et qu'ils les promeuvent au sein de leur propre chaîne d'approvisionnement.

La deuxième initiative exige que les fournisseurs de matières premières de niveau 1 soient évalués sur les questions

de durabilité par une société de renommée mondiale dans ce domaine, EcoVadis. Les résultats de cette initiative sont présentés au chapitre « Notations des filiales de Cenergy Holdings sur les questions de durabilité ». L'objectif de cette initiative est d'accroître la transparence de la chaîne d'approvisionnement et d'identifier les risques qui pourraient apparaître à l'avenir. En outre, un approvisionnement responsable est essentiel pour livrer des produits ayant un impact environnemental et social minimal.

L'initiative d'approvisionnement responsable rattachée à la stratégie ESG de Cenergy Holdings comprend également une surveillance étroite de la conformité des fournisseurs avec le règlement relatif aux minerais provenant de zones de conflit afin de s'assurer qu'aucun matériau n'est acheté dans les pays concernés.

Gouvernance d'entreprise et éthique professionnelle (ODD 16 et ESRS G1)

Cenergy Holdings et ses sociétés mettent l'accent sur l'éthique professionnelle et la lutte contre la corruption en appliquant des contrôles et des procédures internes permettant d'assurer la transparence et la responsabilité de la part des parties prenantes. En 2022, elles ont conduit une formation de leurs employés sur les questions d'éthique professionnelle et de code de conduite, ainsi que sur la lutte contre la corruption. Toutes les filiales ont également mis en place un dispositif de lanceur d'alerte pour signaler tout comportement illégal

concernant les pratiques en matière de droit du travail ou de droits de l'homme, de conformité environnementale et d'éthique professionnelle.

Aucun manquement concernant des faits de corruption ou des violations de la confidentialité des données n'a été signalé en 2022. En outre, aucune amende n'a été payée au titre de règlements pour des pratiques commerciales non éthiques ou faits de corruption. Cenergy Holdings prévoit de continuer à mettre l'accent sur la

gouvernance d'entreprise et l'éthique professionnelle en 2023.

Dans l'ensemble, leur fort engagement envers ces questions démontre une approche responsable et éthique de l'entreprise, qui donne la priorité aux intérêts de toutes les parties prenantes. Les filiales de Cenergy Holdings ont pris les mesures nécessaires pour assurer la conformité et la transparence de leurs opérations et continueront à donner la priorité à l'éthique professionnelle.

Gestion intégrée des risques non financiers

Cenergy Holdings et ses sociétés sont confrontées à divers risques non financiers. Elles disposent d'un processus d'identification des risques et mettent en œuvre des mesures d'atténuation dans la mesure du possible. La gestion des risques non financiers est considérée comme une fonction clé par les dirigeants des sociétés, car ces risques sont susceptibles d'avoir un impact direct ou indirect sur la poursuite des activités des sociétés et engager des responsabilités futures. Parmi les principaux risques auxquels Cenergy Holdings et ses sociétés sont confrontées aujourd'hui figurent le changement climatique, l'évolution des cadres réglementaires, les prix de l'énergie, la disponibilité de l'eau, la qualité des ressources et leur raréfaction, les droits de l'homme et la lutte contre la corruption.

Afin d'améliorer la gestion des risques relatifs aux questions non financières dans les filiales, les professionnels de Steelmet Corporate Services assurent un contrôle étroit du respect, par les directions des sociétés, des politiques

et des procédures de gestion des risques établies de la société. En outre, la Stratégie ESG prévoit un suivi périodique de différents indicateurs clés permettant le suivi des progrès réalisés sur les risques liés aux questions ESG. Les sociétés disposent de personnels et consultants chargés de ces questions. Elles ont mis en œuvre des systèmes de gestion certifiés ISO 14001:2015 et ISO 45001:2018, ainsi qu'un système de management de l'énergie certifié ISO 50001:2018 qui constitue un outil de gestion supplémentaire pour les risques associés.

Les risques sont analysés d'un point de vue financier, environnemental et social afin d'en appréhender tous les impacts. Vous trouverez ci-dessous une description des principaux risques non financiers identifiés qui peuvent affecter les activités commerciales, la réputation, les personnes, la planète et les résultats financiers de Cenergy Holdings.

Conformité réglementaire

L'environnement réglementaire dans

lequel les filiales de Cenergy Holdings opèrent est très exigeant, puisque les opérations industrielles en Europe, en particulier dans le traitement des métaux, sont soumises à un large éventail de lois et de réglementations régulièrement mises à jour.

Le Pacte vert pour l'Europe et le paquet de mesures « Fit for 55 » (« Paré pour 55 ») sont deux cadres récents, qui ont introduit des normes strictes exigeant un effort continu et des investissements dans les ressources pour s'y conformer. Les risques associés à la non-conformité englobent divers risques environnementaux, y compris les dommages causés aux eaux souterraines, aux sols et aux écosystèmes. En outre, les risques sociaux peuvent avoir un impact sur la qualité de l'air ou de l'approvisionnement en eau des populations locales. Enfin, le non-respect des réglementations environnementales peut entraîner des amendes, des responsabilités ou une atteinte à la réputation de la société.

Les filiales de Cenergy Holdings ont mis en place des programmes de gestion environnementale et disposent de professionnels formés à la gestion et à la prévention de ces risques. Les dépenses environnementales annuelles totales des sociétés de Cenergy Holdings ont atteint 2,3 millions d'euros en 2022, contre 3,7 millions d'euros en 2021.

Changement climatique

En 2021, les filiales de Cenergy Holdings ont élaboré une Stratégie ESG en évaluant tous les risques et opportunités associés à son activité et en intégrant toutes ces questions à sa stratégie commerciale. La Stratégie de durabilité a été conçue autour des questions liées au climat, car celles-ci pourraient affecter les activités et la planification financière des sociétés. Plus précisément, elle comprend l'obligation pour les filiales industrielles d'établir des objectifs sur des enjeux stratégiques, notamment :

- 1) remplacer progressivement l'ensemble de l'approvisionnement électrique par des sources d'énergies renouvelables dès que cela est techniquement et économiquement possible ;
- 2) s'engager à atteindre des objectifs spécifiques de réduction des émissions de carbone à court et à

long terme pour toutes les activités à forte intensité carbone.

À cette fin, Cenergy Holdings s'est engagée à évaluer la gravité potentielle des risques et les possibles avantages des opportunités dans le but de prendre toutes les mesures nécessaires pour atténuer les risques et maximiser les opportunités. Elle s'est également engagée à adopter les recommandations du Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat (TCFD) pour communiquer de manière transparente sa gestion des risques et des opportunités liés au climat. Ce projet, qui couvre l'ensemble des activités et installations industrielles de Cenergy Holdings, a été mené à bien au niveau des segments.

Le changement climatique appelle une réflexion qui dépasse la planification organisationnelle classique. Pour établir un seuil spécifique couvrant une période plus longue afin de quantifier les effets du changement climatique, différentes périodes ont été retenues afin d'évaluer l'impact des risques et des opportunités liés au climat. Les horizons temporels suivants ont été retenus :

- Court terme (0 à 5 ans)
- Moyen terme (5 à 10 ans)
- Long terme (>10 ans)

Les risques liés au climat sont classés en deux grandes catégories :

- A. les risques de transition, qui correspondent aux risques liés aux changements politiques, législatifs, technologiques et de marché induits par le passage vers une économie sobre en carbone
- B. les risques physiques, qui correspondent aux risques de pertes financières causées par des phénomènes météorologiques extrêmes. Deux catégories de risques physiques liés au climat ont été définies : les risques liés à des événements (aigus) et les changements à plus long terme des modèles climatiques (chroniques).

La société utilise les tendances liées au climat, ainsi que les risques et les opportunités associés, pour définir sa vision stratégique et sa planification sur les questions climatiques. À l'issue d'une analyse détaillée, pour chacun des segments d'activité, les principaux risques et opportunités liés au climat et pouvant exercer un impact financier important sur les activités ont été identifiés. Ces risques et opportunités, présentés dans les tableaux ci-dessous, sont pris en compte dans la définition de la stratégie, de la planification financière et des activités quotidiennes.



Segment Câbles

Risques liés au climat

Type	Catégorie	Titre	Description	Horizon temporel	Impact et gestion
Transition	Politique et juridique :	Taxes carbone (Mécanisme d'ajustement carbone aux frontières, MACF)	<p>Augmentation des coûts d'achat pour l'aluminium et l'acier en raison des taxes supplémentaires liées au MACF.</p> <p>Les concurrents étrangers qui contournent les coûts associés au MACF peuvent bénéficier d'un avantage concurrentiel.</p>	Court/moyen-terme (0 à 10 ans)	<p>Le MACF devrait engendrer une augmentation des coûts des matières premières pour les entreprises. En outre, les concurrents étrangers qui ne sont pas soumis à l'augmentation des coûts des matières premières peuvent bénéficier d'un avantage concurrentiel. Les filiales du segment Câbles s'engagent à se préparer à s'adapter aux changements à venir, en cartographiant les différents scénarios possibles et les implications du MACF sur leurs activités. Pour ce faire, elles passeront en revue leur chaîne d'approvisionnement mondiale et évalueront l'impact global pour leurs activités, l'empreinte carbone des fournisseurs, ainsi que l'impact potentiel du MACF en termes d'augmentation des coûts dans la chaîne d'approvisionnement.</p> <p>Les filiales de Cenergy Holdings surveillent la mise en œuvre des règles MACF et la manière dont celles-ci peuvent affecter l'intensité des échanges et la compétitivité avec les producteurs des pays tiers. Ces risques peuvent être atténués grâce à une étroite collaboration avec les associations professionnelles et les autorités de l'UE afin de souligner les ajustements nécessaires pour garantir des conditions équitables.</p>
Physique	Aigu	Phénomènes météorologiques défavorables	Les phénomènes météorologiques défavorables (températures extrêmement basses/élevées, inondations, fortes chutes de neige) peuvent entraîner des perturbations importantes dans les processus de production, la chaîne d'approvisionnement et le fret, ainsi que dans les livraisons aux clients.	Long terme (10 ans et plus)	Risques liés à la gravité accrue des phénomènes météorologiques extrêmes pouvant avoir un impact sur les activités de la société et sur celles de ses principaux clients/fournisseurs. Les filiales du segment Câbles poursuivent la mise en œuvre dans tous leurs sites de production d'un programme de prévention des pertes visant à prévoir et à atténuer les pertes matérielles et les interruptions de production, notamment par un suivi des changements météorologiques.

Opportunités liées au climat

Type	Description	Horizon temporel	Impact et gestion
Produits et Services	Produits permettant la carbonisation de l'énergie par le déploiement massif de SER, l'électrification du secteur des transports.	Court/moyen-terme (0 à 10 ans)	Le segment Câbles fabrique des câbles électriques et de télécommunication destinés aux secteurs du transport et de la distribution d'énergie. Une excellente opportunité de décarboner de l'énergie se présente pour le segment Câbles, car ses produits facilitent le développement de réseaux intelligents, qui soutiennent l'électrification du transport, le développement des SER, etc.

Segment Tubes d'acier

Risques liés au climat

Type	Catégorie	Titre	Description	Horizon temporel	Impact et gestion
Transition	Politique et juridique :	Taxes carbone (Mécanisme d'ajustement carbone aux frontières, MACF)	Augmentation des coûts d'achat en raison de taxes supplémentaires imposées par le MACF sur l'acier.	Court/moyen-terme (0 à 10 ans)	<p>L'impact du MACF sur les matières premières qui composent l'acier affectera la chaîne d'approvisionnement pour la production de tubes d'acier. La société s'engage à se préparer aux changements à venir, en planifiant les différents scénarios et implications du MACF sur leur activité. Pour ce faire, elle passera en revue sa chaîne d'approvisionnement mondiale et son empreinte carbone, et évaluera l'impact global du MACF sur ses activités.</p> <p>Les filiales de Cenergy Holdings surveillent la mise en œuvre des règles MACF et la manière dont celles-ci peuvent affecter l'intensité des échanges et la compétitivité avec les producteurs des pays tiers. Ces risques peuvent être atténués grâce à une étroite collaboration avec les associations professionnelles et les autorités de l'UE afin de souligner les ajustements nécessaires pour garantir des conditions équitables.</p>
Physique	Aigu	Phénomènes météorologiques défavorables	Les phénomènes météorologiques défavorables (températures extrêmement basses/élevées, inondations, fortes chutes de neige) peuvent entraîner des perturbations importantes dans les processus de production, la chaîne d'approvisionnement et le fret, ainsi que dans les livraisons aux clients.	Long terme (10 ans et plus)	Risques liés à la gravité accrue des phénomènes météorologiques extrêmes pouvant avoir un impact sur les activités de l'entreprise et sur celles de ses principaux clients/fournisseurs. La société poursuit la mise en œuvre de son programme de prévention des pertes, lequel a pour objet la prévision et l'atténuation des pertes et des arrêts importants, par exemple en surveillant les changements météorologiques.

Cela a constitué le point de départ de l'analyse consacrée à la résilience de la stratégie d'entreprise, avec l'examen de différents scénarios climatiques, y compris un scénario à 2 °C ou moins. Les filiales de Cenergy Holdings comprennent l'importance de la prise en compte et du suivi d'un éventail

diversifié de facteurs externes pour assurer sa réussite. La méthode d'analyse des scénarios a été utilisée afin de mieux comprendre comment les différents scénarios climatiques pourraient affecter les sociétés, tout en maintenant une mesure financière cohérente. Pour analyser les incidences

des risques climatiques sur les actifs et les opérations de la société, les risques climatiques ont été évalués au regard de deux scénarios climatiques différents, sur deux échéances différentes. Le tableau suivant présente plus d'informations sur ces scénarios :

Scénario	Scénario 1 Scénario de changement climatique modéré RCP 4.5 / SSP2-4.5	Scénario 2 Scénario de changement climatique élevé RCP 8.5 / SSP5-8.5
Émissions de GES	<p>Émissions moyennes de GES.</p> <p>Après un pic en 2030-2050, les émissions de GES sont progressivement réduites, puis elles baissent sans atteindre la neutralité carbone d'ici 2100</p>	<p>Émissions très élevées de GES.</p> <p>Les émissions de GES continuent d'augmenter jusqu'en 2100. En 2075, les émissions de CO₂ auront triplé par rapport à 2020.</p>
Réaction des pouvoirs publics	<p>Les risques de transition sont relativement élevés.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les gouvernements respectent leurs engagements actuels en matière de réduction de l'impact climatique. • Les objectifs de développement économique sont atteints malgré un ralentissement de la croissance de la consommation de ressources et de l'énergie. • La politique climatique dynamiserait considérablement la demande de métaux, qui augmenterait de 22 %. 	<p>Les risques de transition sont relativement faibles.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les politiques publiques actuelles sont conservées, sans nouvelles mesures, ce qui induit des risques physiques élevés. • Les modèles de développement dans le monde restent inchangés. • Certains pays prennent des mesures de décarbonation, mais cela ne suffit pas à réduire l'intensité en ressources et en énergie de l'économie mondiale. • Les réglementations en matière de politique climatique sont peu strictes et insuffisantes pour lutter contre le changement climatique et ses incidences négatives.
Énergie et ressources	<p>Utilisation modérément intensive des ressources et de l'énergie.</p> <ul style="list-style-type: none"> • La consommation mondiale de pétrole atteindrait un pic entre 2030 et 2035, la consommation de gaz continuerait à croître sur la période 2022-2050 et la consommation de charbon afficherait une baisse continue. • Le prix de l'électricité se situerait dans la fourchette moyenne en raison de l'utilisation de différentes sources de production d'énergie. • L'intensité énergétique et de l'utilisation des ressources de l'économie mondiale diminuent en raison des mesures de décarbonation prises par les pays développés et des actions similaires mises en place par les pays en développement avec un décalage de plusieurs décennies. • Tous les métaux font l'objet d'une forte hausse de la demande annuelle, quel que soit le scénario, principalement en raison de la croissance de la population et du PIB. 	<p>Utilisation intensive des ressources et de l'énergie.</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'utilisation de sources d'énergie fossile augmente. • Les prix de l'électricité sont inférieurs à ceux d'autres scénarios. • Le développement économique est atteint au moyen d'une croissance intensive, qui implique une consommation accrue de matériaux et d'énergie et une exploitation accrue des ressources naturelles. • Tous les métaux font l'objet d'une forte hausse de la demande annuelle, quel que soit le scénario, principalement en raison de la croissance de la population et du PIB.
Montée du niveau de la mer	<p>Une diminution significative des émissions anthropiques de GES entraîne des conséquences climatiques physiques modérées. La hausse moyenne du niveau de la mer dans le monde est comprise entre 0,44 et 0,76 m à l'horizon 2100.</p>	<p>L'augmentation des concentrations de GES entraîne des conséquences climatiques physiques significatives. La hausse moyenne du niveau de la mer dans le monde est comprise entre 0,63 et 1,01 m à l'horizon 2100.</p>
Prévisions et scénarios pertinents utilisés	<ul style="list-style-type: none"> • Scénario RCP4.5 du 5e rapport du GIEC • Trajectoire socio-économique partagée 2 (SSP 2) • Contributions déterminées au niveau national (CDN) du NGFS 	<ul style="list-style-type: none"> • Scénario RCP8.5 du 5e rapport du GIEC • Trajectoire socio-économique partagée 5 (SSP 5) • Politiques actuelles du NGFS

Les tableaux suivants présentent l'évaluation des risques et de leur impact potentiel sur la performance financière, à partir de l'analyse des

scénarios climatiques concernant les risques de transition et les risques physiques pour chaque segment.

Segment Câbles

Type	Catégorie	Titre	RCP 4.5 / SSP2-4.5		RCP 8.5 / SSP5-8.5	
			2030	2050	2030	2050
Transition	Politique et juridique :	Taxes carbone (MACF)				
Physique	Aigu	Phénomènes météorologiques défavorables (inondation en raison de fortes pluies)				
		Phénomènes météorologiques défavorables (vague de chaleur)				

Segment Tubes d'acier

Type	Catégorie	Titre	RCP 4.5 / SSP2-4.5		RCP 8.5 / SSP5-8.5	
			2030	2050	2030	2050
Transition	Politique et juridique :	Taxes carbone (MACF)				
Physique	Aigu	Phénomènes météorologiques défavorables (inondation en raison de fortes pluies)				
		Phénomènes météorologiques défavorables (vague de chaleur)				

Légende impact sur le climat

■ Elevé ■ Moyen ■ Faible

Économie circulaire

La contribution des filiales de Cenergy Holdings à l'économie circulaire varie en fonction du segment considéré et des matières premières utilisées. Le segment Câbles utilise principalement des métaux primaires pour sa production, même si une part croissante de plastiques recyclés peut être utilisée dans le processus. Les produits sont hautement recyclables à la fin de leur durée de vie utile. Cela dit, ils sont très durables et leur cycle de vie est très long, souvent supérieur à un demi-siècle. Le segment Tubes d'acier utilise exclusivement de l'acier produit dans des hauts fourneaux, c'est-à-dire de l'acier fabriqué à partir de minerai de fer. La gamme de

produits utilisée dans le secteur du pétrole et du gaz, bien que théoriquement recyclable à 100 %, ne présente pas de taux de recyclage, car le recyclage de pipelines de pétrole et de gaz n'est pas rentable à ce jour en raison des coûts élevés de désassemblage.

Gestion de l'eau

Comme déjà indiqué, l'eau est un élément clé du processus de production des filiales de Cenergy Holdings et sa disponibilité est essentielle à la continuité de leurs activités. Deux des principaux risques liés à l'eau concernent sa quantité et sa qualité, qui doivent être appropriées, ainsi que le traitement des eaux usées avant leur rejet.

Le manque d'eau disponible peut perturber gravement les activités des sociétés, et une qualité inappropriée de l'eau peut conduire à des investissements importants dans le traitement de l'eau, associés à une augmentation de la demande énergétique et de la production de déchets. Les risques liés à l'eau sont déterminants d'un point de vue financier et social. Comme indiqué dans le chapitre précédent, certaines filiales de Cenergy Holdings ont des consommations d'eau relativement élevées et considèrent donc le risque lié à l'approvisionnement en eau comme un enjeu de continuité de l'activité pouvant, en fin de compte, avoir un impact financier négatif pour la société. Outre les implications

financières des pénuries d'eau, des incidences environnementales peuvent survenir lorsque les pénuries d'eau limitent l'eau disponible pour d'autres usages, comme l'irrigation ou les utilisations par les communes.

Pour atténuer ces risques, les sociétés améliorent en permanence leur empreinte hydrique en fixant des objectifs internes pour minimiser la consommation d'eau, en réévaluant les utilisations actuelles, en formant les employés à l'importance de la consommation d'eau et en disposant de plusieurs sources d'eau pour assurer des approvisionnements alternatifs.

S'agissant de la qualité des rejets d'eaux usées, le non-respect des limites de rejet locales peut avoir un impact négatif sur l'approvisionnement en eau à l'échelle locale, porter atteinte à la réputation et entraîner des poursuites administratives ou pénales. Les sociétés atténuent ce risque en mettant en place des infrastructures appropriées, telle que des capacités adéquates de traitement des eaux usées, des personnels correctement formés, une maintenance préventive des équipements et un suivi étroit des performances permettant d'identifier les problèmes éventuels dans le traitement des eaux usées.

Droits de l'homme

Les filiales de Cenergy Holdings sont confrontées à différents risques en matière de droits de l'homme. Les risques salariaux concernent des violations potentielles de l'égalité de traitement et des horaires de travail légaux du personnel susceptibles de provoquer une interruption des opérations. Les sociétés atténuent ces risques en mettant en œuvre et en contrôlant la conformité aux règles, par l'évaluation et la formation du personnel, la conduite d'audits internes réguliers et la mise à disposition du dispositif d'alerte. D'autres risques liés aux droits de l'homme, qui concernent

les risques en matière de santé et de sécurité des travailleurs et à la chaîne d'approvisionnement, sont abordés plus en détail ci-après.

Santé et sécurité au travail

Les principaux risques relatifs au domaine social et aux conditions de travail concernent la santé et la sécurité de la main-d'œuvre au travail. Ces risques sont importants tant d'un point de vue financier que social.

Les filiales de Cenergy Holdings sont exposées à des risques de santé et de sécurité au travail sur leurs sites industriels. Ces risques sont fortement liés aux opérations industrielles des filiales de Cenergy Holdings (métallurgie thermique avec des procédés à haute température, équipements lourds, procédés chimiques, travail en hauteur, etc.) ; ils ont été évalués et reconnus au titre de leur impact significatif sur la vie humaine, les communautés locales, ainsi que les responsabilités juridiques qui pourraient résulter d'un incident potentiel dans les filiales. Outre les risques physiques, il existe des risques pour la réputation de l'entreprise et l'attractivité de l'environnement de travail, qui rend plus difficiles le recrutement et la fidélisation des employés ou des sous-traitants.

En ce qui concerne les risques liés à la santé et à la sécurité au travail, les filiales de Cenergy Holdings ont établi un plan d'amélioration de la sécurité sur cinq ans et adopté des systèmes de gestion de la sécurité suivant une approche globale d'amélioration. Cela a conduit à mettre en œuvre des contrôles de substitution (contrôle d'équipements à distance ou au niveau du site) ; des contrôles techniques d'ingénierie (mise à niveau des équipements) ; des principes de gestion de la sécurité (audits de sécurité, procédures opérationnelles normalisées, directives de travail, etc.), et un programme ciblé de formation à

la sécurité, avec l'implication directe et un engagement fort des équipes de direction. Les dépenses annuelles totales des filiales de Cenergy Holdings en matière de santé et de sécurité (y compris les filiales qui ne sont pas concernées par le présent rapport) ont atteint 3,4 millions d'euros en 2022, soit une hausse de 20 % par rapport à 2021.

Approvisionnement responsable

Les risques sociaux sont particulièrement importants dans la chaîne d'approvisionnement des sociétés de Cenergy Holdings, car les matières premières utilisées par les filiales de Cenergy Holdings sont situées dans divers endroits géographiques avec des normes du travail et environnementales à géométrie variable. L'essentiel de l'empreinte environnementale et sociale des produits des sociétés de Cenergy Holdings provient de la chaîne d'approvisionnement.

L'initiative d'approvisionnement responsable décrite dans la section précédente vise l'évaluation et l'engagement des principaux fournisseurs afin d'identifier ceux présentant de mauvaises pratiques environnementales, sociales et de gouvernance. À la suite de l'évaluation, les filiales de Cenergy Holdings les contacteront régulièrement pour suivre les progrès réalisés dans le cadre d'un plan d'action ou rechercheront d'autres fournisseurs qui répondent aux normes éthiques et environnementales des sociétés. En outre, en 2022, Cenergy Holdings a procédé à une évaluation des écarts par rapport aux garanties minimales, actuellement en cours de mise en œuvre, pour surveiller et atténuer les incidences négatives de la société en matière de droits de l'homme. Cela concerne notamment l'intégration dans les procédures d'entreprise et l'évaluation des risques liés aux droits de l'homme.



Lutte contre la corruption et les malversations

Les risques liés à la lutte contre la corruption et les malversations résident dans le non-respect de l'éthique et des lois et règlements des juridictions dans lesquelles Cenergy Holdings et ses sociétés opèrent.

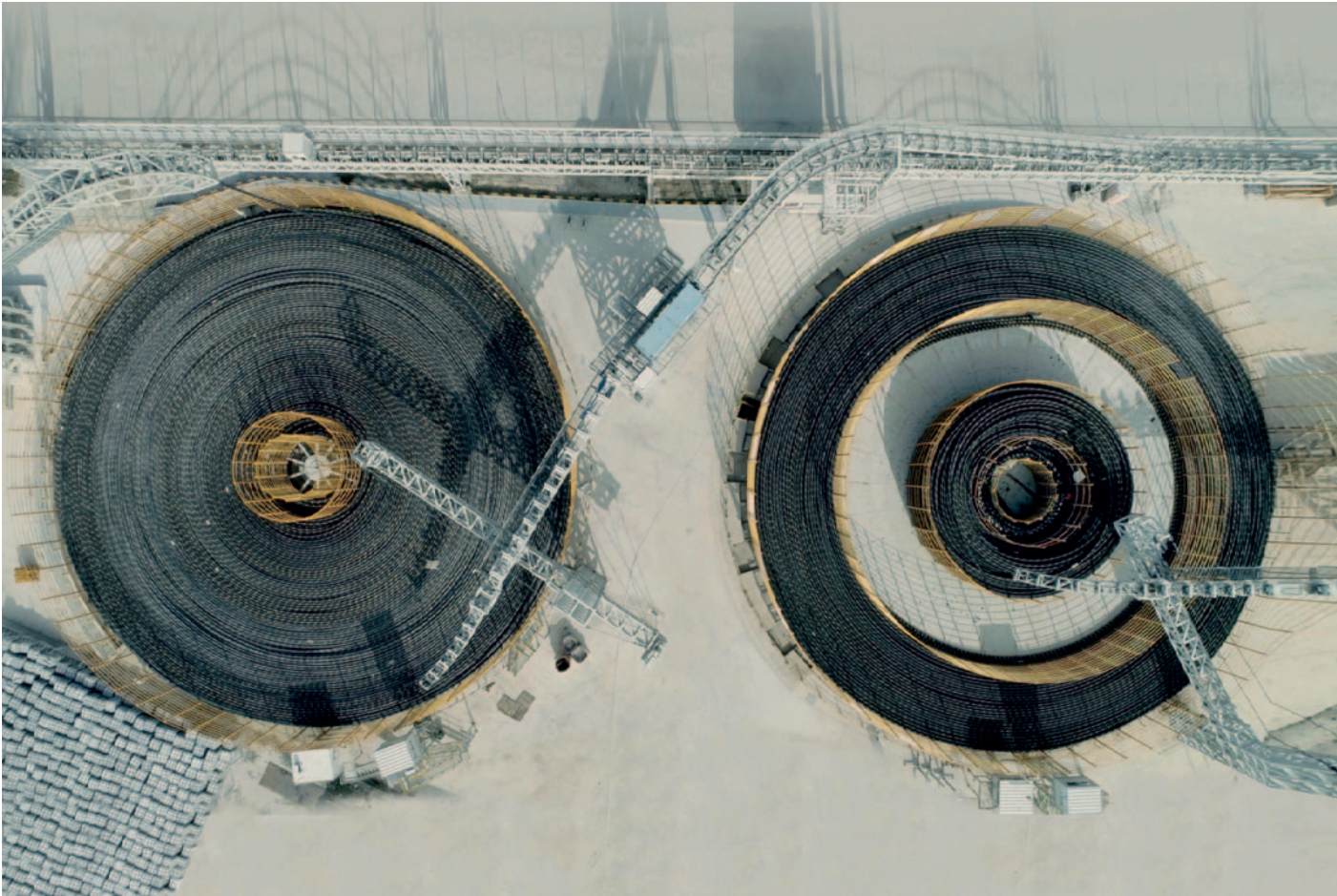
Pour prévenir et atténuer ces risques,

le dispositif de lanceur d'alerte a été créé afin de s'assurer que tout comportement illégal peut être signalé sans représailles pour l'auteur du signalement. En outre, la fonction d'audit interne est chargée de surveiller et de signaler en temps utile et de manière appropriée tout écart ou faute connexe. Dans le même temps, les filiales organisent séparément des

formations, des cours de sensibilisation et des actions de communication afin d'accroître la sensibilisation et de souligner l'importance de la conformité parmi les employés des sociétés.

Des informations détaillées concernant les actions en faveur de la durabilité des filiales de Cenergy Holdings sont présentées dans leurs rapports sur la durabilité respectifs qui sont publiés chaque année.

Déclaration de Gouvernance d'entreprise



En sa qualité de société de droit belge cotée sur Euronext Bruxelles, Cenergy Holdings applique des normes qui sont en conformité avec les dispositions du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020 (« le Code de gouvernance d'entreprise »), qui fait office de référence. Le code de gouvernance d'entreprise est disponible sur le site web de la Commission Corporate Governance (<https://www.corporategovernancecommittee.be/en>).

Le Code de gouvernance d'entreprise est structuré autour de principes, de dispositions et de lignes directrices et fondé sur la règle « comply or explain ». Les sociétés belges cotées doivent respecter le Code de gouvernance d'entreprise, mais elles sont autorisées à déroger à certaines de ses dispositions, à la condition qu'elles fournissent une explication motivée de leurs écarts.

Au cours de l'exercice 2022, la Société s'est conformée aux principes du Code de gouvernance d'entreprise, à l'exception des éléments suivants :

Principe 4.19 : « *Le conseil d'administration institue un comité de nomination composé majoritairement d'administrateurs non exécutifs indépendants.* »

Explication : Conformément au principe 4.20 du code de gouvernance d'entreprise, le Conseil d'administration de Cenergy Holdings a opté pour un

comité de nomination et de rémunération combiné. Le 31 mai 2022, M. Joseph Rutkowski a été nommé membre du Conseil d'administration de Viohalco, société mère de Cenergy Holdings, et a donc cessé de remplir les critères d'indépendance énoncés dans le CSA et le Code de Gouvernance d'entreprise. Depuis cette date, le comité de nomination et de rémunération ne compte que deux membres indépendants sur les quatre membres du Conseil nommés. Le Conseil considère que le comité devrait continuer à bénéficier de l'expérience de M. Rutkowski, qui agit également en tant que président du comité. Cenergy Holdings considère que la composition du comité est adéquate et ne compromet pas son efficacité ni l'exercice de ses missions juridiques par le comité.

Principe 7.6 : « *Un administrateur non exécutif reçoit une partie de sa rémunération sous la forme d'actions de la société.* »

Principe 7.9 : *Le conseil d'administration fixe un seuil minimum d'actions que les dirigeants doivent détenir.*

Explication (7.6 & 7.9) : La politique de rémunération de la Société est exposée dans le rapport de rémunération. Cette politique ne prévoit pas de rémunération en actions. Le Conseil d'administration examine les propositions faites par le Comité de nomination et de

rémunération afin de déterminer si, et dans quelle mesure, une modification de cette politique est justifiée au regard des objectifs et de la stratégie de la Société.

Le Conseil d'administration de Cenergy Holdings a adopté une Charte de gouvernance d'entreprise afin de renforcer les normes de la Société conformément aux recommandations du Code de gouvernance d'entreprise. Cette charte vise à garantir une diffusion complète et transparente de la gouvernance de la Société et elle fait l'objet d'un examen et d'une mise à jour à intervalles réguliers. La Charte de gouvernance d'entreprise est disponible sur le site web de la Société (<https://www.cenergyholdings.com/>).

Pour obtenir une image complète des règles de gouvernance d'entreprise de Cenergy Holdings, il convient de lire la déclaration de gouvernance d'entreprise en combinaison avec les statuts de la Société, la Charte de gouvernance d'entreprise ainsi que les dispositions de gouvernance d'entreprise visées dans le Code belge des sociétés et des associations (« CSA »).

Étant donné la cotation secondaire des actions de la Société à la Bourse d'Athènes (Athex), Cenergy Holdings se conforme également aux dispositions de la législation et des règlements grecs applicables en matière de marché des capitaux.

Conseil d'administration

Rôle

Cenergy Holdings a choisi une structure de gouvernance moniste en vertu du Code de gouvernance d'entreprise. Le Conseil d'administration (le « Conseil ») détient le pouvoir d'exécuter tous les actes

nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet de la Société, à l'exception des actes spécifiquement réservés par la loi ou les statuts à l'Assemblée des actionnaires ou à d'autres entités de gestion.

Plus particulièrement, le Conseil d'administration a la responsabilité :

- de définir les orientations générales de la Société ;
- de prendre des décisions quant aux principales questions stratégiques, financières et opérationnelles de la Société et d'examiner régulièrement tout aspect y afférent ;
- de décider de la structure de la direction exécutive et de

- déterminer les pouvoirs et les obligations qui lui sont confiés ;
- de prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir la qualité, l'intégrité et la publication en temps utile des états financiers de la Société, ainsi que des autres informations financières ou non financières pertinentes à propos de la Société conformément à la législation en vigueur ;
- de suivre et de réexaminer le

- fonctionnement efficace du comité d'audit et du comité de nomination et de rémunération ;
- d'approuver un cadre de contrôle interne et de gestion des risques établi par la direction exécutive et de vérifier sa mise en place ;
- de surveiller la qualité des services fournis par le commissaire aux comptes et l'audit interne, en tenant compte de l'évaluation du comité d'audit ;

- d'approuver le rapport sur la rémunération soumis par le comité de nomination et de rémunération ; et
- de tous les autres sujets dévolus au Conseil d'administration par le CSA.

Le Conseil a le droit de déléguer aux membres de la direction exécutive une partie de ses pouvoirs liés principalement à la gestion quotidienne de la Société.

Composition du Conseil

Au 31 décembre 2022, le Conseil est composé de 10 membres, conformément à l'article 8 des statuts, comme suit :

Tableau 7 : Composition du Conseil d'administration

Nom	Poste	Début du mandat	Fin du mandat
Xavier Bedoret	Président - membre non exécutif du Conseil	Mai 2022	Mai 2023
Dimitrios Kyriakopoulos	Vice-président - membre exécutif du Conseil	Mai 2022	Mai 2023
Simon Macvicker	Membre non exécutif du Conseil	Mai 2022	Mai 2023
Rudolf Wiedenmann	Membre non exécutif du Conseil	Mai 2022	Mai 2023
Margaret Zakos	Membre non exécutif du Conseil	Mai 2022	Mai 2023
Maria Kapetanaki	Membre non exécutif du Conseil	Mai 2022	Mai 2023
Joseph Rutkowski	Membre non exécutif du Conseil	Mai 2022	Mai 2023
Marina Sarkisian Ochanesoglou	Membre non exécutif indépendant du Conseil	Mai 2022	Mai 2023
Manuel Iraola	Membre non exécutif indépendant du Conseil	Mai 2022	Mai 2023
William Gallagher	Membre non exécutif indépendant du Conseil	Mai 2022	Mai 2023

Le mandat de tous les membres du Conseil expire à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2023.

Informations sur les membres du Conseil

Au cours des cinq dernières années, les membres du Conseil ont occupé les postes d'administrateurs suivants (outre leur poste d'administrateur dans la Société) et ont été membres des organes administratifs, de gestion ou de supervision suivants.

Xavier Bedoret (président, membre non exécutif du conseil)

M. Bedoret est titulaire d'un master en droit et en psychologie de l'université catholique de Louvain (UCL). Il est diplômé commissaire aux comptes par

l'Institut belge des réviseurs d'entreprises (IRE). Il est également titulaire d'un certificat en gouvernance d'entreprise (INSEAD). Après dix ans d'audit financier chez KPMG à Bruxelles (Belgique) et à Stamford (États-Unis), il a rejoint la direction financière et ensuite la direction d'audit et des risques d'ENGIE (France). Aujourd'hui, il est également membre du Conseil d'administration et de la direction exécutive de Viohalco SA. Il est également président du Conseil d'administration d'International Trade SA, une filiale de Viohalco.

Dimitrios Kyriakopoulos (Vice-président, membre exécutif du Conseil)

M. Kyriakopoulos est diplômé en administration des affaires de la faculté des Études économiques et

des affaires de l'université d'Athènes. Il est titulaire de bachelors en Administration des affaires du City of London College et en marketing de l'Institute of Marketing (CIM-UK). Il est également vice-président exécutif d'ElvalHalcor S.A. Il est membre du Conseil d'administration de Symmetal et Anoxal, ainsi que de trois autres petites sociétés du groupe Viohalco. M. Kyriakopoulos a rejoint Viohalco en 2006 et a occupé depuis divers postes de direction, parmi lesquels ceux de directeur financier de Viohalco et vice-président des métaux non ferreux. Avant de rejoindre Viohalco, il a eu une longue carrière auprès de Pfizer/Warner Lambert, en tant que président d'Adams (Département Confiserie de Pfizer) Europe, Moyen-Orient et

Afrique, président régional Produits de consommation de Warner Lambert pour l'Italie, la France et l'Allemagne, directeur régional Moyen-Orient et Afrique et président et administrateur délégué de Warner Lambert Grèce. Il a également été directeur général adjoint de Hellenic Duty Free Shops.

Simon Macvicker (*membre non exécutif du Conseil*)

M. Macvicker est titulaire d'un MBA de la Warwick Business School et d'une licence en langues vivantes de l'université de Leeds. Depuis 2004, il travaille pour Bridgnorth Aluminium, une filiale de Viohalco, en tant qu'Administrateur délégué. Il a auparavant occupé plusieurs postes dans le commercial, dont 10 ans au sein de British Steel. M. Macvicker a été président de la Fédération de l'aluminium au Royaume-Uni de 2014 à 2015, et a été président du Conseil des métaux du Royaume-Uni de 2016 à 2019. Il est actuellement un administrateur de Metal Agencies Ltd, une société affiliée de Viohalco. Il est également directeur de la chambre de commerce du Shropshire et de l'Aluminium Federation au Royaume-Uni.

Rudolf Wiedenmann (*membre non exécutif du Conseil*)

M. Wiedenmann est titulaire d'un master en chimie de l'université Louis-et-Maximilien de Munich et d'un titre de docteur en sciences naturelles. Il siège au Conseil d'administration d'Icme Ecab S.A. Dans le passé, il a travaillé en tant que directeur du centre de recherche et développement et directeur général de la division câbles électriques de Siemens, en Allemagne. Il a présidé l'Association européenne des Fabricants de Câbles.

Margaret Zakos (*membre non exécutif du Conseil*)

Mme Zakos est titulaire d'une licence de l'université Queen's au Canada. Elle a été consultante auprès d'un cabinet de conseil en gestion basé aux États-

Unis et a occupé un poste opérationnel de cadre supérieur au Mount Sinai Medical Centre, à New York. Elle a possédé et géré des entreprises privées en courtage d'assurance et en promotion immobilière. Elle a été membre de différents conseils de fondation et du conseil d'administration du Kingston Health Sciences Centre, notamment en tant que membre du comité des finances et de l'audit pendant de nombreuses années. Actuellement, elle est active dans des sociétés holding immobilières. Elle est également membre du Conseil d'administration et du comité d'audit de Viohalco SA.

Maria Kapetanaki (*membre non exécutif du Conseil*)

Mme Kapetanaki est titulaire d'un BA en économie et en informatique (Phi Beta Kappa) de l'université Rutgers et d'un MBA de la Columbia Business School. Elle a rejoint le Groupe Viohalco en 2011, d'abord à Halcor, et plus tard dans l'année, elle a rejoint la direction de trésorerie de Viohalco. Elle est actuellement trésorière pour les marchés de capitaux et le financement et, depuis 2021, elle occupe également le poste de responsable de la stratégie et de la gestion des risques. Auparavant, elle a travaillé pendant 18 ans dans le secteur bancaire et financier, d'abord en tant que courtier en instruments du marché monétaire et en titres à revenu fixe chez HSBC Grèce et chez Sigma Securities S.A., plus tard en tant qu'investisseur institutionnel, en tant que directrice générale d'Arrow Asset Management S.A. et enfin en tant que responsable de la gestion des risques de Proton Bank.

Joseph Rutkowski (*membre non exécutif du Conseil*)

Ancien vice-président exécutif de Nucor Corporation chargé du développement domestique et international de 2001 à 2010. M. Rutkowski est devenu vice-président exécutif en 1998, en charge de toutes

les activités sidérurgiques.

Auparavant, il était vice-président et directeur général de Nucor Steel à Darlington, SC, et à Hertford County, NC. Il a rejoint Nucor en 1989 en tant que directeur de Nucor Cold Finish et a également occupé le poste de directeur de la fusion et de la coulée à Nucor Steel-Utah. Il a occupé plusieurs postes dans le secteur de l'acier et d'autres secteurs associés après avoir obtenu en 1976 une licence en Mécanique et science des matériaux de l'Université Johns Hopkins. Il a également été Président de l'Association of Iron and Steel Engineers. Il est actuellement associé au sein de Winyah Advisors, LLC, une société de conseil en management. Il est également membre du Conseil d'administration d'Insteel Industries IIN, cotée au NYSE, et de Viohalco SA (Belgique).

Marina Sarkisian Ochanesoglou

(*membre non exécutif indépendant du conseil*)

Mme Sarkisian Ochanesoglou est titulaire d'une maîtrise en ingénierie environnementale et d'une licence en ingénierie civile de l'Imperial College of Science Technology and Medicine. Elle possède plus de 20 ans d'expérience en ingénierie et gestion de l'environnement. Au cours de cette période, elle a travaillé en tant que consultante indépendante pour Ecos Consultancy et Panagopoulos & Associates, et en tant que membre senior du département des services environnementaux d'Athens International Airport S.A. Elle est également membre du Conseil d'administration de Terna Energy depuis juin 2021.

Manuel J. Iraola (*membre non exécutif indépendant du conseil*)

M. Iraola est le PDG d'Aloaris, une société présentant des services de développement et de leadership à une vaste gamme d'industries. Avant Aloaris, il a passé 20 ans auprès de la Phelps Dodge Corporation, en tant que

Président et CEO de Phelps Dodge Industries (PDI), une entreprise diversifiée, au chiffre d'affaires de 3 milliards de dollars américains et employant 5.000 personnes dans 27 pays. M. Iraola était membre de conseils d'administration de sociétés cotées à la Bourse de New York (NYSE), parmi lesquelles Phelps Dodge Corporation, Central Hudson Energy Group, Schweitzer Mauduit International Inc. et Southern Peru Copper. Il est titulaire d'un MBA de la Sacred Heart University à Fairfield, Connecticut, et d'un BS en Génie industriel de l'Université de Puerto Rico. Il est également diplômé de

l'Executive Management Programme de l'Université d'État de la Pennsylvanie, du Directors Institute Wharton/Spencer et du Programme PD- Thunderbird Global Management.

William Gallagher (*membre non exécutif indépendant du conseil*)

M. Gallagher est titulaire d'un BA en Économie de l'université Yale, d'un titre de docteur en droit de l'université du Michigan (Ann Arbor) et d'un diplôme d'études juridiques européennes du Collège d'Europe (Bruges). Il enseigne actuellement la finance à l'École supérieure de Commerce de Paris, campus de

Londres et le droit à l'université de Nicosie, Chypre. M. Gallagher est également consultant chez NN Dynamic Counsel Ltd. Auparavant, il était conseiller en marchés de capitaux chez Credit Suisse à Londres entre 2015 et 2017. De 2000 à 2014, chez UBS à Londres, il a occupé des postes de direction, notamment celui de président mondial du comité d'engagement des marchés de capitaux de dette d'UBS. Il a également travaillé à New York en tant que banquier chez Lehman Brothers et en tant qu'avocat en finance d'entreprise chez Gibson, Dunn & Crutcher.

Nomination du Conseil

Les membres du Conseil sont nommés par l'Assemblée générale des actionnaires, sur proposition du Conseil. La nomination requiert, au minimum, que la majorité du capital soit présent ou représenté. Elle est adoptée à une majorité simple de 50 % des votes exprimés. Ils sont nommés pour un mandat d'un an, renouvelable. Dans l'hypothèse où un poste d'administrateur deviendrait vacant, cette vacance peut être comblée à titre temporaire par vote unanime des administrateurs restants jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui procédera à la nomination définitive d'un administrateur.

Toute proposition relative à la nomination d'un membre du Conseil émanant des rangs des actionnaires doit être accompagnée d'une recommandation du Conseil fondée sur la recommandation du Comité de nomination et de rémunération. Le Comité de nomination et de rémunération examine tous les candidats et veille à conserver un équilibre satisfaisant en termes d'expertise, de connaissances et d'expérience entre les membres du Conseil d'administration.

Le Conseil détermine les candidats qui répondent aux critères d'indépendance fixés par la loi. Pour être considéré comme indépendant, un membre du Conseil doit satisfaire aux critères définis par le principe 3.5 du Code de gouvernance d'entreprise. Tout membre indépendant du Conseil qui ne répond plus à ces critères d'indépendance est tenu d'en informer immédiatement le Conseil d'administration.

Le Conseil de Cenergy Holdings a passé en revue tous les critères applicables à l'évaluation de l'indépendance des membres conformément au CSA et au codé de gouvernance d'entreprise et a considéré que Mme Sarkisian Ochanesoglou, M. Manuel Iraola et M. William Gallagher remplissent ces critères et sont membres indépendants.

Étant une holding orientée vers les activités du secteur industriel, Cenergy Holdings n'a pas mis en place de politique de diversité officielle pour son Conseil d'Administration ou ses dirigeants. L'expertise requise limite la possibilité de diversification des genres. Il est courant dans le monde que dans un environnement industriel

de traitement des métaux, la grande majorité du personnel soit composée d'hommes.

Néanmoins, Cenergy Holdings emploie du personnel qualifié et expérimenté sans aucune discrimination et s'efforce d'assurer la diversité en termes de nationalité, d'âge, de religion et d'origine ethnique.

Toutefois, la Société a reconnu l'exigence légale de l'article 7.86 du CSA selon lequel au moins un tiers des membres du Conseil d'administration de la Société doit être de genre différent de celui des autres membres à compter de l'exercice commençant le 1er janvier 2022. La composition actuelle du Conseil satisfait à cette exigence. Le comité de nomination et de rémunération prend cette exigence au sérieux lorsqu'il envisage les futurs membres du Conseil.

Une description détaillée de la politique de la Société en matière de « Droits de l'homme et du travail » est fournie dans la section « Informations non financières ».

Fonctionnement

Le Conseil a élu parmi ses membres M. Xavier Bedoret en tant que président du Conseil (le « Président »). Le président dirige les travaux du Conseil. Il fixe l'ordre du jour des réunions après consultation des membres de la direction exécutive. Le Président s'assure que tous les membres du Conseil reçoivent des informations précises et claires, en temps utile.

Le Conseil a désigné un secrétaire, M. Xavier Bedoret, pour le conseiller sur tous les thèmes de gouvernance

d'entreprise (le « Secrétaire chargé de la gouvernance d'entreprise »).

Le Conseil se réunit aussi souvent que l'exigent les intérêts de la Société et, dans tous les cas, au moins quatre fois par an. Au cours d'une année donnée, la majorité des réunions du Conseil ont lieu au siège de la Société en Belgique.

Les réunions du Conseil peuvent également se tenir par téléconférence, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant

aux participants de s'entendre sans interruption et de participer activement aux réunions. La participation à une réunion par le biais des moyens susmentionnés sera considérée comme une présence en personne à cette réunion. Le Conseil peut adopter des résolutions écrites à l'unanimité, qu'il approuve en vertu d'un document écrit.

Le tableau suivant donne la liste des réunions du Conseil d'administration qui ont eu lieu en 2022 :

Tableau 8 : Réunions du Conseil tenues en 2022

Date et lieu	Participation
16 mars 2022 (visioconférence)	Présents : 10 Représentés : - Absents : -
19 mai 2022 (visioconférence)	Présents : 9 Représentés : 1 Absents : -
31 mai 2022 (Bruxelles)	Présents : 10 Représentés : - Absents : -
21 septembre 2022 (Athènes)	Présents : 10 Représentés : - Absents : -
17 novembre 2022 (visioconférence)	Présents : 10 Représentés : - Absents : -
7 décembre 2022 (Bruxelles)	Présents : 9 Représentés : 1 Absents : -

Comités du Conseil

Le Conseil a constitué deux comités pour l'aider et le conseiller dans des domaines précis. Il s'agit du comité d'audit et du comité de nomination et de rémunération. Les compétences de ces comités sont, pour l'essentiel, exposées dans la Charte de gouvernance d'entreprise.

Comité d'audit

Le Conseil a mis en place un comité

d'audit conformément à l'article 7:99 du CSA (le « comité d'audit ») qui se compose des membres suivants :

- Xavier Bedoret (président) ;
- Simon Macvicker ; et
- William Gallagher.

La majorité des membres du comité d'audit disposent d'une expérience et d'une expertise suffisantes, notamment en comptabilité, audit et finance,

acquises au cours de leurs activités professionnelles précédentes ou actuelles.

Conformément à la Charte de gouvernance d'entreprise, le comité d'audit se réunit au moins quatre fois par an et rencontre au minimum deux fois par an le commissaire-réviseur.

Le comité d'audit formule des

recommandations au Conseil d'administration sur des questions de comptabilité, d'audit et de contrôle interne et en particulier :

- surveille le processus de reporting financier ;
- surveille l'efficacité du système de contrôle interne et de gestion des risques de la Société, ainsi que la fonction d'audit interne ;
- surveille la qualité de l'audit statutaire des comptes annuels consolidés, y compris le suivi sur les questions et recommandations du commissaire ;
- présente ses recommandations au Conseil concernant la nomination du commissaire ; et
- examine et surveille l'indépendance du commissaire, en particulier en ce qui concerne l'offre de services non liés à l'audit à la Société.

Le comité d'audit fait régulièrement rapport au Conseil sur l'exercice de ses fonctions, en identifiant les points qui, selon lui, nécessitent des mesures ou des améliorations, et au moins à chaque fois que le Conseil publie les comptes annuels et les comptes consolidés.

En 2022, le comité d'audit s'est réuni à quatre reprises : le 16 mars par vidéoconférence, le 30 mai à Bruxelles, le 20 septembre à Athènes et le 6 décembre à Bruxelles, avec tous les membres présents.

Comité de nomination et de rémunération

Le Conseil a mis en place un comité de nomination et de rémunération conformément à l'article 7:100 du CSA et au principe 4.19 du code de gouvernance d'entreprise (le « comité de nomination et de rémunération ») qui se compose des membres suivants :

- Joseph Rutkowski (président) ;
- Manuel Iraola ;
- Margaret Zakos et

- Marina Sarkisian Ochanesoglou (depuis le 16 mars 2022, en vertu d'une décision du Conseil).

Conformément au principe 4.20 du code de gouvernance d'entreprise, le Conseil d'administration de Cenergy Holdings a opté pour un comité de nomination et de rémunération combiné. Le 31 mai 2022, M. Joseph Rutkowski a été nommé membre du Conseil d'administration de Viohalco, société mère de Cenergy Holdings, et a donc cessé de remplir les critères d'indépendance énoncés dans le CSA et le Code de Gouvernance d'entreprise. Depuis cette date, le comité de nomination et de rémunération ne compte que deux membres indépendants sur les quatre membres du Conseil nommés.

Le comité se réunit au moins deux fois par an et chaque fois que nécessaire pour exercer ses fonctions.

Le comité de nomination et de rémunération formule des recommandations au Conseil d'administration principalement sur les questions relatives à la nomination et la rémunération des membres du Conseil et de la direction exécutive. En particulier, le comité de nomination et de rémunération .

- formule des recommandations au conseil sur la nomination et la rémunération des membres du Conseil et de la direction exécutive ;
- identifie et nomme des candidats pour pourvoir aux postes vacants et les soumet à l'approbation du Conseil ;
- donne des conseils concernant des propositions de nomination émanant des actionnaires ;
- évalue régulièrement la composition et la taille du Conseil et formule des recommandations au Conseil concernant d'éventuels changements ; et

- rédige un rapport sur la rémunération qu'il adresse au Conseil ; ce rapport contient notamment des propositions relatives à la politique de rémunération, ainsi que des recommandations fondées sur ses conclusions.

En 2022, le comité de nomination et de rémunération s'est réuni à quatre reprises : le 15 mars par vidéoconférence, avec tous les membres présents, le 30 mai et le 6 décembre à Bruxelles, avec trois membres présents, et le 20 septembre à Athènes, avec tous les membres présents.

Évaluation du Conseil et des comités

Le Conseil évalue régulièrement sa taille, sa composition et la performance de ses comités, de même que ses interactions avec la direction exécutive. Conformément au principe 9.1 du code de gouvernance d'entreprise, en décembre 2022, le Conseil a mené une enquête d'auto-évaluation afin d'examiner sa performance, sa taille, sa composition, son fonctionnement et celui de ses comités (principe 9.1). Sur la base des résultats de cette évaluation, le Conseil a conclu que la composition et le fonctionnement sont satisfaisants et conformes aux réglementations applicables.

Les membres non exécutifs du Conseil se réunissent également régulièrement après les réunions du Conseil pour évaluer leur interaction avec la direction exécutive.

La performance de la direction exécutive est également évaluée de manière informelle par le biais de la présentation de la performance de la Société par rapport aux états financiers intermédiaires et annuels.

Direction exécutive

La direction exécutive de la Société se compose du vice-président exécutif, M. Dimitrios Kyriakopoulos, du directeur général (CEO), M. Alexios Alexiou et du directeur financier (CFO), M. Alexandros Benos.

Au cours des cinq dernières années, les membres de la direction exécutive ont occupé les postes d'administrateurs et ont été membres des organes administratifs, de gestion ou de supervision et/ou des partenariats suivants :

Dimitrios Kyriakopoulos, *vice-président exécutif*

Veuillez consulter, ci-dessus :

« Informations sur les membres du Conseil », dans la section Conseil d'administration.

Alexios Alexiou, *CEO*

M. Alexiou est CEO de Cenergy Holdings depuis 2020. Avant cela, il était co-directeur général de Cenergy Holdings depuis sa constitution en 2016. M. Alexiou est également directeur général et membre exécutif du Conseil d'administration du Groupe Hellenic Cables, une société de Cenergy Holdings. Il travaille pour Viohalco depuis 1996. Il est titulaire d'un BSc en économie de l'Université du Pirée et d'un MSc en finance de l'Université Strathclyde. Bénéficiant de plus de 16 ans d'expérience dans les secteurs de la finance et des câbles technologiques, il a rejoint Viohalco en 1996 en tant que commissaire aux comptes. Depuis, il a occupé les postes de Finance Manager de Hellenic Cables (2002 à 2003), de directeur général d'Icme

Ecab (2003 à 2008) et, depuis 2009, il occupe le poste de directeur général de Hellenic Cables.

Alexandros Benos, *Chief Financial Officer*

M. Benos est le CFO de Cenergy Holdings depuis mai 2018. Il est titulaire d'un diplôme en sciences économiques de l'Université d'Athènes, d'un BA et d'un MA en économie du Trinity College, Université de Cambridge, au Royaume-Uni, et d'un doctorat en finances de la Graduate School of Business du Stanford University aux États-Unis. Il possède une vaste expérience dans le domaine bancaire. Il a rejoint la Banque nationale de Grèce au début des années 2000, en premier lieu pour mettre en place le Cadre d'évaluation des Valeurs à risque pour les Risques du Marché et, ensuite, pour développer les systèmes de notation des créanciers pour des entreprises et diriger les programmes de mise en œuvre « Bâle II et III » dans l'ensemble du Groupe NBG. M. Benos a été directeur du service de contrôle & architecture des risques du groupe de la banque, en 2010. Il a été vice-directeur général de la gestion des risques du groupe NBG, en 2013. Enfin, en 2015, il fut nommé agent principal de gestion des risques du groupe. Il est membre du Conseil d'administration d'EEM Gestamp Aluminium Extrusions SA et de Gestamp ETEM Automotive Bulgaria SA. Il est également membre indépendant du Conseil d'administration et vice-président non exécutif de CNL Capital, une société de participation en capital-risque en Grèce. Il a précédemment

siégé au Conseil d'administration de nombreuses banques et compagnies d'assurance, et a occupé des postes universitaires aux États-Unis (GSB, université de Stanford), en France (M.S. Finance International, HEC School of Management à Paris), Suisse (département d'Économie, université de Genève) et Grèce (département Banque et finance, université du Pirée).

La direction exécutive est chargée de la gestion courante de la Société. Elle est également responsable de l'exécution des résolutions du Conseil.

Fonctionnement

En particulier, le Conseil a chargé la direction exécutive des missions suivantes :

- préparer les propositions stratégiques à présenter au Conseil ;
- préparer les plans annuels et stratégiques ;
- mettre en place les contrôles internes ;
- assurer le suivi et la gestion des résultats de la Société et de sa performance au regard des plans stratégiques et financiers ;
- présenter au Conseil des avant-projets des états financiers de la Société complets, précis et en temps opportun, conformément aux normes comptables applicables et aux politiques de la Société, ainsi que les communiqués de presse que la Société doit publier ;
- présenter au Conseil une évaluation équilibrée et complète de la situation financière de la Société et formuler des recommandations au Conseil portant sur les domaines qui relèvent de ses compétences.

Politique de rémunération

La présente politique de rémunération énonce les principes applicables à la rémunération des membres du Conseil d'administration et de la direction exécutive de Cenergy Holdings.

Procédure

Cette politique de rémunération a été préparée par le Conseil d'administration sur recommandation du comité de nomination et de

rémunération. Elle a été approuvée par l'assemblée générale des actionnaires du 31 mai 2022 et sera soumise au vote de l'assemblée générale des actionnaires chaque fois qu'il y aura un

changement significatif, et au moins tous les quatre ans.

Cette politique peut être revue par le Conseil d'administration sur recommandation du comité de nomination et de rémunération.

Dans des circonstances exceptionnelles, le Conseil d'administration peut, sur recommandation du Comité de nomination et de rémunération, déroger temporairement à la politique de rémunération si cette dérogation est nécessaire pour servir les intérêts à long terme et la durabilité de la Société ou pour en assurer la viabilité.

Pour l'élaboration de cette politique de rémunération, le Conseil, avec l'aide du Comité de nomination et de rémunération, prend en considération l'existence éventuelle de conflits d'intérêts. Afin de prévenir de tels conflits d'intérêts, chaque membre du Conseil et chaque membre de la direction exécutive est tenu d'agir en évitant tout conflit d'intérêts et en faisant prévaloir l'intérêt de Cenergy Holdings avant ses intérêts personnels.

Ils sont également tenus d'informer le Conseil des conflits d'intérêts dès leur apparition. En cas de conflit d'intérêts, le Conseil est tenu de mettre en œuvre les procédures spécifiques de résolution des conflits énoncées aux articles 7:96 du Code belge des sociétés et des associations (CSA).

La politique de rémunération est basée sur les conditions de marché prédominantes pour des sociétés comparables, rémunérant au niveau concurrentiel du marché, obtenu par le biais d'une analyse comparative. Elle tient compte des responsabilités, de l'expérience, des compétences requises et de la participation/contribution des membres du Conseil d'administration et des membres de la direction exécutive.

Le Conseil de Cenergy Holdings, société

holding d'un portefeuille principalement industriel, vise à préserver la valeur à long terme pour ses actionnaires. La détermination et l'évolution de la politique de rémunération de la Société sont étroitement liées à la croissance, aux résultats et au succès de la Société dans son ensemble. La politique de rémunération de la Société repose sur l'équité interne et la compétitivité sur le marché externe. L'objectif de la Société est d'équilibrer l'offre de salaires compétitifs tout en maintenant l'accent sur les performances et les résultats.

Conseil d'administration

La rémunération des membres du Conseil d'administration consiste en une rémunération annuelle fixe de 25.000 euros. En outre, les membres du Conseil qui sont membres d'un comité du Conseil reçoivent une rémunération fixe de 25.000 euros par comité. Le président du Conseil perçoit une rémunération annuelle fixe supplémentaire de 20.000 euros.

Des rémunérations supplémentaires ou d'autres avantages, tels que voiture de fonction, formation, ou autres avantages en nature peuvent être attribués soit par la Société, soit par ses filiales en fonction des responsabilités et du nombre de fonctions que chaque membre du Conseil d'administration exerce au sein de la Société ou dans une ou plusieurs de ses filiales.

Les rémunérations sont attribuées prorata temporis pour la période courant d'une Assemblée générale des actionnaires à celle de l'année suivante, et payables en fin de période.

Les membres du Conseil d'administration ne reçoivent pas de rémunération variable ou de rémunération en actions.

Les membres du Conseil d'administration n'ont pas droit à des régimes de retraite ni à des indemnités de départ.

Direction exécutive

La rémunération des membres de la direction exécutive de Cenergy Holdings consiste en une rémunération annuelle fixe, qui est attribuée soit par la Société, soit par ses filiales.

Les membres de la direction exécutive n'ont pas droit à des régimes de retraite ou à des indemnités de départ autres que ce qui est prévu par la loi applicable dans chaque cas.

Afin de garantir la réalisation des objectifs et des priorités à court et à long terme de la Société, ainsi que la création de valeur à long terme pour toutes les principales parties prenantes, le Conseil d'administration, avec l'aide du Comité de nomination et de rémunération, a adopté une politique de rémunération variable. Afin de mieux aligner la rémunération des directeurs sur les performances de la Société, une approche juste et équilibrée entre la rémunération fixe et la rémunération variable est établie.

Une rémunération variable à court terme et une rémunération variable à long terme seront applicables au directeur général (CEO) et au directeur financier (CFO).

Plan de rémunération variable à court terme (Short-term incentives ou STI)

La rémunération variable à court terme (STI) est liée à la performance de la Société et à la performance individuelle afin de stimuler et de récompenser la performance annuelle globale des cadres. La rémunération variable à court terme (STI) a des limites d'attribution maximales et est indiquée en tant que multiples des salaires de base respectifs. L'objectif de la STI est fixé à 50 % du salaire de base annuel mais peut varier de 0 à 120 %. Aucune clause de récupération (malus) ne s'applique.

La performance est évaluée sur une base annuelle à l'aide d'un ensemble d'objectifs de performance

prédéterminés fixés au début de l'année et approuvés par le Comité de nomination et de rémunération et le Conseil d'administration.

La STI est composée de deux parties, l'une fixant le financement du bonus potentiel et l'autre mesurant la performance par rapport à cinq indices pour l'obtention du bonus.

Financement : Une mesure financière (dans ce cas, l'EBITDA ajusté) est fixée comme objectif pour l'année. Il existe un seuil minimum qui fixe le minimum acceptable pour avoir un quelconque bonus. En dessous de ce seuil, aucun bonus ne peut être obtenu. À ce seuil, le bonus est financé à hauteur de 50 % du salaire de base. Si l'objectif est atteint, le bonus est financé à 100 % et le montant maximal du bonus est fixé à 120 % si l'objectif est dépassé.

Rémunération : Il est possible de gagner le montant total de la réserve établie ci-dessus. Pour ce faire, le participant doit atteindre tous les objectifs individuels fixés pour la performance dans les catégories d'objectifs/priorités suivantes : (i) Financier, (ii) Client, (iii) ESG, (iv) Processus et efficacité organisationnelle, (v) Personnel et leadership.

Pour chaque catégorie, un maximum de 20 % est alloué pour être gagné sur la base de mesures spécifiques (KPI) définissant la réussite dans chacune d'elles. Si la performance dans chaque segment est inférieure au maximum, le participant peut gagner une part au pro rata de 0 % à 20 %.

Les paramètres utilisés pour mesurer la performance sont révisés par le Conseil d'administration, avec l'aide du Comité de nomination et de rémunération, pour chaque exercice financier en fonction des objectifs et

des priorités stratégiques de la Société.

Plan de rémunération variable à long terme (Long Term Incentive ou LTI)

L'objectif du plan de rémunération variable à long terme (LTI) est d'inciter les cadres à contribuer à la réalisation de performances durables et à l'amélioration des performances (la valeur des actions) de la Société à long terme, en accord avec les intérêts des principales parties prenantes.

Le LTI devrait viser environ 17 % du salaire de base annuel et sera attribué au cours des années à venir.

Une fois mise en œuvre, la composition globale de la rémunération sera structurée comme suit : salaire de base annuel (60 %), rémunération variable à court terme (30 %) et rémunération variable à long terme (10 %).

Rapport de rémunération

Le présent rapport de rémunération donne un aperçu des rémunérations attribuées au cours de l'exercice 2022 aux membres du Conseil d'administration et aux membres de la direction exécutive, conformément à la politique de rémunération. Il sera soumis au vote de l'assemblée des actionnaires du 30 mai 2023.

En ce qui concerne la contribution de la rémunération à la performance à long terme de la Société, la Société utilise ses indicateurs clés de la performance (à savoir, la rentabilité ajustée des capitaux investis, ou RCI ajusté) comme mesure de sa performance financière. L'évolution de la mesure au cours des cinq dernières années, telle que publiée dans les états financiers de la Société, est présentée dans une section ultérieure.

Conseil d'administration

Le tableau 9 présente un aperçu de la rémunération versée aux membres du

Conseil d'administration au cours de l'exercice 2022 ; tous les montants sont en euros. Les notes suivantes s'appliquent aux tableaux 9 et 10.

- (a) Salaire de base : cette colonne inclut le salaire de base fixe en échange de services professionnels relatifs à leur mandat ou de tout autre service ou fonction exécutifs ou non exécutifs fournis au cours de l'exercice financier déclaré en vertu d'un contrat spécifique.
- (b) Rémunération : cette colonne comprend toutes les rémunérations des membres du Conseil pour la participation aux organes d'administration, de direction ou de surveillance des réunions de la Société au cours de l'exercice considéré.
- (c) Autres avantages : cette colonne inclut la valeur de tous les avantages et avantages annexes, tels que les voyages non professionnels ou non liés à l'affectation, les frais médicaux, la voiture, la résidence ou le logement, les cartes de crédit, et autres avantages en nature.
- (d) Éléments extraordinaires : cette colonne inclut toute autre rémunération non récurrente, en espèces ou sous une autre forme, telle qu'une prime à la signature, une prime de fidélité, une indemnité de licenciement, une indemnité de déménagement, une indemnité de non-concurrence, une indemnité ou un rachat de contrats de travail antérieurs ou des indemnités ou prestations de départ et de licenciement.

Au cours de l'exercice 2022, aucun membre du Conseil d'administration ni aucun membre de la direction générale n'a reçu de rémunération variable, de sorte qu'aucune information de ce type n'est présentée dans les tableaux suivants.

Tableau 9 : Conseil d'administration – rapport de rémunération (montants en euros)

Nom	Attribué par	Rémunération fixe			Rémunération totale	Proportion de la rémunération fixe
		Salaire de base ^(a)	Rémunération ^(b)	Autres avantages ^(c)		
Xavier Bedoret	Cenergy Holdings	-	61.667	-	61.667	100%
	Filiales	-	-	-	-	-
	Total	-	61.667	-	61.667	100%
Dimitrios Kyriakopoulos	Cenergy Holdings	-	25.000	-	25.000	100%
	Filiales	-	-	-	-	-
	Total	-	25.000	-	25.000	100%
Simon Macvicker	Cenergy Holdings	-	50.000	-	50.000	100%
	Filiales	-	-	-	-	-
	Total	-	50.000	-	50.000	100%
Rudolf Wiedenmann	Cenergy Holdings	-	25.000	-	25.000	100%
	Filiales	-	13.157	-	13.157	100%
	Total	-	38.157	-	38.157	100%
Margaret Zakos	Cenergy Holdings	-	50.000	-	50.000	100%
	Filiales	-	-	-	-	-
	Total	-	50.000	-	50.000	100%
Maria Kapetanaki	Cenergy Holdings	-	25.000	-	25.000	100%
	Filiales	-	13.193	-	13.193	100%
	Total	-	38.193	-	38.193	100%
Joseph Rutkowski	Cenergy Holdings	-	50.000	-	50.000	100%
	Filiales	-	-	-	-	-
	Total	-	50.000	-	50.000	100%
William Gallagher	Cenergy Holdings	-	50.000	-	50.000	100%
	Filiales	-	-	-	-	-
	Total	-	50.000	-	50.000	100%
Manuel Iraola	Cenergy Holdings	-	50.000	-	50.000	100%
	Filiales	-	-	-	-	-
	Total	-	50.000	-	50.000	100%
Marina Sarkisian Ochanesoglou	Cenergy Holdings	-	43.750	-	43.750	100%
	Filiales	-	-	-	-	-
	Total	-	43.750	-	43.750	100%
Rémunération totale	Cenergy Holdings	-	430.417	-	430.417	100%
	Filiales	-	26.350	-	26.350	100%
	Total	-	456.767	-	456.767	100%

Direction exécutive

Le tableau 10 présente un aperçu de la rémunération versée aux membres de

la direction exécutive au cours de l'exercice 2022 :

Tableau 10 : Direction exécutive – Rapport de rémunération (montants en euros)

Nom	Payé par	Rémunération fixe					Proportion de la rémunération fixe
		Salaire de base ^(a)	Rémunération ^(b)	Autres avantages ^(c)	Éléments extraordinaires ^(d)	Rémunération totale	
Alexios Alexiou	Cenergy Holdings	-	-	-	-	-	-
	Filiales	367.636	-	10.428	160.000	538.064	100%
	Total	367.636	-	10.428	160.000	538.064	100%
Rémunération totale à la direction exécutive de la Société ⁶	Cenergy Holdings	168.000	25.000	8.788	113.500	315.288	100%
	Filiales	367.636	-	10.428	160.000	538.064	100%
	Total	535.636	25.000	19.216	273.500	853.352	100%

Évolution de la rémunération

Le tableau suivant présente un aperçu de l'évolution de la rémunération globale des membres du Conseil d'administration et des membres de la

direction exécutive au cours des cinq derniers exercices, ainsi que de la performance de la Société par le biais de la communication de certains de ses indicateurs financiers :

Tableau 11 : Rémunération et performance de la Société

Montants en milliers d'euros	2022	2021	2020	2019	2018
Rémunération des membres du Conseil d'administration et de la direction exécutive	1.285	1.060	1.146	991	908
Performance de la Société					
[EBITDA]	133.630	85.203	91.121	90.273	56.223
[EBITDA ajusté]	136.809	104.140	101.800	90.098	60.951
[Chiffre d'affaires]	1.426.008	1.054.203	908.417	958.016	963.797

Le ratio de rémunération, tel que défini par la section 3:6 du CSA, était de 5.7 pour 2022. Pour ce calcul, la Société a utilisé la rémunération du CEO comme membre de la direction le mieux rémunéré et la rémunération de l'employé à temps plein de la société holding - qui a travaillé pendant une année complète - comme employé le moins bien rémunéré.

La publication de ce ratio est une exigence légale et la présentation adoptée vise à se conformer aux

obligations de transparence. La publication de ce ratio sera évaluée à l'avenir en fonction de l'évolution du ratio et des directives/clarifications futures qui pourraient être publiées sur cette exigence.

Audit Externe

L'audit externe des états financiers consolidés de la Société est confié à un commissaire choisi par l'assemblée des actionnaires parmi les membres de l'institut belge des réviseurs d'entreprises.

La mission et les pouvoirs du commissaire sont ceux définis par la loi. L'assemblée des actionnaires fixe le nombre de commissaires et détermine leurs émoluments conformément à la loi. Le commissaire est nommé pour un mandat renouvelable de trois ans.

Le 31 mai 2022, la Société a renouvelé la nomination de PwC Réviseurs d'Entreprises SRL, représenté par Marc Daelman, en qualité de commissaire pour une durée de trois ans.

6. Inclut la rémunération versée à la direction exécutive de la société : Dimitrios Kyriakopoulos (vice-président exécutif), Alexios Alexiou (CEO) et Alexandros Benos (CFO).

Gestion des risques et fonction d'audit interne

Le cadre législatif et réglementaire belge sur la gestion des risques et du contrôle interne comprend les dispositions pertinentes des lois du 17 décembre 2008 sur la création d'un comité d'audit et du 6 avril 2010 sur le renforcement de la gouvernance d'entreprise, ainsi que du code belge de gouvernance d'entreprise.

Comme indiqué au chapitre sur les « Risques et incertitudes » du présent rapport annuel, la direction exécutive est chargée de la gestion des risques et du système de contrôle interne. Sous la supervision de la direction exécutive, l'équipe de direction de chacune des filiales de la Société est chargée de développer une organisation adéquate et un système de contrôle interne approprié afin de mener les opérations de la filiale et de gérer les risques.

Le comité d'audit est chargé de suivre l'efficacité de la gestion des risques de la Société, de son système de contrôle interne et du fonctionnement de l'audit interne.

Gestion des risques

La gestion des risques est une responsabilité déléguée par le Conseil aux directeurs des filiales. Ces derniers rendent régulièrement compte de l'évaluation des risques et de l'atténuation des risques à la direction exécutive de la Société ; ils soumettent au Conseil et au comité d'audit un examen détaillé des activités qui présente les risques et les défis de l'entreprise.

Fonction d'audit interne

Le comité d'audit supervise la fonction d'audit interne. L'audit interne est une activité indépendante et objective d'assurance et de conseil conçue pour ajouter de la valeur et améliorer les processus de l'entreprise. Elle aide l'organisation à atteindre ses objectifs

en adoptant une approche systématique et disciplinée pour évaluer et améliorer l'efficacité des processus de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance. L'audit interne est effectué conformément aux normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne.

La fonction d'audit interne est chargée de mener des missions d'audit conformément à son plan annuel d'audit interne, qui est préparé et examiné afin d'aider l'entreprise à atténuer efficacement les risques dans toutes ses activités. Les missions d'audit suivent la méthodologie d'audit décrite dans la charte d'audit interne et le manuel d'audit interne et visent à s'assurer que les filiales se conforment à des processus de services communs en ce qui concerne leurs activités, leur production industrielle et leurs normes de consolidation. À la fin de chaque mission d'audit, la fonction d'audit interne publie un rapport d'audit contenant ses constatations et recommandations. L'équipe de direction des filiales est responsable de la conception et de la mise en œuvre en temps utile de mesures correctives à l'égard de chacune des conclusions et recommandations de l'audit interne.

La fonction d'audit interne rapporte au comité d'audit. Le comité d'audit s'assure que le travail d'audit interne est axé sur les activités et les domaines à risque qu'il juge essentiels. Il veille à ce que la fonction d'audit interne réduise la probabilité de fraude et d'erreur et atténue efficacement les risques.

Supervision et rapport avec les filiales

Cenergy Holdings est une société holding qui fonctionne de manière décentralisée. Chaque filiale de Cenergy Holdings est responsable de sa performance et de ses résultats. L'équipe de direction des filiales est organisée autour de solides équipes mondiales et régionales, dont la

responsabilité est confiée aux membres de leur conseil d'administration et de leur équipe de direction respective.

Toutes les sociétés de Cenergy Holdings sont responsables de leur propre organisation, gestion des risques et système de contrôle interne, ceux-ci étant conçus et mis en œuvre en fonction du secteur d'activité, de la localisation géographique et du type de site de production concerné.

Afin d'assurer une cohérence d'approche lorsque des sociétés distinctes traitent de questions similaires et d'optimiser la coordination au sein du réseau des filiales de la Société, le Conseil d'administration définit des politiques d'entreprise visant à fournir à la direction locale des sociétés des orientations solides et un cadre opérationnel pour une mise en œuvre et un suivi locaux optimaux.

Steelmet, une filiale de Viohalco, est chargée par des accords de sous-traitance du soutien fonctionnel envers toutes les sociétés de Cenergy Holdings. Elle déploie une équipe d'experts en la matière qui supervisent la mise en œuvre des politiques, contrôlent les performances et encouragent les meilleures pratiques tout en assurant la décentralisation et l'indépendance entrepreneuriale des unités commerciales. Le soutien qu'ils apportent concerne, entre autres, des fonctions telles que la finance, les relations avec les investisseurs, l'ESG, l'audit interne, les opérations, etc. Un centre de services partagés est également chargé de l'exécution des services communs de la Société tels que les achats, le transport, les technologies de l'information et la comptabilité.

Suivi et reporting financier

Cenergy Holdings s'est doté des procédures aux fins de l'enregistrement et du reporting appropriés des informations financières et non

financières. L'objectif consiste à assurer que les informations financières et non financières produites par chaque entité sont homogènes, cohérentes et comparables et que les informations financières consolidées sont justes, fiables et mises à disposition en temps opportun.

Chaque filiale fait remonter son information financière tous les mois. Il inclut le bilan, le compte de résultat, l'état des flux de trésorerie ainsi qu'une analyse du fonds de roulement.

Un examen de chaque segment d'activité est présenté au Conseil d'administration. Ce rapport comprend une analyse du réalisé par rapport au budget pour les informations financières et non financières, les faits marquants de la période, les perspectives de chaque segment et constitue un élément clé pour éclairer Cenergy Holdings dans sa prise de décision.

Conflits d'intérêts

Conformément à l'article 8 de la Charte de gouvernance d'entreprise,

en cas de conflit d'intérêts pour un membre du Conseil, un actionnaire ou une autre société de Cenergy Holdings, le Conseil est tenu d'appliquer les procédures spécifiques de résolution de conflit définies aux articles 7:96 et 7:97 du CSA.

Chaque membre du Conseil et de la direction exécutive est tenu d'agir sans conflit d'intérêts et de toujours faire passer l'intérêt de la Société avant le sien. Chaque membre du Conseil et de la direction exécutive est tenu d'organiser ses affaires personnelles et professionnelles de façon à éviter tout conflit d'intérêts direct ou indirect avec la Société.

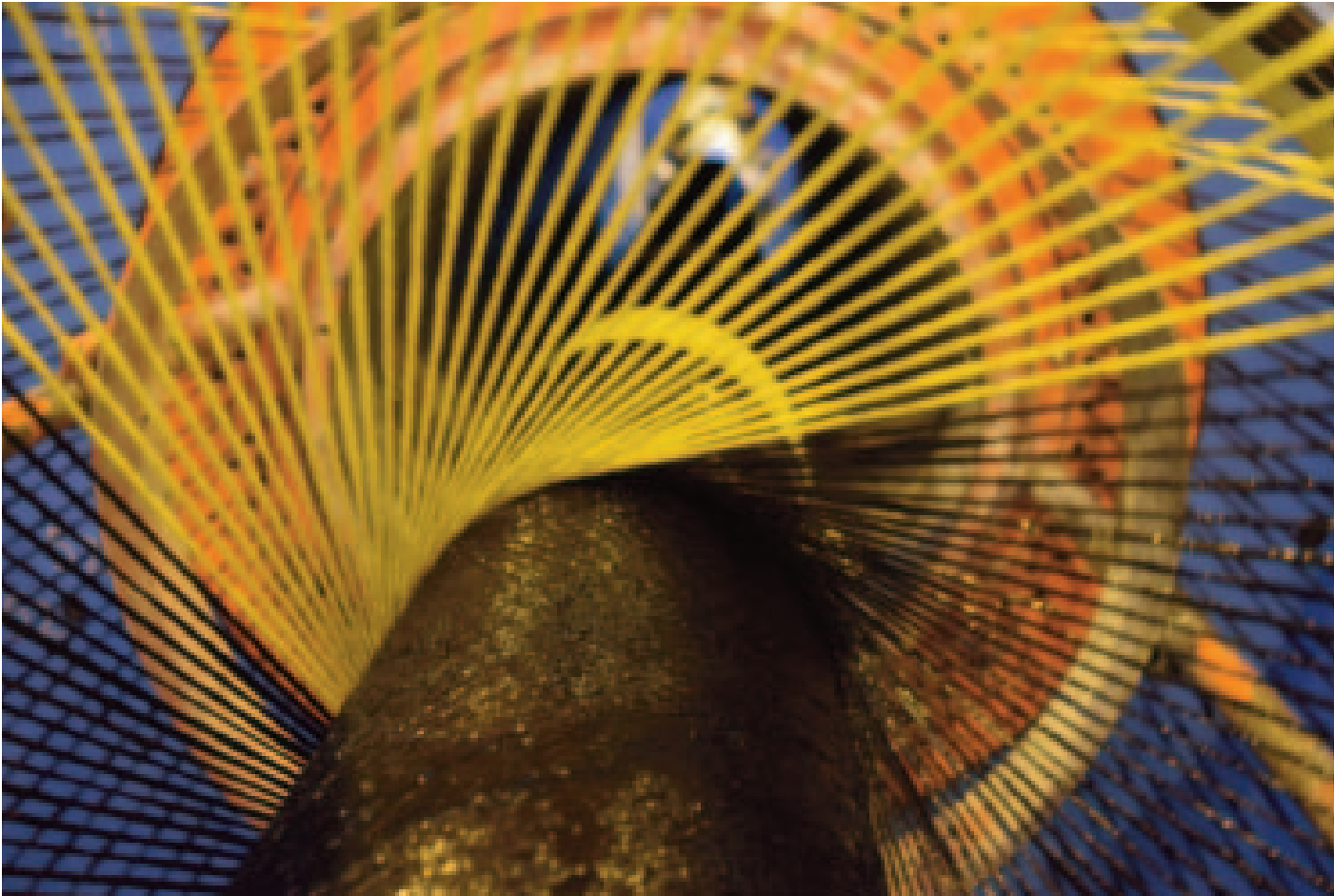
Tous les membres du Conseil informent le Conseil des conflits d'intérêts dès qu'ils surviennent. Si le conflit d'intérêts revêt un caractère confidentiel, les membres du Conseil s'abstiennent de participer aux discussions et délibérations sur le sujet, conformément à l'article 7:96 du CSA. Si le conflit d'intérêts n'est pas régi par les dispositions du CSA, et implique une transaction ou une

relation contractuelle entre la Société ou une de ses entités liées, d'une part, et un membre du Conseil ou de la direction exécutive (ou une société ou entité ayant un rapport étroit avec ce membre du Conseil ou de la direction exécutive) d'autre part, ce membre doit informer le Conseil du conflit. Celui-ci est tenu de veiller tout particulièrement à ce que l'approbation de la transaction soit impartiale et motivée par le seul intérêt de la Société.

Dans tous les cas impliquant un conflit d'intérêts non couvert par l'article 7:96 du CSA, il appartient au membre du Conseil concerné par le conflit d'intérêts de juger s'il doit s'abstenir de participer aux délibérations du Conseil et au vote.

Depuis que la Société est cotée en bourse, le Conseil n'a pas été notifié de transactions ou d'autres relations contractuelles entre Cenergy Holdings et les membres de son Conseil d'administration ayant causé un conflit d'intérêts au sens des articles 7:96 et 7:97 du CSA.

Structure de l'actionnariat



Structure du capital

Au 31 décembre 2022, le capital social de la Société s'élevait à 117.892.172,38 euros représentés par 190.162.681 actions sans désignation de valeur nominale. Il n'y a pas de capital social autorisé.

Cenergy Holdings a reçu une notification de transparence datée du 23 avril 2021 indiquant que Viohalco S.A. détient directement 79,78 % des droits de vote de la Société. En vertu

de l'obligation prévue à l'article 14 de la loi belge du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes dans des sociétés cotées, Cenergy Holdings publie le contenu de la notification qu'elle a reçue sur son site Internet (www.cenergyholdings.com).

Toutes les actions de la Société appartiennent à la même catégorie de titres et peuvent être nominatives ou

dématérialisées. Les détenteurs d'actions peuvent à tout moment opter pour la dématérialisation de leurs actions nominatives et inversement.

Les transferts d'actions ne sont pas restreints dans les statuts de la Société. Toutes les actions de la Société sont librement cessibles. Chaque action confère à son détenteur un droit de vote.

Restriction des droits de vote

Les statuts ne comportent aucune restriction particulière quant à l'exercice des droits de vote par les actionnaires. À condition que les actionnaires soient admis à l'Assemblée générale et que leurs droits ne soient pas suspendus, ils bénéficient d'une liberté sans restriction pour exercer leurs droits de vote.

Les dispositions pertinentes régissant l'admission d'actionnaires à l'assemblée générale sont définies à l'article 19 des statuts de Cenergy Holdings.

L'article 6.4 des statuts stipule que les actions de la Société sont indivisibles

et ne reconnaît qu'un seul détenteur par action. Le Conseil a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits liés à des actions détenues conjointement jusqu'à ce qu'un seul représentant des détenteurs conjoints ait été désigné.

Transparence

En vertu de la loi belge du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes dans des émetteurs dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé et portant des dispositions diverses (la « **Loi Transparence** »), la Société exige que toute personne physique ou morale, qui acquiert, directement ou indirectement, des titres de la Société conférant le droit de vote, notifie à la Société et à l'autorité des services et des marchés financiers (la « **FSMA** ») le nombre et le pourcentage de droits de vote existants qu'elle détient à la suite de cette acquisition, lorsque les droits de vote attachés aux titres conférant le droit de vote atteignent ou dépassent 5 % du total des droits de vote existants. Une notification similaire est également obligatoire dans les cas suivants :

- acquisition ou cession, directe ou

indirecte, de titres conférant le droit de vote ou modification de la répartition des droits de vote, lorsque le pourcentage des droits de vote attachés aux titres détenus atteint ou dépasse 10 %, 15 %, 20 % et ainsi de suite par tranche de 5 % du total des droits de vote existants ;

- admission pour la première fois des actions de la Société à la négociation sur un marché réglementé, lorsque les droits de vote liés à ces titres conférant le droit de vote représentent 5 % ou plus du total des droits de vote existants ;
- conclusion, modification ou résiliation par des personnes physiques ou morales d'un accord d'action de concert lorsque le pourcentage des droits de vote concernés par l'accord ou le pourcentage des droits de vote

détenus par l'une des parties à l'accord, dépasse ou tombe en dessous des seuils fixés au § 1, ou si la nature de l'accord d'action de concert est modifiée ;

- franchissement de seuils de notification obligatoire plus stricts prévus par les statuts de la Société.

La notification doit avoir lieu dès que possible et au plus tard dans les quatre jours de cotation suivant l'acquisition ou la cession des droits de vote à l'origine de l'arrivée au seuil. La Société doit publier l'information dans les trois jours de cotation qui suivent la réception de l'avis de notification.

Lors des Assemblées des actionnaires de la Société, aucun actionnaire ne peut revendiquer un nombre de votes supérieur à celui lié aux titres ou droits qu'ils ont notifiés

à la Société conformément à la Loi Transparence, avant la date de l'assemblée générale, sous réserve de certaines exceptions.

Vous trouverez la forme sous laquelle ces notifications doivent être effectuées et des explications

supplémentaires sur le site internet de la FSMA (www.fsma.be).

Les droits de vote détenus par les principaux actionnaires de la Société sont disponibles sur le site Internet de Cenergy Holdings (www.cenergyholdings.com).

Cenergy Holdings n'a pas connaissance de l'existence d'un quelconque accord entre ses actionnaires pouvant entraîner des restrictions au transfert ou à l'exercice des droits de vote attachés aux actions de la Société.

Politique de distribution et de dividende

Cenergy Holdings n'a pas d'historique de distribution de dividendes. Aucun dividende n'a été versé aux actionnaires au cours de la vie de la Société comme elle réinvestit les bénéfices dans son activité.

La politique de distribution de dividende sera réexaminée par le Conseil d'administration en temps voulu et, si la politique évolue, la Société informera le marché en conséquence. Aucune garantie ne peut toutefois être donnée que la Société procédera à des versements de dividendes à l'avenir. Ces versements dépendront d'un certain nombre de facteurs, dont les perspectives de la Société, ses stratégies, ses résultats d'exploitation, ses bénéfices, ses

exigences de fonds propres, ses excédents de trésorerie, sa situation financière générale, des restrictions contractuelles et d'autres facteurs jugés appropriés par le Conseil d'administration. En raison de ses intérêts et participations dans un certain nombre de filiales et sociétés affiliées, les comptes sociaux de la Société et sa capacité à verser des dividendes dépendent en partie de la perception de dividendes et de distributions de ces filiales et sociétés liées.

Le versement de dividendes par ces filiales et sociétés liées est subordonné à la suffisance des bénéfices, des flux de trésorerie et des réserves distribuables.

En vertu du droit belge, le calcul des montants pouvant être distribués aux actionnaires sous la forme de dividendes ou autres doit être déterminé sur la base des états financiers non consolidés de la Société. Conformément à la loi belge sur les entreprises, les statuts de la Société obligent également cette dernière à allouer chaque année au moins 5 % de son bénéfice annuel net à une réserve légale jusqu'à atteindre au moins 10 % du capital social de la Société. Par conséquent, aucune garantie ne peut être donnée que des dividendes ou des versements similaires seront effectués à l'avenir.

Assemblées des actionnaires

Assemblées

L'Assemblée annuelle des actionnaires de la Société se tient chaque dernier mardi de mai, à 10 h 00 ou, si ce jour est un jour férié légal en Belgique, le jour ouvrable précédent, à la même heure. Elle a lieu à Bruxelles au siège de la Société ou à l'endroit indiqué dans la convocation.

Les autres assemblées des actionnaires doivent se tenir le jour, à l'heure et à l'endroit indiqués dans la convocation. Elles peuvent avoir lieu dans des lieux autres que le siège

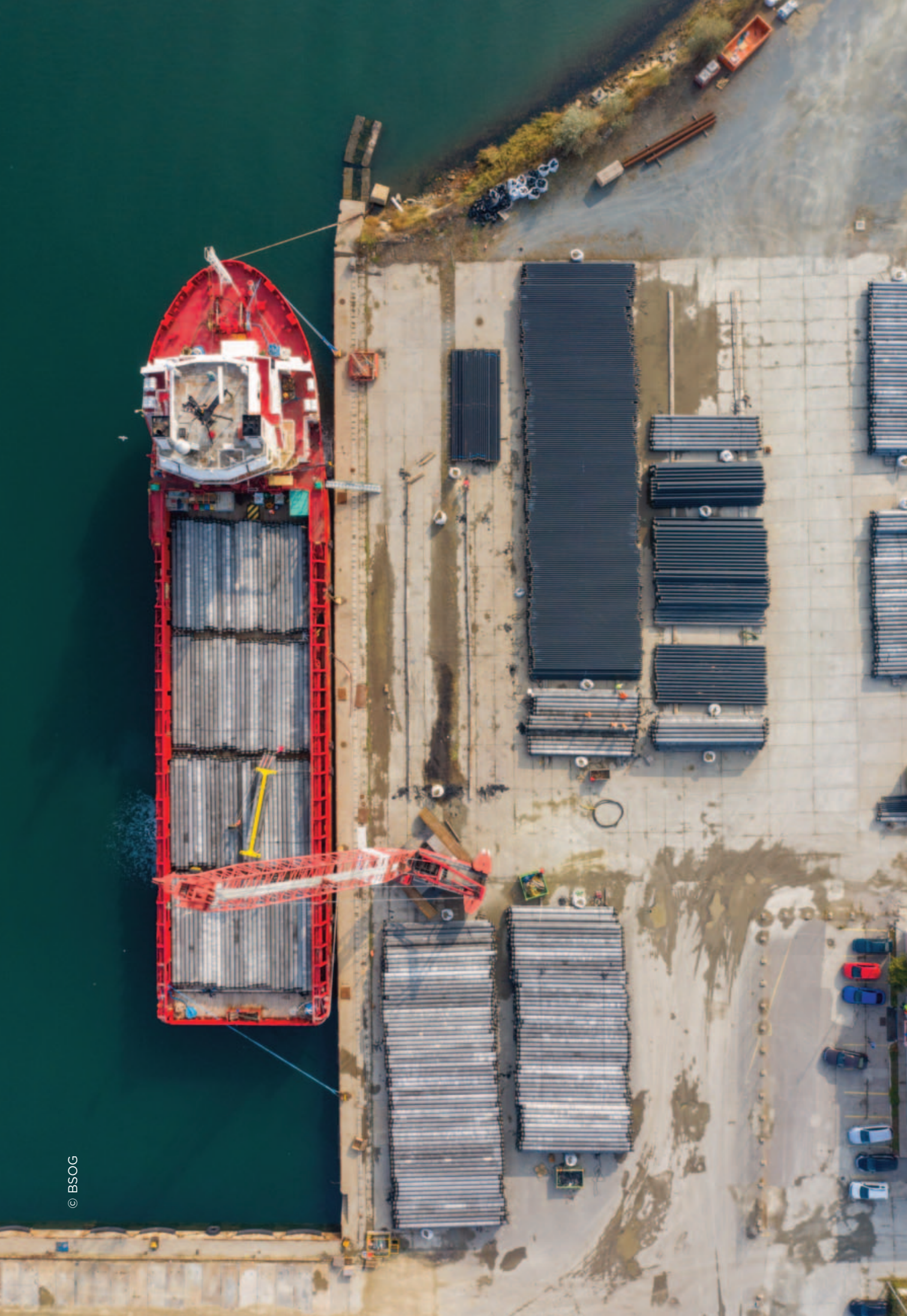
social de la Société.

Les Assemblées annuelles, spéciales et extraordinaires des actionnaires de la Société peuvent être convoquées par le Conseil d'administration ou le commissaire aux comptes de la Société, ou à la demande d'actionnaires représentant au moins 10 % du capital social de la Société.

Quorum et majorités requis pour la modification des statuts

La modification des statuts de Cenergy Holdings requiert, au

minimum, que la majorité du capital soit présent ou représenté. Elle est adoptée à une majorité qualifiée de 75 % des votes exprimés. Si le quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une deuxième assemblée peut être convoquée avec le même ordre du jour. Cette nouvelle assemblée générale est considérée comme ayant atteint le quorum et comme étant valablement convoquée indépendamment de la proportion du capital social de la Société représenté.







États financiers consolidés 2022





Table des matières

109.	État consolidé de la situation financière	150.	14. Stocks
110.	Compte de résultat consolidé	151.	15. Créances clients et autres débiteurs
111.	Compte de résultat consolidé et autres éléments du résultat global	152.	16. Trésorerie et équivalents de trésorerie
112.	État consolidé de variations des capitaux propres	152.	17. Immobilisations corporelles
113.	État consolidé des flux de trésorerie	154.	18. Contrats de locations
114.	Notes concernant les états financiers consolidés	155.	19. Immobilisations incorporelles
114.	1. Entité présentant les états financiers	157.	20. Biens immobiliers de placements
114.	2. Base de préparation	158.	21. Entités mises en équivalence
114.	3. Monnaie fonctionnelle et de présentation	160.	22. Autres investissements
114.	4. Recours à des estimations et jugements	160.	23. Instruments dérivés
115.	5. Principales méthodes comptables	162.	24. Capital et réserves
133.	6. Segments opérationnels	164.	25. Gestion du capital
137.	7. Chiffre d'affaires	164.	26. Dette
141.	8. Produits et charges	166.	27. Dettes fournisseurs et autres créditeurs
143.	9. Résultat financier net	167.	28. Subventions
143.	10. Bénéfice par action	167.	29. Provisions
144.	11. Avantages du personnel	167.	30. Instruments financiers
146.	12. Charges liées aux avantages du personnel	178.	31. Liste des filiales
147.	13. Impôt sur le résultat	179.	32. Entreprises communes
		179.	33. Engagements
		180.	34. Passifs éventuels
		181.	35. Parties liées
		183.	36. Honoraires du commissaire
		183.	37. Événements postérieurs à la clôture

1. État consolidé de la situation financière

Montants en milliers d'euros	Note	31 décembre 2022	31 décembre 2021
ACTIFS			
Immobilisations corporelles	17	526.156	476.458
Actifs au titre du droit d'utilisation	18	3.764	3.469
Immobilisations incorporelles	19	31.957	31.254
Biens immobiliers de placements	20	155	764
Entités mises en équivalence	21	40.959	36.431
Autres investissements	22	6.308	5.812
Instruments dérivés	23	6.992	944
Créances clients et autres débiteurs	15	1.227	1.177
Coûts des contrats	7.E	222	222
Actifs d'impôt différé	13	2.844	3.233
Actifs non courants		620.582	559.765
Stocks	14	507.545	284.025
Créances clients et autres débiteurs	15	192.769	132.040
Actifs sur contrats	7.D	195.481	98.217
Coûts des contrats	7.E	14	167
Créances d'impôt		5.575	1.594
Instruments dérivés	23	9.620	536
Trésorerie et équivalents de trésorerie	16	167.160	129.606
Actifs courants		1.078.163	646.185
Total des actifs		1.698.745	1.205.950
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		117.892	117.892
Primes d'émission		58.600	58.600
Réserves	24	37.839	33.059
Résultat reporté		127.261	67.956
Capitaux propres attribuables aux propriétaires		341.592	277.506
Participations ne donnant pas le contrôle		38	35
Total des capitaux propres		341.631	277.541
PASSIFS			
Emprunts et dettes financières	26	127.161	174.941
Obligations locatives	18	2.233	2.080
Avantages du personnel	11	2.891	2.922
Subventions	28	15.648	15.804
Passifs d'impôt différé	13	35.318	38.382
Passifs sur contrats	7.D	9.889	9.889
Passifs non courants		193.139	244.017
Emprunts et dettes financières	26	474.749	215.699
Obligations locatives	18	1.224	1.216
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	27	549.283	422.622
Provisions	29	14.897	13.410
Passifs sur contrats	7.D	108.780	26.009
Passifs d'impôt différé		4.253	2.840
Instruments dérivés	23	10.790	2.596
Passifs courants		1.163.975	684.392
Total des passifs		1.357.114	928.409
Total des capitaux propres et passifs		1.698.745	1.205.950

Les notes des pages 114 à 183 font partie intégrante des États financiers consolidés.

2. Compte de résultat consolidé

Montants en milliers d'euros

Pour l'exercice clos le 31 décembre

	Note	2022	2021
Chiffre d'affaires	7	1.426.008	1.054.203
Coût des ventes	8.C	(1.280.694)	(945.530)
Marge brute		145.314	108.673
Autres produits	8.A	6.780	7.141
Frais de commercialisation et de distribution	8.C	(16.494)	(14.614)
Charges administratives	8.C	(28.198)	(24.971)
Reprise de perte de valeur / (perte de valeur) sur créances et actifs sur contrat	30.C.1	(297)	(53)
Autres charges	8.B	(6.745)	(18.534)
Résultat opérationnel		100.360	57.642
Produits financiers	9	431	264
Charges financières	9	(36.893)	(29.249)
Résultat financier net		(36.462)	(28.985)
Quote-part du résultat des entités mises en équivalence, net d'impôt	21	6.059	1.855
Résultat avant impôt		69.957	30.513
Impôt sur le résultat	13	(9.536)	(8.434)
Bénéfice de l'exercice		60.420	22.079
Bénéfice attribuable aux :			
Propriétaires de la Société		60.417	22.077
Participations ne donnant pas le contrôle		3	1
		60.420	22.079
Résultat par action (en euro par action)			
Résultat de base et dilué	10	0,31771	0,11610

Les notes des pages 114 à 183 font partie intégrante des États financiers consolidés.

3. Compte de résultat consolidé et autres éléments du résultat global

Montants en milliers d'euros

Pour l'exercice clos le 31 décembre

	Note	2022	2021
Bénéfice de l'exercice		60.420	22.079
Éléments qui ne seront jamais reclassés en résultat			
Réévaluation du passif au titre des prestations définies	11	423	(279)
Variations de la juste valeur des instruments de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	22	496	156
Impôt lié		(94)	43
		825	(81)
Éléments qui sont ou peuvent être reclassés en résultat			
Ecart de conversion		597	643
Couvertures de flux de trésorerie - partie efficace des variations de la juste valeur		1.109	(1.955)
Couvertures de flux de trésorerie - reclassées en résultat		1.955	2.119
Quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	21	(133)	(94)
Impôt lié		(684)	(57)
		2.844	656
Autres éléments du résultat global		3.669	576
Résultat global total après impôt		64.090	22.654
Résultat global total attribuable aux :			
Propriétaires de la Société		64.086	22.653
Participations ne donnant pas le contrôle		3	1
		64.090	22.654

Les notes des pages 114 à 183 font partie intégrante des États financiers consolidés.

4. État consolidé de variations des capitaux propres

Montants en milliers d'euros	Capital social	Primes d'émission	Réserve de conversion	Autres réserves	Résultat reporté	Total	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Solde au 1 janvier 2022	117.892	58.600	(21.333)	54.391	67.956	277.506	35	277.541
Résultat global total								
Résultat de la période	-	-	-	-	60.417	60.417	3	60.420
Autres éléments du résultat global	-	-	597	2.875	197	3.669	-	3.669
Résultat global total	-	-	597	2.875	60.613	64.086	3	64.090
Transactions avec les propriétaires de la société								
Contributions et distributions								
Transfert de réserves	-	-	-	1.308	(1.308)	-	-	-
Total des contributions et des distributions	-	-	-	1.308	(1.308)	-	-	-
Total des transactions avec les propriétaires de la Société	-	-	-	1.308	(1.308)	-	-	-
Solde au 31 décembre 2022	117.892	58.600	(20.735)	58.574	127.261	341.592	38	341.631

Montants en milliers d'euros	Capital social	Primes d'émission	Réserve de conversion	Autres réserves	Résultat reporté	Total	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Solde au 1 janvier 2021	117.892	58.600	(21.876)	52.303	47.681	254.600	287	254.887
Résultat global total								
Résultat de la période	-	-	-	-	22.077	22.077	1	22.079
Autres éléments du résultat global	-	-	643	263	(330)	576	(1)	576
Résultat global total	-	-	643	263	21.747	22.653	1	22.654
Transactions avec les propriétaires de la société								
Contributions et distributions								
Transfert de réserves	-	-	-	1.767	(1.767)	-	-	-
Total des contributions et des distributions	-	-	-	1.767	(1.767)	-	-	-
Variation des participations								
Acquisition de participations minoritaires	-	-	(100)	58	294	253	(253)	-
Total des changements dans les participations	-	-	(100)	58	294	253	(253)	-
Total des transactions avec les propriétaires de la Société	-	-	(100)	1.825	(1.473)	253	(253)	-
Solde au 31 décembre 2021	117.892	58.600	(21.333)	54.391	67.956	277.506	35	277.541

Les notes des pages 114 à 183 font partie intégrante des États financiers consolidés.

5. État consolidé des flux de trésorerie

Montants en milliers d'euros

Pour l'exercice clos le 31 décembre

Note	2022	2021
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Bénéfice de l'exercice	60.420	22.079
Ajustements pour :		
- Impôt sur le résultat	9.536	8.434
- Amortissements 17, 18	24.261	22.612
- Perte de valeur 19	4.123	3.821
- Amortissement des subventions 28	(1.174)	(728)
- Résultat financier net 9	36.462	28.985
- Quote-part du résultat des entités mises en équivalence, net d'impôt 21	(6.059)	(1.855)
- (Gain) de la vente d'immobilisations corporelles 8	(339)	(8)
- Perte liée à la cession de l'associé 8	156	-
- Perte de valeur et radiation d'immobilisations corporelles 8	1.275	14
- (Gain) / perte non-réalisée sur instruments dérivés	(1.450)	232
- (Reprise de) / Perte de valeur sur créances et actifs sur contrat 30.C.1	297	53
- (Reprise) / Dépréciation des stocks	104	119
	127.615	83.757
Changements dans :		
- Stocks	(223.416)	(70.714)
- Créances clients et autres débiteurs	(63.798)	(19.269)
- Dettes fournisseurs et autres créditeurs	121.301	173.362
- Actifs sur contrats	(97.264)	(33.342)
- Passifs sur contrats	82.771	(4.187)
- Coûts des contrats	153	324
- Avantages du personnel	392	85
- Provisions	-	13.410
<i>Trésorerie générée par / (utilisée dans) les activités opérationnelles</i>	(52.246)	143.425
Intérêts payés	(35.595)	(27.133)
Impôt sur le résultat payé	(9.417)	(3.779)
Trésorerie nette des activités opérationnelles	(97.258)	112.514
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(70.551)	(41.148)
Acquisition d'immobilisations incorporelles 19	(3.077)	(3.408)
Produit des subventions 28	871	42
Produit de la vente d'immobilisations	5	86
Produit de la vente de biens de placement 20	1.100	-
Dividendes reçus 21	329	691
Intérêts reçus	21	21
Produit de la disposition de l'associé	427	-
Trésorerie nette des activités d'investissement	(70.874)	(43.715)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Produit de nouveaux emprunts 26	245.631	89.315
Remboursement des emprunts 26	(38.533)	(108.104)
Paiements d'obligations locatives 26	(1.299)	(1.747)
Trésorerie nette des activités de financement	205.799	(20.536)
(Diminution)/ augmentation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	37.667	48.263
Trésorerie et équivalents de trésorerie le 1 janvier	129.606	81.035
Effets de la variation des cours de change sur les liquidités détenues	(113)	308
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre 16	167.160	129.606

Les notes des pages 114 à 183 font partie intégrante des États financiers consolidés.

6. Notes concernant les états financiers consolidés

1. Entité présentant les états financiers

Cenergy Holdings S.A. (ci-après dénommée «la Société» ou «Cenergy Holdings») est une société anonyme domiciliée en Belgique constituée en vertu de la loi belge. Le numéro d'enregistrement de la Société est le 0649.991.654 et son siège social est situé avenue Marnix 30, 1000 Bruxelles, Belgique. Les états financiers consolidés de la Société comprennent ceux de la Société et de ses filiales (désignées collectivement comme « le Groupe »), et les participations de Cenergy Holdings dans des entreprises associées, comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Cenergy Holdings est une société holding qui détient des participations dans 16 sociétés. Disposant de sites de production en Grèce, en Bulgarie et en Roumanie, les filiales de Cenergy Holdings sont spécialisées dans la fabrication de tubes d'acier et de câbles. Des informations sur la structure du Groupe sont fournies à la note 31.

Les actions de Cenergy Holdings sont cotées sur Euronext Bruxelles, avec une cotation secondaire à la bourse d'Athènes (ticker « CENER »).

L'adresse électronique de la Société est www.cenergyholdings.com, où les états financiers consolidés ont été publiés.

Cenergy Holdings est une filiale de Viohalco S.A. (79,78 % des droits de vote). Viohalco S.A. (ci-après dénommée «Viohalco») est une société holding belge dont les filiales sont spécialisées dans la fabrication de produits d'aluminium, de cuivre, de câbles, d'acier et de tubes d'acier, et qui s'engage à développer durablement des produits et solutions de qualité, innovants et à valeur ajoutée pour une clientèle mondiale dynamique.

2. Base de préparation

Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 ont été préparés par la Direction conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union européenne et autorisées à être émis par le Conseil d'administration de la Société le 8 mars 2023.

Des détails concernant les principales méthodes comptables de la Société sont inclus dans la note 5.

Base de préparation

Les états financiers consolidés ont été préparés en vertu du principe du coût historique, à l'exception des éléments d'actif et de passif suivants qui sont évalués selon une autre méthode à chaque date de clôture :

- Instruments financiers dérivés détenus à des fins de couverture (juste valeur);
- Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (juste valeur);
- Passif net au titre de prestations définies (valeur actualisée de l'obligation).

Le Groupe a préparé les états financiers consolidés en se fondant sur le fait qu'il continuera de fonctionner comme une entité en exploitation.

3. Monnaie fonctionnelle et de présentation

La monnaie fonctionnelle et de présentation de la Société et du Groupe est l'euro. Tous les montants indiqués dans les états financiers consolidés sont arrondis au millier le plus proche, sauf indication contraire. En raison des règles d'arrondis, les chiffres indiqués en tant que totaux dans certains tableaux peuvent ne pas correspondre à l'addition arithmétique des chiffres qui les précèdent.

4. Recours à des estimations et jugements

La préparation des états financiers selon les normes IFRS exige que la Direction exerce des jugements, réalise des estimations et établisse des hypothèses qui ont des incidences sur l'application des méthodes comptables de Cenergy Holdings et sur les montants comptabilisés des actifs, passifs, produits et charges. Les valeurs réelles peuvent différer de ces estimations.

Les estimations et jugements de la Direction sont réexaminés de façon périodique. La révision des estimations est appliquée de façon prospective.

Les informations relatives aux jugements, hypothèses et incertitudes d'estimation qui présentent un risque significatif d'entraîner un ajustement important des valeurs comptables des actifs et passifs au cours du prochain exercice sont incluses dans les notes suivantes :

- Note 7.F – Comptabilisation du chiffre d'affaires ;
- Note 11.C.a – Évaluation des obligations au titre des prestations définies : principales hypothèses actuarielles ;
- Note 13.C – Comptabilisation d'actifs d'impôt différé, disponibilité de bénéfices imposables futurs pouvant être utilisés pour le report de pertes fiscales ;
- Note 15.B – Recouvrabilité des créances en souffrance d'un ancien client au Moyen-Orient ;
- Note 17.D – Perte de valeur sur immobilisés corporelles ;
- Note 19.D – Test de dépréciation : hypothèses clés sous-jacentes aux montants recouvrables ;
- Note 20.B – Evaluation de la juste valeur des biens immobiliers de placements ;
- Note 30.C1 – Evaluation des pertes de crédit attendues sur créances clients et actifs sur contrats : hypothèses clés pour déterminer les taux de perte prévus.

5. Principales méthodes comptables

Les principes comptables décrits ci-dessous ont été appliqués de façon uniforme à tous les exercices présentés dans les présents états financiers consolidés et ont également été appliqués de façon uniforme par Cenergy Holdings et ses filiales et ses entités mises en équivalence.

5.1 Base de la consolidation

(a) Regroupements d'entreprises

L'acquisition de filiales est comptabilisée selon la méthode d'acquisition à la date d'acquisition, c'est-à-dire la date à laquelle le contrôle est transféré à Cenergy Holdings. Pour évaluer le niveau de contrôle, Cenergy Holdings tient compte des droits de vote importants susceptibles d'être exercés.

Cenergy Holdings mesure le goodwill à la date d'acquisition comme suit :

- la juste valeur de la contrepartie payée; plus
- la valeur de toute participation ne donnant pas le contrôle dans la filiale acquise; moins
- la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs identifiables repris.

Tout goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation annuel. Tout bénéfice réalisé sur une acquisition à des conditions avantageuses est immédiatement comptabilisé dans le compte de résultat consolidé. Toutes les dépenses directement liées à une acquisition sont directement imputées dans le compte de résultat consolidé. Toute contrepartie éventuelle est comptabilisée à sa juste valeur à la date d'acquisition.

(b) Transactions sous contrôle commun

Un regroupement d'entreprises dans lequel toutes les entités regroupées ou activités sont contrôlées in fine par la même partie ou les mêmes parties tant avant qu'après le regroupement, et ce contrôle n'est pas temporaire, est une transaction sous contrôle commun. Le groupe a choisi de comptabiliser les transactions sous contrôle commun à la valeur comptable. Les actifs nets identifiables acquis ne sont pas évalués à la juste valeur, ils sont comptabilisés à leur valeur comptable ; les immobilisations incorporelles et les passifs éventuels sont comptabilisés uniquement dans la mesure où ils ont été comptabilisés avant le regroupement d'entreprises conformément aux normes IFRS applicables. Toute différence entre la contrepartie payée et le capital de l'entreprise acquise est présentée dans les résultats reportés des capitaux propres. Les coûts de transaction sont constatés en charge lorsqu'ils sont engagés.

(c) Filiales

Les filiales sont des entités contrôlées par Cenergy Holdings. Cenergy Holdings contrôle une entité lorsqu'elle est

associée à, ou a des droits sur, des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements en vertu du pouvoir qu'elle exerce sur celle-ci. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du début du contrôle jusqu'à la date de la fin du contrôle.

(d) Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle sont évaluées à leur juste valeur ou à leur quote-part des actifs nets identifiables de la société acquise à la date d'acquisition. Cette évaluation est effectuée séparément pour chacune des acquisitions.

Les modifications de la participation de Cenergy Holdings dans une filiale qui n'entraînent pas une perte de contrôle sont comptabilisées comme des transactions portant sur les capitaux propres.

(e) Perte de contrôle

Lorsque Cenergy Holdings perd le contrôle d'une filiale, les actifs et les passifs de la filiale sont déconsolidés, ainsi que toute participation ne donnant pas le contrôle et les autres composantes des capitaux propres. Tout profit ou perte qui en résulte est comptabilisé en résultat net. Tout intérêt conservé dans l'ancienne filiale est évalué à sa juste valeur à la date de la perte du contrôle.

(f) Entreprises associées

Les entreprises associées sont des entités sur lesquelles Cenergy Holdings a une influence notable en matière de gestion financière et opérationnelle sans exercer de contrôle ni de contrôle conjoint. C'est généralement le cas lorsque Cenergy Holdings détient entre 20 % et 50 % des droits de vote. Les participations dans des entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence (voir [h] ci-dessous), après avoir été initialement comptabilisées au coût d'acquisition.

(g) Partenariats

En vertu de la norme IFRS 11 Partenariats, les participations dans des partenariats sont classées soit comme des entreprises communes, soit comme des coentreprises. La classification dépend des droits et obligations contractuels de chaque investisseur et non de la structure juridique du partenariat.

Entreprise commune

Cenergy Holdings reconnaît son droit direct aux actifs, passifs, revenus et charges des entreprises communes et à sa part des actifs, passifs, revenus et charges détenus ou engagés conjointement. Ces éléments ont été repris dans les états financiers aux rubriques appropriées.

Coentreprise

Une coentreprise est un accord selon lequel Cenergy Holdings a un contrôle conjoint, en vertu duquel Cenergy Holdings détient des droits sur l'actif net faisant l'objet de l'accord, plutôt que des droits sur l'actif et des obligations sur le passif.

Les participations dans des coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (voir [h] ci-dessous), après avoir été initialement comptabilisées au coût d'acquisition dans le bilan consolidé.

(h) Méthode de la mise en équivalence

Selon la méthode de la mise en équivalence, les investissements sont initialement comptabilisés au coût d'acquisition et ajustés par la suite pour comptabiliser en résultat la quote-part de Cenergy Holdings dans les profits ou les pertes post-acquisition de l'entité détenue. La méthode de la mise en équivalence considère également la part de Cenergy Holdings dans les variations des autres éléments du résultat global de l'entité détenue, jusqu'à la date à laquelle cesse l'influence notable ou le contrôle conjoint. Les dividendes reçus ou à recevoir d'entreprises associées et de coentreprises sont comptabilisés en déduction de la valeur comptable de l'investissement.

Lorsque la quote-part des pertes de Cenergy Holdings dans une entité mise en équivalence est égale ou supérieure à sa participation dans l'entité, Cenergy Holdings ne comptabilise pas de pertes supplémentaires, à moins qu'elle n'ait contracté des obligations ou effectué des paiements au nom de l'autre entité.

Les participations de Cenergy Holdings dans des entités mises en équivalence ne comprennent que des participations dans des entreprises associées.

(i) Transactions éliminées lors de la consolidation

Les soldes et les transactions intragroupe, ainsi que tous produits et charges non réalisés résultant de transactions intragroupe, sont éliminés. Les gains non réalisés résultant d'opérations avec des entités mises en équivalence sont éliminés à concurrence de la participation détenue par le Groupe dans l'entité. Les pertes non réalisées sont éliminées de la même manière que les gains non réalisés, mais uniquement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

5.2 Monnaie étrangère

(a) Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans les monnaies fonctionnelles respectives des sociétés de Cenergy Holdings aux cours de change en vigueur aux dates des transactions.

Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les actifs et les passifs non monétaires qui sont évalués à la juste valeur en monnaies étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur au moment où la juste valeur a été déterminée. Les plus-values et moins-values de change sont classées et comptabilisées en profit ou perte dans le compte de résultat consolidé en fonction de la nature de l'élément associé dans les états financiers consolidés.

Les éléments non monétaires libellés en monnaies étrangères qui sont évalués en fonction du coût historique sont convertis au cours de change en vigueur à la date de la transaction.

Les écarts de change découlant de la conversion des couvertures de flux de trésorerie pour leur partie efficace et les investissements dans des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

(b) Activités à l'étranger

Les actifs et passifs liés aux activités à l'étranger, y compris le goodwill et les ajustements à la juste valeur provenant d'acquisitions, sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les revenus et dépenses des activités à l'étranger sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Le taux moyen pour la période est jugé comme étant un taux approprié.

Les écarts de change sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et cumulés en réserve d'écart de conversion, sauf si l'écart de conversion est attribué aux participations ne donnant pas le contrôle.

5.3 Chiffre d'affaires

Cenergy Holdings reconnaît un chiffre d'affaires provenant des principales sources suivantes :

- Vente de produits;
- Projets énergies;
 - Projets de tubes d'acier, c'est-à-dire des tubes d'acier personnalisés, onshore et offshore, produits pour des applications sur base des cahiers des charges des clients.
 - Projets de câbles, c'est-à-dire câbles des haute technologie, personnalisés, souterrains et sous-marins et systèmes de câbles « clés en main » pour la transmission et la distribution d'électricité et de données.
- Prestation de services.

Le chiffre d'affaires est évalué sur base de la contrepartie spécifiée dans le contrat conclu avec le client et il exclut

les montants recouverts pour le compte de tiers. Cenergy Holdings comptabilise les revenus lorsqu'elle transfère le contrôle d'un produit ou d'un service à un client.

La contrepartie peut varier en raison des remises commerciales, de rabais de volume, de retours ou autres éléments similaires. La méthode d'évaluation la plus appropriée de la contrepartie est établie en fonction de la nature de la contrepartie variable.

Vente de produits

Cenergy Holdings vend des sections structurelles creuses pour le secteur de la construction, des câbles d'alimentation, des câbles de télécommunication, des fils et des matières premières.

En ce qui concerne la vente de produits, le chiffre d'affaires est comptabilisé au moment où le contrôle des biens vendus est transféré.

Le moment du transfert du contrôle survient lorsque les marchandises ont été expédiées chez le client, sauf indication contraire dans les termes du contrat. Les clauses des contrats conclus avec les clients sont stipulées selon les Incoterms.

Le chiffre d'affaires comptabilisé à un moment donné est facturé en même temps qu'il est comptabilisé ou dans un délai bref après sa comptabilisation. La créance est comptabilisée lorsque le contrôle est transféré au client étant donné que ce moment représente celui auquel le droit à la contrepartie devient inconditionnel.

Projets d'énergie

Le Groupe produit et vend des produits personnalisés aux clients pour des projets d'énergie.

Dans le secteur des câbles, les filiales de Cenergy Holdings produisent et vendent également des systèmes de câbles « clés en main », c'est-à-dire qu'elles fournissent et installent des systèmes de câbles complets.

Conformément aux clauses des contrats et en raison du degré élevé de personnalisation, ces produits ne présentent pas de possibilité d'utilisation alternative, étant donné qu'ils sont produits sur la base du cahier des charges du client. En même temps, il existe un droit exécutoire à un paiement au titre de la prestation effectuée jusqu'à la date considérée si le contrat est résilié par le client ou une autre partie pour des raisons autres que la non-exécution de la prestation promise par Cenergy Holdings. Le chiffre d'affaires de ces projets est, par conséquent, comptabilisé progressivement.

Concernant les obligations de prestation distinctes identifiées, il est appliqué la méthode la plus appropriée pour évaluer le degré d'avancement. Les méthodes utilisées sont les suivantes :

- Pour les obligations de prestation liées à la production de produits personnalisés, selon le type de contrat concerné, les méthodes d'évaluation du degré d'avancement s'appuient sur :
 - i. Le délai de production réalisé, c'est-à-dire, le ratio entre le temps passé à la production et la durée totale programmée de la production. Cette méthode est utilisée pour les câbles sous-marins produits en longues longueurs continues, lorsque le temps écoulé est la méthode la plus pertinente pour mesurer l'avancement de l'obligation de performance.
 - ii. La quantité de tourets de câble ou de tubes d'acier fabriqués et testés par rapport à la quantité totale à produire conformément au contrat. Cette méthode est utilisée pour les câbles terrestres et les tubes d'acier personnalisés, dès lors que la production de ces produits est réalisée par lots et, de ce fait, les obligations de prestation concernées sont respectées lorsque certains lots des quantités convenues sont produits.
- Pour les phases d'installation des projets « clés en main » du secteur des câbles, la méthode de mesure du degré d'avancement est basée sur l'évaluation des résultats obtenus ou des jalons atteints, sur la base de jalons techniques clairement définis, tels que le transport ou les mètres de câbles installés. Lorsque les étapes sont utilisées comme méthode pour mesurer le degré d'avancement, ces étapes décrivent fidèlement les prestations.

La Direction estime que ces méthodes évaluent de façon appropriée la mesure dans laquelle une obligation de prestation est remplie, selon l'IFRS 15.

Le moment de la reconnaissance du chiffre d'affaires, des facturations et des recouvrements d'espèces résulte en créances sur comptes facturés, créances non facturées (actifs sur contrat) et acomptes versés par le client (passifs sur contrat). Ces actifs et passifs sur contrats sont repris dans l'état consolidé de la situation financière, aux lignes

« Actifs sur contrats » et « Passifs sur contrats ». Pour les produits et services dont le chiffre d'affaires est comptabilisé progressivement, les montants sont facturés au fur et à mesure de l'avancement des travaux conformément aux clauses contractuelles convenues ou bien lorsque sont réalisées des étapes contractuelles importantes ou encore à la livraison et réception finales des biens fabriqués.

En général, la facturation est réalisée au prorata de la reconnaissance du chiffre d'affaires, pour les produits et services personnalisés exécutés progressivement et résultants en actifs sur contrats. Toutefois, si les acomptes des clients sont reçus avant la comptabilisation de la vente, ils sont comptabilisés comme des passifs sur contrat.

Il n'est pas considéré que les contrats de projets d'énergie passés avec des clients ont une composante de financement importante, car la période entre la constatation du chiffre d'affaires et les paiements intermédiaires est inférieure à un an.

Prestation de services

Cenergy Holdings comptabilise la vente de services au prorata de l'état d'avancement de la prestation à la date de clôture des états financiers. L'état d'avancement est évalué sur base de sondages du travail effectué.

Les services fournis par Cenergy Holdings sont principalement liés aux produits vendus par ses filiales et comprennent principalement :

- Service d'assistance technique pour le traitement des métaux;
- Conception et ingénierie d'applications personnalisées;
- Services de supervision;
- Services d'installation ;
- Réparations et remplacements.

Tous les services ci-dessus, lorsqu'ils sont liés à des projets énergétiques, sont déclarés dans le chiffre d'affaires des Câbles et des Tubes d'acier, selon leur segment.

Si le paiement des services n'est pas dû par le client jusqu'à ce que les services soient complets, un actif sur contrat est comptabilisé sur la période au cours de laquelle les services sont exécutés, ce qui représente le droit à une contrepartie pour les services rendus à ce jour. Ces actifs contractuels sont présentés dans l'état consolidé de la situation financière à la ligne « actifs sur contrats ».

Coûts des contrats

Cenergy Holdings comptabilise les coûts marginaux d'obtention de contrats avec des clients et les coûts encourus au titre de l'exécution des contrats conclus avec les clients directement associés aux contrats en tant qu'actif, s'il est estimé que ces coûts sont recouvrables et les enregistre dans la ligne « Coûts des contrats » de l'état consolidé de la situation financière. Les coûts marginaux d'obtention de contrats sont des coûts engagés pour obtenir un contrat avec un client qui n'aurait pas été engagés si le contrat n'avait pas été obtenu.

Les coûts d'exécution ne sont capitalisés que s'ils génèrent ou améliorent des ressources qui seront utilisées pour satisfaire à des obligations de prestation dans le futur.

Les actifs générés par les coûts liés aux contrats sont amortis soit selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période déterminée en fonction de la durée estimée du contrat, soit en fonction de la partie des revenus comptabilisés au cours de l'exécution du contrat correspondant.

Les coûts marginaux d'obtention des contrats sont comptabilisés en charges si la période d'amortissement des actifs est d'un an ou moins.

5.4 Avantages du personnel

(a) Avantages du personnel à court terme

Les avantages du personnel à court terme sont comptabilisés en charge au fur et à mesure que la prestation de service afférente est accomplie. Un passif est comptabilisé pour les montants à payer si Cenergy Holdings et ses

sociétés sont soumises à une obligation légale existante ou implicite de payer ce montant suite à des services fournis par l'employé par le passé et que cette obligation peut être évaluée de façon fiable.

(b) Régimes à cotisations définies

Un régime à cotisations définies est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu duquel Cenergy Holdings verse des cotisations définies à une entité juridique tierce sans aucune autre obligation. Le coût accumulé des régimes à cotisations définies est comptabilisé en charge au cours de la période où le service connexe est fourni.

(c) Régimes à prestations définies

L'obligation nette de Cenergy Holdings au titre de régimes à prestations définies est évaluée séparément pour chaque régime en estimant le montant des avantages futurs acquis par le personnel au cours de la période actuelle et des périodes antérieures. Ce montant est actualisé et la juste valeur des actifs du régime est ensuite déduite. Le taux d'actualisation est basé sur des obligations de sociétés de premier rang libellées dans la devise dans laquelle les prestations seront versées.

Le calcul des obligations au titre des prestations définies est effectué annuellement par un actuaire qualifié selon la méthode de crédit unitaire projetée, tandis que les prestations sont attribuées au cours des 16 dernières années avant la retraite de chaque employé.

La réévaluation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies, qui se composent des gains et pertes actuariels, est immédiatement comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. Cenergy Holdings détermine les intérêts débiteurs nets sur l'engagement net de la prestation définie pour la période au moyen du taux d'actualisation utilisé pour mesurer l'obligation inhérente à la prestation définie au début de la période annuelle jusqu'à l'engagement net de la prestation définie, en tenant compte de tout changement apporté à l'engagement net de la prestation définie au cours de la période résultant de cotisations et de versements au titre des prestations. Les dépenses d'intérêt nettes et les autres dépenses liées aux plans à prestations définies sont comptabilisées au compte de résultat.

Lorsque les prestations d'un régime sont modifiées ou qu'un régime est réduit, le changement qui en résulte relatif aux prestations pour des services antérieurs ou le profit ou la perte résultant de cette réduction est immédiatement comptabilisé au compte de résultat. Cenergy Holdings constate les profits et pertes afférents au règlement d'un régime à prestations définies au moment de ce règlement.

(d) Indemnités de cessation d'emploi

Les indemnités de cessation d'emploi sont passées en charges au plus tôt lorsque Cenergy Holdings ne peut plus retirer l'offre de ces prestations et lorsque Cenergy Holdings reconnaît les coûts d'une restructuration. S'il n'est pas prévu que les indemnités soient intégralement réglées dans les 12 mois après la date de clôture, elles sont actualisées.

5.5 Subventions publiques

Les subventions publiques sont comptabilisées à leur juste valeur lorsque Cenergy Holdings obtient l'assurance raisonnable que la subvention sera effectivement reçue et que cette même entité respectera toutes les modalités stipulées.

Les subventions publiques afférentes à des dépenses sont différées et comptabilisées par le biais du compte de résultat de la période afin qu'elles correspondent aux dépenses qu'elles sont censées couvrir.

Les subventions publiques relatives à l'acquisition d'immobilisations corporelles sont comptabilisées en passifs non courants en tant que subventions publiques différées. Elles sont portées au compte de résultat consolidé (ligne « Autres produits ») selon la méthode linéaire sur la durée de vie attendue des actifs concernés.

5.6 Produits financiers et charges financières

Les produits financiers et charges financières de Cenergy Holdings comprennent essentiellement :

- les produits d'intérêts ;

- les charges d'intérêts ;
- les dividendes perçus ;
- les gains et pertes de change sur emprunts et dépôts.

Les revenus de dividendes sont comptabilisés en résultat à la date à laquelle le droit de recevoir le paiement est acquis.

Les produits et les charges d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le « taux d'intérêt effectif » est le taux qui permet d'actualiser exactement les paiements en numéraire ou les recettes futurs estimés sur la durée de vie attendue de l'instrument financier à :

- la valeur comptable brute de l'actif financier; ou
- le coût amorti du passif financier.

Dans le calcul des produits et charges d'intérêts, le taux d'intérêt effectif est appliqué à la valeur comptable brute de l'actif ou au coût amorti du passif financier.

5.7 Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt courant et l'impôt différé. Il est comptabilisé au compte de résultat sauf dans la mesure où il concerne un regroupement d'entreprises, ou des éléments comptabilisés directement en capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global.

A. Impôt courant

L'impôt courant comprend l'impôt à payer ou à recevoir sur le résultat imposable de l'exercice et tous les ajustements de l'impôt à payer ou à recevoir relatifs aux exercices précédents. Il est déterminé en application des taux d'imposition en vigueur à la date de clôture des états financiers. L'impôt courant inclut également tout impôt sur les dividendes.

Les actifs et passifs d'impôt courant ne sont compensés que si certains critères sont remplis.

B. Impôt différé

L'impôt différé est reconnu pour les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs pour les besoins de l'information financière et les valeurs calculées sur une base fiscale.

L'impôt différé n'est pas comptabilisé pour :

- des différences temporelles sur la comptabilisation initiale des actifs et des passifs pour une transaction autre qu'un regroupement d'entreprises et qui n'a pas d'effet sur le résultat comptable ou fiscal ;
- des différences temporelles liées à des participations dans des filiales, des entreprises associées et des coentreprises dans la mesure où Cenergy Holdings est capable de contrôler le moment de la reprise des différences temporelles et s'il est probable qu'elles ne soient pas reprises dans un avenir prévisible ; et
- des différences temporelles imposables provenant de la comptabilisation initiale du goodwill.

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés pour les pertes fiscales non utilisées, les crédits d'impôt non utilisés et les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables futurs seront disponibles pour les utiliser. Les actifs d'impôts différés sont révisés à chaque date de clôture des états financiers et sont réduits dans la mesure où il n'est plus probable que l'avantage fiscal puisse se réaliser ; ces réductions sont contre-passées si la probabilité de bénéfices imposables futurs s'accroît.

Les actifs d'impôts différés non comptabilisés sont révisés à chaque date de clôture et comptabilisés dans la mesure où il devient probable que des bénéfices imposables futurs seront disponibles pour les utiliser.

Les montants d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôt attendus dans la période où l'actif d'impôt sera recouvré en tenant compte des taux d'imposition en vigueur à la date de clôture.

L'évaluation des impôts différés reflète les conséquences fiscales qui découleraient de la façon par laquelle Cenergy Holdings prévoit, à la date de clôture, de recouvrer ou de payer la valeur comptable de ses actifs et passifs.

Les actifs et les passifs d'impôts différés ne sont compensés que s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles et que les impôts différés concernent la même autorité fiscale.

5.8 Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé en appliquant la méthode du coût moyen pondéré et se compose du coût de production et de conversion, ainsi que de toutes les charges directes nécessaires pour mettre les stocks dans leur état actuel. La valeur nette de réalisation est estimée sur la base du prix de vente actuel des stocks dans le cours normal de l'activité, déduction faite des frais de vente, si un tel cas de figure se produit.

Les dépréciations de stocks reflétant la valeur nette de réalisation, ainsi que toutes reprises, sont comptabilisées en « coût des ventes » dans la période au cours de laquelle elles surviennent.

5.9 Immobilisations corporelles

A. Comptabilisation et évaluation

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, déduction faite des réductions de valeur et amortissements cumulés. Le coût d'acquisition comprend l'ensemble des dépenses directement associées à l'acquisition ou à la construction de l'actif. Les coûts de construction des actifs immobilisés comprennent le coût de la main-d'œuvre directe, des matériaux et tout autre coût liés à leur mise en service ainsi que les coûts d'emprunt.

Les dépenses ultérieures ne sont capitalisées que s'il est probable que Cenergy Holdings bénéficiera d'avantages économiques futurs. Les coûts de réparation et d'entretien sont comptabilisés au compte de résultat consolidé lorsqu'ils sont engagés.

En cas de cession d'une immobilisation corporelle, toute différence entre le prix reçu et la valeur comptable de l'actif est comptabilisée en résultat à la rubrique « Autres produits (charges) ».

Les coûts d'emprunt liés à la construction d'actifs immobilisés sont portés à l'actif jusqu'à l'achèvement de la construction.

B. Amortissement

L'amortissement est calculé de manière à répartir le coût des immobilisations corporelles, déduction faite de leurs valeurs résiduelles estimées en utilisant la méthode linéaire sur leur durée d'utilité estimée et est généralement comptabilisé en résultat. Les terrains ne sont pas amortis.

Bâtiments administratifs	20 à 50 ans
Usines	33 à 50 ans
Machines lourdes	12 à 40 ans
Machines légères	8 à 18 ans
Mobilier	4 à 10 ans
Autres équipements	4 à 12 ans
Moyens de transport	4 à 10 ans

Les méthodes d'amortissements, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revues à chaque date de clôture et ajustées si nécessaire.

C. Reclassification en bien immobilier de placements

Lorsque la destination d'un bien immobilier n'est plus l'occupation par son propriétaire, mais l'investissement immobilier, le bien est reclassé en conséquence.

Le bien est reclassé à sa valeur comptable nette à la date de reclassification, qui deviendra son coût d'acquisition réputé pour son traitement comptable ultérieur.

D. Reclassification en actifs disponibles à la vente

Les actifs non courants et les groupes d'actifs destinés à être cédés sont reclassés comme détenus pour la vente si leur valeur comptable est recouvrée principalement par une vente plutôt que par une utilisation continue.

5.10 Immobilisations incorporelles

A. Comptabilisation et évaluation

Recherche et développement : les dépenses relatives aux activités de recherche sont comptabilisées en résultat lorsqu'elles sont engagées. Les frais de développement ne sont inscrits à l'actif que si la dépense peut être évaluée de manière fiable, le produit ou le processus est techniquement et commercialement viable, les bénéfices économiques futurs sont probables et que Cenergy Holdings a l'intention et dispose de ressources suffisantes pour achever le développement, et utiliser ou vendre l'actif. Dans le cas contraire, ils sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont engagés. Après leur comptabilisation initiale, les frais de développement sont évalués au coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des réductions de valeur.

Logiciels : les licences logicielles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés. Ces actifs sont amortis selon la méthode linéaire sur leur durée d'utilité estimée qui varie entre 3 et 10 ans. Les frais liés à leur entretien sont comptabilisés en résultat de l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

Autres immobilisations incorporelles : les autres immobilisations incorporelles, y compris les relations avec les clients, le « savoir-faire », les brevets et les marques de commerce, qui sont acquis par Cenergy Holdings et qui ont une durée de vie utile limitée, sont évalués à leur coût diminué du cumul des amortissements et des réductions de valeur. Ces actifs sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative. Les autres immobilisations incorporelles, qui ont une durée de vie indéterminée, sont évaluées à leur coût, déduction faite des réductions de valeur cumulées.

B. Dépenses ultérieures

Les dépenses ultérieures ne sont portées à l'actif que lorsqu'elles augmentent les avantages économiques futurs de l'actif auquel elles se rapportent. Toutes les autres dépenses, y compris celles liées à un goodwill ou des marques générées en interne, sont comptabilisées en résultat lorsqu'elles sont engagées.

C. Amortissement et durée d'utilité

L'amortissement est calculé pour amortir le coût des immobilisations incorporelles moins leurs valeurs résiduelles estimées selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimée, et est comptabilisé dans le compte de résultat. Le goodwill et les autres immobilisations incorporelles ayant des durées de vie indéterminées ne sont pas amortis.

Les durées d'utilité estimées pour la période actuelle et les périodes de référence sont les suivantes :

Marques commerciales et licences	10 à 15 ans
Logiciels	3 à 10 ans

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties, mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel.

Les méthodes d'amortissement, durées de vie et valeurs résiduelles sont revues à chaque date de clôture et ajustées si nécessaire.

5.11 Biens immobiliers de placements

Les biens immobiliers de placements, y compris les terrains, sont détenus par Cenergy Holdings pour la perception de loyers ou la réalisation de plus-values et ne sont pas utilisés par le propriétaire. Les biens immobiliers de placements sont comptabilisés à leur coût historique, déduction faite de l'amortissement. Lorsque les valeurs comptables des biens immobiliers de placements excèdent leur valeur recouvrable, la différence (dépréciation)

est directement comptabilisée en résultat comme une charge. Les reprises de perte de valeur déjà constatées sont également comptabilisées en résultat comme un produit. Les terrains ne sont pas amortis. Les immeubles sont amortis selon la méthode linéaire.

5.12 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Aux fins de la présentation dans l'état des flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités et les dépôts bancaires à vue.

5.13 Dépréciation

A. Actifs financiers non dérivés

Cenergy Holdings comptabilise des provisions pour pertes de crédit attendues sur :

- les actifs financiers évalués au coût amorti ; et
- les actifs sur contrats.

Les provisions pour pertes sur les créances clients et les actifs sur contrat sont toujours évaluées à un montant égal aux pertes de crédit attendues sur la durée de vie. Les pertes de crédit attendues sur la durée de vie sont les pertes de crédit attendues qui résultent de tous les événements de défaut possibles sur la durée de vie prévue des créances clients et des actifs contractuels.

Cenergy Holdings considère qu'un actif financier est en défaut lorsque l'emprunteur est peu susceptible de payer ses obligations de crédit en totalité, sans recours par les sociétés Cenergy Holdings à des actions telles que la réalisation d'un titre de sûreté (le cas échéant).

La période maximale prise en compte lors de l'estimation des pertes de crédit attendues est la période contractuelle maximale au cours de laquelle les sociétés Cenergy Holdings sont exposées au risque de crédit.

Évaluation des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont estimées sur la base d'un taux de perte de crédit moyen pondéré. Les pertes de crédit sont mesurées à la valeur actuelle de tous les déficits de trésorerie (c'est-à-dire la différence entre les flux de trésorerie dus à l'entité conformément au contrat et les flux de trésorerie que le Groupe s'attend à recevoir). Les pertes de crédit attendues sont actualisées au taux d'intérêt effectif de l'actif financier.

Présentation de la provision pour pertes de crédit attendues dans l'état de la situation financière

Les provisions pour pertes de valeur au titre des actifs financiers évalués au coût amorti sont déduites de la valeur comptable brute des actifs.

Les pertes de valeur liées aux créances clients et autres débiteurs, y compris les actifs sur contrat, sont présentées séparément dans le compte de résultat et dans les autres éléments du résultat global.

Perte de valeur

La valeur comptable brute d'un actif financier est réduite lorsque Cenergy Holdings ne peut raisonnablement espérer recouvrer un actif financier en totalité ou en partie. Les filiales de Cenergy Holdings évaluent individuellement le moment et le montant de la perte de valeur pour déterminer s'il existe une attente raisonnable de recouvrement. Cenergy Holdings ne s'attend à aucun recouvrement significatif du montant sorti du bilan. Toutefois, les actifs financiers qui ont été sortis du bilan pourraient toujours faire l'objet de mesures de recouvrement conformément aux procédures du Groupe en la matière.

B. Actifs non financiers

À chaque date de clôture, Cenergy Holdings et ses sociétés examinent les valeurs comptables de leurs actifs non financiers (autres que les stocks et les passifs d'impôts différés), afin de déterminer toute indication de dépréciation.

Dans l'éventualité de l'existence d'une telle indication, le montant recouvrable de l'actif sera estimé. Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée font l'objet d'un test de dépréciation annuel.

Il conviendra, afin de procéder au test de dépréciation, que les actifs soient regroupés dans la plus petite catégorie d'actifs possible qui génère des rentrées de fonds provenant d'un usage permanent, lesquelles sont en grande partie indépendantes des rentrées de fonds d'autres actifs ou d'unités génératrices de trésorerie (ou « UGT »). Le goodwill acquis lors d'un regroupement d'entreprises sera attribué aux UGT ou aux groupes d'UGT qui devraient tirer profit des synergies propres à ce regroupement.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est le montant le plus élevé entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur, déduction faite du coût des ventes. La valeur d'utilité est basée sur les flux de trésorerie futurs estimés, actualisés à leur valeur actuelle en utilisant un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les évaluations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif ou à l'UGT.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou de l'UGT est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

Les pertes de valeur sont comptabilisées au poste « Autres charges » du compte de résultat. Elles sont d'abord appliquées en perte de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'UGT, puis à la réduction des valeurs comptables au prorata des autres actifs de l'UGT.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un goodwill ne peut pas être reprise. Pour les autres actifs, la valeur comptable augmentée en raison de la reprise d'une réduction de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune réduction de valeur n'avait été comptabilisée.

Les filiales de Cenergy Holdings incluent aussi, dans leur revue des montants recouvrables, des hypothèses liées aux conséquences du changement climatique.

5.14 Locations

Au début d'un contrat, le Groupe évalue si un contrat est ou contient un contrat de location. Un contrat est ou contient un contrat de location s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie. Pour déterminer si un contrat confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié, le Groupe utilise la définition du contrat de location de la norme IFRS 16.

Comptabilisation des contrats de location en tant que preneur

Les sociétés de Cenergy Holdings louent divers bureaux, entrepôts, machines et véhicules. Les contrats de location sont généralement établis pour des périodes fixes de 1 à 5 ans. Les termes des contrats de location sont négociés au cas par cas et contiennent un large éventail de termes et conditions différents.

Cenergy Holdings comptabilise un droit d'utilisation de l'actif loué et une obligation locative, à la date du début de la location. Le droit d'utilisation de l'actif est initialement évalué au coût, qui comprend le montant initial de l'obligation de location ajusté pour tout paiement de loyer effectué à la date d'entrée en vigueur ou avant, plus tous les coûts directs initiaux encourus et une estimation des coûts de démantèlement et de retrait de l'actif sous-jacent ou de restauration de l'actif sous-jacent ou du site sur lequel il se trouve, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus.

Par la suite, ils sont évalués au coût déduction faite des amortissements cumulés et pertes de valeur, et ajustés en vue de la réévaluation de l'obligation locative. Le droit d'utilisation de l'actif loué est amorti selon la méthode linéaire depuis la date du début de la location jusqu'à la fin de celle-ci, à moins que la location ne transfère au Groupe la propriété de l'actif sous-jacent à la fin de la location ou que le coût du droit d'utilisation sur l'actif loué ne reflète le fait que le Groupe exercera une option d'achat. Dans ce cas, le droit d'utilisation sur l'actif loué sera amorti au fil de la durée d'utilité de l'actif sous-jacent qui est déterminée de la même façon que celle des propriétés et des équipements.

L'obligation locative est initialement évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers suivants :

- les paiements fixes (y compris les paiements fixes en substance), déduction faite des avantages incitatifs à la location à recevoir ;
- paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux ;

- sommes que le preneur s'attend à devoir payer au titre de garanties de valeur résiduelle ;
- prix d'exercice de l'option d'achat que le preneur a la certitude raisonnable d'exercer, et
- pénalités exigées en cas de résiliation du contrat de location, si la durée du contrat de location reflète l'exercice par le preneur de cette option.

Ces paiements sont actualisés en utilisant le taux d'intérêt implicite dans le contrat de location ou, si ce taux ne peut pas être facilement déterminé, le taux d'emprunt marginal de la composante conclue dans le contrat de location. En général, Cenergy Holdings utilise son taux d'emprunt marginal comme taux d'actualisation.

Il s'agit du taux que le preneur, c'est-à-dire, chacune des filiales de Cenergy Holdings, aurait à verser à la date de début de la location pour un emprunt de durée similaire et avec une garantie similaire, pour obtenir un actif de valeur similaire au droit d'utilisation de l'actif, dans un environnement économique similaire.

L'obligation locative est ultérieurement augmentée par les charges d'intérêts sur l'obligation locative et réduite en fonction des paiements de loyers effectués. Elle est réévaluée s'il survient un changement qui n'est pas comptabilisé comme contrat de location séparé, lorsqu'il y a un changement dans les paiements de loyers futurs en raison d'une variation de l'indice ou de taux, un changement dans le montant estimé devant être payé au titre d'une garantie de valeur résiduelle, et de changements dans l'estimation de savoir si une option d'achat ou de prolongation est raisonnablement certaine d'être exercée ou si une option de résiliation est raisonnablement certaine de ne pas être exercée.

Cenergy Holdings a choisi de ne pas séparer les composantes non locatives des composantes locatives.

Les obligations locatives et les actifs au titre du droit d'utilisation sont présentés séparément dans l'état de la situation financière.

Cenergy Holdings a choisi de présenter les intérêts versés au titre des obligations locatives dans l'état consolidé des flux de trésorerie, à la ligne « intérêts versés » des activités opérationnelles.

Contrats de location à court terme et contrats de location d'actifs de faible valeur

Les paiements associés à des baux à court terme et à des baux d'actifs de faible valeur sont comptabilisés de façon linéaire à titre de charges en bénéfices ou en pertes. Les baux à court terme sont des baux d'une durée de 12 mois ou moins. Les actifs de faible valeur incluent l'équipement informatique, de petits éléments d'équipement de bureau et autre.

Les sociétés de Cenergy Holdings louent des bureaux administratifs et des entrepôts via la société mère ultime Viohalco S.A. et d'autres sociétés liées. Tous les contrats pour les bureaux administratifs et les entrepôts n'incluent pas de clauses de pénalité de résiliation anticipée et sont résiliables à tout moment. Pour cette raison, tous les contrats intersociétés pour les bureaux administratifs et les entrepôts sont considérés comme des contrats à court terme et Cenergy Holdings reconnaît les paiements de location associés à ces contrats comme des dépenses directes sur la durée du contrat de location.

Revenus locatifs des biens immobiliers de placements

Le revenu de location est comptabilisé comme un autre revenu sur une base linéaire pendant la durée de location. Les incitations à la location accordées sont comptabilisées comme partie intégrante du revenu locatif total, sur la durée de location.

5.15 Instruments financiers

A. Comptabilisation et évaluation initiale

Les créances clients sont initialement comptabilisées à leur valeur d'origine. Tous les autres actifs et passifs financiers sont initialement comptabilisés lorsque Cenergy Holdings devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Un actif financier (sauf s'il s'agit d'une créance client sans composante financière importante qui est initialement évaluée au prix de transaction) est initialement évalué à la juste valeur plus, pour un élément non comptabilisé à la juste valeur par le biais du résultat net, les coûts de transaction directement attribuables à son acquisition. Une créance client sans élément de financement significatif est initialement évaluée au prix de transaction.

B. Classification et évaluation ultérieure

Actifs financiers

Lors de sa comptabilisation initiale, un actif financier est classé et évalué : au coût amorti ; à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global pour les instruments de dettes ; à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global pour les investissements en capitaux propres ou à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

La classification des actifs financiers n'est pas modifiée après leur comptabilisation initiale sauf si Cenergy Holdings change son modèle économique concernant la gestion des actifs financiers, auquel cas l'ensemble des actifs financiers concernés est retraité au premier jour de la première période comptable suivant le changement de modèle économique.

Un actif financier est évalué au coût amorti s'il remplit les deux conditions suivantes et s'il n'est pas désigné à la juste valeur par le biais du compte de résultat :

- il relève d'un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs pour en collecter les flux de trésorerie contractuels ; et
- ses conditions contractuelles prévoient, à des dates spécifiées, des flux de trésorerie uniquement constitués de paiements de principal et d'intérêts sur le montant principal restant dû.

Un instrument de dette est évalué en juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global s'il remplit les deux conditions suivantes et s'il n'est pas désigné à la juste valeur par le biais du compte de résultat :

- il est détenu dans le cadre d'un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la collecte de flux de trésorerie contractuels et la vente d'actifs financiers ; et
- ses conditions contractuelles donnent lieu à des dates spécifiées à des flux de trésorerie qui sont uniquement constitués de paiements du principal et d'intérêts sur le montant principal restant dû.

Lors de la comptabilisation initiale d'un titre de capitaux propres qui n'est pas détenu à des fins de transaction, Cenergy Holdings peut irrévocablement choisir de présenter les variations ultérieures de la juste valeur du titre dans les autres éléments du résultat global. Ce choix est effectué investissement-par-investissement.

Tous les actifs financiers (à l'exception des dérivés détenus aux fins de couverture) qui ne sont pas classés comme évalués au coût amorti ou selon la méthode ci-dessus sont évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Lors de la comptabilisation initiale, Cenergy Holdings peut irrévocablement désigner un actif financier à la juste valeur par le biais du compte de résultat alors qu'il répond aux critères pour être évalué au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global dès lors que ce traitement élimine ou réduit significativement une non-concordance comptable qui sinon surviendrait.

Actifs financiers – Évaluation du modèle économique

Cenergy Holdings évalue l'objectif du modèle économique dont relève un actif financier au niveau d'un portefeuille, car c'est là le meilleur reflet de la gestion de l'entreprise et du mode de présentation des informations à la Direction. Les transferts d'actifs financiers à des tiers dans des transactions qui ne donnent pas lieu à décomptabilisation ne sont pas considérés comme une vente à cette fin, conformément à la reconnaissance continue des actifs par le Groupe.

Actifs financiers- Déterminer si les flux de trésorerie contractuels sont uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts:

Aux fins de la présente évaluation, le « principal » est défini comme la juste valeur de l'actif financier lors de la comptabilisation initiale. Les « intérêts » sont définis comme une contrepartie de la valeur temps de l'argent et du risque de crédit associé au principal restant dû pendant une période donnée, ainsi qu'à d'autres risques et coûts de prêt de base (tels que le risque de liquidité et les frais administratifs), tout en ajoutant une marge bénéficiaire. Pour déterminer si les flux de trésorerie contractuels sont uniquement des paiements de capital et d'intérêts, Cenergy Holdings tient compte des modalités contractuelles de l'instrument. Cela inclut d'évaluer si l'actif financier contient une durée contractuelle susceptible de modifier le calendrier ou le montant des flux de trésorerie contractuels de telle sorte qu'il ne remplisse pas cette condition. Dans le cadre de cette évaluation, Cenergy Holdings considère :

- les événements contingents susceptibles de modifier le montant ou le calendrier des flux de trésorerie ;
- les conditions susceptibles d'ajuster le taux du coupon contractuel, y compris les caractéristiques de taux variable ;

- les caractéristiques de paiement anticipé et de prolongation; et
- les conditions qui limitent le droit à se prévaloir des flux de trésorerie sur certains actifs (par exemple, absence de recours possible).

Actifs financiers – Évaluation ultérieure et comptabilisation des gains et des pertes

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Ces actifs sont ultérieurement évalués à leur juste valeur. Les gains et les pertes nets, y compris sous la forme de revenus d'intérêts ou de dividendes, sont comptabilisés en résultat.
Actifs financiers au coût amorti	Ces actifs sont ultérieurement évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le coût amorti est minoré des pertes de dépréciation. Les revenus d'intérêts, les gains et pertes de change et les dépréciations sont comptabilisés en résultat. Tout gain ou perte sur une décomptabilisation est comptabilisé en résultat.
Instruments de dettes à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Ces actifs sont ultérieurement évalués à leur juste valeur. Les revenus d'intérêts, calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, les gains et pertes de change et les dépréciations sont comptabilisés en résultat. Les autres gains et pertes nets sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Lors de la décomptabilisation, les gains et pertes cumulés dans les autres éléments du résultat global sont retraités en résultat.
Investissements en capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Ces actifs sont ultérieurement évalués à leur juste valeur. Les dividendes sont comptabilisés en produits au compte de résultat sauf si le dividende représente clairement une reprise d'une partie du coût de l'investissement. Les autres gains et pertes nets sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et ne sont jamais retraités en résultat.

Passifs financiers

Les passifs financiers sont classés comme mesurés au coût amorti.

Tous les passifs financiers (à l'exception des dérivés détenus à des fins de couverture) sont ensuite évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les charges d'intérêts et les gains et pertes de change sont comptabilisés en résultat. Tout gain ou perte sur une décomptabilisation est également comptabilisé(e) en résultat.

C. Décomptabilisation

Actifs financiers

Cenergy Holdings décomptabilise un actif financier quand :

- les droits contractuels sur les flux de trésorerie de l'actif financier expirent; ou
- il transfère les droits de recevoir les flux de trésorerie contractuels dans une transaction :
 - dans laquelle la quasi-totalité des risques et avantages de la propriété de l'actif financier est transférée ; ou
 - dans lequel Cenergy Holdings ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et des avantages de la propriété et ne conserve pas le contrôle de l'actif financier.

Cenergy Holdings conclut des transactions dans lesquelles elle transfère des actifs comptabilisés dans son état de situation financière, mais conserve tout ou une part substantielle de l'ensemble des risques et avantages sur les actifs transférés. Dans ce cas, les actifs transférés ne sont pas décomptabilisés.

Passifs financiers

Cenergy Holdings décomptabilise un passif financier dès lors que leurs obligations contractuelles sont supprimées, annulées ou échues. Cenergy Holdings décomptabilise également un passif financier lorsque ses conditions sont modifiées et que les flux de trésorerie du passif modifié sont sensiblement différents, auquel cas un nouveau passif financier basé sur les conditions modifiées est comptabilisé à la juste valeur.

Lors de la décomptabilisation d'un passif financier, la différence entre la valeur comptable éteinte et la contrepartie payée (y compris les actifs non monétaires transférés ou les passifs repris) est comptabilisée en résultat net.

D. Compensation

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés et le montant net est présenté dans l'état consolidé de la situation financière lorsque, et seulement lorsque, Cenergy Holdings dispose actuellement d'un droit juridiquement exécutoire de régler les montants et qu'elle a l'intention soit de les régler sur une base nette, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

E. Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Cenergy Holdings a choisi de ne pas adopter les dispositions de la norme IFRS 9 concernant la comptabilité de couverture et de continuer à appliquer la norme IAS 39.

Cenergy Holdings détient des instruments financiers dérivés destinés à des fins de couverture de la juste valeur ou des couvertures de flux de trésorerie. Les instruments dérivés servent à couvrir les risques découlant des variations de prix des métaux, les fluctuations des cours de change et les variations des taux d'intérêt des emprunts.

Les instruments dérivés sont évalués initialement à la juste valeur ; les coûts de transaction directement attribuables sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont engagés. Après leur comptabilisation initiale, les instruments dérivés sont évalués à la juste valeur et les variations inhérentes sont généralement comptabilisées en résultat, à moins que l'instrument ne soit répertorié comme couverture de flux de trésorerie.

Couverture de la juste valeur

Les instruments dérivés sont désignés comme instruments de couverture de la juste valeur lorsque l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif financier comptabilisé est couverte.

Les variations de la juste valeur des instruments dérivés désignés comme des instruments de couverture de la juste valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat consolidé, tout comme les variations de la juste valeur des actifs ou passifs couverts attribuables aux risques couverts.

Couverture de flux de trésorerie

La partie efficace de la variation de la juste valeur des dérivés désignés en tant que couverture de flux de trésorerie est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global dans la rubrique « Réserve de couverture ». Toute partie inefficace est immédiatement comptabilisée en résultat.

Les montants comptabilisés dans la « Réserve de couverture » sont reclassés dans l'état consolidé des résultats lorsque les éléments couverts affectent le résultat net.

Lorsqu'un élément de couverture arrive à échéance ou est vendu ou lorsque la couverture ne répond plus aux critères de la comptabilité de couverture, la comptabilité de couverture est abandonnée de manière prospective, les montants enregistrés dans la « Réserve de couverture », les profits et les pertes comptabilisés dans le poste « Capitaux propres » restent en tant que réserve et sont reclassés en résultat (perte ou gain) lorsque l'actif couvert influe sur le résultat. En cas de couverture d'une transaction future prévue qui ne devrait plus se produire, les montants comptabilisés dans la « Réserve de couverture » sont reclassés en résultat.

Les sociétés de Cenergy Holdings examinent l'efficacité des couvertures de flux de trésorerie au début (prospectivement) en comparant les termes critiques de l'instrument de couverture avec les termes critiques de l'élément couvert, puis, à chaque date de clôture (rétrospectivement), l'efficacité des couvertures de flux de trésorerie est examinée en appliquant la méthode de compensation en dollars sur une base cumulative.

5.16 Capital social

Les capitaux propres se composent d'actions ordinaires.

Les coûts additionnels directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires sont comptabilisés en déduction des capitaux propres. L'impôt sur le résultat lié aux coûts de transaction d'une transaction sur les capitaux propres est comptabilisé en capitaux propres (cf. note 5.7).

5.17 Provisions

Les provisions sont évaluées en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus à un taux avant impôt. Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur actualisée reflète les évaluations actuelles du marché, de la valeur actualisée de l'argent et les risques spécifiques à l'obligation.

Des provisions sont enregistrées dans les cas suivants :

- i. Il existe une obligation juridique ou implicite résultant d'événements antérieurs.
- ii. Il est probable qu'un paiement soit effectué pour régler l'obligation.
- iii. Le montant du paiement en question peut être estimé de manière fiable.

Des provisions pour les décisions de justice en instance sont comptabilisées lorsqu'il est plus que probable qu'il existe une obligation résultant de ce litige et qu'un paiement à cet égard est probable selon l'évaluation d'un tiers.

Des provisions de garantie d'assurance sont comptabilisées lorsque le produit est vendu et selon l'expérience antérieure (probabilité que les produits vendus aient besoin d'être remplacés). L'estimation initiale des coûts associés à la garantie est revue tous les ans.

Des provisions pour restructuration sont comptabilisées uniquement lorsque Cenergy Holdings est tenue par une obligation implicite, à savoir lorsqu'un plan officiel détaillé précise l'activité ou la partie de l'activité concernée, le site et le nombre de collaborateurs concernés, une estimation détaillée des coûts associés et un calendrier approprié, et que les collaborateurs concernés ont été informés des principales modalités du plan en question ou que la société a déjà commencé à déployer le plan.

Une provision pour contrats onéreux est évaluée à la valeur actuelle des coûts les plus bas entre les coûts attendus de l'exécution du contrat et le coût découlant de l'inexécution du contrat. Avant de constituer la provision, Cenergy Holdings comptabilise toute perte de dépréciation sur les actifs liés au contrat.

5.18 Résultat par action

Cenergy Holdings présente un résultat par action simple et un résultat par action dilué. Le résultat par action simple est calculé en divisant le résultat net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation à chaque période.

Le résultat par action dilué est défini en corrigeant le résultat attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires de la Société et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation de l'impact d'une éventuelle conversion de toutes les obligations convertibles et stock-options distribuées au personnel.

5.19 Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel est le résultat généré par les activités principales génératrices de revenus de Cenergy Holdings ainsi que les autres revenus et charges liés aux activités opérationnelles. Le résultat opérationnel exclut les coûts financiers nets, la quote-part du bénéfice des sociétés mises en équivalence et l'impôt sur le résultat.

5.20 Évaluation de la juste valeur

La « juste valeur » est le prix qui serait perçu en contrepartie de la vente d'un actif ou qui serait payé pour transférer une dette dans le cadre d'une transaction ordonnée entre des participants du marché, à la date d'évaluation sur le marché principal ou, à défaut, sur le marché le plus avantageux auquel Cenergy Holdings a accès à la date en question. La juste valeur d'une dette reflète son risque de non-exécution.

Un certain nombre de méthodes comptables et d'informations financières de Cenergy Holdings requièrent l'évaluation de la juste valeur d'actifs et de passifs financiers et non financiers.

Lorsqu'elle est disponible, Cenergy Holdings évalue la juste valeur d'un instrument sur la base de sa cotation sur un marché actif. Un marché est considéré comme « actif » si les transactions sur l'actif ou le passif interviennent à une fréquence et dans un volume suffisant pour fournir une information continue concernant son prix.

S'il n'existe pas de cotation sur un marché actif, Cenergy Holdings utilise alors des techniques d'évaluation qui s'appuient sur un maximum d'éléments observables et un minimum d'éléments qui ne sont pas observables. La

technique d'évaluation retenue intègre l'ensemble des facteurs que les participants du marché prennent en compte dans la fixation du prix d'une transaction.

Si un actif ou un passif évalué à la juste valeur a un cours acheteur et un cours vendeur, Cenergy Holdings évalue alors les actifs et les positions longues au cours acheteur et les passifs et positions courtes au cours vendeur.

Le prix de la transaction constitue normalement la meilleure preuve de la juste valeur d'un instrument financier lors de sa comptabilisation initiale, à savoir la juste valeur de la contrepartie payée ou reçue. Si Cenergy Holdings établit que la juste valeur à la comptabilisation initiale diffère du prix de la transaction et que la juste valeur n'est pas attestée par la cotation d'un actif ou passif identique sur un marché actif, ni ne s'appuie sur une technique d'évaluation dont les éléments non observables sont estimés non significatifs par rapport à l'évaluation, l'instrument financier est alors évalué à la juste valeur ajustée de la différence entre la juste valeur lors de la comptabilisation initiale et le prix de la transaction. Cette différence est ultérieurement comptabilisée en résultat sur la durée de vie de l'instrument, tant que l'évaluation reste entièrement justifiée par des données observables sur le marché ou que la transaction n'est pas liquidée.

5.21 Nouvelles normes, amendements aux normes et interprétations

Un certain nombre de normes nouvelles ou modifiées sont devenues applicables pour l'exercice en cours et pour les années suivantes. Le Groupe a appliqué toutes les nouvelles normes, les interprétations et les amendements aux normes existantes qui étaient obligatoires pour la première fois au cours de l'exercice commençant le 1 janvier 2022 et aucune des normes et interprétations nouvelles ou modifiées n'a eu d'incidence importante sur la comptabilisation et l'évaluation dans les états financiers consolidés.

Normes et interprétations applicables à l'exercice en cours

Les nouvelles normes et les amendements aux normes suivantes sont d'application obligatoire pour la première fois à partir de l'exercice comptable débutant au 1er janvier 2022 et ont été adoptés par l'Union européenne :

Amendements aux normes IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » ; IAS 16 « Immobilisations corporelles » ; IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » ainsi que les améliorations annuelles (entrée en vigueur pour les périodes annuelles commençant le 1er janvier 2022 ou après)

Le groupe d'amendements comprend des modifications de portée limitée à trois normes ainsi que les améliorations annuelles aux IFRS, qui sont des changements qui clarifient le texte ou corrigent des conséquences mineures, des oublis ou des conflits entre les exigences des normes.

- **Les amendements apportés à l'IFRS 3 « Regroupements d'entreprises »** mettent à jour une référence dans l'IFRS 3 au cadre conceptuel d'information financière sans modifier les exigences comptables pour les regroupements d'entreprises.
- **Les modifications apportées à IAS 16 « Immobilisations corporelles »** interdisent à une entreprise de déduire du coût des immobilisations corporelles les montants reçus de la vente d'articles produits pendant qu'elle prépare l'actif en vue de son utilisation prévue. Au lieu de cela, une entreprise doit comptabiliser ce produit de vente et le coût connexe dans le résultat.
- **Les amendements apportés à IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels »** précisent quels coûts une société inclut lorsqu'elle évalue si un contrat sera onéreux.
- **Des améliorations annuelles 2018-2020** apportent des modifications mineures à IFRS 1 « Première adoption des IFRS », IFRS 9 « Instruments financiers », IAS 41 « Agriculture » et les exemples illustratifs qui accompagnent IFRS 16 « Contrats de location ».

IFRS 16 (Amendement) « Contrats de location » liés au Covid-19 (en vigueur pour les périodes annuelles commençant le 1 avril 2021 ou après)

Les amendements prolongent, d'un an, la modification de mai 2020 qui accorde aux preneurs une exemption de l'évaluation de la question de savoir si une concession de loyer liée à la COVID-19 est une modification de bail. En particulier, la modification permet à un preneur d'appliquer la mesure de simplification concernant les allègements de loyer accordés en lien avec la COVID-19 aux allègements de loyer dont la réduction concerne seulement des paiements dus initialement le 30 juin 2022 ou avant cette date (plutôt qu'uniquement aux paiements dus initialement le 30 juin 2021 ou avant cette date).

Normes et amendements applicables à des exercices postérieurs

Les nouvelles normes et les amendements aux normes suivants ont été publiés et adoptés par l'Union européenne ; ils ne sont pas obligatoires pour la première fois pour l'exercice commençant le 1 janvier 2022. Ces modifications ne devraient pas avoir d'incidence importante sur les états financiers consolidés de Cenergy Holdings au cours des périodes de déclaration en cours ou à venir.

Amendements à la norme IAS 1, « Présentation des états financiers : Classification des passifs comme courants ou non-courants » (à compter du 01 janvier 2023), n'affectent que la présentation des passifs dans l'état de la situation financière — et non le montant ou le moment de la comptabilisation d'actifs, de revenus ou de charges du passif, ou l'information que les entités divulguent sur ces éléments. Ils :

- clarifient que la classification des passifs comme courants ou non courants doit être basée sur les droits qui existent à la fin de la période de reporting et aligner le libellé dans tous les paragraphes concernés pour faire référence au « droit » de différer le règlement d'ici à douze mois au moins et préciser que seuls les droits en vigueur « à la fin de la période de référence » devraient affecter la classification d'un passif;
- précisent que la classification n'est pas affectée par les attentes quant à savoir si une entité exercera son droit de différer le règlement d'un passif; et précisent que le règlement fait référence au transfert à la contrepartie d'espèces, d'instruments de capitaux propres, d'autres actifs ou services.

Modifications à IAS 8 méthodes comptables, changements dans les estimations comptables et erreurs : Définition des estimations comptables (en vigueur le 1 janvier 2023).

L'amendement à IAS 8 clarifie la manière dont les entreprises doivent distinguer les changements de méthodes comptables des changements d'estimations comptables. Les modifications entrent en vigueur pour les périodes de reporting annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2023. Une application anticipée est autorisée (sous réserve de tout processus d'approbation local).

Amendements à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat » : Impôt différé lié à l'actif et au passif découlant d'une opération unique (en vigueur le 1 janvier 2023).

Les modifications clarifient la façon dont les sociétés comptabilisent l'impôt différé pour les obligations relatives au démantèlement et les contrats de location. La principale modification de ces amendements est une exemption relative à l'exemption de comptabilisation initiale de IAS 12.15(b) et IAS 12.24. Ainsi, l'exemption de comptabilisation initiale ne s'applique pas aux opérations dans lesquelles les différences temporaires déductibles et imposables sont des montants égaux lors de la comptabilisation initiale. Les modifications sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023. Une application anticipée est permise.

IFRS 17 « contrats d'assurance » (à compter du 1 janvier 2023).

Cette norme remplace IFRS 4, qui donne lieu à une multitude d'approches comptables différentes en matière de contrats d'assurance. IFRS 17 changera fondamentalement la comptabilisation pour toutes les entités qui émettent des contrats d'assurance et des contrats d'investissement avec un élément de participation discrétionnaire.

Le 17 mars 2020, l'IASB a décidé de reporter la date d'entrée en vigueur aux périodes de déclaration annuelle commençant le 1 janvier 2023 ou après. L'approbation comprend les amendements publiés par l'IASB en juin 2020, qui visent à aider les entreprises à mettre en œuvre la Norme et à leur faciliter l'explication de leur performance financière.

Le règlement de l'UE prévoit une exemption facultative de l'application de l'obligation de cohorte annuelle relative au moment de la comptabilisation du bénéfice dans le contrat, de la marge de service contractuelle, du bénéfice ou de la perte. Les entités qui font usage de cette exemption n'appliquent pas les IFRS telles que publiées par l'IASB et doivent l'indiquer.

Amendements à IFRS 17 « Contrats d'assurance » : Application initiale des normes IFRS 17 et IFRS 9 – informations comparatives (publiées le 9 décembre 2021, en vigueur le 1 janvier 2023).

L'amendement est une option de transition relative aux informations comparatives sur les actifs financiers présentées lors de l'application initiale d'IFRS 17. L'amendement vise à aider les entités à éviter les décalages comptables temporaires entre les actifs financiers et les passifs des contrats d'assurance, et donc à améliorer l'utilité des informations comparatives dans les états financiers.

Les modifications suivantes ont été publiées mais ne sont pas obligatoires pour la première fois pour l'exercice commençant le 1 janvier 2022 et n'ont pas été approuvées par l'Union européenne. Ces modifications ne devraient pas avoir d'incidence importante sur les états financiers consolidés de Cenergy Holdings au cours des périodes de déclaration en cours ou à venir.

Amendements sur l'IAS 1 « Présentation des états financiers » et de l'énoncé de pratiques sur les IFRS 2 « Informations à fournir sur les méthodes comptables » (en vigueur le 1 janvier 2023).

Les modifications visent à améliorer les informations à fournir sur les méthodes comptables et à aider les utilisateurs des états financiers à faire la distinction entre les changements d'estimations comptables et les changements de méthodes comptables. L'amendement IAS 1 exige que les entités présentent toutes leurs méthodes comptables importantes, plutôt que leurs principales méthodes comptables. De plus, l'amendement à IAS 1 précise que les informations non significatives sur les méthodes comptables ne doivent pas être fournies. Pour appuyer ces modifications, l'IASB a également formulé des directives et des exemples visant à expliquer et à illustrer l'application du processus en quatre étapes, décrit dans l'Énoncé de pratique sur les IFRS 2 Making Materiality Judgements, aux informations à fournir sur les méthodes comptables. Les modifications entrent en vigueur pour les périodes de reporting annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2023. Une application anticipée est autorisée (sous réserve de tout processus d'approbation local).

Amendements à la norme IFRS 16 Contrats de location : Passif locatif dans le cadre d'une cession-bail (en vigueur le 1er janvier 2024). Les modifications expliquent comment une entité comptabilise une cession-bail (sale and leaseback) après la date de la transaction, en particulier lorsque tout ou partie des paiements de location sont des paiements de location variables qui ne dépendent pas d'un indice ou d'un taux. Ils indiquent que, lors de l'évaluation ultérieure de l'obligation locative, le vendeur-preneur détermine les « paiements au titre de la location » et les « paiements révisés au titre de la location » d'une manière qui n'entraîne pas le vendeur-preneur à comptabiliser un montant quelconque du gain ou de la perte lié à la droit d'usage conservé. Les gains et pertes relatifs à la résiliation totale ou partielle d'un bail continuent d'être comptabilisés lorsqu'ils surviennent car ils concernent le droit d'usage résilié et non le droit d'usage conservé.

La norme suivante est d'application obligatoire depuis l'exercice comptable débutant au 1er janvier 2016 (cependant elle n'est pas encore adoptée par l'Union européenne). La Commission Européenne a décidé de ne pas lancer la procédure d'approbation de cette norme provisoire mais d'attendre la norme définitive.

IFRS 14 « Comptes de report réglementaires » (date d'entrée en vigueur : 1er janvier 2016).

Il s'agit d'une norme provisoire sur la comptabilisation de certains montants découlant d'activités réglementées par les tarifs. IFRS 14 permet aux nouveaux adoptants qui exercent des activités à tarifs réglementés, lorsqu'ils adoptent les normes IFRS, de continuer à reconnaître les montants comptabilisés en application des exigences de leur précédent référentiel comptable en matière de réglementation des tarifs, et plus précisément en ce qui concerne la reconnaissance, l'évaluation et la dépréciation des comptes de report réglementaires. La norme provisoire fournit également des conseils sur le choix et la modification des méthodes comptables (lors de la première adoption ou ultérieurement) et sur la présentation et la divulgation.

6. Segments opérationnels

A. Base de la division en segments

Cenergy Holdings se divise en deux segments opérationnels principaux :

- Câbles ;
- Tubes d'acier.

À des fins de gestion, Cenergy Holdings est composée de deux segments opérationnels principaux, qui opèrent au sein de secteurs différents. Ces segments, qui offrent différents produits et services, sont gérés séparément, car ils exigent des stratégies marketing et technologiques différentes.

Une telle organisation structurelle est déterminée en fonction de la nature des risques et des rendements liés à chaque segment opérationnel. Elle s'appuie sur la structure de gestion, ainsi que sur le système de reporting interne. Elle représente la base selon laquelle Cenergy Holdings communique ses informations par segments.

L'analyse des segments présentée dans les présents états financiers consolidés est le reflet des activités analysées par secteur d'activité. C'est la façon dont le principal décideur opérationnel de Cenergy Holdings examine régulièrement les résultats opérationnels du groupe afin d'allouer des ressources aux segments et d'évaluer leurs performances.

Ci-après figure une brève description des segments :

- *Câbles* : Hellenic Cables, ses filiales, et Icme Ecab S.A. produisent des câbles électriques, des câbles de télécommunications et des câbles sous-marins, ainsi que des câbles et composés émaillés.
- *Tubes d'acier* : Corinth Pipeworks produit des tubes d'acier destinés au transport de gaz naturel, de pétrole et d'eau hydrogène et technologie CSS (carbon capture and storage), ainsi que des profilés creux en acier destinés à des chantiers de construction.
- *Autres activités* : Le segment comprend les activités de la société de portefeuille.

B. Informations sur les segments opérationnels et rapprochements avec les mesures IFRS

Les renseignements fournis dans les tableaux ci-dessous proviennent directement du système de reporting financier interne utilisé par le Conseil Ajouter (c'est-à-dire le principal décideur opérationnel) en vue de surveiller et d'évaluer séparément les performances des segments opérationnels.

Les tableaux ci-dessous présentent les renseignements relatifs aux résultats des segments opérationnels, ainsi que des éléments d'actif et de passif aux 31 décembre 2022 et 2021 et pour les exercices clôturés à ces dates.

2022		Segments opérationnels			
Montants en milliers d'euros	Note	Câbles	Tubes d'acier	Autres activités	Total
Chiffre d'affaires par segment		1.520.681	679.673	-	2.200.353
Chiffre d'affaires entre segments		(556.292)	(218.053)	-	(774.345)
Chiffre d'affaires externe	7	964.388	461.620	-	1.426.008
Marge brute		116.875	28.438	-	145.314
Résultat opérationnel		87.649	14.643	(1.932)	100.360
Produits financiers		261	123	47	431
Charges financières		(25.082)	(11.753)	(58)	(36.893)
Quote-part dans le résultat des entités mises en équivalence, nette d'impôt		-	4.156	1.903	6.059
Bénéfice / (perte) avant impôt		62.827	7.168	(39)	69.957
Impôt sur le résultat		(13.199)	3.663	-	(9.536)
Bénéfice / (perte) de l'exercice		49.628	10.831	(39)	60.420
Amortissements		(18.061)	(9.136)	(14)	(27.211)
Actifs par segment		1.033.712	633.766	31.267	1.698.745
Actifs non courants excepté impôt différé et instruments financiers		374.845	206.062	23.532	604.439
Entités mises en équivalence		-	17.468	23.490	40.959
Passifs par segment		867.224	489.442	448	1.357.114
Dépenses d'investissement	17/19	71.245	7.762	1	79.009

2021

Montants en milliers d'euros	Note	Segments opérationnels			Total
		Câbles	Tubes d'acier	Autres activités	
Chiffre d'affaires par segment		1.354.164	242.941	-	1.597.104
Chiffre d'affaires entre segments		(529.873)	(13.028)	-	(542.901)
Chiffre d'affaires externe	7	824.291	229.913	-	1.054.203
Marge brute		92.521	16.152	-	108.673
Résultat opérationnel		66.425	(6.881)	(1.901)	57.642
Produits financiers		201	27	36	264
Charges financières		(21.740)	(7.505)	(4)	(29.249)
Quote-part dans le résultat des entités mises en équivalence, nette d'impôt		-	419	1.436	1.855
Bénéfice / (perte) avant impôt		44.886	(13.940)	(433)	30.513
Impôt sur le résultat		(7.670)	(764)	-	(8.434)
Bénéfice / (perte) de l'exercice		37.216	(14.704)	(433)	22.079
Amortissements		(16.849)	(8.850)	(6)	(25.705)
Actifs par segment		778.654	397.801	29.496	1.205.950
Actifs non courants excepté impôt différé et instruments financiers		323.632	204.121	22.023	549.776
Entités mises en équivalence		-	14.429	22.002	36.431
Passifs par segment		661.337	266.445	627	928.409
Dépenses d'investissement	17/19	34.988	9.549	-	44.538

C. Informations géographiques

Les segments de Cenergy Holdings sont gérés à l'échelle mondiale, mais opèrent depuis les sites de production et bureaux de vente principalement situés en Grèce, en Roumanie, en Bulgarie et aux États-Unis.

Les informations sur les segments ci-dessous sont basées sur le chiffre d'affaires par segment généré avec des clients externes, classé par pays de domicile des clients, et sur les actifs par segment regroupés selon leur localisation géographique.

Montants en milliers d'euros
Pour l'exercice clos le 31 décembre

Chiffre d'affaires	2022	2021
Belgique	22.690	12.846
Grèce	435.578	353.658
Allemagne	150.559	149.328
Roumanie	50.558	43.819
Royaume-Uni	139.906	77.803
Autres pays de l'Union européenne	202.781	219.192
Autres pays européens	37.592	43.922
Asie	109.847	124.687
Amériques	262.810	25.475
Afrique	7.998	3.474
Océanie	5.690	-
Total	1.426.008	1.054.203

L'information géographique ci-dessous présente le détail des actifs non courants consolidés par pays de domicile de la Société et autres pays. Dans l'information géographique présentée, les actifs par segment sont regroupés selon leur localisation géographique.

Montants en milliers d'euros
Au 31 décembre
Immobilisations corporelles

	2022	2021
Belgique	-	-
Grèce	492.228	450.631
Autre	33.928	25.827
Total	526.156	476.458

Montants en milliers d'euros
Au 31 décembre
Actifs au titre du droit d'utilisation

	2022	2021
Belgique	15	21
Grèce	2.347	2.078
Autre	1.402	1.370
Total	3.764	3.469

Montants en milliers d'euros
Au 31 décembre
Immobilisations incorporelles

	2022	2021
Belgique	-	-
Grèce	30.367	29.742
Autre	1.590	1.512
Total	31.957	31.254

Montants en milliers d'euros
Au 31 décembre
Biens immobiliers de placements

	2022	2021
Belgique	-	-
Grèce	155	764
Autre	-	-
Total	155	764

Montants en milliers d'euros
Au 31 décembre
Additions aux immobilisations corporelles et incorporelles et aux actifs au titre du droit d'utilisation

	2022	2021
Belgique	-	-
Grèce	68.785	42.510
Autre	11.820	2.937
Total	80.605	45.446

7. Chiffre d'affaires

A. Principales méthodes comptables

Le chiffre d'affaires est évalué sur la base de la contrepartie spécifiée dans le contrat conclu avec le client, à l'exclusion des sommes perçues pour le compte de tiers. Cenergy Holdings comptabilise la vente lorsqu'elle transfère le contrôle d'un produit ou d'un service à un client. Pour la méthode comptable détaillée, voir la note 5.3.

B. Nature des biens et services

Projets de tubes d'acier

Corinth Pipeworks produit et vend des produits personnalisés principalement destinés aux pipelines onshore et offshore pour le transport du pétrole, du gaz et de l'hydrogène, ainsi que du CSC (capture et stockage du carbone) et des tubes de forage. Conformément aux clauses des contrats et en raison du degré élevé de personnalisation, ces produits ne présentent pas de possibilité d'utilisation alternative, étant donné qu'ils sont produits sur la base du cahier des charges du client. En même temps, il existe un droit exécutoire à un paiement au titre de la prestation effectuée jusqu'à la date considérée si le contrat est résilié par le client ou une autre partie pour des raisons autres que la non-exécution de la prestation promise par Cenergy Holdings. Le chiffre d'affaires de ces projets, par conséquent, est comptabilisé progressivement.

Sections structurelles creuses

Ces produits en acier sont principalement utilisés dans le secteur de la construction et comme composantes structurelles des constructions métalliques. En ce qui concerne la vente de ces produits, la vente est comptabilisée au moment où le contrôle des biens vendus est transféré.

Projets liés aux câbles

Dans le segment Câbles, les filiales de Cenergy Holdings produisent et vendent des systèmes de câbles « clé en main », ce qui implique la fourniture et l'installation de systèmes de câbles complets. En outre, les produits personnalisés sont fabriqués pour les connexions au réseau, les parcs éoliens offshore/onshore et d'autres projets d'électricité. Conformément aux clauses des contrats et en raison du degré élevé de personnalisation, ces produits ne présentent pas de possibilité d'utilisation alternative, étant donné qu'ils sont produits sur la base du cahier des charges du client. En même temps, il existe un droit exécutoire à un paiement au titre de la prestation effectuée jusqu'à la date considérée si le contrat est résilié par le client ou une autre partie pour des raisons autres que la non-exécution de la prestation promise par Cenergy Holdings. Le chiffre d'affaires de ces projets, par conséquent, est comptabilisé progressivement. La durée typique d'un contrat pour des projets clé en main dépasse 12 mois. Pour les projets clés en main, le Groupe comptabilise séparément les produits et services s'ils sont distincts - c'est-à-dire si un produit ou service est identifiable séparément des autres éléments des contrats et si un client peut en bénéficier.

Câbles d'alimentations et de télécommunications

Les produits principaux de cette catégorie sont les câbles d'alimentations et les conducteurs aériens destinés aux réseaux de distribution d'électricité des opérateurs du secteur, des services aux collectivités, aux applications industrielles, aux applications d'énergie renouvelable, aux réseaux de transport ferroviaire et au bâtiment. Cette catégorie inclut également les câbles de télécommunications, de transmission de données, les câbles à fibre optique et les câbles de signalisation. En ce qui concerne ces produits, la vente en est comptabilisée au moment où le contrôle des biens vendus est transféré.

C. Ventilation du chiffre d'affaires

Au tableau suivant, le chiffre d'affaires est ventilé par marché géographique primaire, lignes principales de produits et services ainsi que le moment de constatation de la vente.

Le tableau comprend un rapprochement avec les segments définis du Groupe (voir note 6) :

Marchés géographiques primaires

Segment	Tubes d'acier		Câbles		Total	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Grèce	38.620	21.570	396.958	332.088	435.578	353.658
Autres pays de l'Union européenne	128.097	134.361	298.491	290.824	426.587	425.185
Autres pays européens	28.644	16.360	148.854	105.366	177.498	121.725
Etats-Unis	253.255	16.792	9.555	8.683	262.810	25.475
Reste du monde	13.004	40.830	110.531	87.330	123.535	128.160
	461.620	229.913	964.388	824.291	1.426.008	1.054.203

Principales lignes de produits et services

Segment	Tubes d'acier		Câbles		Total	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Projets de tubes d'acier	375.870	142.234	-	-	375.870	142.234
Sections structurelles creuses	57.136	61.477	-	-	57.136	61.477
Projets liés aux câbles	-	-	289.182	273.579	289.182	273.579
Câbles d'alimentations et de télécommunications et télécommunication	-	-	567.519	442.825	567.519	442.825
Autres (fils, matières premières, marchandises, etc.)	28.614	26.202	107.687	107.886	136.301	134.088
	461.620	229.913	964.388	824.291	1.426.008	1.054.203

Moment de la constatation des revenus

Segment	Tubes d'acier		Câbles		Total	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Revenus reconnus à un moment donné	85.750	87.679	675.206	550.712	760.956	638.391
Revenus reconnus progressivement	375.870	142.234	289.182	273.579	665.052	415.813
	461.620	229.913	964.388	824.291	1.426.008	1.054.203

Le chiffre d'affaires a augmenté de 35 % en glissement annuel pour atteindre 1.426 millions d'euros. Toutes les usines de câbles ont fonctionné à une capacité de production proche de la pleine capacité tout au long de l'année, ce qui a permis d'augmenter les revenus du segment de 17 % (+6 % dans les projets de câbles et +28 % dans les produits d'alimentations et de télécommunications), tandis que les tubes d'acier ont plus que doublé leur chiffre d'affaires par rapport à 2021. Dans le segment Tubes d'acier, environ les deux tiers de la variation des ventes sont attribuables à une augmentation du volume des ventes, tandis que le reste est attribuable à l'effet de l'augmentation des prix de l'acier (le prix moyen de l'acier en 2022 était supérieur de 22 % à celui de 2021).

Le chiffre d'affaires qui devrait être comptabilisé à l'avenir pour les obligations de prestation qui ne sont pas remplies (ou que partiellement remplies) à la date de clôture s'élève à 525,6 millions d'euros. Un montant de 463,4 millions d'euros devrait être comptabilisé au cours de l'année 2023, tandis que le montant de 62,2 millions d'euros devrait être comptabilisé au cours des périodes à partir de 2024 sur la base des calendriers inclus dans les contrats ouverts au 31 décembre 2022, dont les durées initiales prévues dépassaient un an et la comptabilisation des ventes avait débuté en 2022 ou lors de périodes antérieures.

D. Soldes des contrats

Le tableau suivant fournit des informations sur les actifs et passifs sur contrats conclus avec les clients :

Montants en milliers d'euros	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Actifs sur contrats	195.481	98.217
Passifs sur contrats	118.669	35.898
<i>Parmi lesquels : passifs sur contrats à long terme</i>	9.889	9.889

Les variations importantes des actifs et passifs sur contrats au cours de la période se présentent comme suit :

Montants en milliers d'euros	Actifs sur contrats		Passifs sur contrats	
	2022	2021	2022	2021
Solde d'ouverture	98.217	64.875	35.898	40.085
Revenus comptabilisés qui étaient inclus dans le solde des passifs sur contrats à l'ouverture de la période	-	-	(24.223)	(19.727)
Augmentations dues à l'encaissement, à l'exclusion des montants comptabilisés en revenus au cours de la période	-	-	106.994	15.542
Transferts des actifs sur contrat comptabilisés au début de la période vers les créances	(69.171)	(57.268)	-	-
Augmentations résultant de changements dans la mesure du progrès	166.774	90.784	-	-
Ecart de change	(454)	-	-	(2)
Perte de valeur	(12)	(175)	-	-
Reprise de perte de valeur	127	-	-	-
Solde de clôture	195.481	98.217	118.669	35.898

Les actifs sur contrats ont augmenté de 97,3 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2021. Cette augmentation est attribuée à la fois au segment Tubes d'acier (38,8 millions d'euros) en raison de la croissance des activités liées aux projets et au segment Câbles (58,5 millions d'euros) en raison du calendrier de facturation des projets spécifiques en cours pour lesquels la production a commencé au cours du deuxième semestre de l'année.

Les passifs sur contrat se rapportent essentiellement à l'avance de contrepartie reçue de la part de clients pour la fabrication de produits sur mesure ou de projets d'énergie dont le chiffre d'affaires est comptabilisé progressivement. Les passifs sur contrat qui devraient être réglés dans un délai de plus d'un an sont classés comme passifs non courants (9.889 milliers d'euros au 31 décembre 2021). Le passif sur contrat a augmenté de 82,5 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2021, principalement en raison des acomptes reçus à la fin de l'exercice pour l'exécution de projets énergétiques de tubes d'acier.

E. Coûts des contrats

La Direction s'attend à ce que les charges, commissions et autres frais associés à l'obtention de contrats pour des projets d'énergie soient recouvrables. Cenergy Holdings a comptabilisé les frais engagés pour l'obtention d'un contrat de 236 milliers d'euros comme frais contractuels au 31 décembre 2022 (31 décembre 2021 : 389 milliers d'euros).

En outre, les coûts pour l'exécution d'un contrat sont capitalisés s'ils sont directement associés au contrat et recouvrables. Ces coûts de contrats peuvent inclure les matériaux utilisés pour les tests nécessaires à la production, les coûts de main-d'œuvre, les frais d'assurance et autres coûts nécessaires pour remplir les obligations de prestation d'un contrat une fois qu'il est obtenu, mais avant de transférer le contrôle des biens ou de rendre des services au client. Les frais engagés pour l'exécution d'un contrat les 31 décembre 2022 et 2021 étaient nuls.

Par conséquent, le 31 décembre 2022, Cenergy Holdings a comptabilisé comme coûts des contrats un montant de 236 milliers d'euros, dont un montant de 222 milliers d'euros est classé comme actifs non courants.

Les coûts des contrats liés à l'obtention ou à l'exécution d'un contrat sont passés en charges du coût des ventes lorsque les produits correspondants sont comptabilisés. En 2022, il n'y a pas eu de perte de valeur liée aux coûts des contrats.

F. Jugements essentiels dans la comptabilisation du chiffre d'affaires

Lors de la comptabilisation du chiffre d'affaires, le Groupe émet des jugements sur le calendrier de réalisation des obligations de prestation, l'identification des obligations de prestation distinctes, ainsi que le prix de transaction et les montants affectés aux obligations de prestation. Les estimations les plus significatives sont décrites ci-dessous :

- Les contrats incluant plusieurs obligations de prestation se retrouvent principalement dans le segment Câbles, concernant des projets clés en main, et les produits personnalisés, dans les deux segments, comme décrit dans la note 7.B et la note 5.3. Dans ces cas, le total du prix de l'opération est alloué à ces obligations de prestation sur la base du prix relatif de chaque élément, des biens ou services promis, livré de façon isolée. Si ces biens et services ne sont pas vendus séparément, une approche « coût plus marge » est adoptée.
- Les revenus provenant de la fabrication de produits sur mesure pour des projets d'énergie sont comptabilisés au fur et à mesure. Dans de tels projets, les contrats signés par les filiales de Cenergy Holdings comprennent deux engagements :
 - produire des produits sur mesure en fonction des spécifications des clients et
 - transporter ces produits sur le site du client.

Dans de tels cas, le transport est considéré comme une obligation de prestation distincte, car les deux critères énoncés dans IFRS 15.27 sont remplis, étant donné que le client bénéficie du service de transport offert et que la promesse de fournir le bien au client est identifiable séparément de la production de ces produits personnalisés.

Le chiffre d'affaires pour les commandes de produits standardisés (sections structurelles creuses, fils et câbles d'alimentations et de télécommunications non personnalisés) est comptabilisé à un moment donné et le transport n'est pas considéré comme une obligation de prestation distincte, puisque le deuxième critère de la norme IFRS 15.27 n'est pas respecté.

- Certains contrats avec des clients impliquent un coût de transaction variable, car ils incluent une remise sur le volume ou une remise commerciale basée sur le total des ventes au client au cours d'une période donnée. Dans un tel cas, le produit est comptabilisé en fonction des ventes prévues au client tout au long de l'exercice, à mesure que ces ventes sont réalisées et que de nouvelles commandes sont reçues et dans la mesure où il est hautement probable qu'il ne sera pas nécessaire de procéder à une reprise significative du montant cumulé du chiffre d'affaires.

8. Produits et charges

A. Autres produits

Pour l'exercice clos le 31 décembre

Montants en milliers d'euros	Note	2022	2021
Subventions gouvernementales		133	477
Revenus locatifs des biens immobiliers de placements		667	529
Produits d'honoraires, commissions et frais refacturés		3.575	4.406
Indemnités et produits des sinistres		24	168
Indemnisation de la compagnie d'assurance pour dommages liés au contrat avec le client		280	-
Gain sur cession d'immobilisations corporelles		341	8
Amortissement des subventions	28	1.174	728
Autres		586	824
Autres produits		6.780	7.141

La ligne « subventions gouvernementales » en 2021 inclut un montant de 459 milliers d'euros lié aux allègements prévus par la législation locale à la suite des mesures prises en raison de la pandémie du coronavirus.

B. Autres charges

Pour l'exercice clos le 31 décembre

Montants en milliers d'euros	Note	2022	2021
Pertes suite à la radiation d'immobilisations corporelles	17	(53)	(14)
Perte due à la mise au rebut de biens, installations et équipements		(1)	-
Dépenses rechargées		(2.830)	(4.044)
Indemnités et réclamations		-	(32)
Indemnisation des dommages au client		(515)	-
Autres sanctions		(180)	(319)
Provision relative aux droits antidumping	29	-	(12.842)
Coûts marginaux du coronavirus		(412)	(669)
Perte liée à la cession d'une entreprise associée	21	(156)	-
Dépréciation de biens, d'installations et d'équipements	17	(1.222)	-
Autres		(1.375)	(613)
Autres charges		(6.745)	(18.534)

En 2013, Corinth Pipeworks a fabriqué et fourni des tubes d'acier pour un pipeline en France. En 2015, le client français a déposé une réclamation de qualité contre Corinth Pipeworks, ses assureurs et les sous-traitants chargés du soudage du pipeline. Le tribunal de commerce de Paris a rendu sa décision le 7 juillet 2022 et a décidé que Corinth Pipeworks devait être tenue pour responsable des défauts latents affectant les tubes d'acier qu'il a livrés à son client français, mais que ce dernier était également responsable de sa propre perte. Par conséquent, étant donné que les ventes en 2013 étaient entièrement assurées, Corinth Pipeworks a enregistré une dette de 515 milliers d'euros en 2022 (incluse comme élément distinct dans la ligne « indemnisation des dommages au client ») correspondant à son exposition maximale pour cette réclamation spécifique, alors qu'un revenu de 280 milliers d'euros (inclus dans la ligne « autres revenus ») a été enregistré lorsqu'une indemnité équivalente a été reçue d'une compagnie d'assurance pour ce dossier.

En 2022, le Département du Commerce des États-Unis (DoC) a publié ses résultats définitifs dans le cadre des procédures administratives menées par le DoC pour la période du 19 avril 2019 au 30 avril 2020 (« la période examinée ») dans le cadre d'une mesure antidumping (« AD ») sur les tubes soudés de grand diamètre (LDWP) en provenance de Grèce. En conséquence, le DoC a déterminé pour la période examinée un taux de droit antidumping de 41,04 % sur la base du total des faits défavorables disponibles (AFA) pour le défendeur Corinth Pipeworks S.A., segment Tubes d'acier de Cenergy Holdings. Corinth Pipeworks a interjeté appel devant la Cour américaine du

commerce international contre la décision du DoC tout en continuant de travailler activement avec le DoC afin d'annuler la décision définitive. La charge unique liée à l'affaire susmentionnée s'élève à 12,8 millions d'euros (14 millions de dollars américains plus intérêts) et est incluse comme élément distinct dans la ligne « autres charges » pour l'année 2021, en ce qui concerne les ventes réalisées au cours des années précédentes.

C. Charges par nature

Montants en milliers d'euros	Note	Pour l'exercice clos le 31 décembre	
		2022	2021
Coût des stocks comptabilisé en charges		(967.647)	(721.661)
Avantages du personnel	12	(90.334)	(73.647)
Énergie		(26.222)	(16.477)
Amortissements	17, 18, 19	(28.385)	(26.433)
Amortissement des coûts des contrats		(153)	(156)
Taxes - accises		(2.011)	(1.603)
Primes d'assurance		(18.046)	(9.349)
Frais de location		(3.995)	(2.464)
Frais de transport		(49.427)	(27.618)
Frais de publicité		(1.241)	(596)
Honoraires et avantages payés à des tiers		(104.903)	(64.723)
Perte sur dérivés		2.084	(18.433)
Dépenses d'entretien		(12.452)	(9.089)
Frais de voyage		(6.178)	(3.890)
Commissions		(4.187)	(4.397)
Gains/(pertes) de change		(8.096)	(796)
Autres charges		(4.194)	(3.782)
Total coût des ventes, frais de vente, de distribution et d'administration		(1.325.386)	(985.115)

L'augmentation des « honoraires et avantages payés à des tiers » est attribuée principalement à l'augmentation des services de sous-traitants liés aux projets en 2022. L'augmentation est attribuée aux deux segments, vu qu'en 2022, le segment Tubes d'acier a utilisé des sous-traitants pour les services de revêtement dans le cadre de projets assignés, tandis que les services d'installation dans le cadre de contrats clés en main exécutés par des filiales dans le segment Câbles ont été significativement plus élevés qu'en 2021. Plus précisément, en 2022, l'installation de l'interconnexion sous-marine de Naxos-Santorini, des interconnexions moyenne tension dans plusieurs sites en Grèce et plusieurs projets onshore ont été entrepris par des sous-traitants dans le segment Câbles. En 2021, les services d'installation fournis dans le cadre de projets de câbles assignés à des sous-traitants ont été plus limités dans le secteur des câbles onshore, alors qu'une seule installation offshore importante a eu lieu, c'est-à-dire la phase finale d'installation pour l'interconnexion Crète - Péloponnèse.

La fluctuation des frais de transport est liée à la répartition géographique des ventes et au volume des livraisons dans le segment Tubes d'acier qui ont eu lieu en 2022 par rapport à 2021. Comme mentionné à la note 7. F, lorsque certains critères sont remplis, le transport est considéré comme une obligation de performance distincte et les frais correspondants sont comptabilisés lorsque ces obligations de performance sont remplies.

Cenergy Holdings investit massivement dans la recherche et le développement afin de proposer en permanence des produits et des services à valeur ajoutée sur le marché et de perfectionner les processus de production, et afin de promouvoir également le recyclage des matériaux et l'utilisation appropriée des ressources naturelles. Le montant total des dépenses de recherche et développement comptabilisé en charges pour 2022 s'élève à 5,5 millions d'euros (2021 : 4,0 millions d'euros).

9. Résultat financier net

Pour l'exercice clos le 31 décembre

Montants en milliers d'euros	2022	2021
Produits financiers		
Produits d'intérêts	21	21
Dividendes	47	36
Gains sur les écarts de change	363	207
	431	264
Charges financières		
Charges d'intérêts et coûts liés	(38.332)	(28.106)
Gain sur les swaps de taux d'intérêt	3.368	-
Pertes sur les écarts de change	(1.928)	(1.143)
	(36.893)	(29.249)
Résultat financier net	(36.462)	(28.985)

Les charges d'intérêt et les coûts liés ont augmenté de 36 % par rapport à 2021 en raison de l'augmentation des besoins en fonds de roulement, qui a entraîné des niveaux d'endettement moyens plus élevés que l'an dernier, et des taux d'intérêt plus élevés dus à l'augmentation des taux d'EURIBOR, en particulier au cours du deuxième semestre de l'année.

Compte tenu des pressions sur les taux d'intérêt qui s'accroissent à mesure que les politiques monétaires se resserrent, les deux segments ont pris des mesures sur les marchés des instruments dérivés pour couvrir leurs charges financières. Les résultats et l'évaluation de ces swaps de taux d'intérêt sont comptabilisés dans la ligne « Charges financières ».

10. Bénéfice par action

Étant donné qu'il n'existe ni options d'achat d'actions ni obligations convertibles, le résultat de base et le résultat dilué par action sont identiques et ont été calculés sur la base du résultat attribuable aux actionnaires ordinaires et du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation.

A. Bénéfice attribuable aux propriétaires de la Société

Pour l'exercice clos le 31 décembre

Montants en milliers d'euros	2022	2021
Bénéfice attribuable aux propriétaires de la Société	60.417	22.077

B. Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation

Le nombre d'actions ordinaires en circulation pour 2022 et 2021 était de 190.162.681 actions. Aucune action n'a été émise en 2022.

C. Résultat par action

Le résultat de base et le résultat dilué par action s'élèvent à :

En euros par action	Pour l'exercice clos le 31 décembre	
	2022	2021
Résultat de base et dilué	0,31771	0,11610

11. Avantages du personnel

Montants en milliers d'euros	Note	Au 31 décembre	
		2022	2021
Passif net au titre des prestations définies		2.891	2.922
Dettes au titre des cotisations de sécurité sociale	27	3.491	2.366
Total des avantages du personnel		6.382	5.288
<i>Non courant</i>		2.891	2.922
<i>Courant</i>		3.491	2.366

Pour de plus amples informations sur les charges liées aux avantages du personnel, veuillez-vous référer à la note 12.

A. Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Les régimes postérieurs à l'emploi sont les suivants :

Régime à cotisations définies

Tous les salariés des filiales de la Société sont couverts pour leur retraite principale par les organismes d'assurance sociale respectifs, dans le respect de la législation locale. Dès que les cotisations ont été versées, les filiales de la Société n'assument plus aucune autre obligation de paiement. Les cotisations habituelles constituent des coûts périodiques nets pour l'exercice durant lequel elles sont dues et, en tant que telles, relèvent des dépenses inhérentes aux avantages du personnel.

Régime à prestations définies

Les employés des filiales de la Société en Grèce et en Bulgarie ont droit à une somme forfaitaire lorsqu'ils prennent leur retraite. Cette somme forfaitaire est déterminée en tenant compte des années de service et du salaire à la date de départ en retraite. Cette obligation répond à la définition des régimes à prestations définies et les prestations accumulées sont imputées au compte de résultat de chaque période avec une augmentation correspondante de l'obligation de retraite. Les avantages versés aux retraités au cours de chaque période sont comptabilisés en contrepartie de ce passif. Ces régimes ne sont pas financés.

B. Variation du passif net des prestations définies

Le tableau suivant montre le rapprochement entre le solde d'ouverture et le solde de clôture du passif net des prestations définies et de ses composantes.

Montants en milliers d'euros	Pour l'exercice clos le 31 décembre	
	2022	2021
Solde au 1 janvier	2.922	2.558
Montants inclus dans le bénéfice ou la perte		
Coût des services rendus au cours de la période	435	341
Coût des services passés	59	52
Liquidation/réduction/perte sur résiliation	443	1.730
Charges d'intérêts	6	7
	942	2,130
Inclus dans les autres éléments du résultat global		
Perte/(gain) liés à la réévaluation		
Perte/(gain) actuarielle liée aux :		
- hypothèses démographiques	-	18
- hypothèses financières	(550)	238
- ajustements liés à l'expérience	126	23
	(423)	279
Autres mouvements		
Contributions payées	(550)	(2.045)
Solde au 31 décembre	2.891	2.922

Au cours de l'exercice 2022, les filiales de Cenergy Holdings ont fourni 550 milliers d'euros de versements de contributions aux employés qui ont quitté le Groupe au cours de l'exercice. Un coût supplémentaire résultant de ces paiements (perte sur liquidation/réduction/résiliation de 443 milliers d'euros) a été comptabilisé. Plus précisément, dans les cas de licenciement, de départ volontaire avec indemnités et de départ en retraite, les frais supplémentaires représentent la différence entre les contributions versées et le montant comptabilisé dans le passif au titre des régimes de retraite à prestations définies des employés concernés.

L'augmentation des prestations versées et la perte de règlement/réduction/cessation d'emploi au cours de l'exercice précédent sont attribuées aux initiatives d'optimisation des coûts dans le segment Tubes d'acier conclues au cours du premier trimestre de l'exercice précédent.

C. Obligation au titre des prestations définies

a) Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses actuarielles en moyenne pondérée à la date de clôture étaient les suivantes (en moyenne pondérée) :

	2022	2021
Taux d'actualisation	3,66 %	0,21 %
Inflation	2,80 %	2,10 %
Croissance salariale	3,05 %	2,95 %
Durée du régime (exprimée en années)	5,41	6,26

Les hypothèses concernant la mortalité future ont été basées sur les statistiques publiées et les tableaux de mortalité.

b) Analyse de l'échéance attendue

La ventilation de l'estimation des flux de trésorerie des prestations non actualisées pour les années à venir pour le passif des prestations définies du Groupe est la suivante :

Montants en milliers d'euros	2022	2021
Jusqu'à 1 an	509	360
Entre 1 et 2 ans	174	155
Entre 2 et 5 ans	752	626
Plus de 5 ans	2.130	1.823
Total	3.566	2.964

c) Analyse de sensibilité

L'analyse de sensibilité pour chaque hypothèse actuarielle importante qui pouvait être raisonnablement émise à la fin de la période considérée et qui montre comment l'obligation au titre des prestations définies aurait pu être affectée par les variations suivantes :

Montants en milliers d'euros	Augmentation	Diminution
Taux d'actualisation (mouvement de 0,5 %)	(77)	77
Croissance salariale (mouvement de 0,5 %)	75	(80)

Si des taux de retrait nuls étaient utilisés pour déterminer le passif à prestations déterminées au 31 décembre 2022, le passif aurait été augmenté de 92 mille euros.

L'analyse de sensibilité ci-dessus est basée sur la variation d'une hypothèse alors que toutes les autres hypothèses demeurent constantes. Dans la pratique, il est peu probable que cela se produise et les variations de certaines des hypothèses peuvent être corrélées. Lors du calcul de la sensibilité de l'obligation de prestations définies aux hypothèses actuarielles significatives, la même méthode (valeur actualisée de l'obligation de prestations définies calculée selon la méthode des unités de crédit projetées à la fin de la période de reporting) a été appliquée que pour le calcul du passif au titre des avantages du personnel comptabilisé dans l'état de la situation financière. Les méthodes et la formule des hypothèses utilisées pour l'analyse définie n'ont pas changé par rapport à l'année précédente.

12. Charges liées aux avantages du personnel

Pour l'exercice clos le 31 décembre

Montants en milliers d'euros	2022	2021
Rémunérations et charges du personnel	71.326	58.095
Dépenses de sécurité sociale	12.578	9.967
Régime à prestations définies	942	2.130
Autre	7.527	5.538
Total	92.373	75.730

Les avantages sociaux des employés ont été répartis comme suit :

Pour l'exercice clos le 31 décembre

Montants en milliers d'euros	2022	2021
Coût des ventes	70.803	55.017
Frais de distribution	9.584	9.011
Charges administratives	9.947	9.619
Capitalisés sous « en cours de construction »	2.039	2.083
Total	92.373	75.730

Le nombre d'employés du Groupe, ainsi que leur profil et genre, est présenté dans les tableaux suivants :

	2022	2021
Nombre d'employés	2.691	2.285

	18 - 30	30-50	51+	Total
Homme	334	1.436	588	2.358
Femme	61	202	70	333
Total	395	1.638	658	2.691

	Employés	Ouvriers	Management	Total
Nombre d'employés	548	1.973	170	2.691

13. Impôt sur le résultat

A. Montants comptabilisés en résultat

Pour l'exercice clos le 31 décembre

Montants en milliers d'euros	2022	2021
Charge d'impôt exigible	(12.820)	(2.998)
Création et reprise d'écarts temporaires	(1.548)	(3.879)
Changement du taux d'imposition ou nouvelle taxe	-	2.790
Comptabilisation de pertes fiscales, de crédits d'impôt ou de différences temporaires précédemment non comptabilisées	4.832	158
Décomptabilisation des pertes fiscales comptabilisées précédemment	-	(4.505)
Charge d'impôt différé	3.284	(5.436)
Impôt sur le résultat	(9.536)	(8.434)

B. Rapprochement du taux d'impôt effectif

Pour l'exercice clos le 31 décembre

Montants en milliers d'euros	2022	2021
Bénéfice avant impôt	69.957	30.513
Impôt calculé au taux d'imposition de la maison mère (2022 et 2021 : 25,0 %)	(17.489)	(7.628)
Incidence des différents taux d'imposition des juridictions dans lesquelles le Groupe opère	2.830	992
Impôt calculé au taux d'imposition moyen pondéré (2022 : 21,0% et 2021 : 21,7 %)	(14.659)	(6.636)
Ajusté pour :		
Dépenses non admises au niveau fiscal	(1.329)	(1.390)
Résultat exonéré	1.496	941
Comptabilisation de pertes fiscales, de crédits d'impôt ou de différences temporaires précédemment non comptabilisées	4.923	158
Perte pour laquelle aucune taxe différée n'est comptabilisée	(424)	(501)
Comptabilisation des réserves exonérées d'impôt	-	660
Incidations fiscales supplémentaires en R&D.	1.476	640
Changement du taux d'imposition ou nouvelle taxe	-	2.790
Décomptabilisation des pertes fiscales comptabilisées précédemment	-	(4.505)
Impôt d'exercice antérieur	(1.020)	(590)
Charge d'impôt comptabilisé dans le compte de résultat	(9.536)	(8.434)
Taux d'imposition effectif	(13,6 %)	(27,6 %)

Le taux d'imposition des sociétés en Belgique est de 25 % selon la législation fiscale en vigueur.

Le bénéfice imposable de chaque filiale est imposé au taux d'imposition applicable dans le pays où la filiale est domiciliée.

Selon la loi grecque 4799/2021, promulguée en mai 2021, le taux d'imposition des personnes morales en Grèce, où la plupart des filiales de Cenergy Holdings sont situées, est fixé à 22% pour l'année fiscale 2021 et les années suivantes. Le taux d'imposition des personnes morales en Roumanie est fixé à 16% et aux Etats-Unis, le taux fédéral d'imposition des personnes morales est fixé à 21%.

Le taux d'imposition effectif du Groupe a été influencé par la comptabilisation de l'actif d'impôt différé non comptabilisé précédemment sur les pertes d'impôt reportées des années précédentes, vu que l'évaluation actuelle concernant la recouvrabilité des pertes fiscales disponibles pour compenser le résultat imposable futur du segment Tubes d'acier a conduit à la comptabilisation d'un actif d'impôt différé de 4,6 millions d'euros.

Sur la base de la législation fiscale grecque en vigueur, les dépenses de recherche et développement (R&D), y compris les charges d'amortissement fiscal des équipements et instruments utilisés dans les activités de R&D, peuvent être déduites du résultat brut d'une société dont les taux de déduction sont plus élevés. Plus précisément, les dépenses de R&D en Grèce peuvent être déduites du résultat brut lorsqu'elles sont encourues à un taux de 200 % à partir du 1 septembre 2020. Les filiales de Cenergy Holdings en Grèce utilisent les dispositions fiscales ci-dessus et l'estimation de l'avantage fiscal correspondant est présentée dans la ligne « incidations fiscales supplémentaires en R&D » du tableau ci-dessus.

C. Variation des soldes d'impôts différés

Les variations des actifs et des passifs d'impôt différé au cours de l'exercice sont les suivantes :

Montants en milliers d'euros	2022						Variation du taux d'imposition		Solde au 31 décembre	
	Solde net au 1er janvier	Reconnu en résultat	Reconnu en autres éléments du résultat global	Ecart de change	Impact reconnu en résultat	Impact reconnu en autres éléments du résultat global	Solde net au 31 décembre	Actifs d'impôt différé	Passifs d'impôt différé	
Immobilisations corporelles	(34.227)	(3.422)	-	-	-	-	(37.648)	4	(37.652)	
Actifs au titre du droit d'utilisation	4	(10)	-	-	-	-	(5)	9	(15)	
Immobilisations incorporelles	(1.922)	(126)	-	-	-	-	(2.048)	103	(2.150)	
Investissement en immobilier	71	-	-	-	-	-	71	71	-	
Stocks	79	21	-	-	-	-	100	100	-	
Contrats avec des clients	(13.064)	(5.485)	-	-	-	-	(18.549)	-	(18.549)	
Instruments dérivés	462	(1.060)	(684)	-	-	-	(1.282)	29	(1.310)	
Emprunts et dettes financières	(1.311)	541	-	-	-	-	(770)	172	(941)	
Avantages du personnel	668	87	(94)	-	-	-	660	660	-	
Provisions	3.056	(644)	-	183	-	-	2.594	2.594	-	
Autres éléments	(637)	555	-	(18)	-	-	(100)	592	(692)	
Pertes fiscales reportées	405	11.163	-	3	-	-	11.570	11.570	-	
Capitalisation restreinte	11.266	1.664	-	-	-	-	12.930	12.930	-	
Actifs/(passifs) d'impôt avant compensation	(35.148)	3.284	(778)	168	-	-	(32.475)	28.834	(61.309)	
Compensation de taxes								(25.991)	25.991	
Actifs / (passifs) d'impôt net	(35.148)	3.284	(778)	168	-	-	(32.475)	2.843	(35.318)	

Les variations des actifs et des passifs d'impôt différé au cours de l'exercice précédent étaient les suivantes :

Montants en milliers d'euros	2021						Variation du taux d'imposition		Solde au 31 décembre	
	Solde net au 1er janvier	Reconnu en résultat	Reconnu en autres éléments du résultat global	Ecart de change	Impact reconnu en résultat	Impact reconnu en autres éléments du résultat global	Solde net au 31 décembre	Actifs d'impôt différé	Passifs d'impôt différé	
Immobilisations corporelles	(33.391)	(3.792)	-	2	2.954	-	(34.227)	4	(34.230)	
Actifs au titre du droit d'utilisation	4	1	-	-	(1)	-	4	9	(5)	
Immobilisations incorporelles	(1.934)	(162)	-	-	174	-	(1.922)	229	(2.150)	
Propriété d'investissement	71	-	-	-	-	-	71	71	-	
Stocks	73	12	-	-	(6)	-	79	79	-	
Contrats avec des clients	(11.423)	(2.523)	-	-	881	-	(13.064)	-	(13.064)	
Instruments dérivés	466	48	12	-	5	(70)	462	462	-	
Emprunts et dettes financières	(1.968)	505	-	-	152	-	(1.311)	-	(1.311)	
Avantages du personnel	610	64	(148)	-	(49)	191	668	668	-	
Provisions	313	2.777	-	(4)	(30)	-	3.056	3.056	-	
Autres éléments	(375)	(262)	-	(12)	13	-	(637)	298	(935)	
Pertes fiscales reportées	5.265	(4.599)	-	2	(263)	-	405	405	-	
Capitalisation restreinte	12.603	(295)	-	(2)	(1.040)	-	11.266	11.266	-	
Actifs/(passifs) d'impôt avant compensation	(29.684)	(8.225)	(135)	(14)	2.790	121	(35.148)	16.547	(51.695)	
Compensation de taxes								(13.314)	13.314	
Actifs / (passifs) d'impôt net	(29.684)	(8.225)	(135)	(14)	2.790	121	(35.148)	3.233	(38.382)	

Au 31 décembre 2022, le cumul des pertes fiscales reportables disponibles pour utilisation future s'élevait à 61,3 millions d'euros. Les sociétés de Cenergy Holdings ont comptabilisé un actif d'impôt différé de 52,6 millions d'euros sur les pertes fiscales parce que la direction estimait probable que de futurs bénéfices imposables seraient

disponibles pour lesquels de telles pertes fiscales pourraient être utilisées au cours des cinq prochaines années. L'actif d'impôt différé sur les pertes fiscales de 7,9 millions d'euros concerne le segment Tubes d'acier, tandis que le montant correspondant pour le segment Câbles est de 3,7 millions d'euros.

Selon les estimations de la direction concernant les bénéfices imposables futurs et la période d'utilisation des pertes fiscales conformément à la législation fiscale applicable, des actifs d'impôt différé n'ont pas été comptabilisés comme pertes fiscales reportées pour un montant de 8,7 millions d'euros expirant au cours de la période allant de 2023 à 2027. Ces pertes fiscales pour lesquelles des actifs d'impôt différé n'ont pas été comptabilisés concernent principalement la société mère.

En vertu des dispositions des articles 49 et 72 de la loi grecque 4172/2013 relative à la sous-capitalisation, les intérêts débiteurs nets sont déductibles du bénéfice imposable de l'exercice s'ils sont inférieurs ou égaux à 30 % de l'EBITDA et si tout excédent peut être affectés aux bénéfices imposables futurs sans limitation de temps. Des règles similaires relatives à la sous-capitalisation s'appliquent à la déductibilité fiscale des intérêts en Roumanie. Plus précisément, le coût d'intérêt net supérieur à la limite déductible de 200 milliers d'euros n'est déductible qu'à hauteur de 10 % de l'EBITDA. Les frais d'intérêts nets excédentaires ne sont pas déductibles au cours de la période d'imposition en question et peuvent être reportés à un nombre illimité d'années d'imposition. En 2022, l'actif d'impôt différé comptabilisé selon les règles de sous-capitalisation a augmenté de 1,7 millions d'euros.

14. Stocks

Montants en milliers d'euros	Au 31 décembre	
	2022	2021
Produits finis et marchandises	94.727	78.227
Produits semi-finis	73.835	53.366
Matières premières et auxiliaires	317.832	137.875
Consommables	4.239	2.823
Matériaux d'emballage	5.732	2.622
Pièces de rechange	11.179	9.112
Total	507.545	284.025

Au 31 décembre 2022, les stocks ont augmenté de 223,5 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2021. Cette augmentation résulte principalement de l'augmentation des besoins en matières premières pour l'exécution des projets de tubes d'acier, ainsi que de l'augmentation des volumes de stocks du segment Câbles attribuée à l'augmentation de l'activité et aux prix plus élevés des matières premières constatés tout au long de 2022 par rapport à 2021 (à titre indicatif, le prix moyen du cuivre sur le LME a augmenté de +5,7% en 2022, passant de 7.881 euros par tonne à 8.334 euros par tonne, et le prix moyen correspondant de l'aluminium a augmenté de 21,8% en 2022, passant de 2.101 euros par tonne à 2.559 euros par tonne).

En 2022, le montant des stocks comptabilisés en charges au cours de la période et inclus dans le « coût des ventes » s'élevait à 967,7 millions d'euros (2021 : 721,7 millions d'euros).

Une dépréciation des stocks à leur valeur de réalisation nette de 438 milliers d'euros a été comptabilisée en 2022 (2021 : 333 milliers d'euros).

Il n'y a pas de stocks donnés en garantie pour les emprunts reçus par les sociétés de Cenergy Holdings.

15. Créances clients et autres débiteurs

		Le 31 décembre	
Montants en milliers d'euros	Note	2022	2021
Actifs courants			
Créances clients		142.098	96.262
Moins : Pertes de valeur	30.C.1	(27.128)	(25.534)
		114.970	70.728
Autres acomptes versés		3.178	624
Chèques et effets à recevoir		194	390
Créances envers des entreprises liées	35	24.290	31.445
TVA et autres créances fiscales		11.610	14.476
Autres créances		18.910	4.716
Autres débiteurs		20.034	10.158
Moins : Pertes de valeur	30.C.1	(417)	(497)
		77.798	61.312
Total		192.769	132.040
Actifs non courants			
Créances non courantes de parties liées		395	208
Autres créances non courantes		832	968
Total		1.227	1.177

A. Cession de créances clients

La valeur comptable des créances inclut des montants relevant d'accords d'affacturage. Les filiales de Cenergy Holdings concluent des accords d'affacturage avec recours pour vendre des créances clients contre un versement en espèces. Ces créances clients ne sont pas décomptabilisées de l'état consolidé de la situation financière, car la quasi-totalité des risques - principalement le risque de crédit - et des avantages sont conservés au sein du Groupe. Le montant reçu lors du transfert par le factor est comptabilisé en tant que prêt bancaire garanti.

Les informations suivantes indiquent la valeur comptable des créances clients à la fin de l'exercice qui ont été transférées, mais n'ont pas été décomptabilisées, ainsi que les passifs correspondants.

		Au 31 décembre	
Montants en milliers d'euros		2022	2021
Valeur comptable des créances clients cédées		16.265	8.812
Valeur comptable des passifs correspondants		14.638	7.931

La juste valeur des créances clients cédées se rapproche de la valeur comptable.

Aux 31 décembre 2022 et 2021, Cenergy Holdings n'avait pas utilisé le montant total de la ligne de crédit fournie par les sociétés d'affacturage.

B. Risques de crédit et de marché et pertes de valeur sur créances clients

En 2010, la filiale Corinth Pipeworks SA a lancé en Grèce et à Dubaï des actions en justice contre un ancien client au Moyen-Orient concernant le recouvrement d'une créance en souffrance de 24,8 millions de dollars américains (23,3 millions d'euros le 31 décembre 2022), majorée des intérêts légaux.

À la suite d'une série de procédures judiciaires, la Cour de cassation de Dubaï a rendu son jugement définitif en 2017 et a décidé de rejeter toute demande reconventionnelle de l'ancien client et de confirmer le montant dû à Corinth Pipeworks.

Afin de recouvrer ce solde dû depuis longtemps, Corinth Pipeworks a engagé des procédures d'exécution à l'encontre des actifs de l'ancien client situés dans l'un des pays où l'arrêt de la Cour de cassation rendu contre l'ancien client est exécutoire (c'est-à-dire les Émirats Arabes Unis et divers autres pays du Moyen-Orient). Il n'y a pas eu d'autres développements importants en 2022.

Corinth Pipeworks avait comptabilisé dans le passé une perte de valeur de 24,8 millions de dollars américains. Toutefois, la filiale poursuivra toute action requise afin de recouvrer l'intégralité de cette créance.

Des informations sur l'exposition de Cenergy Holdings aux risques de crédit et de marché, ainsi que sur les pertes de valeur liées aux créances clients et autres débiteurs sont incluses à la note 29.C.1.

16. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Au 31 décembre

Montants en milliers d'euros	2022	2021
Trésorerie et équivalents de trésorerie	32	6
Dépôts bancaires à court terme	167.127	129.600
Total	167.160	129.606

Les dépôts bancaires à court terme ont une durée inférieure à 90 jours et sont disponibles.

17. Immobilisations corporelles

A. Rapprochement des valeurs comptables

Montants en milliers d'euros	Terrains et immeubles	Machines	Installations et autres équipements	En cours de construction	Total
Coût					
Solde au 1er janvier 2021	177.222	539.713	25.564	51.553	794.052
Effet de la variation des taux de change	(321)	(757)	(47)	(22)	(1.147)
Acquisitions	596	7.475	2.298	30.762	41.130
Cessions	(625)	(352)	(187)	(18)	(1.183)
Perte de valeur	-	(340)	(31)	-	(371)
Autres reclassifications	15.463	35.296	587	(51.444)	(99)
Solde au 31 décembre 2021	192.335	581.034	28.184	30.831	832.383
Solde au 1er janvier 2022	192.335	581.034	28.184	30.831	832.383
Effet de la variation des taux de change	1	4	6	(96)	(84)
Acquisitions	17.146	6.322	1.478	50.985	75.932
Cessions	-	(9)	(23)	-	(32)
Perte de valeur	(5)	(1.484)	(188)	-	(1.677)
Autres reclassifications	2.404	12.556	520	(17.215)	(1.735)
Solde au 31 décembre 2022	211.881	598.424	29.977	64.506	904.788

Montants en milliers d'euros	Terrains et immeubles	Machines	Installations et autres équipements	En cours de construction	Total
Amortissements cumulés et pertes de valeur					
Solde au 1 janvier 2021	(68.821)	(249.778)	(17.516)	-	(336.115)
Effet de la variation des taux de change	224	487	37	-	748
Amortissement	(3.238)	(16.077)	(1.808)	-	(21.122)
Cessions	622	298	185	-	1.105
Perte de valeur	-	340	16	-	356
Autres reclassifications	-	(872)	(25)	-	(898)
Solde au 31 décembre 2021	(71.213)	(265.602)	(19.111)	-	(355.925)
Solde au 1 janvier 2022	(71.213)	(265.602)	(19.111)	-	(355.925)
Effet de la variation des taux de change	(1)	(22)	(4)	-	(27)
Amortissement	(3.489)	(17.528)	(2.024)	-	(23.041)
Cessions	-	9	17	-	26
Perte de valeur	5	1.431	187	-	1.623
Autres reclassifications	8	(70)	(5)	-	(66)
Dépréciation	-	(1.222)	-	-	(1.222)
Solde au 31 décembre 2022	(74.690)	(283.003)	(20.940)	-	(378.632)
Valeurs comptables					
Le 1 janvier 2021	108.401	289.935	8.048	51.553	457.937
Le 31 décembre 2021	121.122	315.432	9.073	30.831	476.458
Le 31 décembre 2022	137.192	315.421	9.038	64.506	526.156

Le montant net des autres reclassifications concerne les actifs incorporels en construction reclassés au cours de l'exercice en actifs incorporels et des reclassifications des actifs au titre du droit d'utilisation.

B. Nantissement

Des immobilisations corporelles d'une valeur comptable de 49 millions d'euros sont données en garanties d'emprunts reçus par les filiales de Cenergy Holdings (voir la note 26).

C. Immobilisations en cours de construction

Les éléments les plus importants dans les immobilisations corporelles en cours de construction au 31 décembre 2022 concernent principalement les investissements en cours dans l'usine de Corinthe du segment Câbles, une dépense d'investissement de 6,0 millions d'euros pour soutenir la construction d'une usine de câbles sous-marins aux États-Unis et certains investissements dans l'amélioration de la productivité et de la capacité dans l'usine de Thisvi du segment Tubes d'acier. La plupart de ces projets de dépenses en capital, à l'exclusion de la construction d'une usine de câbles sous-marins aux États-Unis, devraient être achevés en 2023.

Le montant de 17,2 millions d'euros reclassé des actifs en construction en 2022 concerne des améliorations sélectives dans l'usine de tubes d'acier de Thisvi, en Grèce (6,6 millions d'euros) et des investissements de 10,6 millions d'euros qui ont été réalisés dans des unités de production de câbles. Les coûts d'emprunt de 344 milliers d'euros liés à l'acquisition de nouvelles machines ont été capitalisés, calculés à l'aide d'un taux de capitalisation de 4,08 %.

D. Dépréciation

En 2022, la dépréciation de 1.222 milliers d'euros a représenté la réduction de la valeur recouvrable de certaines machines dans le segment Câbles en raison de l'obsolescence technologique et de l'arrêt de certaines activités du segment. Cette dépréciation a été comptabilisée dans le compte de résultat en « autres charges ». La valeur recouvrable de ces machines a été fixée à la valeur de rebut.

18. Contrats de location

A. Montants comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière

L'état consolidé de la situation financière fait apparaître les montants suivants en ce qui concerne les contrats de location :

Montants en milliers d'euros	Note	Au 31 décembre	
		2022	2021
Actifs au titre du droit d'utilisation			
Bâtiments		358	408
Machines		578	598
Moyens de transport		2.731	2.347
Autres équipements		97	116
Total		3.764	3.469
Obligations locatives			
Obligations locatives courantes	26	1.224	1.216
Obligations locatives non courantes	26	2.233	2.080
Total		3.457	3.296

B. Rapprochement de la valeur comptable des actifs au titre du droit d'utilisation

Montants en milliers d'euros	2022	2021
Solde au 1 janvier	3.469	5.598
Effet de la variation des taux de change	29	6
Acquisitions	1.597	909
Fin d'utilisation	(194)	(176)
Modifications	29	-
Amortissements	(1.221)	(1.490)
Autres reclassifications	54	(1.377)
Solde au 31 décembre	3.764	3.469

C. Montants comptabilisés dans l'état consolidé des résultats

Le compte de résultat consolidé fait apparaître les montants suivants en relation avec les contrats de location :

Montants en milliers d'euros	2022	2021
Amortissement des actifs au titre du droit d'utilisation		
Bâtiments	76	68
Machines	51	252
Moyens de transport	1.029	1.107
Autres équipements	64	63
Total	1.221	1.490
Frais d'intérêt (inclus dans le coût financier)		
Loyers variables	226	207
Loyers de faible valeur	274	123
Loyers de faible valeur	275	190
Loyers à court terme	2.865	1.680

19. Immobilisations incorporelles

A. Rapprochement de la valeur comptable

Montants en milliers d'euros	Coûts de développement	Marques commerciales et licences	Logiciels	Autres	Total
Coût					
Solde au 1 janvier 2021	1.575	30.189	16.512	303	48.578
Effet de la variation des taux de change	-	-	(83)	-	(83)
Acquisitions	-	1.446	1.962	-	3.408
Autres reclassifications	(1.200)	1.610	1.697	-	2.107
Solde au 31 décembre 2021	374	33.245	20.087	303	54.010
Solde au 1 janvier 2022	374	33.245	20.087	303	54.010
Effet de la variation des taux de change	-	-	2	-	2
Acquisitions	-	1.479	1.597	-	3.077
Autres reclassifications	-	386	1.361	-	1.747
Solde au 31 décembre 2022	374	35.111	23.048	303	58.836

Montants en milliers d'euros	Coûts de développement	Marques commerciales et licences	Logiciels	Autres	Total
Amortissement cumulé et pertes de valeur					
Solde au 1 janvier 2021	(902)	(7.616)	(10.514)	(224)	(19.256)
Effet de la variation des taux de change	-	-	55	-	55
Amortissements	(80)	(1.962)	(1.766)	(13)	(3.821)
Autres reclassifications	608	-	(341)	-	267
Solde au 31 décembre 2021	(374)	(9.578)	(12.566)	(237)	(22.755)
Solde au 1 janvier 2022	(374)	(9.578)	(12.566)	(237)	(22.755)
Effet de la variation des taux de change	-	-	-	-	-
Amortissements	-	(2.217)	(1.894)	(13)	(4.123)
Solde au 31 décembre 2022	(374)	(11.795)	(14.461)	(250)	(26.879)
Valeurs comptables nettes					
Le 1 janvier 2021	673	22.574	5.997	79	29.323
Le 31 décembre 2021	-	23.667	7.521	66	31.254
Le 31 décembre 2022	-	23.316	8.588	53	31.957

B. Amortissements

L'amortissement des marques commerciales et des licences dont la durée d'utilité est limitée, des logiciels et d'autres immobilisations incorporelles sont alloués au coût des stocks et sont inclus dans les coûts de vente lorsque le stock est vendu, car les marques et licences et les logiciels sont principalement utilisés directement pour la fabrication de produits et sont considérés comme des frais généraux de production. L'amortissement des actifs incorporels qui ne sont pas utilisés pour la production est affecté aux dépenses administratives.

C. Immobilisations incorporelles à durée de vie utile indéfinie

Toutes les immobilisations incorporelles ont une durée d'utilité déterminée, à l'exception des actifs suivants, inclus dans la catégorie marques et licences :

a. Dénomination commerciale « Fulgor » (valeur comptable de 1,4 millions d'euros au 31 décembre 2022)

Cette appellation porte sur le secteur des câbles sous-marins de moyenne tension et des câbles terrestres haute tension dans lequel Fulgor exerçait des activités avant son acquisition par Hellenic Cables en 2011, et qui est assorti d'avantages économiques substantiels. Sur la base de l'analyse de facteurs pertinents (par exemple, taux de notoriété, absence d'engagement de longue durée auprès d'une clientèle large, développement futur du secteur), la durée de vie utile de la marque est considérée comme étant indéfinie.

b. License d'utilisation portuaire à Soussaki, Corinthe (valeur comptable de 8,3 millions d'euros au 31 décembre 2022)

Fulgor détient une licence pour l'utilisation permanente et exclusive du port situé sur le site de l'usine, dans la localité de Soussaki, à Corinthe. Le port est nécessaire pour la production et le transport de câbles sous-marins de moyenne et haute tension. Depuis l'acquisition de la société, des investissements importants ont été réalisés pour la mise à niveau et l'expansion de la capacité de production des câbles sous-marins moyenne et haute tension. La durée de vie utile de l'actif est considérée comme indéfinie puisque le droit d'utilisation de ces installations portuaires est d'une durée indéfinie.

D. Tests de dépréciation

Ces immobilisations incorporelles ne générant pas de flux de trésorerie indépendants, il a été jugé pertinent d'effectuer le test de dépréciation en se basant sur l'UGT du site de production de câbles sous-marins de Fulgor qui intègre ces actifs. Pour évaluer la valeur d'usage de ces immobilisations, on a utilisé des projections de flux de trésorerie fondées sur des estimations de la Direction couvrant une période de cinq ans (2023 - 2027). Ces projections tiennent compte des contrats déjà signés, ainsi que des contrats attendus en Grèce et à l'étranger.

L'UGT des câbles sous-marins fonctionne comme une activité basée sur des projets. Par conséquent, les hypothèses relatives à la croissance du chiffre d'affaires et de la rentabilité sont basées sur les contrats déjà signés, ainsi que sur ceux qui devraient être entrepris au cours de la période à venir. Les principales hypothèses concernant les activités de l'UGT des câbles sous-marins et les projets à exécuter au cours de la période de cinq ans sont les suivantes :

- Utilisation progressivement élevée de la capacité de l'usine de Corinthe détenue par Fulgor, comme celle observée au cours des 3 dernières années, sur la base des contrats déjà attribués et de ceux attendus compte tenu de l'activité d'appel d'offres. Compte tenu du carnet de commandes existant et de la croissance des activités liées aux énergies renouvelables dans le monde entier, qui est un facteur important des perspectives attrayantes du marché de la production d'énergie en mer, le niveau d'activité élevé devrait être maintenu tout au long de la période 2023-2027.
- Dépenses d'investissement d'environ 189 millions d'euros au cours des cinq prochaines années, pour couvrir les besoins estimés en termes de production et de capacité. Les dépenses d'investissement reflètent les investissements pour la maintenance ainsi que la croissance organique. Pour la période terminale, l'hypothèse est que les investissements sont égaux à l'amortissement.
- Le taux de croissance annuel composé du chiffre d'affaires de l'activité offshore pour la période de cinq ans est fixé à environ 24 %, en raison de l'attribution de nouveaux projets, principalement en Grèce, en Europe du Nord et aux États-Unis.
- La marge EBITDA par projet offshore est supposée se situer dans une fourchette de 15 % à 25 % du chiffre d'affaires. La rentabilité estimée par projet varie en fonction des différents types de câbles requis, des spécifications techniques, de la région géographique et du calendrier du projet.
- Le taux de croissance annuel composé des frais d'exploitation fixes est supposé égal à environ 4,8 % pour la période de cinq ans.

Les flux de trésorerie après les cinq premières années ont été calculés à l'aide d'un taux de croissance à long terme estimé de 1,52%, qui reflète principalement les estimations de la direction pour l'économie mondiale ainsi que les perspectives de croissance à long terme du secteur des câbles offshore. Le taux avant impôt utilisé pour l'actualisation de ces flux de trésorerie était de 12,02%, sur la base des hypothèses suivantes :

- Le taux sans risque a été déterminé sur base du rendement des obligations européennes AAA.
- Les calculs du risque pays ont été basés sur la composition des ventes futures attendues et sur le fait que l'unité commerciale est basée en Grèce.

- La prime de risque de marché a été supposée égale à 6,21 %, c'est-à-dire plus élevée que celle utilisée dans le test de dépréciation de l'année dernière, étant donné que les conditions de marché se sont détériorées.

Les prix des produits de base pour le cuivre et l'aluminium font intrinsèquement partie des hypothèses du test de dépréciation ; toutefois, les activités de couverture des prix des métaux réalisées, et la nature personnalisée des produits vendus par Fulgor, suggèrent que la valeur de l'unité commerciale n'est pas affectée de manière significative par les fluctuations des prix des produits de base. Par conséquent, on suppose un résultat neutre des fluctuations des prix des métaux dans le contexte du test de dépréciation.

Les résultats de ce test indiquent que la valeur recouvrable au 31 décembre 2022 dépasse de 688 millions d'euros la valeur comptable de l'UGT (soit 233 millions d'euros).

Une analyse de sensibilité portant sur les principales hypothèses du modèle (taux d'actualisation et croissance perpétuelle) a été réalisée afin de vérifier l'adéquation de la marge de sécurité. Les résultats de cette analyse de sensibilité ont indiqué que le montant recouvrable excède nettement la valeur comptable de l'UGT. Les hypothèses peuvent changer comme suit pour que la valeur recouvrable soit égale à la valeur comptable :

	Hypothèses utilisées	Variation de taux (en points de pourcentage)
Taux d'actualisation	12,02 %	+ 14,5 ppc
Croissance perpétuelle	1,52 %	- 118,0 ppc

20. Biens immobiliers de placements

A. Rapprochement de la valeur comptable

Montants en milliers d'euros	2022	2021
Solde au 1 janvier	764	764
Cession	(609)	-
Solde au 31 décembre	155	764
Valeur comptable brute	571	1.348
Amortissements cumulés et pertes de valeur	(416)	(584)
Valeur comptable le 31 décembre	155	764

Au 31 décembre 2022, les biens immobiliers de placements consistent en plusieurs propriétés foncières, en Grèce. Aucun d'entre eux n'est loué actuellement. Ces propriétés ne sont pas actuellement utilisées par Cenergy Holdings et sont détenues soit pour réaliser une plus-value en capital soit pour être louées dans un avenir proche.

En 2022, un bien foncier d'une valeur comptable de 609 milliers d'euros ainsi que des droits associés de 151 milliers d'euros (inscrits dans la ligne « Créances clients et autres débiteurs » à long terme) ont été vendus à un tiers. Le produit de cette cession s'élève à 1,1 millions d'euros.

B. Évaluation de la juste valeur - perte de valeur et reprise subséquente

Selon l'évaluation de la direction, au cours de la période en cours, il n'y avait aucune indication de perte de valeur ou de reprise de perte de valeur d'un bien immobilier. La juste valeur des biens immobiliers s'élève à 195 milliers d'euros au 31 décembre 2022, tandis que la perte de valeur cumulée s'élève à 416 milliers d'euros. Les facteurs utilisés pour la mesure de la juste valeur des biens immobiliers ont été classés au niveau 2, en fonction des techniques d'évaluation utilisées.

C. Restrictions - obligations contractuelles

Il n'existe pas de restrictions ni d'obligations particulières dans la gestion des biens immobiliers de placements.

21. Entités mises en équivalence

A. Rapprochement de la valeur comptable

Montants en milliers d'euros	2022	2021
Solde au 1 janvier	36.431	34.539
Quote-part dans le résultat après impôt	6.059	1.855
Quote-part dans les autres éléments du résultat global	(133)	(94)
Cessions	(2.358)	-
Dividendes reçus	(282)	(656)
Ecart de change	1.241	786
Solde au 31 décembre	40.959	36.431

Au cours de l'année précédente, le Groupe, par l'intermédiaire de CPW America, détenait une participation de 19,4 % dans Bellville Tube Company et comptabilisait l'investissement en tant qu'entreprise associée. En août 2022, le Groupe a cédé sa participation dans Bellville Tube Company pour un montant de 3,3 millions de dollars américains, à recevoir par versements mensuels. Le prix de cession était conforme à l'accord d'achat initial, qui prescrit que CPW America avait l'option, au cours de la période 2022-2025, d'exiger que Bellville Tube Company rachète la totalité, mais pas moins que la totalité, des actions de Bellville Tube Company alors détenues par CPW America. Le prix d'achat global des actions rachetées a été fixé à 3,3 millions de dollars américains, soit le montant initialement versé pour l'achat de la participation dans Bellville Tube Company. Cette transaction a également entraîné la décomptabilisation des options liées précédemment comptabilisées dans l'état de la situation financière. Le montant comptabilisé comme une perte dans le compte de résultat consolidé est calculé comme suit :

Montants en milliers d'euros	
Prix de cession	3.241
Moins :	
Valeur comptable de l'investissement à la date de cession	(2.358)
Valeur comptable des options à la date de cession	(1.040)
Perte enregistrée de la cession de l'entreprise associée	(156)

B. Informations financières par entreprise associée

Les tableaux suivants présentent les informations financières par entreprise associée. L'information financière fournie reflète les montants des états financiers des entreprises associées concernées.

2022					
Société	Pays de l'activité principale	Chiffre d'affaires	Résultat des activités poursuivies	Résultat global total	Pourcentage de la participation
Montants en milliers d'euros					
STEELMET S.A.	Grèce	52.518	1.861	1.779	29,56 %
DIA.VIPE.TVIH. S.A.	Grèce	2.781	95	94	26,19 %
AO TMK-CPW	Russie	95.246	7.287	7.287	49,00 %
INTERNATIONAL TRADE S.A.	Belgique	1.724.169	6.600	6.071	20,50 %
Société	Segment	Actifs courants	Actifs non courants	Passifs courants	Passifs non courants
Montants en milliers d'euros					
STEELMET S.A.	Autres activités	13.191	5.388	13.373	2.619
DIA.VIPE.TVIH. S.A.	Tubes d'acier	2.966	11.846	891	8.172
AO TMK-CPW	Tubes d'acier	69.910	5.252	42.498	87
INTERNATIONAL TRADE S.A.	Autres activités	149.577	8.247	103.172	6.032

2021 Société	Pays de l'activité principale	Chiffre d'affaires	Résultat des activités poursuivies	Résultat global total	Pourcentage de la participation
Montants en milliers d'euros					
STEELMET S.A.	Grèce	39.478	825	713	29,56 %
DIA.VIPE.TVIH. S.A.	Grèce	2.447	127	131	26,19 %
AO TMK-CPW	Russie	70.009	1.910	1.910	49,00 %
INTERNATIONAL TRADE S.A.	Belgique	1.438.330	5.816	5.516	20,50 %
BELLVILLE TUBE COMPANY	États-Unis	20.238	(2.837)	(2.837)	19,40 %

Société	Segment	Actifs courants	Actifs non courants	Passifs courants	Passifs non courants
Montants en milliers d'euros					
STEELMET S.A.	Autres activités	7.847	3.561	7.937	1.710
DIA.VIPE.TVIH. S.A.	Tubes d'acier	1.968	12.070	193	8.191
AO TMK-CPW	Tubes d'acier	64.836	5.004	46.926	23
INTERNATIONAL TRADE S.A.	Autres activités	187.131	7.681	145.803	6.461
BELLVILLE TUBE COMPANY	Tubes d'acier	422	13.744	3.988	3.418

Le tableau suivant analyse la participation dans AO TMK-CPW et d'autres entreprises associées importantes :

Montants en milliers d'euros	2022	2021
Actif net d'AO TMK-CPW le 1 janvier (100 %)	22.891	20.336
Résultat global total de AO-CPW (100 %)	7.287	1.910
Ecart de change (100 %)	2.399	1.493
Dividendes (100 %)	-	(849)
Actif net d'AO TMK-CPW le 31 décembre (100 %)	32.577	22.891
Valeur comptable des intérêts dans AO TMK-CPW le 31 décembre (49 %)	11.216	11.216
Valeur comptable de la participation dans International Trade S.A.	22.726	21.481
Valeur comptable de la participation dans Bellville Tube Company	-	1.732
Valeur comptable de la participation dans d'autres entreprises associées individuellement immatérielles	2.270	2.002
Total	40.959	36.431

Comme AO TMK-CPW est basée en Russie, il existe des restrictions quant à la capacité de l'entreprise associée à transférer des fonds à la Société et à ses filiales sous forme de dividendes en espèces, en raison des contre-sanctions imposées par la Fédération de Russie.

La législation russe mise en place depuis mai 2022 limite les paiements de montants supérieurs à environ 150 milliers d'euros aux résidents de l'UE en réponse aux sanctions imposées contre la Russie. Bien que ces restrictions soient déclarées temporaires, pour éviter toute perte de revenu potentielle, Humbel Ltd (propriétaire de 49 % des actions de l'AO TMK-CPW) a demandé à AO TMK-CPW de reporter le paiement de tout dividende lié à l'exercice 2021 jusqu'à nouvel ordre. Par conséquent, en 2022, il n'y a pas eu de transactions entre AO TMK-CPW et le Groupe.

Il n'existe aucune autre restriction à la capacité des entreprises associées à transférer des fonds à la Société ou à ses filiales sous la forme de dividendes en espèces, ou à rembourser des prêts ou des avances consentis par la Société.

Il n'existe aucune quote-part non comptabilisée des pertes d'une entreprise associée, tant pour la période sous revue que pour les périodes cumulées.

22. Autres investissements

Montants en milliers d'euros	2022	2021
Solde au 1 janvier	5.812	5.657
Acquisitions	-	-
Variation de la juste valeur	496	156
Cessions	-	-
Solde au 31 décembre	6.308	5.812

Les autres placements sont des titres de participation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et concernent des actions non cotées (instruments de capitaux propres) d'entités grecques.

23. Instruments dérivés

Le tableau suivant présente la valeur comptable des instruments dérivés :

Montants en milliers d'euros	Au 31 décembre	
	2022	2021
Actifs non courants		
Contrats de swap de taux d'intérêt	3.368	-
Contrats de change à terme	3.624	-
Options	-	944
Total	6.992	944
Actifs courants		
Contrats de change à terme	9.157	536
Contrats à terme - future	463	-
Total	9.620	536
Passifs courants		
Contrats de change à terme	9.833	1.397
Contrats à terme - future	956	1.199
Total	10.790	2.596

Instruments dérivés non désignés comme instruments de couverture

Les entreprises de Cenergy Holdings ont décidé au deuxième trimestre 2022 de commencer à utiliser des swaps de taux d'intérêt en évaluant les effets possibles d'un resserrement de la politique monétaire dans l'UE et aux États-Unis au cours du premier semestre 2022 et en vue de compenser l'impact potentiel sur les coûts financiers dû à l'augmentation des taux d'intérêt.

Les emprunts et dettes financières à taux variable exposent les sociétés de Cenergy Holdings à un risque de volatilité des taux (risque de flux de trésorerie). Afin de le couvrir, des swaps de taux d'intérêt sont utilisés pour transformer efficacement le taux d'intérêt variable du prêt en un taux fixe, réduisant ainsi ce risque de volatilité. Les contrats de swap de taux d'intérêt impliquent l'échange, à des dates déterminées, de montants en espèces égaux à la différence entre un taux d'intérêt fixe contracté calculé sur un principal et un taux variable calculé sur le même principal. En choisissant soigneusement le taux variable et le principal du swap, on transforme en fait un emprunt à taux variable en un emprunt à taux fixe.

Au cours du premier semestre 2022, les deux segments ont conclu des accords de swap d'une valeur nominale totale de 80 millions d'euros afin de compenser les coûts d'intérêt futurs potentiels plus élevés sur leurs prêts. Tous ces swaps ont une durée initiale de 7 ans. Ces actions sont conformes à la politique connexe des sociétés de Cenergy Holdings visant à s'assurer qu'une partie de leurs emprunts et dettes financières soit à taux fixe.

La juste valeur d'un swap de taux d'intérêt à la date de clôture est déterminée en actualisant ses flux de trésorerie futurs à l'aide de la structure à terme des taux d'intérêt à la date de clôture et du risque de crédit inhérent au contrat de swap, le cas échéant. Les contrats de swap de taux d'intérêt sont conclus pour des périodes compatibles avec l'exposition des instruments de dette sous-jacents, mais ne sont pas désignés comme couvertures de

flux de trésorerie puisque les conditions de calendrier et de montant impliquées dans les contrats de swap ne correspondent pas exactement à celles des instruments de dette sous-jacents ; de ce fait, une relation de couverture telle que décrite dans les IFRS n'est pas établie. Par conséquent, l'évaluation de ces contrats de swap de taux d'intérêt est incluse dans l'état consolidé des résultats dans la ligne « Charges financières ».

Comptabilité de couverture

Les sociétés de Cenergy Holdings détiennent des instruments financiers dérivés aux fins de couverture des flux de trésorerie et de la juste valeur.

Les instruments financiers dérivés précités couvrent des risques découlant de ce qui suit :

- Fluctuations des cours des métaux coté au LME.
- Fluctuations des taux de change.

L'échéance et la valeur nominale des instruments dérivés détenus par les sociétés de Cenergy Holdings correspondent, en principe, à l'échéance et à la valeur nominale des actifs et des passifs sous-jacents (les éléments couverts).

Les instruments dérivés détenus par les sociétés de Cenergy Holdings concernent principalement :

- Les contrats à terme destinés à couvrir le risque lié à la variation des cours des métaux cotés au LME (London Metal Exchange) et utilisés comme matières premières par les sociétés de Cenergy Holdings dans le segment Câbles (principalement le cuivre et l'aluminium). Ces opérations de couverture sont répertoriées comme des couvertures de flux de trésorerie.
- Les contrats de change à terme destinés à couvrir le risque découlant des fluctuations des taux de change du dollar américain et de la livre sterling (c'est-à-dire les devises auxquelles les sociétés de Cenergy Holdings sont principalement exposées). Ces contrats sont répertoriés comme des instruments de couverture de la juste valeur ou des flux de trésorerie, selon l'élément sous-jacent. Lorsqu'ils sont utilisés à des fins de couverture du risque de change sur les créances clients et fournisseurs libellés en devises étrangères, les contrats de change à terme sont répertoriés comme des instruments de couverture de la juste valeur. Lorsqu'ils sont utilisés à des fins de couverture du risque de change sur les ventes prévues de biens ou l'achat de matériaux, les contrats de change à terme sont répertoriés comme des couvertures de flux de trésorerie.

Les instruments dérivés sont comptabilisés lorsque les sociétés de Cenergy Holdings concluent la transaction destinée à couvrir la juste valeur des créances, dettes ou engagements (couverture de la juste valeur), ou des transactions hautement probables (couverture des flux de trésorerie).

Couvertures de la juste valeur

Les instruments dérivés sont désignés comme instruments de couverture de la juste valeur lorsque l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif financier comptabilisé est couverte. Les variations de la juste valeur des instruments dérivés qui sont répertoriés et qualifiés comme des instruments de couverture de la juste valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat consolidé comme des variations de la juste valeur des éléments couverts qui sont attribuables au risque couvert.

Couvertures des flux de trésorerie

La part effective des variations de la juste valeur des instruments dérivés répertoriés comme des instruments de couverture de flux de trésorerie est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global, au poste « Réserve de couverture ». Le gain ou la perte de la part non effective est comptabilisé au compte de résultat.

Les montants comptabilisés au poste « Réserve de couverture » sont reclassés au compte de résultat consolidé des périodes pendant lesquelles l'événement couvert se produit, c'est-à-dire à la date de réalisation de la transaction prévue qui constitue l'objet de la couverture ou quand l'élément couvert affecte le résultat (par exemple, dans le cas d'une vente à terme d'aluminium, la réserve est comptabilisée au compte de résultat consolidé après le règlement en espèces net du contrat à terme et à la date de la vente de l'aluminium).

Lorsqu'un élément couvert est vendu ou lorsque la quote-part de couverture ne répond plus aux critères de comptabilité de couverture, la comptabilité de couverture est interrompue anticipativement, les montants imputés

à la « Réserve de couverture » sont conservés en sous forme de réserve et sont reclassés au compte de résultat consolidé lorsque l'actif couvert impacte le résultat. En cas de couverture d'une transaction future prévue qui ne devrait plus se produire, les montants comptabilisés dans la « Réserve de couverture » sont reclassés en résultat.

La variation de la juste valeur comptabilisée dans les capitaux propres au titre de la couverture des flux de trésorerie au 31 décembre 2022 sera transférée dans l'état consolidé des résultats au cours de l'exercice 2023 et dans la partie à long terme au cours de l'exercice 2024, conformément à la date d'échéance des instruments dérivés utilisés, lorsque les événements couverts se produiront (les transactions prévues auront lieu ou les éléments couverts auront une incidence sur le résultat).

Les sociétés de Cenergy Holdings examinent l'efficacité de la couverture des flux de trésorerie au commencement (de manière prospective) en comparant les termes critiques de l'instrument de couverture avec les termes critiques de l'élément couvert et, par la suite, lors de chaque date de reporting (de manière rétrospective), en appliquant, d'une manière cumulée, la méthode de la compensation en dollar.

Les résultats des activités de couverture des sociétés de Cenergy Holdings figurant dans le compte de résultat sont présentés pour les contrats à terme de métal et les contrats de change dans « Chiffre d'affaires » et « Coût des ventes ».

Les montants comptabilisés au compte de résultat sont les suivants :

Montants en milliers d'euros	Pour l'exercice clos le 31 décembre	
	2022	2021
Gain sur les swaps de taux d'intérêt	3.368	-
Gain / (perte) sur les contrats à terme	1.934	(14.166)
Gain / (perte) sur les contrats de change à terme	7.579	(189)
Total	12.881	(14.355)

L'évaluation des contrats futurs utilisés pour la couverture des flux de trésorerie et comptabilisés dans les autres éléments du résultat global (réserve de couverture) au 31 décembre 2022 sera comptabilisée en bénéfices ou en pertes au cours de l'exercice financier suivant, alors que l'évaluation des contrats de change à terme sera comptabilisée dans l'état consolidé des résultats en 2023 et 2024, conformément à la date d'échéance des instruments dérivés utilisés.

24. Capital et réserves

A. Capital social et primes d'émission

Le capital social en circulation et le nombre d'actions de la Société sont les suivants :

- Capital social en circulation : 117.892.172,38 euros ; et
- Nombre total d'actions : 190.162.681.

Les actions de la Société n'ont pas de valeur nominale. Les porteurs d'actions ont droit à un vote par action aux assemblées des actionnaires de la Société.

Les primes d'émission de la Société s'élèvent à 58.600 milliers d'euros.

B. Nature et objet des réserves

(a) Réserve légale

En application de la législation fiscale belge, les sociétés sont obligées d'allouer 5 % de leurs bénéfices à la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne 10 % du capital social. La distribution de la réserve légale est interdite.

En application de la législation grecque sur les sociétés, celles-ci sont tenues d'allouer chaque année au moins 5 % de leurs bénéfices annuels nets à leur réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne au moins un tiers du capital social de la société. La distribution de la réserve légale est interdite, mais elle peut être utilisée pour compenser les pertes.

(b) Réserve de couverture

La réserve de couverture comprend la quote-part effective de la variation nette cumulée de la juste valeur des instruments utilisés aux fins de couverture des flux de trésorerie en attente de comptabilisation ultérieure au compte de résultat, car les flux de trésorerie couverts ont une incidence sur le résultat.

(c) Réserve de la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Cette catégorie se rapporte aux réserves constituées par l'application des dispositions de l'IFRS 9 concernant le traitement des autres placements classés dans la catégorie ci-après.

(d) Réserves spéciales

Cette catégorie concerne les réserves formées par l'application des dispositions de certaines lois sur le développement qui accordent des avantages fiscaux aux sociétés qui ont investi leurs bénéfices plutôt que de les distribuer aux actionnaires. Plus précisément, les réserves décrites ont soit épuisé leur dette d'impôts sur leur revenu ou soit ont été exemptées définitivement de l'impôt sur le revenu, après la fin d'une période déterminée à compter de la réalisation des investissements qu'ils concernent.

(e) Réserves immunisées

Cette catégorie concerne les réserves formées en application des dispositions de certaines lois fiscales et sont exonérées de l'impôt sur le résultat, à condition qu'elles ne soient pas distribuées aux actionnaires. Dans le cas où ces réserves sont distribuées, elles seront imposées en utilisant le taux d'imposition applicable à cette date.

(f) Réserve de conversion

La réserve pour l'écart de conversion contient les différences de change résultant de la conversion des états financiers des activités à l'étranger.

C. Rapprochement des réserves

Montants en milliers d'euros	Réserves légales	Réserve de couverture	Réserve de la juste valeur par les autres éléments du résultat	Réserves spéciales	Réserves immunisées	Réserve de conversion	Total
Solde au 1 janvier 2021	7.712	(1.630)	640	9.263	36.318	(21.876)	30.427
Autres éléments du résultat global, nets d'impôts	-	107	156	-	-	643	906
Transfert de réserves	1.107	-	-	-	660	-	1.767
Acquisition de participations minoritaires	17	3	-	-	38	(100)	(41)
Solde au 31 décembre 2021	8.836	(1.519)	796	9.263	37.016	(21.333)	33.059
Solde au 1 janvier 2022	8.836	(1.519)	796	9.263	37.016	(21.333)	33.059
Autres éléments du résultat global, nets d'impôts	-	2.380	496	-	-	597	3.473
Transfert de réserves	1.968	-	-	-	(660)	-	1.308
Solde au 31 décembre 2022	10.803	860	1.291	9.263	36.356	(20.735)	37.839

25. Gestion du capital

La politique des sociétés de Cenergy Holdings consiste à maintenir une structure du capital solide afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché et de soutenir le développement futur de leurs activités. Le Conseil d'administration surveille de près le rendement du capital et le niveau des dividendes distribués aux porteurs d'actions ordinaires.

Le Conseil d'administration vise à maintenir un équilibre entre une rentabilité sur capitaux propres plus élevée qui serait possible grâce à un recours plus important à l'emprunt, et les avantages et la sécurité procurés par une structure de capital solide. Dans ce contexte, le Conseil d'administration surveille le Rendement des Capitaux Investis (RCI), qui est défini comme étant l'EBIT (résultat de la période avant impôt et charges financières nettes) divisé par les capitaux investis (c'est-à-dire les capitaux propres et la dette).

Montants en milliers d'euros	2022	2021
Bénéfice pour l'exercice	60.420	22.079
Impôt sur le résultat	9.536	8.434
Résultat financier net	36.462	28.985
EBIT	106.418	59.498
Capitaux propres	341.631	277.541
Dette à long terme (y compris obligations locatives)	129.393	177.020
Dette à court terme (y compris obligations locatives)	475.972	216.915
Capitaux investis	946.997	671.477
Rendement des capitaux investis	11,2 %	8,9 %

26. Dette

A. Aperçu

Montants en milliers d'euros	Au 31 décembre	
	2022	2021
Passifs non courants		
Emprunts bancaires garantis	3.530	5.791
Emprunts bancaires non garantis	-	5.219
Emprunts obligataires garantis	32.427	35.698
Emprunts obligataires non garantis	91.204	128.233
Emprunts et dettes financières - long terme	127.161	174.941
Obligations locatives - long terme	2.233	2.080
Total dette à long terme	129.393	177.020
Passifs courants		
Emprunts bancaires garantis	8.454	5.470
Affacturation avec recours	14.638	7.931
Emprunts bancaires non garantis	367.567	170.796
Emprunts obligataires garantis - part courante	4.358	4.385
Emprunts obligataires non garantis - part courante	71.809	18.326
Emprunts bancaires garantis - part courante	2.651	3.058
Emprunts bancaires non garantis - part courante	5.273	5.733
Emprunts et dettes financières - court terme	474.749	215.699
Obligations locatives - court terme	1.224	1.216
Total dette à court terme	475.972	216.915
Total de la dette	605.366	393.935

Des informations sur l'exposition au risque de taux d'intérêt, de change et de liquidité des sociétés de Cenergy Holdings sont présentées à la note 30.

Les échéances des emprunts non courants sont les suivantes :

Montants en milliers d'euros	2022	2021
Entre 1 et 2 ans	30.673	78.110
Entre 2 et 5 ans	89.593	71.193
Plus de 5 ans	9.128	27.717
Total	129.393	177.020

Les taux d'intérêt moyens pondérés effectifs des principales catégories d'emprunts et dettes financières à la date de clôture sont les suivants :

Montants en milliers d'euros	31 décembre 2022		31 décembre 2021	
	Valeur comptable	Taux d'intérêt	Valeur comptable	Taux d'intérêt
Prêts bancaires (non courants) - EUR	3.530	2,9 %	11.010	2,8 %
Prêts bancaires (courant) - EUR	393.297	4,6 %	190.375	3,4 %
Prêts bancaires (courant) - GBP	-	-	1	3,0 %
Prêts bancaires (courant) - RON	5.285	9,7 %	2.613	3,8 %
Emprunts obligataires - EUR	199.798	4,7 %	186.641	3,8 %

En 2022, les filiales de Cenergy Holdings ont obtenu de nouveaux prêts bancaires, qui s'élevaient à 245,6 millions d'euros et ont remboursé des prêts bancaires de 38,5 millions d'euros arrivant à échéance durant l'année. Les nouveaux emprunts sont principalement : (a) les prélèvements de lignes de crédit renouvelables existantes et de nouvelles lignes de crédit ayant des conditions similaires ; (b) les facilités de financement de projet, et (c) quatre nouveaux emprunts à long terme, décrits ci-dessous. Les emprunts et dettes financières avaient un taux d'intérêt effectif moyen de 4,7 % (2021 : 3,6 %), à la date de clôture.

En 2022, le Groupe a obtenu les prêts à long terme suivants :

- Le segment Câbles a émis trois emprunts obligataires d'une valeur totale de 27 millions d'euros comme suit :
 - Fulgor a conclu un accord avec une banque grecque pour un prêt obligataire de 5 millions d'euros avec une durée initiale de 5 ans à compter de la date de signature.
 - Hellenic Cables a conclu un accord avec une grande banque grecque pour un emprunt obligataire de 7 ans de 7 millions d'euros pour couvrir les besoins de dépenses en capital.
 - Hellenic Cables a conclu un autre accord avec une grande banque grecque pour un prêt obligataire à 7 ans de 15 millions d'euros pour couvrir un fonds de roulement constant.
- Le segment Tubes d'acier a émis un emprunt obligataire d'une valeur totale de 7 millions d'euros :
 - Corinth Pipeworks a conclu un accord avec une grande banque grecque pour un emprunt obligataire à 7 ans de 7 millions d'euros.

Tous les emprunts obligataires à long terme ci-dessus sont entièrement prélevés.

En outre, Fulgor a convenu avec une grande banque grecque d'un prêt obligataire de 19 millions d'euros avec une durée initiale de 7 ans à compter de la date de signature. Le 31 décembre 2022, un montant égal a été reçu par la banque en tant que « financement intermédiaire » et présenté en tant que prêt à court terme. L'accord de prêt obligataire devrait être signé au cours des premiers mois de 2023, à la fin des négociations pertinentes.

Les facilités à court terme sont principalement des facilités de crédit renouvelables, qui financent les besoins en fonds de roulement et des projets spécifiques en cours et nouveaux.

Au 31 décembre 2022, le passif à court terme consolidé de Cenergy Holdings dépassait de 85,8 millions d'euros l'actif à court terme consolidé (31 décembre 2021 : 38,2 millions d'euros). Néanmoins, les filiales de Cenergy Holdings n'ont jamais connu dans le passé de problèmes de financement de leurs activités, de renouvellement de leurs lignes couvrant les besoins en fonds de roulement ou de refinancement des emprunts et dettes financières à long terme. La Direction s'attend à ce que les remboursements obligatoires de facilités bancaires soient effectués avec des flux de trésorerie opérationnels ou des lignes de crédit actuellement non utilisées et confirmées. En ce

qui concerne le financement d'activités axées sur des projets, les filiales de Cenergy Holdings ont obtenu les fonds nécessaires par le biais de facilités de financement de projets.

Les hypothèques en faveur des banques ont été enregistrées sur les biens immobiliers, les installations et les équipements des filiales. La valeur comptable des actifs hypothéqués est de 49 millions d'euros.

Dans les contrats d'emprunts bancaires des sociétés de Cenergy Holdings, il existe des clauses de changement de contrôle qui accordent aux prêteurs un droit de remboursement anticipé.

Aucun incident eu égard à un non-respect des conditions des emprunts souscrits par les sociétés de Cenergy Holdings ne s'est produit en 2022.

B. Rapprochement des variations des passifs et de flux de trésorerie liés aux activités de financement

Montants en milliers d'euros	2022			2021		
	Emprunts et dettes financières	Obligations locatives	Total	Emprunts et dettes financières	Obligations locatives	Total
Solde au 1 janvier	390.640	3.296	393.935	406.217	5.433	411.650
Variations des flux de trésorerie de financement						
Produit des nouveaux emprunts	245.631	-	245.631	89.315	-	89.315
Remboursement des emprunts	(38.533)	-	(38.533)	(108.104)	-	(108.104)
Principaux éléments des paiements de location	-	(1.299)	(1.299)	-	(1.747)	(1.747)
Total des variations des flux de trésorerie de financement	207.098	(1.299)	205.799	(18.789)	(1.747)	(20.536)
Autres variations :						
Nouveaux contrats de location	-	1.597	1.597	-	909	909
Effet des variations des taux de change	145	25	170	(75)	6	(70)
Coûts d'emprunt capitalisés	344	-	344	522	-	522
Charges d'intérêt	19.203	226	19.429	16.379	207	16.585
Intérêts versés	(15.520)	(226)	(15.746)	(14.288)	(207)	(14.495)
Cessations d'emploi	-	(192)	(192)	-	(173)	(173)
Modifications	-	31	31	-	-	-
Autre mouvement	-	-	-	(459)	-	(459)
Reclassifications	-	-	-	1.132	(1.132)	-
	4.172	1.460	5.632	3.212	(391)	2.821
Solde au 31 décembre	601.909	3.457	605.366	390.640	3.296	393.935

27. Dettes fournisseurs et autres créditeurs

Montants en milliers d'euros	Note	Au 31 décembre	
		2022	2021
Fournisseurs		282.855	169.388
Effets à payer		216.958	214.722
Contributions à la sécurité sociale	11	3.491	2.366
Dettes fournisseurs vis-à-vis des parties liées	35	11.578	12.525
Créditeurs divers		4.059	2.932
Provisions		25.731	17.990
Autres taxes		4.611	2.699
Total		549.283	422.622

Le poste « effets à payer » du tableau ci-dessus concerne des arrangements de financement fournisseur liés à l'achat de matières premières primaires, telles que le cuivre, l'acier, etc. dont les délais de paiement peuvent être plus longs que d'habitude pour ce type de fournitures.

28. Subventions

Montants en milliers d'euros	Note	2022	2021
Solde au 1 janvier		15.804	16.487
Nouvelles subventions reçues au cours de l'année		871	42
Nouvelles subventions pour lesquelles la réception est en attente		119	-
Amortissement des subventions	8.A	(1.174)	(728)
Effet du mouvement des taux de change		27	3
Solde au 31 décembre		15.648	15.804

Des subventions publiques ont été obtenues dans le cadre d'investissements en immobilisations corporelles.

Toutes les conditions attachées aux subventions reçues par Cenergy Holdings ont été respectées au 31 décembre 2022.

29. Provisions

Montants en milliers d'euros	Note	2022	2021
Solde au 1 janvier		13.410	-
Frais pour l'année	8.B	665	12.842
Effet de la variation des taux de change		821	568
Solde au 31 décembre		14.897	13.410

En 2022, le Département du Commerce des États-Unis (DoC) a publié ses résultats définitifs dans le cadre des procédures administratives menées par le DoC pour la période du 19 avril 2019 au 30 avril 2020 (« la période examinée ») dans le cadre d'une mesure antidumping (« AD ») sur les tubes soudés de grand diamètre (LDWP) en provenance de Grèce. En conséquence, le DoC a déterminé pour la période examinée un taux de droit antidumping de 41,04 % sur la base du total des faits défavorables disponibles (AFA) pour le défendeur Corinth Pipeworks S.A., segment Tubes d'acier de Cenergy Holdings. Corinth Pipeworks a interjeté appel devant la Cour américaine du commerce international contre la décision du DoC tout en continuant de travailler activement avec le DoC afin d'annuler la décision définitive. La charge unique liée à l'affaire susmentionnée s'élève à 12,8 millions d'euros (14 millions de dollars américains plus intérêts) pour l'année 2021. La charge pour 2022 se rapporte aux intérêts imputés sur le montant restant à payer pour l'exercice et est incluse dans la ligne « Charges financières ».

30. Instruments financiers

A. Classifications comptables et justes valeurs

Le tableau suivant reprend les valeurs comptables des éléments d'actifs et de passifs financiers, ainsi que leur juste valeur, y compris leur niveau dans la hiérarchie de la juste valeur.

31/12/2022					
Montants en milliers d'euros	Valeur comptable	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Investissements en capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	6.308	-	-	6.308	6.308
Actifs financiers dérivés	16.612	463	16.149	-	16.612
	22.920	463	16.149	6.308	22.920
Passifs financiers dérivés	(10.790)	(956)	(9.833)	-	(10.790)
	12.130	(493)	6.315	6.308	12.130

31/12/2021

Montants en milliers d'euros	Valeur comptable	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Investissements en capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	5.812	-	-	5.812	5.812
Actifs financiers dérivés	1.480	-	536	944	1.480
	7.293	-	536	6.756	7.293
Passifs financiers dérivés	(2.596)	(1.199)	(1.397)	-	(2.596)
	4.697	(1.199)	(861)	6.756	4.697

Les différents niveaux sont les suivants :

- Niveau 1 : Prix cotés (non ajustés) sur un marché actif, pour des actifs et des passifs identiques ;
- Niveau 2 : Données directement ou indirectement observables ;
- Niveau 3 : Données non observables concernant l'actif ou le passif.

La juste valeur des actifs et passifs financiers suivants, mesurés à leur coût amorti, est une approximation de leur valeur comptable :

- Créances clients et autres débiteurs ;
- Trésorerie et équivalents de trésorerie ;
- Dettes fournisseurs et autres créditeurs ;
- Emprunts et dettes financières.

De manière plus précise, la valeur comptable des emprunts et dettes financières est considérée comme une approximation valable de leur juste valeur, étant donné que :

- 93,8 % des emprunts et dettes financières consolidés sont assortis d'un taux variable qui est une très bonne approximation des taux courants du marché ;
- En ce qui concerne les instruments à taux fixe (36,8 millions d'euros au 31 décembre 2022), le critère de la juste valeur fondé sur les taux actuels du marché indique que leur juste valeur a été déterminée à 38,2 millions d'euros.

Le tableau suivant montre le rapprochement entre les soldes d'ouverture et de clôture des actifs financiers de niveau 3, qui sont classés comme investissements en capitaux propres :

Montants en milliers d'euros	2022	2021
Solde au 1 janvier	5.812	5.657
Variation de la juste valeur	496	156
Solde au 31 décembre	6.308	5.812

B. Mesure de la juste valeur

(a) Techniques d'évaluation et données non observables significatives

La juste valeur des actifs financiers qui sont négociés sur les marchés actifs (marchés boursiers) (par exemple, les instruments dérivés tels que les contrats à terme, les actions, les obligations, les fonds communs de placement) est établie en fonction des prix publiés (données d'entrée de niveau 1) qui sont valides à la date de clôture. La juste valeur des actifs financiers est déterminée par leur cours vendeur tandis que la juste valeur des passifs financiers est déterminée par leur cours acheteur.

La juste valeur des actifs financiers qui ne sont pas négociés sur des marchés actifs est déterminée au moyen de techniques et de normes d'évaluation fondées sur les données du marché à la date de clôture.

La juste valeur des passifs financiers, aux fins d'être comptabilisées dans les états financiers, est estimée en fonction

de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs découlant de contrats spécifiques, en utilisant le taux d'intérêt actuel disponible pour Cenergy Holdings et ses sociétés pour des instruments de crédit financier similaires.

Les données qui ne respectent pas les critères respectifs et qui ne peuvent pas être classées au niveau 1, mais qui sont observables, directement ou indirectement, relèvent du niveau 2. Les instruments financiers dérivés négociés de gré à gré évalués sur la base de cours obtenus de courtiers relèvent de ce même niveau.

Les actifs financiers, tels que les actions non cotées ou les régimes d'options qui ne sont pas négociés sur un marché actif dont la mesure est fondée soit sur les prévisions des sociétés de Cenergy Holdings pour la rentabilité future de l'émetteur, soit sur une autre méthode largement acceptable, sont classés au niveau 3.

Le tableau ci-dessous montre les techniques d'évaluation employées pour l'évaluation de la juste valeur, ainsi que les données non observables significatives utilisées :

Type	Technique d'évaluation	Données non observables significatives	Interrelation entre les données non observables clés et l'évaluation de la juste valeur
Contrats de change à terme	<i>Technique de comparaison du marché</i> : Les justes valeurs sont basées sur les cours obtenus auprès des courtiers. Des contrats similaires sont négociés sur des marchés actifs et les cotations reflètent les transactions d'instruments financiers similaires	Cotations de courtier	Pas applicable
Contrats de swap de taux d'intérêt	Actualisation des flux de trésorerie futurs à l'aide des courbes de taux d'intérêt à la date de clôture et du risque de crédit inhérent au contrat	Données de risque de crédit	Pas applicable
Contrats à terme - future	<i>Valeur du marché</i> : Cours tel qu'il est négocié sur un marché actif	Non applicable	Non applicable
Titres de participations non négociés sur des marchés actifs	<i>Méthode de l'actif net ajusté</i> : Selon cette méthode, le Groupe ajuste la valeur comptable des actifs et passifs d'un placement, si et quand c'est nécessaire, pour arriver à leur juste valeur de marché au moment de l'évaluation	<i>Investissement dans Noval Property</i> : Noval Property est une société immobilière qui suit un modèle de juste valeur pour évaluer ses actifs. Par conséquent, l'actif net est considéré comme une mesure fiable pour l'estimation de la juste valeur de l'investissement	La juste valeur estimée augmenterait (diminuerait) en fonction de la juste valeur des biens immobiliers sous-jacents détenus

(b) Transferts entre les niveaux 1 et 2

Il n'y a pas eu de transferts du niveau 2 vers le niveau 1 ou du niveau 1 vers le niveau 2 en 2022 ni en 2021.

C. Gestion du risque financier

Cenergy Holdings et ses sociétés sont exposées au risque de crédit, de liquidité et de marché découlant de l'utilisation de ses instruments financiers. La présente note donne des informations sur leur exposition à chacun des risques ci-dessus, leurs objectifs, la politique et les procédures en matière d'estimation et de gestion des risques, ainsi que la gestion du capital de Cenergy Holdings (note 25).

Des politiques de gestion des risques sont appliquées pour identifier et analyser les risques auxquels Cenergy Holdings et ses entreprises sont confrontés, définir des limites de prise de risques et appliquer des systèmes de contrôle pertinents. Les politiques et les systèmes pertinents en matière de gestion des risques sont examinés à l'occasion afin de prendre en considération toutes les variations du marché et des activités des sociétés.

La mise en œuvre des politiques et des procédures de gestion des risques est surveillée par la fonction de contrôle interne, qui effectue des vérifications récurrentes et non récurrentes, tandis que les résultats de ces vérifications sont notifiés au conseil d'administration.

C.1. Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte financière pour Cenergy Holdings si un client ou une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas ses obligations contractuelles et provient principalement des créances clients et des actifs sur contrats et des dépôts auprès des banques.

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit.

		Au 31 décembre	
Montants en milliers d'euros	Note	2022	2021
Créances clients et autres débiteurs - courant	15	192.769	132.040
Créances clients et autres débiteurs - non courant	15	1.227	1.177
Actifs sur contrats	7.D	195.481	98.217
Moins :			
Autres acomptes versés	15	(3.178)	(624)
Actifs d'impôt exigible	15	(11.610)	(14.476)
Autres créances	15	(18.910)	(4.716)
Sous-total		355.778	211.617
Investissements en capitaux à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	22	6.308	5.812
Trésorerie et équivalents de trésorerie	16	167.160	129.606
Instruments dérivés	23	16.612	1.480
Sous-total		190.079	136.899
Total général		545.857	348.516

(a) Créances clients et autres débiteurs et actifs sur contrats

L'exposition de Cenergy Holdings au risque de crédit est principalement influencée par les caractéristiques individuelles des clients. Toutefois, la direction des sociétés considère également les facteurs susceptibles d'influencer le risque de crédit de leurs clients, notamment le risque de défaut du secteur et du pays dans lequel les clients exercent leur activité. A la date de clôture, aucun client ne dépasse 10 % du chiffre d'affaires consolidé et, par conséquent, le risque commercial est réparti sur un grand nombre de clients. Toutefois, en raison du fait que les activités de certaines filiales (par exemple, Corinth Pipeworks, Hellenic Cables et Fulgor) sont orientées vers des projets, il peut y avoir des cas où ce seuil est dépassé pour une courte période de temps. C'était le cas en 2022, pour un client spécifique du segment Tubes d'acier, à savoir Collahuasi, en raison du calendrier d'exécution de certains contrats signés.

Cenergy Holdings a élaboré une politique de crédit selon laquelle chaque nouveau client est examiné sur une base individuelle du point de vue de sa solvabilité, avant que les termes standard de paiement et de livraison lui soient proposés. L'examen effectué par Cenergy Holdings inclut des notations externes, si elles existent et, dans certains cas, des références bancaires. Des limites de crédit sont fixées pour chaque client. Ils sont revus sur la base des circonstances courantes et, le cas échéant, les termes de ventes et de paiement sont réajustés. En règle générale, les limites de crédit des clients sont fixées sur la base des limites d'assurance reçues pour eux par les compagnies d'assurances et, ensuite, les créances sont assurées sur la base de ces limites.

Lors du suivi du risque de crédit des clients, ceux-ci sont regroupés selon leurs caractéristiques crédit, les caractéristiques de l'échéance de leurs créances et les éventuels problèmes qu'ils ont présentés dans le passé du point de vue de la recouvrabilité. Les créances clients et autres débiteurs incluent principalement des clients de ventes en gros des filiales de Cenergy Holdings. Les clients qualifiés comme étant « à haut risque » sont inclus dans une liste spéciale de clients et les ventes subséquentes doivent être payées à l'avance. Selon le contexte du client et son statut, les filiales de Cenergy Holdings peuvent exiger des garanties ou d'autres sûretés (par exemple, des lettres de garantie) afin d'assurer leurs créances, si possible.

Cenergy Holdings enregistre une dépréciation qui représente son estimation des pertes de crédit prévues concernant les créances clients et autres débiteurs.

Le 31 décembre, l'exposition maximale au risque de crédit pour les créances clients et autres débiteurs par région géographique était la suivante :

Montants en milliers d'euros	2022	2021
Grèce	178.892	96.469
Autres états membres de l'UE	79.014	49.974
Autres pays européens	13.521	25.372
Asie	13.366	36.471
Amérique (Nord et Sud)	69.363	2.128
Afrique	1.621	1.204
Total	355.778	211.617

Le 31 décembre, la balance âgée des créances clients et autres débiteurs qui n'ont pas été dépréciées était la suivante :

Montants en milliers d'euros	2022	2021
Ni échu ni douteux	343.965	196.749
Échu		
- Jusqu'à 6 mois	10.800	13.687
- Plus de 6 mois	1.013	1.182
Total	355.778	211.617

La direction des filiales estime que les montants dus jusqu'à 6 mois et plus de 6 mois sont encore entièrement recouvrables, sur la base de l'historique des paiements et d'une analyse approfondie du risque de crédit client, y compris les notations de crédit sous-jacentes, si celles-ci sont disponibles.

Aux 31 décembre 2022 et 2021, les créances échues mais non dépréciées concernaient essentiellement les principaux groupes industriels, les principaux services publics et privés et les principaux revendeurs.

Les sociétés de Cenergy Holdings assurent la majorité de leurs créances contre le risque de défaut. Au 31 décembre 2022, 85,9 % des soldes dus par les contreparties étaient assurés.

La variation de la dépréciation sur les créances clients et autres débiteurs et sur les actifs sur contrats se présente comme suit :

Montants en milliers d'euros	2022			2021		
	Créances clients et autres débiteurs	Actifs sur contrats	Total	Créances clients et autres débiteurs	Actifs sur contrats	Total
Solde au 1 janvier	26.031	318	26.349	24.390	143	24.533
Perte de valeur comptabilisée	450	12	463	46	175	220
Reprise de perte de valeur	(38)	(127)	(165)	(168)	-	(168)
Reprise de / (perte de valeur) sur les créances et les actifs sur contrats	412	(115)	297	(122)	175	53
Radiations	(153)	-	(153)	(14)	-	(14)
Ecart de change	1.255	-	1.255	1.777	-	1.777
Solde au 31 décembre	27.545	203	27.748	26.031	318	26.349

La provision pour pertes de crédit attendues sur les créances clients et les actifs sur contrats est calculée à titre individuel, lorsqu'il existe un indice de dépréciation. Pour les créances clients et les actifs sur contrats sans indication de dépréciation, les pertes de crédit attendues se fondent sur les données historiques combinées aux projections concernant les facteurs macroéconomiques qui influent sur le risque de crédit, notamment le risque pays et les risques liés aux secteurs d'activité des clients. La hausse de l'inflation et des taux d'intérêt a également été prise en compte dans le calcul des pertes de crédit attendues pour l'année en cours, sans impact significatif sur la perte de valeur comptabilisée.

Les garanties suivantes existent pour sécuriser les créances et les actifs sur contrats non assurés :

Montants en milliers d'euros	2022	2021
Lettres de garantie bancaire	-	-
Dettes pouvant être compensées par des créances	8.267	8.842
Total	8.267	8.842

(b) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Cenergy Holdings et ses sociétés détenaient des liquidités et des équivalents de trésorerie de 167.160 milliers d'euros au 31 décembre 2022. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont détenus auprès de banques et d'institutions financières notées de AA- à B par l'agence Fitch.

C.2. Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que Cenergy Holdings et ses sociétés éprouvent des difficultés à remplir les obligations associées à leurs dettes financières qui sont à régler par le transfert de liquidités ou d'un autre actif financier. L'approche adoptée afin de gérer les liquidités consiste à s'assurer, autant que possible, qu'elles disposeront de suffisamment de liquidités pour répondre à leurs obligations lorsque celles-ci sont dues, dans des conditions normales, mais aussi dans des conditions de tensions, sans encourir de pertes inacceptables ou de risquer de porter atteinte à leur réputation.

Afin d'éviter les risques de liquidité, Cenergy Holdings et ses sociétés procèdent à une estimation des flux de trésorerie prévus pour l'année suivante lorsqu'elles préparent le budget annuel. En outre, elles suivent les prévisions en glissement mensuel concernant les flux de trésorerie du trimestre suivant, afin de s'assurer de disposer de suffisamment de liquidité pour répondre aux besoins opérationnels, y compris pour couvrir leurs obligations financières. Cette politique ne tient pas compte de l'impact potentiel de circonstances extrêmes imprévisibles.

Steelmet S.A., une société affiliée, surveille les besoins en liquidités des sociétés de Cenergy Holdings et convient de manière centralisée des conditions de financement avec les établissements de crédit en Grèce et dans d'autres pays.

Exposition au risque de liquidité

Les passifs financiers et les instruments dérivés basés sur des échéances contractuelles sont ventilés comme suit :

31/12/2022	Montants en milliers d'euros	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels				Total
			Jusqu'à 1 an	1 à 2 ans	2 à 5 ans	Plus de 5 ans	
	Prêts bancaires et affacturage avec recours	402.112	402.691	531	956	26	404.204
	Obligations émises	199.798	80.891	32.778	93.610	9.487	216.766
	Obligations locatives	3.457	1.625	796	1.126	-	3.547
	Instruments dérivés	10.790	10.790	-	-	-	10.790
	Dettes fournisseurs et autres créditeurs	541.181	541.181	-	-	-	541.181
		1.157.337	1.037.178	34.104	95.693	9.512	1.176.487

31/12/2021	Montants en milliers d'euros	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels			Total	
			Jusqu'à 1 an	1 à 2 ans	2 à 5 ans		Plus de 5 ans
	Prêts bancaires et affacturage avec recours	203.998	197.271	9.057	3.269	128	209.725
	Obligations émises	186.641	28.065	75.683	76.230	28.413	208.391
	Obligations locatives	3.296	1.665	1.046	756	-	3.467
	Instruments dérivés	2.596	2.596	-	-	-	2.596
	Dettes fournisseurs et autres créditeurs	417.557	417.557	-	-	-	417.557
		814.089	647.154	85.785	80.256	28.542	841.736

Les sociétés de Cenergy Holdings ont des emprunts qui contiennent des clauses non financières. En cas de manquement à l'une de ces clauses, les sociétés concernées doivent rembourser les emprunts de manière anticipée par rapport aux échéances indiquées dans le tableau ci-dessus. En vertu des accords des emprunts existants, les engagements sont contrôlés et communiqués régulièrement à la direction afin d'assurer leur conformité. À l'heure actuelle, il n'existe pas de clauses non financières (par exemple relatives à certains niveaux de ratios financiers) dans les emprunts existants.

C.3. Risque du marché

Le risque du marché est le risque que des fluctuations des cours des matières premières, des taux de change et des taux d'intérêt auront un impact sur les résultats de Cenergy Holdings et de ses sociétés ou sur la valeur de leurs instruments financiers. Les sociétés de Cenergy Holdings utilisent des instruments dérivés pour gérer ce risque. En règle générale, elles s'efforcent d'appliquer une comptabilité de couverture afin de gérer la volatilité du résultat.

(a) Risque de change :

Cenergy Holdings et ses sociétés sont exposées au risque de change découlant des ventes et achats réalisés, ainsi que des emprunts libellés dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle de Cenergy Holdings et de ses sociétés, qui est essentiellement l'euro. Les monnaies les plus importantes dans lesquelles ces transactions sont effectuées sont l'euro, le dollar américain et la livre sterling.

À terme, les sociétés de Cenergy Holdings couvrent la majeure partie de leur exposition aux devises étrangères liées aux ventes et achats prévus, ainsi qu'aux créances et engagements en devise étrangère. Les principaux instruments utilisés pour gérer le risque de change sont des contrats à terme, conclus avec des contreparties externes et expirant dans un délai inférieur à un an à compter de la date de clôture. Lorsque cela est jugé nécessaire, ces contrats sont renouvelés à l'échéance. Le risque de change peut également être couvert « naturellement » en contractant des emprunts dans les devises respectives si les intérêts des emprunts sont libellés dans la même devise que celle des flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles.

Les investissements que Cenergy Holdings et ses sociétés réalisent dans leurs filiales ne sont pas couverts, car ces positions de change sont considérées comme étant prises à long terme et sont principalement en euros.

31/12/2022
Montants en milliers d'euros

	USD	GBP	RON	AUTRE	TOTAL
Créances clients et autres débiteurs	27.997	10.423	18.591	-	57.012
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9.653	13	364	1	10.031
Emprunts et dettes financières	(1.119)	(3.892)	(5.285)	-	(10.296)
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	(98.277)	(1.048)	(19.664)	-	(118.989)
Passifs sur contrats	(41.082)	-	(66)	-	(41.148)
	(67.650)	5.497	(6.060)	1	(68.213)
Dérivés pour couverture de risque (valeur nominale)	(121.779)	(18.914)	-	-	(140.692)
Risque total	(189.429)	(13.417)	(6.060)	1	(208.905)

31/12/2021
Montants en milliers d'euros

	USD	GBP	RON	AUTRE	TOTAL
Créances clients et autres débiteurs	10.028	7.562	16.638	643	34.871
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.934	2.156	420	1	7.511
Emprunts et dettes financières	(4.331)	-	(2.613)	-	(6.944)
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	(21.230)	(1.825)	(14.162)	-	(37.217)
Passifs sur contrats	-	-	(23)	(4.811)	(4.834)
	(10.599)	7.893	260	(4.168)	(6.613)
Dérivés pour couverture de risque (valeur nominale)	(39.692)	(21.049)	-	-	(60.741)
Risque total	(50.290)	(13.156)	260	(4.168)	(67.354)

Les taux de change appliqués au cours de l'année ont été les suivants :

	Taux de change moyen		Taux spot de fin d'année	
	2022	2021	2022	2021
USD	1,0530	1,1827	1,0666	1,1326
GBP	0,8528	0,8596	0,8869	0,8403
RON	4,9313	4,9208	4,9474	4,9481

Un renforcement (affaiblissement) raisonnablement possible de l'euro, du dollar américain, de la livre sterling ou du leu roumain par rapport aux autres devises au 31 décembre aurait affecté l'évaluation des instruments financiers libellés en une devise étrangère et affecté les capitaux propres et le compte de résultat pour les montants présentés dans le tableau ci-dessous. Cette analyse part de l'hypothèse que toutes les autres variables, en particulier les taux d'intérêt, restent constantes. Elle fait également abstraction de l'impact des ventes et achats prévus.

Montants en milliers d'euros	Compte de résultat		Capitaux propres, nets d'impôt	
	Renforcement	Affaiblissement	Renforcement	Affaiblissement
2022				
USD (mouvement de 10 % par rapport à l'euro)	6.250	(7.639)	17.221	(21.048)
GBP (mouvement de 10 % par rapport à l'euro)	1.220	(1.491)	1.220	(1.491)
RON (mouvement de 10 % par rapport à l'euro)	551	(673)	551	(673)
2021				
USD (mouvement de 10 % par rapport à l'euro)	1.230	(1.504)	4.566	(5.580)
GBP (mouvement de 10 % par rapport à l'euro)	1.186	(1.450)	1.186	(1.450)
RON (mouvement de 10 % par rapport à l'euro)	(24)	29	(24)	29

(b) Risque de taux d'intérêt :

Exposition au risque de taux d'intérêt

L'année 2022 a marqué la fin d'une période prolongée de faible taux d'intérêt, les sociétés de Cenergy Holdings ayant environ 19 % de leurs obligations de dettes à taux fixe. Ceci a été réalisé en concluant des instruments à taux fixe ou en couvrant leurs emprunts à taux variable par des contrats de swap de taux d'intérêt. Le profil de taux d'intérêt relatif aux instruments financiers portant intérêt détenus par les sociétés de Cenergy Holdings se présente comme suit :

Montants en milliers d'euros	Au 31 décembre	
	2022	2021
Instruments à taux fixe		
Passifs financiers	37.601	40.574
Instruments à taux variable		
Passifs financiers	567.765	353.362
Swaps de taux d'intérêt (valeur nominale)	(80.000)	-
Exposition nette à des instruments à taux variable	487.765	353.362

Instruments à taux fixe

Le Groupe ne comptabilise aucun actif ou passif financier à taux fixe à sa juste valeur par le biais du compte de résultat. Par conséquent, une variation des taux d'intérêt à la date de clôture n'aurait pas d'incidence sur le résultat ou les capitaux propres.

Analyse de sensibilité des flux de trésorerie pour les instruments à taux variable

Une variation possible raisonnable de 0,25 % des taux d'intérêt à la date de clôture aurait augmenté / (diminué) les capitaux propres et le résultat à concurrence du montant indiqué ci-dessous. L'analyse suppose que toutes les autres variables, en particulier les taux de change, restent constantes.

Montants en milliers d'euros	Résultat et Capitaux propres, nets d'impôt	
	augmentation de 0,25 %	diminution de 0,25 %
2022		
Passifs financiers	(721)	721
2021		
Passifs financiers	(1.140)	1.140

Comme décrit à la note 23, suite à la hausse des taux d'intérêt observées au cours du premier semestre 2022, les sociétés de Cenergy Holdings ont commencé, au deuxième trimestre 2022, à utiliser des swaps de taux d'intérêt pour compenser les coûts financiers futurs potentiellement plus élevés des emprunts à taux variable. Ces dérivés ne sont pas désignés comme instruments de couverture, donc leur évaluation est incluse dans l'analyse ci-dessus.

(c) *Actifs et passifs dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie*

Le tableau ci-dessous indique les périodes pendant lesquelles les flux de trésorerie associés aux couvertures de flux de trésorerie sont susceptibles d'avoir lieu :

2022		Flux de trésorerie attendus				Total
Montants en milliers d'euros	Valeur comptable	1-6 mois	6-12 mois	> 1 an		
Contrats de change à terme						
Actifs	12.024	2.595	5.805	3.624	12.024	
Passifs	(9.807)	(5.338)	(4.470)	-	(9.807)	
Contrats à terme - future						
Actifs	463	(787)	1.250	-	463	
Passifs	(956)	(944)	(13)	-	(956)	
	1.723	(4.474)	2.573	3.624	1.723	

2021		Flux de trésorerie attendus				Total
Montants en milliers d'euros	Valeur comptable	1-6 mois	6-12 mois	> 1 an		
Contrats de change à terme						
Actifs	536	536	-	-	536	
Passifs	(1.141)	(1.141)	-	-	(1.141)	
Contrats à terme - future						
Actifs	-	-	-	-	-	
Passifs	(1.199)	(1.213)	14	-	(1.199)	
	(1.804)	(1.818)	14	-	(1.804)	

Le tableau ci-dessous fournit des informations sur les éléments désignés comme instruments de couverture des flux de trésorerie au cours de l'exercice et au 31 décembre 2022 et sur le rapprochement des montants inclus dans la réserve de couverture.

Montants en milliers d'euros	Valeur nominale	Valeur comptable		Poste dans l'état de la situation financière où l'instrument de couverture est inclus	Solde au 1er janvier 2022	Variations de la valeur de l'instrument de couverture reconnu dans les AERG	Montant reclassé de la réserve de couverture en résultat	Effet de change	Solde 31 décembre 2022
		Actifs	Passif						
Contrats de change à terme	113.141	12.024	(9.807)	Dérivés - Actifs et (passifs)	(605)	756	1.602	463	2.216
Contrats à terme - future	81.339	463	(956)	Dérivés - Actifs et (passifs)	(1.199)	1.199	(493)	-	(493)
	194.480	12.487	(10.764)		(1.804)	1.955	1.109	463	1.723

(d) Risque de prix des matières premières

Les marchés des matières premières ont connu et devraient continuer à connaître des fluctuations de prix. Les filiales de Cenergy Holdings sont exposées à l'acier, à l'aluminium, au cuivre et au plomb. Elles utilisent donc, dans la mesure du possible, des contrats à terme pour minimiser l'exposition à la volatilité des prix des matières premières. Les filiales du segment Câbles ont recours à l'appariement des achats et des ventes, ou à des instruments dérivés (contrats à terme) afin de minimiser l'effet des fluctuations du prix des métaux sur leurs résultats.

Au 31 décembre 2022, le solde net des instruments dérivés par matière première était de :

Montants en milliers d'euros	2022	2021
Aluminium - position longue / (courte)	(395)	373
Cuivre - position longue / (courte)	(59)	(1.548)
Plomb - position longue / (courte)	(39)	(25)
Total	(493)	(1.199)

Ces couvertures sont désignées comme comptabilité de couverture de flux de trésorerie.

C.4. Risque lié à l'environnement macro-économique et financier

Les filiales de Cenergy Holdings suivent de près et de façon continue l'évolution de l'environnement international et national et adaptent en temps opportun leur stratégie d'affaires et leurs politiques de gestion des risques afin de minimiser l'impact des conditions macroéconomiques sur leurs opérations.

Impact du conflit en Ukraine

Le conflit en Ukraine a commencé en février 2022 et a provoqué une volatilité sur les marchés en augmentant la probabilité de perturbations dans de nombreuses parties de l'économie mondiale. Bien que son impact sur les filiales de Cenergy Holdings ne puisse être entièrement prédit à l'heure actuelle, l'exposition globale à l'Ukraine et à la Russie est très limitée et les conséquences commerciales n'ont pas été matérielles jusqu'à présent, tandis que la même chose est attendue dans un avenir prévisible. Les ventes sur ces marchés représentent une part insignifiante du chiffre d'affaires total (environ 0,5 % pour 2022) et toute perte de revenus sera entièrement compensée par la demande sur d'autres marchés. Toutes les revenus provenant de ces marchés concernent des contrats signés avant 2022, étant donné qu'aucun accord de vente n'a été signé avec des clients situés dans ces pays au cours de l'année 2022.

En outre, les entreprises de Cenergy Holdings ont déjà pris des mesures pour déplacer l'approvisionnement en matières premières provenant précédemment de Russie vers d'autres marchés et pour atténuer toute perturbation potentielle de leur chaîne d'approvisionnement. En ce qui concerne le financement, les entreprises ne sont pas exposées aux banques russes.

Enfin, sur le front de l'énergie, le conflit en Ukraine a accéléré l'inflation des prix et les entreprises ont déjà pris des mesures d'atténuation pour réduire tout impact commercial lié au coût de l'énergie. Elles suivent la situation de près et modifieront leur approche si nécessaire pour garantir l'efficacité opérationnelle.

C.5 Risques liés au changement climatique

Les filiales de Cenergy Holdings reconnaissent l'importance de la transparence concernant les risques et les opportunités liés au climat pour maintenir la confiance des parties prenantes et permettre aux investisseurs de mieux comprendre la transition de l'impact potentiel et les risques et opportunités physiques émanant du changement climatique. À cette fin, Cenergy Holdings s'est engagée à évaluer la gravité potentielle des risques et les avantages possibles des opportunités dans le but de prendre toutes les mesures nécessaires pour atténuer les impacts négatifs et maximiser les impacts positifs, et d'adopter le cadre de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD) pour communiquer de manière transparente tous les risques et opportunités liés au climat. Pour ce faire, les filiales de Cenergy Holdings ont réalisé une évaluation des risques et opportunités liés au climat qui a porté sur l'ensemble des actifs industriels et immobiliers. Les résultats détaillés de cette évaluation sont présentés au niveau des segments dans les informations non financières qui accompagnent le rapport annuel.

Le passage à une économie à faibles émissions de carbone nécessite la prise en compte et la mise en œuvre de certaines mesures. L'analyse a permis d'identifier, pour chaque segment d'activité, les risques de transition et les risques physiques liés au climat les plus importants, ainsi que les opportunités à court, moyen et long terme. Les risques de transition évalués sont liés à l'évolution des politiques, des lois, des technologies et des marchés en vue d'atténuer le changement climatique et de s'y adapter. Les mesures politiques relatives au changement climatique continuent d'évoluer, les améliorations technologiques ou les innovations qui soutiennent la transition vers un système économique à faible émission de carbone et à haut rendement énergétique peuvent avoir un impact significatif sur les organisations, tandis que les changements significatifs sur le marché, tels que la diminution de la demande de biens ou de services spécifiques ou la baisse des revenus liée aux changements de comportement des clients, sont quelques exemples des implications qui peuvent avoir un impact sur le modèle économique et la planification financière des filiales de Cenergy Holdings. D'autre part, les événements météorologiques extrêmes et les changements à plus long terme dans les modèles climatiques, tels que la disponibilité limitée de l'eau et la chaleur extrême ou l'élévation du niveau de la mer, peuvent avoir des impacts multiples et des implications financières possibles pour le groupe Cenergy Holdings.

Les risques et opportunités susmentionnés ont été identifiés et classés sur une échelle de faible, moyen et élevé, sur la base des impacts réels et potentiels sur le modèle économique, les actifs et les opérations des filiales de Cenergy Holdings, ainsi que des impacts financiers sur la performance de l'entreprise. Les impacts financiers ont été pris en compte dans les estimations comptables dans la mesure où ils peuvent être évalués à ce jour. En outre, les défis associés aux engagements liés au climat ont été pris en compte, et les entreprises de Viohalco n'ont pas identifié de problèmes supplémentaires susceptibles d'avoir un effet important sur leurs états financiers.

31. Liste des filiales

Les filiales de Cenergy Holdings et les pourcentages de participation détenus à la fin de la période concernée sont comme suit :

Filiales	Pays de constitution	Participations 2022 directes et indirectes	Participations 2021 directes et indirectes
CORINTH PIPEWORKS S.A.	GRÈCE	100,00 %	100,00 %
CPW AMERICA CO	ÉTATS-UNIS	100,00 %	100,00 %
HUMBEL LTD	CHYPRE	100,00 %	100,00 %
VARSOVIE TUBULAIRE TRADING SP. ZOO.	POLOGNE	100,00 %	100,00 %
FULGOR S.A.	GRÈCE	100,00 %	100,00 %
ICME ECAB S.A.	ROUMANIE	99,98 %	99,98 %
LESCO OOD	BULGARIE	100,00 %	100,00 %
LESCO ROMANIA S.A.	ROUMANIE	65,00 %	65,00 %
DE LAIRE LTD	CHYPRE	100,00 %	100,00 %
HELLENIC CABLES S.A.			
HELLENIC CABLE INDUSTRY S.A.	GRÈCE	100,00 %	100,00 %
HELLENIC CABLES TRADING CO	ÉTATS-UNIS	100,00 %	100,00 %
HELLENIC CABLES AMERICAS CO	ÉTATS-UNIS	100,00 %	100,00 %
SPARROWS POINT PROPERTIES HOLDINGS LLC	ÉTATS-UNIS	100,00 %	-
SPARROWS POINT PROPERTIES LLC	ÉTATS-UNIS	100,00 %	-
CPW SOLAR S.A.	GRÈCE	100,00 %	-
CPW WIND S.A.	GRÈCE	100,00 %	-

Pour toutes les entités ci-dessus, Cenergy Holdings S.A. exerce son contrôle directement et/ou indirectement.

Le 6 janvier 2022, la filiale C-Energy Americas Co. a été renommée Hellenic Cables Americas Co.

En 2022, les filiales suivantes ont été établies :

- Hellenic Cables Americas Co. a établi deux nouvelles filiales aux États-Unis, SPARROWS POINT PROPERTIES HOLDINGS LLC et SPARROWS POINT PROPERTIES LLC., pour soutenir la construction d'une usine de câbles sous-marins aux États-Unis.

- Corinth Pipeworks S.A. a créé deux nouvelles filiales en Grèce, CPW SOLAR S.A. et CPW WIND S.A., pour soutenir les futurs plans d'investissement, sans qu'une décision finale soit encore en place.

32. Entreprises communes

Hellenic Cables détient une participation de 62,48 % dans une entreprise commune nommée VO Cable V.O.F., établie en tant que société de personnes avec Van Ord. L'objet de cette entreprise commune est de fournir et d'installer des câbles sous-marins et terrestres pour le projet Hollandse Kust (South) Alpha et le projet Hollandse Kust (South) Beta. Le principal lieu d'opération de l'entreprise commune est aux Pays-Bas.

Hellenic Cables détient une participation de 50,77 % dans un partenariat appelé DEME Offshore NL - Hellenic Cables V.O.F., qui a été établi en partenariat avec Tideway. Elle a pour objet la mise en œuvre d'un contrat clés en main portant sur la fourniture et l'installation de câbles sous-marins permettant le raccordement du parc éolien offshore de Seamade au réseau belge. Le principal lieu d'opération de l'activité conjointe est en Belgique.

Fulgor détient une participation de 10,00 % dans un partenariat appelé Fulgor - JDN Consortium, qui a été établi en partenariat avec Jan De Nul. Le champ d'application de cette entreprise commune est de signer un contrat clé en main pour l'installation de câbles sous-marins pour l'interconnexion Crète-Péloponnèse en Grèce. Le principal lieu d'activité de cette opération commune est en Grèce.

Fulgor détient une participation de 70,27 % dans un partenariat appelé Fulgor - Asso.subsea Ltd Consortium, qui a été établi en partenariat avec Asso.subsea Ltd. Le champ d'application de cette entreprise commune est d'exécuter un contrat clé en main pour la conception, la fabrication, la fourniture et l'installation du réseau de câbles sous-marins de 150 kV reliant le parc éolien Kafireas II de 330 MW en construction au réseau continental de la Grèce. Le principal lieu d'activité de cette entreprise commune est en Grèce.

Les entreprises communes susmentionnées ont été formées au cours des années précédentes.

Les accords relatifs au consortium VO Cabdel VOF, DEME Offshore NL - Hellenic Cables V.O.F., Fulgor - JDN et Fulgor - Asso.subsea Ltd exigent le consentement unanime de toutes les parties pour toutes les activités pertinentes. Les deux partenaires disposent de droits directs sur les actifs du partenariat et sont solidairement responsables de ses engagements. Ces entités sont donc classées en tant qu'entreprises communes et le Groupe reconnaît son droit direct sur les actifs, passifs, produits et charges détenus conjointement, tel que décrit à la note 5.1(g).

33. Engagements

A. Engagements d'achat

Les filiales de Cenergy Holdings ont conclu des contrats selon leurs plans d'investissement, qui devraient être conclus au cours de la prochaine année.

	Au 31 décembre	
Montants en milliers d'euros	2022	2021
Immobilisations corporelles	24.060	6.851

B. Garanties

Montants en milliers d'euros	Au 31 décembre	
	2022	2021
Garanties pour les engagements envers les fournisseurs	12.932	3.414
Garanties pour assurer la bonne exécution des contrats avec des clients	502.038	231.506
Garanties pour les subventions	4.356	9.573

34. Passifs éventuels

A. Litiges et examens administratifs

En ce qui concerne les exportations de tubes soudés de grand diamètre (LDWP) de Corinth Pipeworks vers les États-Unis pour les périodes avril 2020 - avril 2021 et avril 2021 - avril 2022, des examens administratifs supplémentaires du Département du commerce des États-Unis (DOC) sont attendus. Aucune provision n'a été enregistrée au titre de ces examens administratifs en raison des faits suivants :

- Pour la période allant d'avril 2020 à avril 2021, aucune vente aux États-Unis n'a été soumise à des droits antidumping; aucun droit supplémentaire n'est donc prévu pour cette période.
- Pour la période allant d'avril 2021 à avril 2022, les ventes aux États-Unis soumises à des droits antidumping n'étaient pas significatives. L'issue d'un tel examen administratif est considérée comme très volatile et difficile à prévoir, et le montant de tout passif qui en découle ne peut être raisonnablement estimé.

B. Passif d'impôt éventuel

Les déclarations d'impôts des filiales font régulièrement l'objet de contrôles fiscaux dans la plupart des juridictions où Cenergy Holdings et ses sociétés exercent leurs activités. Ces contrôles pourraient entraîner des impôts supplémentaires. Cenergy Holdings prévoit un impôt supplémentaire par rapport au résultat de ces contrôles fiscaux pour le montant prévu à régler (ou à recouvrer).

Cenergy Holdings estime que ses provisions pour passifs d'impôts sont adéquates pour toutes les années d'imposition ouvertes sur base de son évaluation des facteurs sous-jacents, notamment des interprétations du droit fiscal et de leur expérience antérieure.

35. Parties liées

A. Transactions avec des parties liées

Les transactions suivantes ont été conclues avec Viohalco et ses filiales, des entités mises en équivalence et d'autres parties liées :

Montants en milliers d'euros	Pour l'exercice clos le 31 décembre	
	2022	2021
Ventes de biens		
Entités mises en équivalence	181.785	166.161
Autres parties liées	77.944	85.238
	259.729	251.399
Ventes de services		
Entités mises en équivalence	275	272
Autres parties liées	2.073	2.003
	2.348	2.274
Ventes d'immobilisations corporelles		
Autres parties liées	2	-
	2	-
Achats de biens		
Entités mises en équivalence	89	8
Autres parties liées	23.156	20.744
	23.244	20.752
Achats de services		
Viohalco	158	86
Entités mises en équivalence	8.417	6.779
Autres parties liées	18.962	14.528
	27.538	21.394
Achats d'immobilisations corporelles		
Entités mises en équivalence	3	-
Autres parties liées	4.525	4.414
	4.528	4.414

Les autres parties liées sont des filiales, des entreprises associées et des coentreprises du Groupe Viohalco.

Les soldes de clôture qui découlent des achats/ventes de biens, de services, d'immobilisés, etc. se présentent comme suit :

Montants en milliers d'euros	Au 31 décembre	
	2022	2021
Créances non courantes de parties liées		
Autres parties liées	395	208
	395	208
Créances courantes de parties liées		
Entités mises en équivalence	9.463	14.335
Autres parties liées	14.826	17.110
	24.290	31.445
Dettes à court terme envers des parties liées		
Société mère	156	168
Entités mises en équivalence	2.304	1.020
Autres parties liées	9.118	11.337
	11.578	12.525

Les soldes dus par les parties liées ne sont pas garantis et le règlement de ces soldes courants devrait être effectué en espèces au cours de l'année suivante, puisque les soldes ne concernent que les créances à court terme et les créditeurs, à l'exception des soldes classés comme créances non courantes des parties liées, qui concernent les garanties à long terme accordées aux parties liées fournissant des services énergétiques aux filiales du Groupe.

B. Rémunération des principaux dirigeants

Le tableau ci-dessous fournit un aperçu des transactions avec les membres du Conseil d'administration et la direction exécutive :

Montants en milliers d'euros	Pour l'exercice clos le 31 décembre	
	2022	2021
Rémunération des membres du Conseil d'administration et de la direction	1.285	1.060

La rémunération des membres du Conseil d'administration et de la direction indiquée dans le tableau ci-dessus est fixe. Aucune rémunération variable, aucun avantage postérieur à l'emploi ni aucun avantage sous forme d'actions n'ont été versés.

36. Honoraires du commissaire

Le commissaire de la Société (PwC Réviseurs d'Entreprises SRL) et un certain nombre d'autres cabinets membres du réseau du commissaire ont reçu des honoraires pour les services suivants :

Montants en milliers d'euros	Pour l'exercice clos le 31 décembre	
	2022	2021
PwC Réviseurs d'Entreprises SRL		
Missions d'attestations	112	105
Services relatifs à l'audit	16	22
	128	126
Réseau PwC		
Missions d'attestations	304	284
Missions de conseils fiscaux	93	136
Autres missions	-	4
	397	424
Total	525	551

37. Événements postérieurs à la clôture

Le 8 mars 2023, le conseil d'administration de Cenergy Holdings a décidé de proposer à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra le 30 mai 2023, l'approbation d'un dividende brut de 0,05 euro par action.

Aucun autre événement postérieur à la clôture pour lequel une information serait requise dans les états financiers consolidés n'a eu lieu depuis le 31 décembre 2022.





Rapport du commissaire

RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DE CENERGY HOLDING SA SUR LES COMPTES CONSOLIDES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Dans le cadre du contrôle légal des comptes consolidés de Cenergy Holding SA (la « Société ») et de ses filiales (conjointement « le Groupe »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes consolidés ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Ce tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 31 mai 2022, conformément à la proposition du conseil d'administration émise sur recommandation du comité d'audit. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2024. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes consolidés du Groupe durant 4 exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes consolidés

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes consolidés du Groupe, comprenant l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2022, ainsi que le compte de résultat consolidé, le compte de résultat consolidé et autres éléments du résultat global, l'état consolidé de variations des capitaux propres et l'état consolidé des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, ainsi que des notes reprenant un résumé

des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives. Ces comptes consolidés font état d'un total de l'état de la situation financière consolidé qui s'élève à EUR 1.698.745 milliers et d'un compte de résultat consolidé qui se solde par un bénéfice, attribuable aux propriétaires de la société, de l'exercice de EUR 60.417 milliers.

À notre avis, ces comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidée du Groupe au 31 décembre 2022, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB et applicables à la date de clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes consolidés en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés de la

Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont [a]* été les [le]* plus importants [important lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Point clé de l'audit 1: Disponibilité des sources de financement et conformité aux covenants

Description du point clé de l'audit

Les filiales du Groupe ont des emprunts et dettes financières, courants et non courants, significatifs. Les termes et conditions des contrats de financement y-relatifs incluent souvent des covenants qui doivent être respectés à chaque date de clôture. Tout manquement à de tels covenants pourrait résulter en la capacité pour les prêteurs d'exercer leur droit de réclamer un remboursement anticipé de certains des emprunts et dettes financières courants et/ou non courants. Pour ces raisons, nous avons considéré la disponibilité des sources de financement et l'incapacité à se conformer aux covenants comme étant des éléments significatifs à notre audit.

Nous faisons référence à la Note 5 : Principales méthodes comptables – Instruments financiers et à la Note 26 : Dette.

Nos procédures d'audit relatives au point clé de l'audit

Nos procédures ont intégré une compréhension des contrats de financement ainsi que des procédures et contrôles mis en place par le Groupe afin d'assurer sa conformité aux covenants et de comprendre les sources financières utilisées et celles qui ne le sont pas. Nous avons testé les covenants relatifs aux contrats de financement les plus significatifs et évalué la conformité aux termes et conditions qui y sont stipulés. En outre, nous avons évalué la présentation des emprunts et dettes financières dans l'Etat consolidé de la situation financière et son adéquation avec les déclarations relevant dans les Notes aux états financiers consolidés.

Nous avons conclu que les covenants financiers testés ont été respectés et les notes des dettes financiers étaient appropriées.

Point clé de l'audit 2: Actifs sur contrats

Description du point clé de l'audit

Nous avons apporté une attention particulière à la reconnaissance du revenu relative aux contrats de construction et les actifs sur contrats y-relatifs car le Groupe génère de manière substantielle des revenus provenant de projets qualifiés en contrat de construction sous IFRS. La reconnaissance du revenu et l'estimation des résultats relatifs à des contrats de construction à prix fixe sont complexes et requièrent un haut niveau de jugement de la part du management, en particulier en ce qui

concerne l'estimation des coûts encourus et les coûts pour compléter les contrats. Pour ces raisons, nous avons identifié les actifs sur contrats liés à ces contrats de construction comme étant des éléments significatifs à notre audit.

Nous faisons référence à la Note 5 : Principales méthodes comptables – Chiffre d'affaires et à la Note 7 : Chiffres d'affaires. Au 31 décembre 2022, les Actifs sur contrats s'élèvent à EUR 195 millions.

Nos procédures d'audit relatives au point clé de l'audit

Nos tests sur les actifs sur contrats ont inclus des procédures relatives à la compréhension des processus et des contrôles relatifs à ces derniers ainsi que des procédures substantives relatives à la comptabilisation de ces actifs sur contrats, aux revenus y-relatifs et à la détermination de l'étape d'avancement des contrats. Nos procédures d'audit incluaient la considération de la pertinence des règles comptables du Groupe relatives à la reconnaissance du revenu. Nous avons également inclus une évaluation des jugements significatifs réalisés par le management en se basant sur l'examen de la documentation afférente aux projets et des discussions autour du statut des projets avec des responsables de la finance et avec des membres du personnel technique du Groupe concernant des projets ou transactions spécifiques. De plus, afin d'évaluer la fiabilité des estimations du management, nous avons réalisé un suivi des coûts subséquents encourus pour les projets terminés. Nous avons également effectué des tests sur les

entrées comptabilisées en revenu afin d'identifier tout élément inhabituel ou irrégulier qui influencerait les contrats et les profits acquis y-relatifs inclus dans cette section.

Nous avons conclu que les conclusions du management, eu égard aux actifs sur contrats, étaient cohérentes et en lignes avec nos prévisions.

Responsabilités du conseil d'administration relatives à l'établissement des comptes consolidés

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe au conseil d'administration d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de mettre le Groupe en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire comprenant notre opinion. Une assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes consolidés en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future du Groupe ni quant à l'efficacité ou l'efficacité avec laquelle le conseil d'administration a mené ou mènera les affaires du Groupe. Nos responsabilités relatives à l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies

significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos

conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport.

Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire le Groupe à cesser son exploitation;

- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés et évaluons si ces derniers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle;
- nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit au niveau du Groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons au comité d'audit notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Nous fournissons également au comité d'audit une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au comité d'audit, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous

décrivons ces points dans notre rapport du commissaire, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités du conseil d'administration

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés et des autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion sur les comptes consolidés et les autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion sur les comptes consolidés et aux autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion sur les comptes consolidés, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes consolidés pour le même exercice, et a été établi conformément à l'article 3:32 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion

sur les comptes consolidés et les autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

L'information non-financière requise par l'article 3:32, §2 du Code des sociétés et des associations a été reprise dans le rapport de gestion sur les comptes consolidés qui fait partie de la section 'Information non financière' du rapport annuel. Pour l'établissement de cette information non-financière, la Société s'est basée sur le « UN's Sustainable Development Goals (SDG's) reporting framework ». Conformément à l'article 3:80, §1, 5° du Code des sociétés et des associations, nous ne nous prononçons toutefois pas sur la question de savoir si cette information non-financière est établie conformément au « UN's Sustainable Development Goals (SDG's) reporting framework » mentionné dans le rapport annuel sur les comptes consolidés

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis du Groupe au cours de notre mandat.

Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été valorisés et ventilés dans l'annexe des comptes consolidés.

Format électronique unique européen (ESEF)

Nous avons également procédé, conformément au projet de norme relative au contrôle de la conformité

des états financiers avec le format électronique unique européen (ci-après « ESEF »), au contrôle du respect du format ESEF avec les normes techniques de réglementation définies par le Règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 (ci-après « Règlement délégué »).

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement, conformément aux exigences ESEF, des états financiers consolidés sous forme de fichier électronique au format ESEF (ci-après états financiers consolidés numériques) inclus dans le rapport financier annuel.

Notre responsabilité est d'obtenir des éléments suffisants et appropriés afin de conclure sur le fait que le format et le balisage XBRL des états financiers consolidés numériques respectent, dans tous leurs aspects significatifs, les exigences ESEF en vertu du Règlement délégué.

Sur la base de nos travaux, nous sommes d'avis que le format et le balisage d'informations dans les états financiers consolidés numériques repris dans le rapport financier annuel de Cenergy Holding SA au 31 décembre 2022 sont, dans tous leurs aspects significatifs, établis en conformité avec les exigences ESEF en vertu du Règlement délégué.

Autres mentions

- Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

Diegem, le 30 mars 2023

Le commissaire
PwC Reviseurs d'Entreprises SRL
Représenté par

Marc Daelman
Réviseur d'Entreprise

Déclaration des personnes responsables

Déclaration portant sur l'image fidèle donnée par les états financiers consolidés et le rapport de gestion.

Conformément à l'article 12, §2, 3° de l'arrêté royal du 14 novembre 2007, les membres de la Direction Exécutive (à savoir Dimitrios Kyriakopoulos, Alexios Alexiou et Alexandros Benos) déclarent au nom et pour le compte de la Société qu'à leur connaissance :

- a) les états financiers consolidés de

l'exercice se terminant au 31 décembre 2022, qui ont été établis conformément aux normes internationales d'information financière adoptées par l'Union européenne, offrent une image fidèle des capitaux propres, de la situation financière et des performances financières de la Société et des entités du périmètre de consolidation dans son ensemble ;

- b) le rapport de gestion sur les comptes consolidés comprend une image fidèle du développement et des performances de l'activité et de la situation de la Société et des entités comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.



HUISMAN

8

États financiers statutaires simplifiés

Conformément au CSA (articles 3:17 et 3:36), les comptes annuels de la Société sont présentés ci-après dans une version abrégée, qui ne comprend pas toutes les notes requises par la loi

ni le rapport du Commissaire. La version complète des comptes annuels de la Société qui sera déposée à la Banque Nationale de Belgique, est disponible sur le site Internet de la

Société et peut être obtenue gratuitement sur demande.

Le rapport du Commissaire sur les comptes annuels est sans réserve.

Bilan statutaire simplifié

Montants en milliers d'euros	Au 31 décembre	
	2022	2021
Actifs non courants	183.280	175.807
Frais d'établissement	-	17
Actifs financiers	183.280	175.789
Actifs courants	16.041	1.798
Créances à un an au plus	14.990	508
Trésorerie et équivalents de trésorerie	967	1.215
Comptes de régularisation	85	75
Total des actifs	199.321	177.605
Capitaux propres	188.527	176.447
Capital	117.892	117.892
Primes d'émission	59.591	59.591
Réserves	9.174	8.575
Bénéfice (Perte) reporté(e)	1.869	-9.612
Passifs	10.795	1.158
Dettes à un an au plus	10.488	871
Comptes de régularisation	307	287
Total des capitaux propres et passifs	199.321	177.605

Compte de résultat statutaire simplifié
Pour l'exercice clos au 31 décembre

Montants en milliers d'euros	2022	2021
Ventes et prestations	94	29
Coût des ventes et prestations	-2.046	-2.115
Services et biens divers	-1.518	-1.376
Rémunérations, charges sociales et pensions	-427	-495
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	-19	-172
Autres charges d'exploitation	-82	-71
Charges d'exploitation non récurrentes	-	-1
Perte opérationnelle	-1.951	-2.086
Produits financiers	23.598	895
Produits des immobilisations financières	23.329	635
Autres produits financiers	269	244
Produits financiers non récurrents	-	15
Charges financières	-59	-8
Charges des dettes	-53	-
Autres charges financières	-2	-4
Charges financières non récurrentes	-4	-3
Bénéfice / (perte) de l'exercice avant impôt	21.588	-1.200
Impôt sur le résultat	-	-
Bénéfice (perte) de l'exercice	21.588	-1.200

Autres mesures de la performance

Outre les résultats déclarés conformément aux normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards ou « IFRS ») telles qu'adoptées par l'Union européenne, ce rapport annuel présente des informations relatives à d'autres types de mesure de la performance non préparées selon les normes IFRS (« Autres Mesures de la Performance » ou « AMP »). Les AMP utilisées dans ce rapport annuel sont les suivantes : **le résultat avant intérêts et impôt (EBIT), l'EBIT ajusté, les bénéfices avant intérêts, impôt, amortissement (EBITDA), l'EBITDA ajusté et la dette nette**. Les rapprochements les plus directement comparables aux mesures de la performance IFRS sont présentés ci-dessous.

Nous estimons que ces AMP sont des mesures supplémentaires importantes pour l'analyse de la performance opérationnelle et financière. Ces AMP sont fréquemment utilisées par les analystes financiers, les investisseurs et d'autres parties intéressées lorsqu'ils évaluent des sociétés du secteur de la production, de la distribution et du commerce de tubes d'acier et de câbles. En fournissant ces indicateurs, accompagnés des rapprochements inclus dans cette annexe, nous estimons que les investisseurs comprendront mieux nos activités, nos résultats d'exploitation et notre situation financière. Cependant, ces

AMP ne remplacent pas les indicateurs de mesure IFRS.

Ces AMP sont également des mesures clés de la performance sur la base desquelles Cenergy Holdings prépare, suit et évalue ses budgets annuels et ses plans à long terme (5 ans). Il convient toutefois de noter que les chiffres ajustés ne devraient pas être considérés comme non opérants ou non récurrents.

L'EBIT, l'EBIT ajusté, l'EBITDA et l'EBITDA ajusté sont limités, en tant qu'outils d'analyse, et les investisseurs ne devraient pas les examiner de manière isolée ou en tant que substituts à l'analyse des résultats opérationnels présentés selon les normes IFRS. En outre, ces AMP peuvent ne pas être comparables à des indicateurs présentés sous le même intitulé, par d'autres sociétés.

Les définitions de l'AMP n'ont pas été modifiées par rapport à celles appliquées au 31 décembre 2021. Les définitions des AMP sont les suivantes :

L'**EBIT** est défini comme le résultat de la période (bénéfice après impôt) avant :

- impôt sur le résultat ;
- résultat financier net ;

L'**EBITDA** est défini comme le résultat de la période (bénéfice après impôt) avant :

- impôt sur le résultat ;
- résultat financier net ;
- amortissements.

L'**EBIT ajusté** et l'**EBITDA ajusté** sont définis comme étant l'EBIT et l'EBITDA, respectivement ajustés de façon à exclure :

- le décalage des prix des métaux ;
- la dépréciation/les reprises de dépréciation de valeur sur les immobilisations corporelles et incorporelles et immeubles de placements ;
- la dépréciation/les reprises de dépréciation de valeur sur les investissements ;
- les bénéfices/pertes des ventes d'immobilisations corporelles, d'immobilisations incorporelles, d'immeubles de placements et d'investissements ;
- les frais juridiques et amendes exceptionnels ; et
- les autres éléments exceptionnels ou inhabituels.

La **dette nette** est définie comme étant la somme des :

- emprunts et dettes financières et obligations locatives à long terme ;
- emprunts et dettes financières et obligations locatives à court terme ;

Moins :

- trésorerie et équivalents de trésorerie

Tableaux de rapprochement :

EBIT et EBITDA :

Montants en milliers d'euros	Câbles		Tubes d'acier		Autres activités		Total	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Résultat avant impôt (comme reporté dans le compte de résultat consolidé)	62.827	44.886	7.168	(13.940)	(39)	(433)	69.957	30.513
Ajustements pour :								
Résultat financier net	24.821	21.539	11.630	7.478	11	(32)	36.462	28.985
EBIT	87.649	66.425	18.798	(6.462)	(29)	(465)	106.418	59.498
Rajout :								
Amortissements	18.061	16.849	9.136	8.850	14	6	27.211	25.705
EBITDA	105.710	83.273	27.934	2.388	(14)	(459)	133.630	85.203

EBIT ajusté et EBITDA ajusté :

Montants en milliers d'euros	Câbles		Tubes d'acier		Autres activités		Total	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
EBIT	87.649	66.425	18.798	(6.462)	(29)	(465)	106.418	59.498
Ajustements pour :								
Décalage des prix des métaux ⁽¹⁾	1.905	4.915	-	-	-	-	1.905	4.915
Coûts de réorganisation	-	-	-	978	-	-	-	978
Perte liée à la cession d'associé ⁽²⁾	-	-	156	-	-	-	156	-
Dépréciation des immobilisations	1.222	-	-	-	-	-	1.222	-
Perte nette pour indemnité au client ⁽³⁾	-	-	235	-	-	-	235	-
Coûts marginaux liés au Coronavirus ⁽⁴⁾	-	445	-	(234)	-	-	-	211
Provision relative aux droits antidumping	-	-	-	12.842	-	-	-	12.842
(Gains)/Pertes sur les ventes d'actifs immobilisés	(340)	(8)	1	-	-	-	(339)	(8)
EBIT ajusté	90.436	71.777	19.191	7.124	(29)	(465)	109.598	78.435
Rajout :								
Amortissements	18.061	16.849	9.136	8.850	14	6	27.211	25.705
EBITDA ajusté	108.497	88.625	28.327	15.974	(14)	(459)	136.809	104.140

(1) L'impact du décalage des prix des métaux désigne l'effet sur le compte de résultats des fluctuations des prix de marché des métaux sous-jacents (ferreux et non ferreux) employés par les filiales de Cenergy Holdings en tant que matières premières dans leurs processus de fabrication des produits finis.

Le décalage des prix des métaux existe en raison des facteurs suivants :

- (i) le délai entre l'établissement des prix d'achat des métaux, le stockage et la transformation des métaux et l'établissement des prix de vente aux clients des stocks de produits finis ;
- (ii) l'effet du solde d'ouverture des stocks (qui, à son tour, est affecté par les prix des métaux des périodes précédentes) sur le montant rapporté en tant que Coût des ventes, en raison de la méthode d'établissement du coût utilisée (p.ex., moyenne pondérée) ;
- (iii) à certains contrats clients assortis de prix à terme fixes, ce qui entraîne une exposition aux fluctuations des prix des métaux pendant le laps de temps compris entre la fixation de nos prix de vente et le moment où la vente a réellement lieu.

Les filiales du segment des câbles utilisent l'appariement des achats et des ventes ou bien des instruments dérivés afin d'atténuer l'effet de l'écart de prix des métaux sur leurs résultats. Cependant, l'impact (positif ou négatif) sur le compte de résultats ne peut être entièrement évité, car, dans le segment <câbles, une partie du stock est traitée en immobilisations, sans couverture, tandis que dans le segment Tubes d'acier, la couverture des matières premières n'est pas possible.

(2) En 2022, la participation à Belleville Tube Company a été éliminée.

(3) En 2013, Corinth Pipeworks a fabriqué et a fourni des tubes pour un pipeline en France. En 2015, le client français a déposé une réclamation de qualité contre Corinth Pipeworks, ses assureurs et les sous-traitants chargés du soudage du pipeline. Le tribunal de commerce de Paris a rendu sa décision le 7 juillet 2022 et a décidé que Corinth Pipeworks devait être tenue pour responsable des défauts latents affectant les tubes qu'il a livrés à son client français, mais que ce dernier était également responsable de sa propre perte. Par conséquent, étant donné que les ventes en 2013 étaient entièrement assurées, Corinth Pipeworks a enregistré une dette de 515 milliers d'euros en 2022 qui correspond à son exposition maximale pour cette réclamation spécifique, alors qu'un montant de 280 milliers d'euros a été reçu comme indemnité d'une compagnie d'assurance pour le cas en question.

(4) Les coûts marginaux liés au coronavirus concernent tous les coûts marginaux encourus en raison de l'épidémie de coronavirus. Ces coûts sont directement attribuables à l'épidémie de coronavirus et sont supplémentaires par rapport aux coûts encourus avant l'épidémie et ne devraient pas se reproduire une fois la crise passée et les opérations revenues à la normale, tout en étant clairement séparables des opérations normales. Tout allègement prévu par la législation locale à la suite de mesures prises en raison de la pandémie de coronavirus est déduit des coûts incrémentaux liés au coronavirus.

Dettes nettes :

Montants en milliers d'euros	Câbles		Tubes d'acier		Autres activités		Total	
	31 déc. 2022	31 déc. 2021	31 déc. 2022	31 déc. 2021	31 déc. 2022	31 déc. 2021	31 déc. 2022	31 déc. 2021
Emprunts et dettes financières (incl. obligations locatives) - long terme	100.317	134.026	29.047	42.979	30	16	129.393	177.020
Emprunts et dettes financières (incl. obligations locatives) - court terme	350.273	150.718	125.687	66.192	12	6	475.972	216.915
Trésorerie et équivalents de trésorerie.	(115.196)	(87.342)	(50.997)	(41.005)	(967)	(1.259)	(167.160)	(129.606)
Dettes nettes	335.394	197.401	103.737	68.166	(925)	(1.238)	438.206	264.329

Principes de reporting du règlement européen sur la taxonomie

Affectation du chiffre d'affaires, des dépenses d'investissement et des dépenses d'exploitation à l'objectif environnemental de l'atténuation du changement climatique

Cenergy Holdings est particulièrement soucieuse de l'objectif d'atténuation du

changement climatique. Il a été déterminé que les activités 3.1, 3.5, 3.6, 3.8, 3.9, 4.9 & 7.7 doivent être affectées à l'atténuation du changement climatique, car cet objectif est plus pertinent pour les activités de Cenergy Holdings et la taxonomie ne permet

pas de double comptage en utilisant d'autres objectifs.

Jugement pertinent sur l'éligibilité de nos activités à la taxonomie :

Fabrication de câbles

Activité 3.1 - Fabrication de technologies d'énergie renouvelable

La description de l'activité 3.1 de l'Annexe I de l'acte délégué sur le climat ne contient pas de définition claire du terme « technologies d'énergie renouvelable » et est donc ouverte à l'interprétation. En l'absence de définition des « technologies liées aux énergies renouvelables » et dans l'esprit du règlement européen sur la taxonomie, ce terme a été défini en se référant aux critères d'examen technique de la contribution substantielle à l'atténuation du changement climatique. Le chiffre d'affaires généré par la production et l'installation de systèmes de câbles utilisés dans les projets de sources d'énergie renouvelable (principalement éolienne et solaire), qui permettent la diffusion d'énergie renouvelable dans le réseau électrique, a été inclus.

Activité 4.9 - Transport et distribution d'électricité

Selon la description de l'activité 4,9 de l'Annexe I de l'acte délégué relatif au climat, une activité économique doit satisfaire au moins l'un des critères d'examen technique suivants :

- a. le réseau constitue le réseau européen interconnecté, à savoir le réseau couvrant les zones de

réglage interconnectées des États membres, de la Norvège, de la Suisse et du Royaume-Uni, et ses réseaux subordonnés ;

- b. plus de 67 % des nouvelles capacités de production connectées au réseau sont inférieures à la valeur seuil de production de 100 g équivalent CO₂/kWh mesurée sur l'ensemble du cycle de vie conformément aux critères de production d'électricité, au cours d'une période glissante de cinq ans ;
- c. le facteur d'émission moyen du réseau, qui est calculé comme le total annuel des émissions dues à la production d'électricité connectée au réseau, divisé par la production annuelle totale nette d'électricité dans ce réseau, est inférieur à la valeur seuil de 100 g équivalent CO₂/kWh mesurée sur l'ensemble du cycle de vie conformément aux critères de production d'électricité, au cours d'une période glissante de cinq ans.

Selon l'évaluation de la Société, le chiffre d'affaires du segment Câbles généré par des projets relatifs à l'interconnexion des îles est conforme au critère technique « a » susmentionné.

Activité 3.6 - Fabrication d'autres technologies à faibles émissions de carbone

Des produits de câbles permettant une réduction significative des émissions de carbone selon l'indicateur du potentiel de réchauffement planétaire ont été inclus dans cette activité. Plus précisément, des câbles qui réduisent les émissions dans les secteurs des télécommunications et des chemins de fer sont considérés comme étant conformes à la description de l'activité : Fabrication de technologies visant à réduire considérablement les émissions de GES dans d'autres secteurs de l'économie, lorsque ces technologies ne sont pas couvertes dans les sections 3.1 à 3.5 de la présente Annexe (atténuation du changement climatique).

Activités économiques non éligibles à la taxonomie

Les activités qui n'ont pas été identifiées comme éligibles à la taxonomie et qui constituent donc le pourcentage non éligible à la taxonomie ne sont actuellement pas incluses dans les secteurs et activités énoncés dans le règlement européen sur la taxonomie. Cependant, elles pourraient être incluses dans les activités envisagées par les quatre objectifs environnementaux supplémentaires identifiés dans le

règlement qui sont en cours de normalisation.

Dépenses d'investissement et d'exploitation éligibles à la taxonomie

En ce qui concerne les dépenses d'investissement et d'exploitation liées à nos activités économiques éligibles à la taxonomie, des explications sont fournies aux sections « Indicateur clé de performance des dépenses d'investissement » et « Indicateur clé de performance des dépenses d'exploitation » dans la description de nos méthodes comptables.

Indicateurs clés de performance et méthodes comptables

Les exigences en matière de reporting incluent le pourcentage d'éligibilité du chiffre d'affaires, des dépenses d'investissement et des dépenses d'exploitation des entreprises déjà incluses dans la loi relative à la finance durable de l'Union européenne. L'article 10(1) de l'acte délégué exige explicitement que, au cours de la première année de mise en œuvre, les entreprises non financières publient « la part d'activités économiques éligibles à la taxonomie et d'activités économiques non éligibles à la taxonomie dans leur chiffre d'affaires total, leurs dépenses d'investissement totales et leurs dépenses opérationnelles totales ». Les données relatives au chiffre d'affaires, aux dépenses d'investissement et aux dépenses d'exploitation alignées sur la taxonomie sont présentées dans la section correspondante ci-après.

Indicateur clé de performance du chiffre d'affaires

Définition

La part d'activités économiques

éligibles à la taxonomie a été calculée comme part du chiffre d'affaires provenant des activités économiques présentées ci-dessous (numérateur) :

- 3.1 Fabrication de technologies d'énergie renouvelable
- 4.9 Transport et distribution d'électricité
- 3.6 Fabrication d'autres technologies à faibles émissions de carbone

divisé par le chiffre d'affaires total de Cenergy Holdings (dénominateur) pour l'exercice 2022.

Pour de plus amples informations sur notre méthode comptable relative au chiffre d'affaires, veuillez vous reporter à la page 117 de notre Rapport annuel 2022.

Rapprochement

Le chiffre d'affaires de Cenergy Holdings peut être rapproché de nos états financiers consolidés, dans la section « Segments opérationnels » à la page 133 de notre Rapport annuel 2022.

Indicateur clé de performance des dépenses d'investissement

Définition

L'indicateur clé de performance des dépenses d'investissement est défini comme les dépenses d'investissement éligibles à la taxonomie (numérateur) divisées par les dépenses d'investissement totales de Cenergy Holdings (dénominateur). Le numérateur se compose des dépenses d'investissement éligibles à la taxonomie liées à des actifs ou à des processus associés à des activités économiques présentées ci-dessous (numérateur) :

- 3.1 Fabrication de technologies

d'énergie renouvelable

- 4.9 Transport et distribution d'électricité
- 3.6 Fabrication d'autres technologies à faibles émissions de carbone

Nous considérons que les actifs et les processus sont associés à des activités économiques éligibles à la taxonomie lorsqu'ils sont des composants essentiels nécessaires à l'exécution d'une activité économique. Par conséquent, toutes les dépenses d'investissement dans des machines ou des équipements utilisés pour les activités susmentionnées ont été incluses dans le numérateur de l'indicateur clé de performance des dépenses d'investissement.

Le dénominateur se compose des ajouts des filiales de Cenergy Holdings aux immobilisations corporelles et incorporelles au cours de l'exercice 2022, avant amortissements et réévaluation, y compris celles résultant des réévaluations et des dépréciations. Il comprend les acquisitions d'immobilisations corporelles (IAS 16), d'immobilisations incorporelles (IAS 38) et d'immeubles de placement (IAS 40). Les ajouts résultant de regroupements d'entreprises sont également inclus. Le goodwill n'est pas inclus dans les dépenses d'investissement, car il n'est pas défini comme une immobilisation incorporelle conformément à la norme IAS 38. Pour de plus amples informations sur nos méthodes comptables relatives aux dépenses d'investissement, veuillez vous reporter à la page 122 de notre Rapport annuel 2022.

Rapprochement

Les dépenses d'investissement de Cenergy peuvent être rapprochées de nos états financiers consolidés, dans la section « Segments opérationnels » à la page 133 de notre Rapport annuel 2022.

Indicateur clé de performance des dépenses d'exploitation

Définition

L'indicateur clé de performance des dépenses d'exploitation est défini comme les dépenses d'exploitation éligibles à la taxonomie (numérateur) divisées par les dépenses d'exploitation totales de Cenergy (dénominateur).

Le numérateur se compose des dépenses d'exploitation éligibles à la taxonomie liées à des actifs ou à des processus associés à des activités économiques présentées ci-dessous (numérateur) :

- 3.1 Fabrication de technologies d'énergie renouvelable
- 4.9 Transport et distribution d'électricité
- 3.6 Fabrication d'autres technologies à faibles émissions de carbone

Le total des dépenses d'exploitation (dénominateur) se compose de coûts directs non capitalisés liés à la recherche et au développement, aux mesures de rénovation des bâtiments, aux locations à court terme, à l'entretien et à la réparation, ainsi qu'à toute autre dépense directe liée à l'entretien quotidien des immobilisations corporelles. Cela inclut :

- Les dépenses en recherche et développement comptabilisées en dépenses au cours de la période concernée. Cela comprend toutes les dépenses non capitalisées directement imputables aux activités de recherche ou de développement.
- Le volume des contrats de location non capitalisés a été déterminé conformément à la norme IFRS 16

et comprend les frais liés aux contrats de location à court terme et aux contrats de location à faible valeur.

- Les frais d'entretien et de réparation et autres dépenses directes liées à l'entretien quotidien des immobilisations corporelles ont été déterminés en fonction des coûts d'entretien et de réparation alloués à nos centres de coûts internes. Les postes de dépenses associés constituent une part du total des charges d'exploitation du compte de résultat. Cela inclut également les mesures de rénovation des bâtiments. En règle générale, cela inclut les coûts de personnel, les coûts d'entretien et les coûts matériels liés à l'entretien quotidien ainsi qu'aux mesures d'entretien et de réparation régulières ou non planifiées. Ces coûts sont directement affectés à nos immobilisations corporelles, en incluant une répartition appropriée des frais généraux. Cela n'inclut pas les dépenses liées aux opérations quotidiennes des immobilisations corporelles, telles que les matières premières, le coût des employés utilisant la machine, l'électricité ou les liquides nécessaires à l'exploitation des immobilisations corporelles. Les coûts directs liés à la formation et aux autres besoins d'adaptation des ressources humaines sont exclus du dénominateur et du numérateur. En effet, l'annexe I de l'article 8 de l'acte délégué répertorie ces coûts uniquement pour le numérateur, ce qui ne permet pas de calculer correctement l'indicateur clé de performance des dépenses d'exploitation.

Alignement des indicateurs clés de performance sur la taxonomie

Sur la base de l'évaluation par la Société des critères d'examen technique (CET) relatifs aux activités éligibles de l'annexe du règlement

délégué relatif à l'atténuation du changement climatique, l'évaluation de l'alignement dans la fabrication des câbles a été appliquée et les résultats concernant le respect des CET, les critères d'absence de préjudice important (« DNSH ») et les garanties minimales en matière sociale sont indiqués ci-dessous.

Conformité aux critères d'examen technique

- 3.1 Fabrication de technologies d'énergie renouvelable
« L'activité économique consiste à fabriquer des technologies liées aux énergies renouvelables ».

Les produits de câble jouent un rôle de facilitateur dans la transition vers une économie à faible émission de carbone. Comme indiqué dans la section sur l'éligibilité, ces produits sont spécifiquement conçus pour les éoliennes, les centrales photovoltaïques, etc., et sont aussi vendus à des segments de marché en rapport avec les énergies renouvelables, tels que la production d'énergie renouvelable, ce qui correspond explicitement aux critères de sélection technique de la catégorie 3.1.

- 4.9 Transport et distribution d'électricité
Projets et produits (câbles de basse, de moyenne et de haute tension) pour des services de construction et d'installation.

Les services d'installation dédiés aux réseaux de transport ou de distribution terrestres ou sous-marins sont considérés comme alignés sur la taxonomie.

- 3.6 Fabrication d'autres technologies à faibles émissions de carbone
Produits de câbles à forte teneur en carbone réduction des émissions grâce au Global L'indicateur Potentiel de réchauffement était compris dans cette activité. Plus particulièrement

des câbles qui réduisent émissions dans les télécoms et les chemins de fer les secteurs sont considérés comme conformes la description de l'activité : Fabrication de technologies visant à substantiels Réductions des émissions de GES dans d'autres secteurs de l'économie, où ceux les technologies ne sont pas couvertes Sections 3.1 à 3.5 de la présente annexe (Atténuation du changement climatique).

La fabrication de câbles à fibre optique est conforme aux critères d'examen technique, puisque des économies substantielles d'émissions de GES sont réalisées sur l'ensemble du cycle de vie par rapport à la technologie alternative utilisant des fils de cuivre.

Absence de préjudice important (DNSH)

Les critères DNSH ont été analysés au cours de l'exercice considéré pour les activités économiques couvertes par les activités de fabrication de câbles comprises dans les catégories suivantes :

- 3.1 Fabrication de technologies d'énergie renouvelable
- 4.9 Transport et distribution d'électricité
- 3.6 Fabrication d'autres technologies à faibles émissions de carbone

Cette section présente la description des évaluations et des principales analyses utilisées pour déterminer si un préjudice important a été causé à l'un des autres objectifs environnementaux. Les évaluations confirment le respect des exigences liées aux critères DNSH de l'année de référence pour les sites produisant des produits de câbles.

1. Adaptation au changement climatique

Une évaluation des risques et des vulnérabilités climatiques a été effectuée pour identifier les sites de production susceptibles d'être affectés par les risques physiques climatiques. Les risques physique climatiques que nous avons identifiés ont été évalués

sur la durée de vie de l'actif immobilisé concerné.

L'évaluation DNSH fondée sur le climat de Cenergy Holdings s'appuie sur le scénario 4.5 du profil représentatif d'évolution de concentration (Representative Concentration Pathway, « RCP ») et suppose donc la concentration la plus élevée de CO₂ selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). La pertinence des menaces identifiées a été évaluée pour l'environnement local et, le cas échéant, les mesures nécessaires pour atténuer le risque ont été mises en place.

2. Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines

Les activités économiques relatives à l'utilisation durable et à la protection des ressources aquatiques et marines ont été évaluées en fonction des trois critères suivants : préserver la qualité de l'eau, éviter le stress hydrique et conduire une évaluation des incidences sur l'environnement (EIE) concernant l'impact sur l'eau. Nous avons principalement basé l'analyse sur l'EIE réalisée sur les sites pertinents du segment Câbles pour lesquels une EIE est requise. L'EIE a été évaluée par les autorités compétentes et des conditions environnementales ont été définies pour répertorier les mesures devant être prises par la société qui exploite le site. Les deux sites soumis à l'EIE sont les deux sites de Fulgor qui sont également soumis à la directive concernant les émissions industrielles, qui exige en outre la mise en œuvre des meilleures techniques disponibles pour atténuer l'impact. Les autres sociétés du segment Câbles (Hellenic Cables et ICME ECAB) ne sont pas soumises à l'EIE en raison de leur faible impact sur l'environnement.

Conformément aux autorisations environnementales des deux sites, toutes les mesures nécessaires sont appliquées pour prévenir ou limiter les rejets de polluants dans les cours d'eau receveurs.

L'EIE réalisée pour ces deux sites suit les spécifications de la législation nationale, qui est pleinement conforme à la directive 2011/92/UE (Directive concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement), et inclut une section consacrée à l'incidence des activités spécifiques sur les ressources en eau, conformément à la directive 2000/60/CE (Directive-cadre dans le domaine de l'eau).

Les risques susceptibles de survenir pendant l'exploitation des installations industrielles ont déjà été identifiés, et des mesures visant à en atténuer les effets ont déjà été proposées et appliquées, comme en témoignent les autorisations environnementales délivrées, qui sont pleinement conformes. D'après ce qui précède, et conformément aux conditions nécessaires associées au principe d'absence de dommages importants dans le cadre de l'objectif d'utilisation durable et de protection des ressources aquatiques et marines, aucune évaluation supplémentaire de l'incidence des activités spécifiques sur les ressources en eau n'est requise. Par conséquent, les activités économiques spécifiques ne peuvent pas causer de préjudice important.

3. Transition vers une économie circulaire

Les activités de l'entreprise sont conformes aux normes ci-dessous en matière d'économie circulaire.

L'activité évalue la faisabilité et, chaque fois que possible, adopte des techniques favorisant : (a) la réutilisation et l'utilisation de matières premières secondaires et de composants réutilisés dans les produits fabriqués ; (b) la conception visant à assurer des niveaux élevés de durabilité, recyclabilité, désassemblage et adaptabilité des produits fabriqués ; (c) une gestion des déchets dans le processus de fabrication qui privilégie le recyclage plutôt que l'élimination ; (d) la

collecte de données et la traçabilité pour les substances préoccupantes tout au long du cycle de vie des produits manufacturés.

Un plan de gestion des déchets est appliqué et garantit une réutilisation ou un recyclage maximal des produits en fin de vie, conformément à la hiérarchie des déchets, y compris par le biais d'accords contractuels avec des partenaires de gestion des déchets, d'une prise en compte dans les projections financières ou dans les documents officiels du projet.

4. Prévention et contrôle de la pollution

Pour cet objectif environnemental, les critères DNSH exigent que l'activité économique en question n'entraîne pas la fabrication, la mise sur le marché ou l'utilisation de substances répertoriées dans différentes réglementations et directives de l'UE en matière de produits chimiques. Les processus d'approbation et de suivi sont mis en œuvre de manière à garantir la conformité aux législations spécifiées dans les critères DNSH.

Plus précisément, les meilleures techniques disponibles sont utilisées en ce qui concerne les émissions atmosphériques, les rejets d'effluents, les substances dangereuses et la gestion des déchets.

Conformément aux autorisations environnementales (conditions) des activités économiques de la société, toutes les mesures nécessaires sont appliquées pour éviter la pollution de l'air, des eaux et du sol.

L'EIE des deux sites comprend des

deux sites comprend des sections relatives aux effets des activités économiques sur la qualité de l'air, de l'eau et du sol, ainsi qu'à la mise en œuvre des meilleures techniques disponibles en matière de traitement adapté des émissions atmosphériques, des eaux pluviales et des rejets d'eaux usées, et de lutte contre la pollution. Les conditions environnementales associées aux activités économiques établissent des limites supérieures admissibles concernant le déversement de polluants dans l'air, les eaux et le sol qui sont pleinement respectées par les activités. La collecte, le transport et le stockage de tous les déchets et substances dangereuses sont effectués conformément à la législation en vigueur (nationale et européenne), en utilisant les meilleures techniques disponibles.

Des évaluations des incidents environnementaux sont effectuées et les mesures correctives nécessaires sont adoptées en tant que mesures de prévention de la pollution. Enfin, la responsabilité en cas de pollution accidentelle est couverte et un plan d'intervention d'urgence a été défini. Compte tenu des éléments précités, les activités économiques spécifiques ne peuvent pas causer de préjudice important.

D'après ce qui précède, les activités économiques spécifiques ne peuvent pas causer des dommages significatifs.

5. Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes

Afin de vérifier le respect des exigences en matière de biodiversité et

d'écosystèmes, les zones concernées ont été répertoriées. Il n'existe pas de zone sensible du point de vue de la biodiversité située à proximité d'un site de production.

Parallèlement, nous avons évalué si des mesures de préservation de la nature ont été définies dans les agréments environnementaux et mises en œuvre par la suite.

Garanties minimales

Les garanties minimales correspondent aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, aux Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, aux Conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT) et à la Charte internationale des droits de l'homme. Les principales analyses utilisées pour déterminer si les garanties minimales sont respectées sont présentées ci-dessous :

Une évaluation approfondie a été effectuée pour établir la conformité aux exigences énoncées dans le rapport concerné. Elle a permis d'identifier un état satisfaisant dans les domaines suivants : a) la lutte contre la corruption ; b) concurrence loyale ; et c) fiscalité. En ce qui concerne les droits de l'homme, l'évaluation a identifié des domaines d'amélioration qui ont déjà été abordés selon une approche basée sur les risques et des procédures pertinentes ont été élaborées.



Proportion du chiffre d'affaires 2022 des produits ou services des sociétés de Cenergy Holdings associés à des activités économiques alignées sur la taxonomie
Activités alignées et durables pour l'environnement de Cenergy Holdings
Critères de contribution substantielle

Activités économiques	Codes	Chiffre d'affaires absolu	Proportion du chiffre d'affaires (%)	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources hydriques et marines	Économie circulaire	Prévention et contrôle de la pollution	Biodiversité et écosystèmes
A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)									
3.1 Fabrication de technologies liées aux énergies renouvelables	27,32	166.217.845	11,66%	11,66%					
3.6 Fabrication d'autres technologies à faible teneur en carbone	27,32	13.619.596	0,96%	0,96%					
4.9 Transport et distribution d'électricité	27,32	538.454.788	37,76%	37,76%					
Chiffre d'affaires des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie) (A.1)		718.292.230	50,37%	50,37%					
A.2 Activités éligibles à la taxonomie mais non durables du point de vue de l'environnement (activités non alignées sur la taxonomie)									
3.1 Fabrication de technologies liées aux énergies renouvelables		0	0,00%						
3.6 Fabrication d'autres technologies à faible teneur en carbone		0	0,00%						
4.9 Transport et distribution d'électricité		108.904.326	7,64%						
Chiffre d'affaires des activités éligibles à la Taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (activités non alignées sur la Taxonomie) (A.2)		108.904.326	7,64%						
Total (A.1 + A.2)		827.196.556	58,01%						
B. TAXONOMIE - ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES									
Chiffre d'affaires des activités non éligibles à la taxonomie (B)		598.811.667	41,99%						
Total (A+B)		1.426.008.223	100,0%						

KPIs CAPEX et OPEX
Proportion des dépenses d'investissement de 2022 liées aux produits ou services des sociétés de Cenergy Holdings associées à des activités économiques alignées sur la taxonomie
Activités alignées et durables pour l'environnement de Cenergy Holdings
Critères de contribution substantielle

Activités économiques	Codes	CAPEX absolu	Proportion du CAPEX (%)	Critères de contribution substantielle					
				Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources hydriques et marines	Économie circulaire	Prévention et contrôle de la pollution	Biodiversité et écosystèmes
A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)									
3.1 Fabrication de technologies liées aux énergies renouvelables	27,32	14.174.738	17,94%	17,94%					
3.6 Fabrication d'autres technologies à faible teneur en carbone	27,32	269.101	0,34%	0,34%					
4.9 Transport et distribution d'électricité	27,32	23.112.164	29,25%	29,25%					
CAPEX des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie) (A.1)		37.556.003	47,53%	47,53%					
A.2 Activités éligibles à la taxonomie mais non durables du point de vue de l'environnement (activités non alignées sur la taxonomie)									
3.1 Fabrication de technologies liées aux énergies renouvelables		0	0,00%						
3.6 Fabrication d'autres technologies à faible teneur en carbone		0	0,00%						
4.9 Transport et distribution d'électricité		4.674.514	5,92%						
CAPEX des activités éligibles à la taxonomie mais non durables du point de vue de l'environnement (activités non alignées sur la taxonomie) (A.2)		4.674.514	5,92%						
Total (A.1 + A.2)		42.230.518	53,45%						
B. TAXONOMIE - ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES									
CAPEX des activités non éligibles à la taxonomie (B)		36.778.020	46,55%						
Total (A+B)		79.008.537	100,00%						

Proportion de l'OpEx 2022 des produits ou services des sociétés de Cenergy Holdings associés à des activités économiques alignées sur la taxonomie

Activités alignées et durables pour l'environnement de Cenergy Holdings

Critères de contribution substantielle

Activités économiques	Codes	OPEX absolu	Proportion d'OPEX (%)	Critères de contribution substantielle					
				Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources hydriques et marines	Économie circulaire	Prévention et contrôle de la pollution	Biodiversité et écosystèmes
A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)									
3.1 Fabrication de technologies liées aux énergies renouvelables		2.126.795	9,69%	9,69%					
3.6 Fabrication d'autres technologies à faible teneur en carbone		49.115	0,22%	0,22%					
4.9 Transport et distribution d'électricité		4.062.099	18,52%	18,52%					
OPEX des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie) (A.1)		6.238.009	28,44%	28,44%					
A.2 Activités éligibles à la taxonomie mais non durables du point de vue de l'environnement (activités non alignées sur la taxonomie)									
3.1 Fabrication de technologies liées aux énergies renouvelables		0	0,00%						
3.6 Fabrication d'autres technologies à faible teneur en carbone		0	0,00%						
4.9 Transport et distribution d'électricité		821.573	3,75%						
OPEX des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (activités non alignées sur la taxonomie) (A.2)		821.573	3,75%						
Total (A.1 + A.2)		7.059.582	32,18%						
B. TAXONOMIE - ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES									
OPEX des activités non éligibles en matière de taxonomie (B)		14.878.130	67,82%						
Total (A+B)		21.937.712	100,0%						

Informations à l'attention des actionnaires

Cenergy Holdings est une filiale belge cotée de Viohalco S.A. (79,78 % des droits de vote).

Le 14 décembre 2016, Cenergy Holdings S.A. a annoncé la finalisation de la fusion transfrontalière par absorption de Corinth Pipeworks Holdings S.A. et de Hellenic Cables S.A. Holdings Société Anonyme par Cenergy Holdings S.A. Le 21 décembre 2016, la négociation des actions de Cenergy Holdings a commencé sur Euronext Bruxelles et à la Bourse d'Athènes (Athex).

En 2022, Cenergy Holdings a créé les filiales à part entière suivantes :

- Sparrows Point Properties Holdings LLC aux États-Unis
- Sparrows Point Properties LLC aux États-Unis
- CPW Solar S.A. en Grèce
- CPW Wind S.A. en Grèce

Aucun autre changement de structure du groupe n'a eu lieu en 2022 (voir également la note 31 des états financiers consolidés).

Données de marché

Le tableau ci-dessous présente, pour les périodes indiquées, les cours de clôture maximum et minimum en fin d'exercice et les cours de clôture en fin d'exercice de Cenergy Holdings sur Euronext Brussels et à la bourse d'Athènes (Athex).

Marché	Euronext Bruxelles et Bourse d'Athènes
Ticker	CENER
ISIN code	BE 0974303357

Cours de l'action EURONEXT BRUXELLES en euros

	2022	2021
À la fin de l'année	3,02	3,10
Maximum	4,19	3,17
Minimum	2,37	1,47
Dividendes distribués (par action en euros)	0,00	0,00
Rendement annuel brut en %	-2,58 %	91,12 %

Bourse Athènes en euros

	2022	2021
À la fin de l'année	3,02	3,10
Maximum	4,06	3,18
Minimum	2,35	1,55
Dividendes distribués (par action en euros)	0,00	0,00
Rendement annuel brut en %	-2,58 %	79,19

Coordonnées de la personne responsable des relations avec les investisseurs

Sofia Zairi

Directrice des Relations avec les Investisseurs

E-mail : ir@cenergyholdings.com, szairi@cenergyholdings.com

Cenergy Holdings S.A.

30, Avenue Marnix
1000 Bruxelles,
Belgique
J (+32) 2 224 0960

Cenergy Holdings S.A.- Succursale grecque

33, Amariou-Halandriou Str.
151 25 Maroussi,
Grèce
J (+30) 210 6787 111, (+30) 210 6787 773

Calendrier financier
Publication – Événement
Date

Vidéoconférence sur les résultats financiers de l'exercice 2022	10 mars 2023
Publication du rapport annuel 2022	30 mars 2023
Performance du premier trimestre 2023	17 mai 2023
Assemblée générale ordinaire 2023	30 mai 2023
Date ex-dividende de l'exercice 2022	19 juin 2023
Date d'enregistrement pour les bénéficiaires de dividendes pour l'exercice 2022	20 juin 2023
Paiement du dividende de l'exercice 2022	21 juin 2023
Résultats semestriels 2023	20 septembre 2023

Glossaire

Les explications suivantes sont destinées à aider le lecteur général à comprendre certains termes utilisés dans le présent rapport annuel. Les définitions ci-dessous s'appliquent à l'ensemble du rapport annuel, à moins que le contexte ne s'y oppose.

ABB ABB est un leader mondial dans les technologies de l'énergie et de l'automatisation.

Aramco Saudi Aramco est la compagnie nationale saoudienne d'hydrocarbures. C'est le premier exportateur mondial de pétrole brut et de gaz naturel liquéfié.

CSA Code belge des sociétés et associations.

BE GAAP Le référentiel comptable applicable en Belgique

BG BG Group est une société internationale de prospection et de production de GNL.

Conseil d'administration ou Conseil Le Conseil d'administration de la Société tel qu'il peut, à l'occasion, être nommé conformément aux Statuts

BP British Petroleum (BP) est l'une des premières compagnies intégrées des secteurs pétrolier et gazier.

Cheniere Energy Société du secteur de l'énergie basée à Houston dont l'activité principale est liée au GNL.

Chevron Chevron est l'une des premières compagnies intégrées du secteur de l'énergie.

Fusion trans-frontalière Fusion transfrontalière par absorption de Corinth Pipeworks Holdings S.A. et Hellenic Cables S.A. Holdings Société Anonyme (deux sociétés auparavant

DCP Mid-stream

Société du secteur de l'énergie positionnée à distances égales entre la croissance de sa base de ressources et son développement sur les marchés de l'énergie et de la pétrochimie.

Denbury

Denbury Resources Inc. est une compagnie pétrolière et gazière indépendante.

EBIT

Résultat opérationnel tel que déclaré au compte de résultat consolidé, plus la quote-part du résultat des entités mises en équivalence

EBITDA

EBIT plus amortissements

EDF

EDF Energy est le premier producteur d'électricité à faible émission de carbone au Royaume-Uni.

Enbridge

Enbridge, Inc. est une société canadienne du secteur de l'énergie basée à Calgary qui exploite le plus long pipeline de pétrole brut et d'hydrocarbures liquides au monde. Elle possède et exploite, au Canada, le plus grand réseau de distribution de gaz naturel.

Energy Transfer

Energy Transfer est une société basée au Texas et l'une des sociétés en commandite simple, de catégorie investissement, les plus importantes et les plus diversifiées des États-Unis. Elle exploite quelque

71.000 miles (114.263 km) de conduites de gaz naturel, de GNL, de produits raffinés et de pétrole brut aujourd'hui, et continue de fournir des services exceptionnels à ses clients et des rendements intéressants à ses investisseurs.

EPCO

Energy Planners Company (EPCO) est une société de gestion de l'énergie et de conseil. EPCO travaille avec une clientèle issue des secteurs commerciaux, industriels et à but non lucratif qu'elle aide à mieux comprendre où et comment l'énergie est consommée dans ses installations.

FSMA

Autorité des services et marchés financiers qui a succédé à la Commission bancaire, financière et des assurances belge en qualité d'autorité de réglementation financière pour la Belgique le 1er avril 2011.

DEPA

DEPA est la société grecque publique de distribution de gaz naturel.

GRI Rendement annuel brut

Global Reporting Initiative. Le rendement annuel brut est calculé en fonction du cours de l'action auquel il équivaut (variation du cours du 1er janvier au 31 décembre / cours de l'action en janvier).

IAS

Normes comptables internationales

IFRS

Normes internationales d'information financière, telles qu'adoptées par l'Union européenne

IPTO S.A.

Gestionnaire de réseau électrique en Grèce.

LSAW	Longitudinal Submerged Arc Welded Mill - tubes d'acier soudés à l'arc immergé pour la production de tubes pour le transport d'énergie onshore et offshore.		pétrole brut, GNL, gaz naturel et produits raffinés.	
National Grid	Entreprise de services publics basée au Royaume-Uni.	Shell	Shell Global est un groupe mondial de sociétés du secteur de l'énergie et de la pétrochimie.	Subsea
OGC	Organisme leader du secteur du pétrole et du gaz du Sultanat et qui gère le plus important réseau de distribution de gaz naturel d'Oman.	Snam	Société italienne d'infrastructures de gaz naturel. Elle opère principalement en Italie et figure parmi les premières sociétés européennes de gaz réglementées.	Tideway
OMV	OMV, l'une des plus grandes entreprises industrielles cotées en Autriche, produit et commercialise du pétrole et du gaz, ainsi que des solutions chimiques de manière responsable et développe des solutions innovantes pour une économie circulaire.	Socar	La State Oil Company of the Azerbaijan Republic (SOCAR) compte parmi ses activités l'exploration de gisements de pétrole et de gaz naturel, la production, le traitement et le transport de pétrole, de gaz et de condensat de gaz, la commercialisation de produits pétroliers et pétrochimiques sur les marchés national et international, et la fourniture de gaz naturel à l'industrie et à la population d'Azerbaïdjan.	TIGF
PDO	Petroleum Development Oman est la première compagnie d'exploration et de production de pétrole du Sultanat d'Oman.	Spartan	Spartan Energy Corp. est une compagnie pétrolière et gazière basée à Calgary, Alberta.	Loi Transparence
Pioneer Pipe Inc	Pioneer est une des plus grandes sociétés de services complets (construction, maintenance et fabrication) du Midwest.	Spectra Energy	Spectra Energy Corp est une société de l'indice S&P500 dont le siège est à Houston, au Texas, et qui exerce ses activités dans les domaines de la transmission et du stockage, de la distribution, de la collecte et du traitement du gaz naturel.	Van Oord
Plains All American	Figure parmi les sociétés énergétiques du secteur intermédiaire les plus grandes et les plus admirées en Amérique du Nord. Plains All American Pipeline (Plains) est une société en commandite simple cotée en Bourse qui possède et explore des infrastructures énergétiques du secteur intermédiaire et fournit des services logistiques pour	STEG	La compagnie tunisienne de l'électricité et du gaz, ou STEG, est une société tunisienne de service public à caractère non administratif. Créée en 1962,	Loi Transparence
				<p>elle a pour mission la production et la distribution de l'électricité et du gaz naturel sur le territoire tunisien.</p> <p>Subsea7 figure parmi les plus grands fournisseurs au monde dans le domaine des services, de la construction et de l'ingénierie des liaisons fond-surface pour le secteur de l'énergie offshore.</p> <p>Tideway est une filiale du groupe belge de dragage, d'ingénierie environnementale et marine DEME, leader du marché international des travaux complexes de génie maritime.</p> <p>Transport et Infrastructures Gaz France propose et développe des solutions de transport et de stockage de gaz naturel pour le marché européen.</p> <p>Loi relative à la publicité des participations importantes dans des émetteurs dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé.</p> <p>Van Oord est une entreprise familiale néerlandaise qui possède 150 ans d'expérience en tant qu'entrepreneur maritime international.</p> <p>Le rapport annuel, les versions intégrales des comptes annuels statutaires et consolidés ainsi que les rapports d'audit concernant lesdits comptes annuels sont disponibles sur le site Web (www.cenergyholdings.com).</p>









Cenergy Holdings S.A.
Avenue Marnix 30,
1000 Bruxelles,
Belgique

Tel. Belgique:
(+32) 2 224 0960

Cenergy Holdings S.A.- Succursale grecque
Rue Amaroussiou-Halandriou 33,
151 25 Maroussi,
Grèce

Tel. Grèce:
(+30) 210 6787 111

www.cenergyholdings.com